This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

UNIVERSITY OF WISCONSIN LIBRARY

Belgium. Ministère de l'intérieur

BULLETIN

DES

COMMISSIONS ROYALES

D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE.

BULLETIN

DES

COMMISSIONS ROYALES

D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE.

TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE.

BRUXELLES

IMPRIMERIE DE Ve JULIEN BAERTSOEN, SUCCr DE BOIS-WITTOUCK

5, Grand'Place, 5

—

1893

W
·7B407 852955
1893
JAN 2 5 1954

LISTE

DES

MEMBRES EFFECTIFS ET CORRESPONDANTS

DE LA

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS

EN 1893

MEMBRES EFFECTIFS :

Président : M. Wellens (F.), à Bruxelles.

Vice-Présidents : MM. Balat (A.) et Piot (C.), à Bruxelles.

Membres : MM. Baeckelmans (F.), architecte, à Anvers.
Beyaert (H.), architecte, à Bruxelles.
Fraikin (C.-A.), statuaire, à Bruxelles.
Helbig (J.), archéologue, à Liége.
Helleputte (G.), architecte, à Louvain.
Jamaer (V.), architecte de la ville, à Bruxelles.
Pauli (A.), architecte, à Gand.
Portaels (J.), artiste peintre, à Bruxelles.
Reusens (E.), chanoine, archéologue, à Louvain.
Van Ysendyck (J.), architecte, à Bruxelles.

Secrétaire : Massaux (A.), à Etterbeek.

COMITÉS DES CORRESPONDANTS

ANVERS.

Président : M. le Gouverneur de la province.

Membres : MM. Blomme (L.), architecte provincial, à Malines.
De Braeckeleer (J.), statuaire, à Anvers.
de Vinck de Winnezele (B^on^), à Anvers.
De Vriendt (A.), artiste peintre, directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à Anvers.
Dierckx, membre de la Chambre des représentants et bourgmestre de la ville de Turnhout.
Mast (E.), archéologue, à Lierre.
Schadde (J.), architecte, membre de l'Académie royale de Belgique, à Anvers.
Smekens (Th.), président du tribunal de première instance, à Anvers.
Van Caster, abbé, archéologue, à Malines.
Van der Ouderaa, artiste peintre, à Anvers.
Van Wint, sculpteur, à Anvers.

Membre-Secrétaire : Génard (P.), archiviste, à Anvers.

BRABANT.

Président : M. le Gouverneur de la province.

Vice-Président : M. Wauters (A.), archiviste de la ville de Bruxelles.

Membres : MM. Acker, architecte, à Bruxelles.
Bordiau (G.), architecte, à Bruxelles.
De Groot (G.), statuaire, à Bruxelles.
Delvigne, chanoine, archéologue, curé de Saint-Josse-ten-Noode.
De Vriendt (J.), artiste peintre, à Bruxelles.
Hanon, archéologue, à Nivelles.

MM. Janlet, architecte, à Bruxelles.
Janssens (W.), architecte, à Bruxelles.
Maquet (H.), architecte, à Bruxelles.
Slingeneyer (E.), peintre d'histoire, à Bruxelles.

Membre-Secrétaire : Van Even (E.), archiviste de la ville, à Louvain.

Secrétaire-adjoint : Oscé (G.), directeur au Gouvernement provincial, à Bruxelles.

FLANDRE OCCIDENTALE.

Président : M. le Gouverneur de la province.

Membres : MM. Béthune (Bon F.), chanoine, à Bruges.
Béthune (Bon J.-B.), membre de la Députation permanente du Conseil provincial, à Oostroosebeke.
De Geyne (L.), architecte, à Courtrai.
De la Censerie (L.), architecte et directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à Bruges.
De Meyer (J.), docteur en médecine, à Bruges.
Vandermersch (A.), avocat, à Bruges.

Membre-Secrétaire : Van Ruymbeke (J.), archéologue, à Courtrai.

Secrétaire-adjoint : Boedt (L.), docteur en droit, chef de division à l'Administration provinciale, à Bruges.

FLANDRE ORIENTALE.

Président : M. le Gouverneur de la province.

Membres : MM. Béthune d'Ydewalle (Bon J.), archéologue, à Gand.
Cloquet (L.), professeur à l'Université de Gand.
De Ceuleneer, professeur à l'Université de Gand.
Lybaert (T.), artiste peintre, à Gand.
Serrure (E.), architecte de la ville, à Saint-Nicolas.
Van Assche (A.), architecte, à Gand.

MM. Van Biesbroeck (L.), statuaire, professeur à l'Académie des Beaux-Arts, à Gand.
Vanderhaegen (F.), bibliothécaire à l'Université de Gand.
Verhaegen (A.), archéologue, à Gand.
Wagener (A.), administrateur-inspecteur de l'Université de Gand.

Secrétaire-adjoint : De Landtsheer (J.), chef de bureau à l'Administration provinciale, à Gand.

HAINAUT.

Président : M. le Gouverneur de la province.

Vice-Président : M. Broquet (A.), commissaire d'arrondissement, à Ath.

Membres : MM. Bourlard, artiste peintre, directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à Mons.
Bruyenne (J.), architecte, à Tournai.
Cador (A.), ancien architecte de la ville, à Charleroi.
Devillers (L.), archiviste de l'État, à Mons.
Hubert (J.), architecte de la ville, à Mons.
Huguet, chanoine, à Tournai.
Legendre, artiste peintre, directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à Tournai.
Van Bastelaer (D.), archéologue, à Marcinelle.

LIÉGE.

Président : M. le Gouverneur de la province.

Vice-Président : M. le chanoine N. Henrotte, à Liége.

Membres : MM. Bormans, administrateur inspecteur de l'Université de l'État, à Liége.
Drion (M.-P.), directeur de l'Académie royale des Beaux-Arts, à Liége.
Feuillat (F.), architecte, à Huy.
Francotte (G.), avocat, à Liége.

MM. Jamar (E.), architecte, à Liége.
Renier (J.), artiste peintre, à Verviers.
Schuermans (H.), premier président de la Cour d'appel, à Liége.

Membre-Secrétaire : Lohest (P.), archéologue, à Liége.

Secrétaire-adjoint : Angenot (H.), greffier provincial, à Liége.

LIMBOURG.

Président : M. le Gouverneur de la province.

Membres : MM. Claes (C.), artiste peintre, à Tongres.
Courroit (J.), statuaire, professeur à l'Académie des Beaux-Arts, à Hasselt.
De Grünne (Cte G.), à Russon.
de Pitteurs (Bon), bourgmestre d'Ordange.
Jaminé (L.), architecte provincial, à Hasselt.
Schaetzen (chevalier O.), membre de la Chambre des représentants, à Tongres.
Serrure (E.), architecte, à Saint-Trond.
Van Neuss, archiviste, à Hasselt.

Membre-Secrétaire : De Borman (chevalier G.), membre de la Députation permanente, à Schalkhoven.

Secrétaire-adjoint : Nelissen (E.), chef de division à l'Administration provinciale, à Hasselt.

LUXEMBOURG.

Président : M. le Gouverneur de la province.

Vice-Président : M. Pety de Thozée, à Grune.

Membres : MM. Cupper (J.), architecte provincial, à Bastogne.
le P. Goffinet, membre de l'Institut archéologique d'Arlon.
Kurth (G.), professeur d'histoire à l'Université de Liége.
Lambert (M.-O.), docteur en médecine, à Bouillon.

MM. Mathelin, ancien professeur d'archéologie, à Bastogne.
Tandel (E.), commissaire d'arrondissement, à Arlon.
Van de Wyngaert, architecte provincial, à Arlon.
Wilmart, archéologue, à Amonines.

NAMUR.

Président : M. le Gouverneur de la province.

Membres : MM. Bequet (A.), archéologue, à Namur.
Bonet (L.), artiste peintre, à Belgrade (Flawinne).
Boveroulle, architecte provincial, à Namur.
Dardenne, régent à l'école moyenne de l'État, à Andenne.
Del Marmol (E.), archéologue, à Montaigle (Sommière).
De Radiguès, inspecteur provincial des chemins vicinaux, à Namur.
Legrand, chanoine, directeur de l'école Saint-Louis, à Namur.
Soreil, archéologue-architecte, à Maredret.
Sosson, professeur au grand séminaire, à Namur.

COMITÉ SPÉCIAL DES OBJETS D'ART.

Président : M. Balat (A.), architecte, à Bruxelles.

MEMBRES :

MM. Fraikin (C.-A.), statuaire, à Bruxelles.
Pauli (A.), architecte, à Gand.
Piot (C.), archéologue, à Bruxelles.
Portaels (J.), artiste peintre, à Bruxelles.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 7, 14, 21 et 28 janvier; des 4, 11, 18 et 25 février 1893.

ACTES OFFICIELS.

Nomination d'un membre correspondant.

Par arrêté royal du 9 février 1893, M. Cloquet, professeur d'architecture et d'histoire de l'architecture à l'Université de Gand, est nommé membre du Comité des correspondants de la Commission royale des monuments pour la Flandre orientale, en remplacement de M. Canneel, décédé.

PEINTURE ET SCULPTURE.

La Commission a approuvé :

Église de Sainte-Dymphne, à Gheel. Tableau.

1° Le devis estimatif présenté par M. Maillard pour la restauration d'un triptyque appartenant à l'église de Sainte-Dymphne, à Gheel (Anvers);

Église de Moll. Tableau.

2° La proposition de confier au même artiste la restauration d'un tableau attribué à De Crayer qui orne l'église de Moll (Anvers);

Chapelle de Sainte-Begge, à Andenne. Décoration.

3° Le projet dressé en vue de la décoration de la chapelle de Sainte-Begge, à l'église d'Andennes (Namur);

Église de Braine-l'Alleud. Vitrail.

4° Le dessin d'un vitrail à exécuter par M. Osterrath pour l'église de Braine-l'Alleud (Brabant);

Monument Miry, à Gand.

5° Le projet de monument à ériger à Gand à la mémoire de Charles Miry; auteur, M. Hippolyte Le Roy.

Église de Flône. Tableaux

— Un délégué s'est rendu à Flône (Liége) à l'effet d'examiner les tableaux conservés dans l'église paroissiale et sur lesquels M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique a exprimé le désir de recevoir un rapport.

Il existe dans le chœur de l'église de Flône cinq peintures d'Englebert Fisen, peintre liégeois estimé, élève de Bertholet Flémalle. Fisen est né 1655; il est décédé en 1733 et, après la mort de son maître, il était considéré comme le meilleur peintre de tableaux religieux qu'il y eût à Liége. Comme cet artiste très fécond a inscrit, année par année, tous ses travaux en mentionnant leur destination, dans un registre conservé dans sa famille, il est facile d'en constater l'identité lorsqu'ils sont restés dans leur place primitive.

Les tableaux de l'église de Flône sont les suivants :

1° Peinture de l'autel majeur représentant la Descente de la Croix, 3m10 de haut, 2m00 de large;

2° Sainte-Anne et la Sainte-Vierge;

3° L'Assomption de la Sainte-Vierge; ces deux peintures ornent les autels des bas-côtés et mesurent 2m40 de haut sur 2m00 de large;

4° Saint-Augustin;

5° Le Martyre de Saint-Mathieu; ces deux dernières peintures occupent des cadres ronds de 0m90 de diamètre et se trouvent aux deux côtés de l'autel majeur.

Le tableau de l'autel majeur a été exécuté et placé par l'artiste en 1700; les deux peintures 4° et 5° datent de 1701; enfin, les deux tableaux des autels latéraux ont été peints en 1702 et 1703.

Toutes ces peintures se trouvent donc à la place pour laquelle elles ont été faites il y a près de deux siècles, lorsque l'église était conventuelle. Elles ne paraissent avoir été l'objet d'aucun soin depuis. La toile est usée, elle est trouée en divers endroits; le vernis est décomposé, couvert de chancis et de poussière, à tel point qu'il est parfois difficile de se rendre compte du mérite de la peinture. Un rentoilage, un nettoyage fait avec soin et très probablement des retouches partielles sont donc devenus indispensables si l'on veut préserver ces peintures d'une ruine complète.

Le travail de restauration, borné au strict nécessaire, peut être évalué comme suit :

Tableau du maître-autel	fr.	350
Les deux tableaux des autels latéraux . .		400
Les deux tableaux de forme arrondie . .		200
	Total, fr.	950

Se ralliant à l'appréciation de son délégué, la Commission a émis l'avis que la valeur artistique des tableaux de l'église de Flône est suffisante pour justifier l'intervention de l'État dans les frais à résulter de leur restauration.

Église de Saint-Paul. Tableaux.

— Un délégué a examiné, dans l'église de Saint-Paul (Flandre orientale), les deux tableaux récemment restaurés par M. Robert De Pauw.

L'un de ces tableaux, peint sur toile, représente la Sainte-Vierge avec l'Enfant Jésus entourés d'anges, écrasant de leurs pieds le démon. Le second, peint sur bois, représente le Christ en croix, la Sainte-Vierge et Saint-Jean. Ces peintures, de grandes dimensions, sont dues l'une à Nicolas de Liemaeker, surnommé Roose, et l'autre à Luc de Heere et constituent des œuvres de réelle valeur artistique.

Le délégué ayant constaté que le peintre-restaurateur s'est acquitté de sa mission avec les plus grands soins, le Collège a émis un avis favorable à la liquidation des subsides alloués pour cette entreprise.

Hôtel des Postes, à Bruxelles. Décoration.

— Des délégués ont examiné les deux nouveaux panneaux exécutés par M. Van den Bussche pour la décoration de l'Hôtel des Postes, à Bruxelles.

Ces peintures représentent :

1° Charlemagne instituant les postes dans son empire ;

2° Moyens de transport postaux chez les principaux peuples de l'univers.

La première de ces compositions est terminée et l'artiste met la dernière main à la seconde.

Les délégués sont d'avis que les deuxième et troisième tableaux de M. Van den Bussche sont exécutés dans les mêmes conditions satisfaisantes que le premier ; ils n'ont eu à faire que certaines petites remarques sans importance et auxquelles l'artiste s'est engagé à faire droit. La Commission s'est ralliée à l'avis de ses délégués.

Monument Van Duyse, à Termonde.

— Des délégués ont examiné, dans l'atelier de M. Devreese, le modèle demi-grandeur d'exécution du monument à ériger à Termonde (Flandre orientale) à la mémoire du poète Van Duyse.

L'œuvre de M. Devreese est bien réussie et elle peut être approuvée. Les délégués ont toutefois engagé l'artiste à revoir les jambes du personnage, qui paraissent un peu volumineuses, ainsi que le tronc d'arbre sur lequel il s'appuie et qui devrait être plus détaillé, comme il l'avait fait d'ailleurs dans la maquette originale.

Sous réserve de tenir compte de ces deux observations, l'artiste a été autorisé à passer à l'exécution du modèle en grand.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

Palais impérial de Malines. Restauration.

La Commission a émis un avis favorable sur le projet complémentaire des travaux de restauration de la partie de l'ancien palais impérial de Malines (Anvers), utilisé aujourd'hui comme théâtre; architecte, M. Louckx.

Hôtel de ville de Gand. Restauration.

— Un délégué a procédé à l'inspection des travaux de restauration effectués aux façades ogivales des cours intérieures de l'hôtel de ville de Gand.

Il résulte de cet examen que tous les ouvrages prévus ont été exécutés avec soin et que rien ne s'oppose à leur approbation.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Construction et restauration de presbytères.

Des avis favorables ont été donnés sur les projets relatifs :

1° A la construction d'un presbytère à Roselies (Hainaut); architecte, M. Simon;

2° A la reconstruction du presbytère de Cornesse (Liége); architecte, M. Monseur;

3° A l'appropriation du presbytère de Vielsalm (Luxembourg);

4° A la restauration du presbytère de Jemeppe-sur-Meuse (Liége); architecte, M. Moreau.

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a approuvé les plans relatifs :

Église de Cornesse. 1° A la construction d'une église à Cornesse (Liége), sous réserve de supprimer une des tourelles flanquant la tour, dont l'utilité n'est pas démontrée; architecte, M. Monseur;

Église de Machelen. 2° A l'agrandissement de l'église de Machelen (Brabant), à la condition de supprimer les fausses fenêtres de la nef centrale et de compléter les pignons des bas-côtés en leur donnant un amortissement dont les constructions de l'époque fourniront des exemples; architecte, M. Demaeght;

Église de Meulebeke. 3° A l'agrandissement et à la restauration de l'église de Meulebeke (Flandre occidentale); architecte, M. Soete;

Église d'Olmen. 4° A la construction d'un jubé dans l'église d'Olmen (Anvers); architecte, M. Taeymans.

Objets mobiliers d'églises. Ont aussi été approuvés, les dessins des objets mobiliers destinés aux églises de :

Niel lez Asch (Limbourg) : chaire à prêcher;

Saint-Gilles, à Liége : quatre autels;

Overmeire (Flandre orientale) : deux confessionnaux;

Neerhaeren (Limbourg) : buffet d'orgues;

Saint-Pierre-sur-la-Digue (Flandre occidentale) : tabernacle;

Termes (Luxembourg) : maître-autel;

Wildert, sous Esschen (Anvers) : complément du mobilier;

Sommerain (Luxembourg) : mobilier complet;

Strombeek-Bever (Brabant) : mobilier complet.

— Un délégué a procédé à l'inspection des travaux d'agrandissement et de restauration exécutés à l'église de Saint-Gilles, à Liége. Il a constaté que ces ouvrages sont presque terminés et qu'ils ont été effectués dans de bonnes conditions. Église de Saint-Gilles, à Liége.

Partageant l'avis de son délégué, la Commission a proposé d'autoriser la liquidation des subsides alloués pour cette entreprise.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

La Commission a approuvé :

1° Le projet relatif à la restauration de l'église de Roselies (Hainaut); architecte, M. Simon; Église de Roselies.

2° Le projet de divers travaux de réparation à exécuter à l'église de Mall-sur-Geer (Limbourg); Église de Mall-sur-Geer.

3° Le devis des travaux de réparation projetés à l'église de Beverloo (Limbourg); Église de Beverloo.

4° Le projet modifié en vue de la restauration de l'église de Ternath (Brabant); architecte, M. Van Ysendyck; Église de Ternath.

5° Le projet de restauration du chœur de l'église de Saint-Véron, à Lembecq lez Hal (Brabant); architecte, M. Demaeght; Église de Lembecq.

6° Le projet relatif à la restauration de la tour de l'église de Lille-Saint-Hubert (Limbourg), sous réserve de donner un peu plus d'élévation à la porte d'entrée et de limiter la partie ouvrante de cette baie à la hauteur de la naissance de l'ogive, par un tympan à arc surbaissé; l'auteur a, en outre, Église de Lille-Saint-Hubert.

été engagé à mieux assurer la liaison de la charpente de la flèche à la maçonnerie de la tour; architecte, M. Christiaens;

Église de Welkenraedt.

7° Le projet de divers travaux de réparation à exécuter à l'église de Welkenraedt (Liége); architecte, M. Meunier.

Église de Saint-Jacques, à Liége.

— Des délégués ont procédé à l'inspection des travaux de restauration exécutés à l'église de Saint-Jacques, à Liége. Ils ont constaté que l'entreprise est terminée et que les ouvrages ont été effectués dans de bonnes conditions, conformément au projet approuvé.

Église d'Assche.

— Les délégués qui ont examiné à Assche (Brabant) le projet relatif à la restauration intérieure du chœur de l'église paroissiale ont constaté que les dessins produits pour la réparation de l'ancienne crédence du tabernacle et du petit monument funéraire découverts récemment, ne sont pas conformes aux traces existantes; on y remarque des différences très sensibles dans les proportions et dans le tracé des détails. Il conviendra conséquemment d'en produire de nouvelles études en tenant rigoureusement compte des restes découverts.

En ce qui concerne la tribune des anciens seigneurs d'Assche, les délégués sont d'avis que cet édicule peut être rétabli dans son état primitif; il suffira à cet effet de supprimer la porte de communication, d'ailleurs inutile, entre le chœur et la chapelle de la Sainte-Croix et de reculer le lambris de cette chapelle vers le fond; on obtiendra ainsi l'espace nécessaire pour rétablir l'accès à la tribune.

Il a été constaté aussi que l'ancienne porte de la sacristie peut être rétablie en supprimant l'escalier conduisant à l'étage de cette annexe et en utilisant l'escalier circulaire montant à la tour; quant à l'escalier de la cave, rien n'empêche de le déplacer. L'étage de la sacristie constituant un magasin,

il serait difficile d'y transporter des objets volumineux par l'escalier de la tour, mais on obviera à cet inconvénient en établissant une trappe dans le plancher, par laquelle les objets seraient hissés au moyen d'un petit treuil. L'ancienne porte de la sacristie est fort étroite pour le service religieux, mais comme son encadrement doit être renouvelé, il n'y a pas d'inconvénient à profiter de ce travail pour augmenter un peu les proportions de la porte.

Quant aux panneaux des voûtes du chœur, construits en briques, ils sont en bon état; il suffira de restaurer les quelques parties délabrées et d'y opérer un bon rejointoyage ; l'appareil de ces panneaux permet parfaitement de les laisser apparents.

En conséquence, les délégués sont d'avis qu'il y a lieu de renvoyer à l'architecte les divers projets présentés, en l'invitant à soumettre des propositions complètes, conformément aux indications qui précèdent. Il conviendra aussi de l'engager à faire une nouvelle étude des meneaux de la fausse fenêtre du chœur, dont le tracé indiqué au plan soumis n'est pas très heureux. Les réseaux devraient d'ailleurs être dessinés à une échelle suffisante pour en apprécier les détails.

La Commission s'est ralliée de tous points aux avis émis par ses délégués.

Le Secrétaire,
A. MASSAUX.

Vu en conformité de l'article 25 du règlement.

Le Président,
WELLENS.

LES OBJETS D'ART

DE

L'ABBAYE DE SAINT-ADRIEN

A GRAMMONT

L'abbaye de ce nom, érigée à Grammont en 1083, était une des institutions religieuses les plus florissantes du comté de Flandre.

Les objets d'art n'y faisaient pas défaut jusqu'au moment où Simon de Warlusel en fut nommé abbé, en 1560. Dépensier au suprême degré, peu soigneux des intérêts de son monastère, il chargea les immeubles de la communauté de dettes énormes, dont son prédécesseur immédiat avait déjà donné l'exemple. On comprend facilement cette propension. Aimant le grand monde et les honneurs, il avait obtenu la charge de grand aumônier d'Alexandre Farnèse et fréquentait la Cour. A cet effet, il lui fallait l'argent, que les pillards avaient épargné pendant le sac de cette ville; et lorsque le moyen de s'en procurer vint à lui manquer, il entama les objets d'art. Un moine qui rédigea, en 1695, la

chronique de l'abbaye, fournit sur ces objets les renseignements les plus précis.

Nous en donnons ici les détails puisés dans cette chronique restée inédite jusqu'à ce jour.

Warlusel vendit : une remontrance d'argent, une boîte de même métal renfermant une relique de Saint-Blaise, un grand calice d'argent doré sur lequel étaient gravées différentes scènes religieuses.

A sa sœur, l'abbesse d'Estrain, en Artois, il fit don d'un autre calice; à son frère Lambert, il remit un troisième calice en vermeil, dont le prévôt de l'abbaye se servait. Il vendit ensuite : une tête d'argent dite de Saint-Jean, renfermant des poils de la barbe et des cheveux de ce saint; une croix d'or ornée de perles, de diamants, de rubis et d'autres pierres précieuses; une croix d'argent portée par le chantre pendant les processions; une autre croix en vermeil; trois anneaux d'abbés ornés de saphirs et de turquoises; un encensoir en argent, y compris la cuillère, un plat d'argent, des ampoulés; une crosse d'argent dont il fit don à sa sœur. Puis il aliéna une remontrance (*sic*) d'argent renfermant une épine provenant de la couronne du Sauveur; une remontrance (*sic*) renfermant tache du lait de la Vierge; une autre remontrance, appelée de Saint-Nicolas; des objets divers en argent offerts par les fidèles à saint Adrien; deux chasubles à ornements en or et une en velours. Celles-ci ont été données aussi à sa sœur.

Après avoir aliéné les objets en métaux précieux, il s'en prit à ceux en cuivre et aux dinanderies. Il vendit un grand chandelier, deux colonnes placées devant le maître-autel et qui passèrent à l'église de Saint-Germain, à Mons. Le sup-

port du pélican servant de pupitre fut également aliéné; quant au pélican lui-même, il avait été volé pendant les troubles du XVIe siècle, en même temps que la châsse de Saint-Adrien. Un candélabre de cuivre et cinq chandeliers de même métal servant à la lecture de l'épître; un grand chandelier destiné au cierge pascal; un autre candélabre placé dans la chapelle de Saint-Adrien; plusieurs grands chandeliers, enfin des tapisseries ornées de filets d'argent et représentant l'Apocalypse furent aussi vendus. Celles-ci étaient exposées annuellement dans le chœur de l'église à partir de la fête de Pâques jusqu'à celle de Saint-Bavon. Elles passèrent à l'église de Notre-Dame, à Valenciennes.

Après avoir vendu tous ces objets, l'abbé s'en prit aux coupes et cuillères d'argent.

Puis il se retira dans l'abbaye d'Eename en emportant les meubles et les livres les plus précieux du monastère de Saint-Adrien.

L'auteur de la chronique à laquelle nous empruntons ces détails, ne fournit aucun renseignement ni sur la valeur intrinsèque, ni artistique de ces objets. Il se contente de dénoncer ces déprédations.

Plus tard il signale un autre fait. Le maître-autel de l'église abbatiale était orné d'un tableau représentant les Trois Mages (1). Lorsque les archiducs Albert et Isabelle passèrent par Grammont, ils visitèrent cette église et s'enthousiasmèrent pour cette peinture. Ils l'achetèrent au prix

---

(1) Selon M. De Portemont, *Recherches historiques sur la ville de Grammont*, Ier, p. 193, ce tableau était de Jean de Maubeuge.

de 2,000 florins et la firent placer dans la chapelle de leur Cour à Bruxelles.

C'était probablement le dernier trésor artistique ancien de l'église de Saint-Adrien.

La chronique anonyme dont nous extrayons ces détails, est conservée dans les archives de l'État, à Gand.

Ch. Piot.

CIMETIÈRE GERMANIQUE

DE NEERPELT (1)

Le chemin de fer de Hasselt à Eindhoven traverse la Campine limbourgeoise; à quelques centaines de mètres à la droite de la voie, entre Neerpelt et Achel, on a fouillé, en 1871, une série de tertres peu élevés, dans une propriété du sieur Walbers, de Neerpelt.

Ces tertres sont placés le long d'une suite d'étangs aujourd'hui asséchés, fait qu'on a remarqué dans une autre localité limbourgeoise du voisinage, à Caulille.

Chaque tertre semblait une sépulture de famille dans laquelle on enterrait les cendres des membres de celle-ci : on a cru reconnaitre au milieu du tertre une sépulture principale, sans doute celle du chef de la famille; les dépôts mortuaires subséquents formaient une sorte de cercle autour de ce point considéré comme centre.

Certaines plantes de bruyère se complaisent à la partie supérieure de la terre remuée qui remplit ces fosses de parfois plus d'un mètre de profondeur, et malgré une grosse pierre placée souvent au-dessus du dépôt funéraire pour le protéger, les racines très allongées de ces bruyères pénètrent jusqu'à l'urne où, d'après les paysans campinois,

(1) Voir les trois planches en regard.

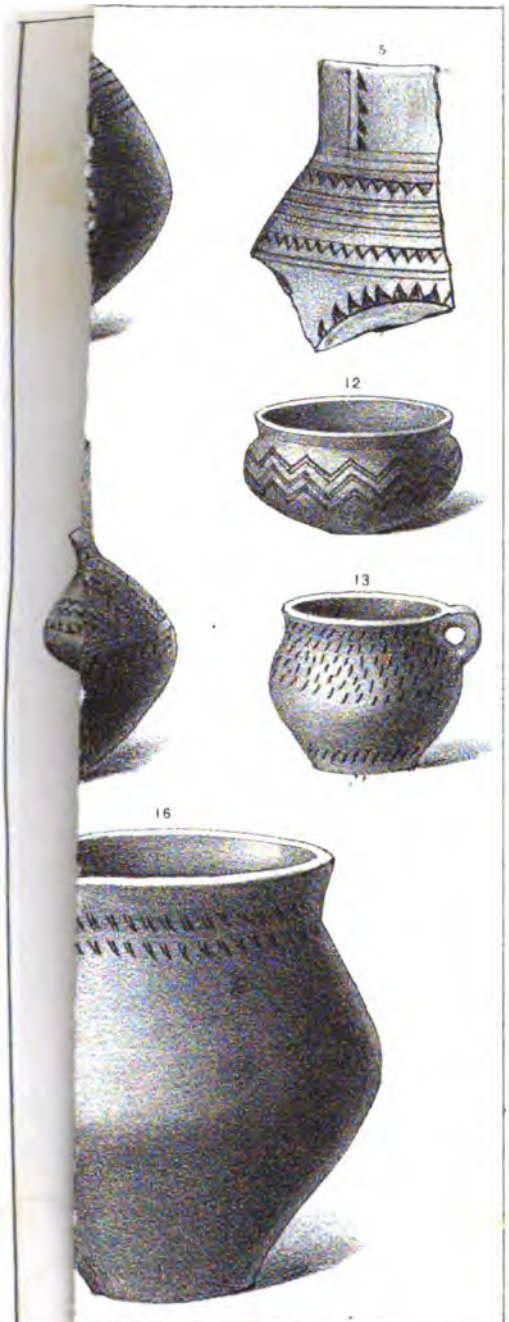

Imp. Simonau & Toovey Frux.

J V

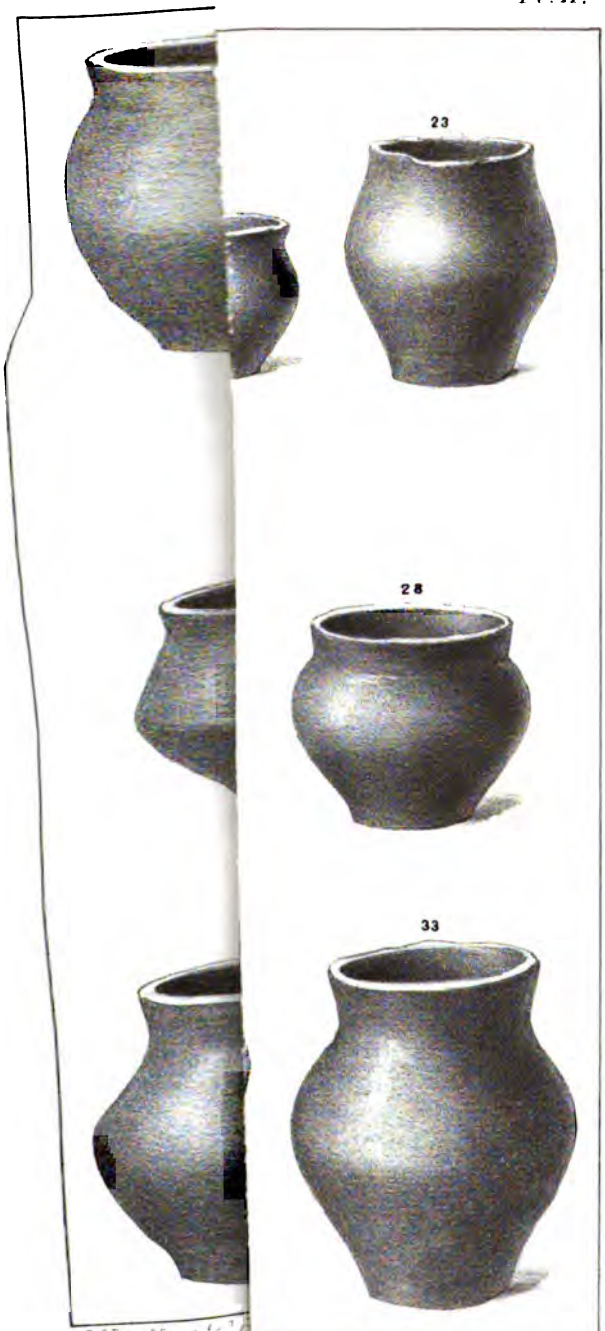
23
28
33

48
53
56
57
47
54
59

elles vont se nourrir de la cendre des morts : toujours est-il qu'où cette espèce de plantes présentait des touffes plus fournies, les fouilleurs avaient plus de chance qu'ailleurs de trouver en dessous des urnes funéraires.

Ces urnes sont représentées sur les trois planches en regard du titre; souvent une grande urne en contenait une petite, parfois double, comme il en est représenté une au milieu de la ligne d'en haut de la pl. III.

Tous ces vases ont été façonnés au tour et cuits au feu : ils sont facilement émiettables et peu ont pu être conservés entiers; cela est dû non à une prétendue confection par dessication au soleil, mais à un séjour depuis des siècles dans la terre, dont l'humidité a facilement altéré la matière poreuse des vases, non protégée par une couverte suffisamment imperméable.

Les ornements géométriques de quelques-uns ne sont pas dépourvus de cachet artistique.

Peu de menus objets ont été découverts avec les urnes : ce sont, outre un coquillage dentelé aux bords, quelques objets en bronze, comme épingles de tête, anneaux, clous, lamelle percée de cinq trous (pl. III), plus une pincette, également en bronze, recouverte d'une belle patice, ayant conservé toute son élasticité; celle-ci a été trouvée après la confection des dessins, où elle n'a pu trouver place.

Les produits des fouilles, sauf la pincette, ont été transmis au Musée royal d'antiquités de Bruxelles; ces fouilles, dirigées par l'auteur du présent article, étaient subsidiées par le Gouvernement.

Les sépultures explorées n'ont rien de militaire; l'ordre successif des enterrements, la présence d'ornements fémi-

nins, d'ossements de non-adultes, l'absence d'armes, semblent démontrer que chaque tertre était la sépulture d'une famille établie dans les environs. Le grand nombre de renflements semblables que présente la bruyère en cet endroit fait supposer qu'il existait là ou aux environs un certain nombre de familles réunies, une tribu de gens qui, dans l'aride Campine, ne devaient avoir d'autres moyens de subsistance que la chasse et la pêche.

Quelle époque et quelle nationalité assigner à ces sépultures?

Il s'agit d'un cimetière à incinération : il faut donc remonter au delà du IVe siècle de l'ère chrétienne, époque où l'usage de brûler les morts commença à tomber en désuétude.

Les Romains ont occupé la Campine, comme on en peut juger par de nombreuses découvertes de sépultures, de monnaies, etc., par toute la contrée et même non loin du champ de la découverte.

Mais toujours les sépultures romaines se laissent reconnaître à leurs monnaies, leurs poteries, leurs verreries, leurs menus objets de toilette, semblables partout.

Ici rien de cette nature, et comme il est difficile d'admettre que la civilisation romaine n'aurait pas déteint de quelque manière sur les usages des individus, même encore barbares, résidant dans le pays à une époque postérieure à la conquête, c'est à des habitants d'avant la conquête qu'il faut rapporter les sépultures de Neerpelt.

Cela nous ramène aux Germains qui, d'après César, occupaient notre pays de son temps.

Tacite nous apprend que les Germains brûlaient les

cadavres des leurs; d'un mot, il caractérise leurs usages funéraires : « aucune ambition pour leurs tombeaux; rien qu'un simple gazon ».

Cela convient en tous points aux sépultures de Neerpelt : un trou de peu de profondeur recevait l'urne contenant les cendres, et à défaut de gazon, des bruyères recouvraient la sépulture.

Mais ces Belges anté-romains étaient récemment installés dans le pays : on a la preuve qu'à Neerpelt même, il y a eu une population antérieure, d'une civilisation différente : à proximité du cimetière fouillé, un excédant d'emprise d'expropriation a fourni au chemin de fer qui longe le terrain, les terres nécessaires aux remblais; d'où, en contrebas, une aire de déblai affectant la forme d'un triangle. Au fond de cette partie de terrain, et dans les parois des terrains voisins restés à l'ancien niveau, on a recueilli un certain nombre de tessons de poterie grossière, non façonnée au tour; la matière est tout à fait semblable à celle des vases qui ont été exhumés à Gedinne et à Louette-Saint-Pierre par les savants archéologues de Namur (1).

Or, en même temps que ces derniers vases, on a découvert, entre autres, des épées en bronze du type connu et signalé comme appartenant à ce qu'on appelle : civilisation de Hallstatt, premier âge du fer, etc.; cette civilisation remonte à plusieurs siècles avant l'arrivée des Romains au nord des Alpes.

Jusqu'ici on n'a pas retrouvé d'objets en bronze de ce genre dans le nord de notre pays.

Si pourtant! M. Cuypers, dans sa description d'un autre

---

(1) *Ann. Soc. archéol. de Namur*, IX, p. 39.

cimetière de la Campine, dessine un « celt » en bronze, instrument plus ancien encore que les épées en bronze dont il vient d'être parlé.

Or, quand on se livre à une vérification de plus près, voilà qu'il s'agit non pas d'un objet placé dans les urnes ou auprès d'elles, mais d'un objet apporté aux fouilleurs comme découvert aux environs.

Pareille coïncidence se présente souvent : les habitants de la contrée où l'on opère des fouilles — ce qui est un événement à la campagne — rassemblent volontiers ce qu'ils ont d'objets anciens pour les montrer aux fouilleurs, et il est bon pour ceux-ci de bien faire abstraction des assertions et des attributions de leurs visiteurs. Bref, il n'est pas permis de conclure scientifiquement à une relation certaine entre le « celt » de M. Cuypers et les sépultures explorées par lui : on ne peut rapporter celles-ci à ce qu'on appelle l'âge du bronze, sinon par hypothèse.

Ce ne sont pas non plus les quelques rares objets de bronze découverts à Neerpelt qui autoriseraient pareille conclusion (1); les sépultures y sont trop pauvres en mobilier funéraire pour qu'on puisse s'attacher à quelques menus objets, dont aucun ne porte d'ailleurs une forme caractéristique. D'ailleurs ne sait-on pas par César que chez les Belges, ses contemporains, le fer n'était pas abondant : « ne ferrum quidem superest »; l'absence de ce métal à Neerpelt peut tenir uniquement à cette pénurie.

---

(1) M. le Dr C. Bamps, *Le Limbourg primitif ou aperçu sur les découvertes d'antiquités antérieures à la domination romaine faites dans le Limbourg belge*, Hasselt, 1889, p. 39, indique cette solution; mais il n'avait pu voir les objets eux-mêmes.

S'il est permis dans l'état de la question de proposer une explication, voici celle qui semble résulter de la présence, à Neerpelt, des débris des deux civilisations, l'une de Hallstatt, l'autre postérieure : le cimetière ici décrit aurait sa date enserrée entre l'époque où les Gaulois furent expulsés de notre pays par les Germains et celle où les Romains envahirent la contrée alors occupée par ces derniers.

L'expulsion des Gaulois par les Germains avait eu lieu dans des temps déjà anciens, « antiquitus » dit César : pareille expression comporte au moins deux ou trois siècles.

Or, par la découverte des objets archéo-italiques d'Eygenbilsen, nous connaissons l'époque où cette expulsion n'avait pas encore eu lieu. En effet, ces objets sont des objets de luxe : un bandeau d'or, une buire ornée de reliefs, etc.; ils n'ont pu parvenir en Belgique, comme en tant d'autres endroits au nord des Alpes, sinon par le commerce.

Le commerce cessa précisément d'avoir accès dans notre pays à l'arrivée des Germains, notamment de ces Nerviens dont César dit de la manière la plus expresse qu'ils excluaient de chez eux les colporteurs étrangers, ne voulant pas recevoir du dehors les objets de luxe propres à efféminer les mœurs.

De plus, nous savons aujourd'hui de la manière la plus indubitable — la bouche a été fermée aux plus récalcitrants — que les objets d'Eygenbilsen sont du ve siècle environ avant l'ère chrétienne; on peut ainsi placer, avec toute certitude, l'immigration des Germains en Belgique au ive siècle au plus tôt (1).

---

(1) Moke, *La Belgique ancienne*, I, p. 89, fait coïncider cette invasion avec le contre-coup qu'elle fit subir aux populations italiennes refoulées par un flot de nations gauloises, précisément en l'an 390 avant J.-C.

Le cimetière de Neerpelt est donc un cimetière germanique établi entre le IVe siècle et le Ier avant l'ère chrétienne.

Les poteries de l'emplacement voisin où existait peut-être aussi un cimetière, appartiendraient à l'époque gauloise, c'est-à-dire aux populations qui ont précédé chez nous les Germains.

M. Antoine Bamps considère également les sépultures du genre de celles de Neerpelt comme étant germaniques (1); mais il arrive à cette conclusion très exacte par des détours inutiles : les urnes ne sont pas romaines, dit-il, parce que les urnes romaines avaient toujours leur orifice « tourné vers le centre de la terre »; parce que, dans les urnes romaines ou à côté, on trouve habituellement des inscriptions; enfin, parce que ces urnes sont toujours logées dans des cavités garnies de pierres et fermées soit par une dalle, soit par une tuile.

Cette dernière particularité se rencontre bien parfois, mais très rarement, et quant aux autres, elles font absolument défaut pour toutes les sépultures romaines découvertes dans notre pays.

Les bruyères de la Campine avaient déjà fourni leur contribution d'antiquités germaniques : outre Neerpelt même, les territoires de Caulille (Limbourg), de Santhoven (Anvers) avaient révélé des urnes, transmises au Musée royal d'antiquités (2); on a trouvé des cimetières analogues à Schaffen, près de Diest, etc., et Heylen, à la fin du XVIIIe siècle,

---

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XIII, p. 261.
(2) *Catal.* de 1864, 2e section, V, 2, 3, 6, 7.

avait fait, de pareilles antiquités, l'objet de ses études (1).

Les objets antérieurs à l'arrivée des Germains sont plus rares.

Il y a d'abord, à la vérité, un certain nombre de « celts » qui appartiennent à une époque antérieure à celle à laquelle on a donné le nom, déjà cité, de civilisation de Hallstatt. Mais ces « celts » sont laissés de côté ici, où l'on se bornera à rappeler la relation que cette sorte d'instruments doit avoir avec la civilisation archéo-italique, temoin les quatre mille objets de ce genre trouvés ensemble dans la cachette de Bologne (2).

Les objets qu'on peut rapporter à la dernière période de l'occupation de la Belgique par les Gaulois, sont fort clairsemés en Belgique, où n'abondent nullement les épées, les poignards en bronze si caractéristiques, comme on en a trouvé en d'autres pays.

Outre l'épée de bronze de Gedinne, on connait encore un fragment récemment trouvé près de Wavre et acquis par le Musée royal d'antiquités.

Ce musée possède aussi un mors de bronze, découvert à Court-Saint-Étienne, où l'on a également exhumé une épée en bronze et un poignard du même métal, ce qui a permis au Dr Cloquet de déterminer le caractère gaulois des sépultures fouillées en cette localité (3).

---

(1) Voir les renseignements recueillis par M. Const. Bamps, dans le *Bulletin de la section scientifique et littéraire des Mélophiles de Hasselt*, XXIII (1886), pp. 143 et suiv.

(2) Zannoni, *La fonderia di Bologna*, p. 49. Près de 700 kilogrammes de « celts »!

(3) *Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles*, II, p. 32; III, p. 59.

Les travaux de dragage pour extraire de la Meuse le gravier nécessaire à la construction des forts qui entourent Namur, ont amené au jour différents objets, dont une lame de poignard en bronze (forme du n° 7782 du musée de Saint-Germain), plus deux fusaïoles, comme celles des lacs de Suisse, contemporaines du poignard.

Un couteau en bronze fondu d'un seul jet, soie et lame, caractéristique par sa forme courbe, avait été trouvé isolément à Mohiville (Namur); de même à Bernissart (Hainaut), un de ces instruments en bronze auxquels on a donné le nom de « rasoirs » (1). Les deux formes ont été trouvées dans une grotte à Sinsin (Namur), avec des poteries non façonnées au tour, l'une des plus remarquables trouvailles de l'époque gauloise, qui, d'après ce qui vient d'être dit, doivent être antérieures au IVe siècle avant J.-C. (2).

Enfin, il y a lieu de rappeler la trouvaille des bracelets en or de Frasnes-lez-Buissenal, accompagnés de monnaies gauloises, et les objets d'Eygenbilsen, cités ci-dessus.

Voilà à quoi se réduit le contingent apporté à l'étude de nos antiquités par les Gaulois expulsés de notre sol, au IVe siècle avant J.-C., par les Germains qui, d'après César, avaient anciennement traversé le Rhin.

31 décembre 1892.

H. Schuermans.

---

(1) Cette dénomination devrait être justifiée de plus près par un essai pratique.
(2) *Ann. Soc. archéol. de Namur*, XVI, p. 227.

RAPPORT

SUR LE

CONGRÈS INTERNATIONAL

D'ANTHROPOLOGIE ET D'ARCHÉOLOGIE PRÉHISTORIQUES

DE MOSCOU

C'est au cœur de la Russie, à Moscou, qu'a eu lieu cette année (1), du 13 au 20 août, la 11e session du Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques.

L'honneur que m'a fait M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique en me confiant la mission de représenter le Gouvernement du Roi à cette réunion scientifique, me crée le devoir d'en donner immédiatement ici un compte rendu succinct.

Son Altesse Impériale Monseigneur le Grand Duc Serge Alexandrowitch avait daigné accepter la présidence d'honneur du Congrès.

La présidence effective avait été offerte, par acclamation, à Son Excellence le Prince Waldémar Golitzine.

---

(1) 1892.

M. le professeur D. Anoutchine remplissait les fonctions de secrétaire général, aidé, dans cette lourde tâche, par MM. Tikhomirow et Troutowsky, secrétaires.

L'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, le Danemark, la France, l'Italie, la Suisse et la Turquie avaient envoyé des délégués, et des savants de toutes les parties du vaste empire russe, même de la Sibérie, avaient répondu en grand nombre à l'appel du Comité organisateur.

***

Voici, en suivant l'ordre chronologique, un résumé des questions posées et discutées au cours des séances :

— Dans son aperçu sur les dépôts post-tertiaires en connexion avec les trouvailles des restes de l'industrie préhistorique, au nord et à l'est de la Russie d'Europe, M. Tschernyschev a eu pour but d'exposer sommairement les résultats obtenus par les géologues et de préparer ainsi le terrain aux études archéologiques, se bornant à signaler seulement les trouvailles de cette nature faites jusqu'ici.

— M. S. Nikitin a soumis au Congrès un important travail sur la constitution des dépôts quaternaires en Russie et leurs relations aux trouvailles résultant de l'activité de l'homme préhistorique. L'auteur a présenté à la fin de son remarquable mémoire le résumé suivant :

« La subdivision de l'âge de la pierre en périodes *paléo-*
» *lithique* et *néolithique* doit être maintenue pour la Russie
» d'Europe. Elle coïncide, en effet, chez nous, avec les
» subdivisions géologiques en *pleistocène* et *moderne*, basées,
» à leur tour, sur les données paléontologiques.

» L'étude des dépôts glaciaires de la Finlande et de la

» région occidentale ne fournit aucune preuve de l'existence
» de deux époques glaciaires particulières et d'une époque
» interglaciaire; tous les faits peuvent être expliqués par les
» phénomènes de l'oscillation du glacier au moment de sa
» retraite, graduelle, mais irrégulière.

» A l'époque de la plus puissante glaciation, la majeure
» partie de la Russie présentait l'aspect d'un désert de glace,
» pareil à celui du Groenland, ne portait point de moraine
» sur sa surface et ne présentait aucune élévation dénuée
» de glacier, où la végétation de steppes aurait pu s'être
» conservée.

» Le temps correspondant à l'époque interglaciaire et à
» celle de la seconde glaciation des Suédois, était probable-
» ment, pour la majeure partie de la Russie, l'époque de la
» formation des dépôts anciens lacustres, du loess et des
» terrasses supérieures fluviatiles, présentant le gisement
» principal des os de mammouth et d'autres mammifères
» éteints, qui y abondaient lorsque la Scandinavie et la
» Finlande étaient encore couvertes par le glacier.

» Dans la seconde moitié de l'époque glaciaire, ou du
» *pleistocène*, le mammouth et d'autres grands animaux
» habitaient, nombreux, la Russie méridionale et orientale.

» A mesure que le glacier se retirait, ces animaux avan-
» çaient vers le nord et le nord-ouest; à la fin du pleistocène,
» ils atteignirent la Finlande pour très peu de temps, puis
» disparurent bientôt dans toute l'étendue de la Russie
» d'Europe, mais, probablement plus tard, dans sa partie
» nord-est et dans la Sibérie occidentale.

» L'homme habitait simultanément avec le mammouth,
» pendant la seconde moitié de l'époque glaciaire, le long

» de la limite de la glaciation, possédant une industrie
» assez avancée et se servant entre autres du feu, mais
» produisant uniquement des outils en silex taillés à éclats.
» A mesure que le glacier se retirait, l'homme avançait vers
» le nord et le nord-ouest; il parvint jusqu'en Finlande et
» dans la région baltique après la fin de la glaciation et
» après la disparition du mammouth; mais l'homme possé-
» dait déjà l'industrie plus avancée de l'époque néolithique
» et, outre les outils en silex taillé, il savait fabriquer des
» outils en pierre polie, de la poterie, etc...

» La Russie d'Europe ne présente aucune trace de
» l'homme de la première moitié du pléistocène, ou de
» l'homme plus ancien encore. »

— M. Vladimir Polivanoff nous a fait connaître l'existence d'un dépôt considérable d'ossements d'animaux appartenant à la faune quaternaire.

Ce vaste ossuaire est situé dans le gouvernement de Samara, près du village de Khriastchevka. Il occupe une plage sablonneuse du lit du Volga, inondée seulement au printemps. On rencontre, sur la rive gauche, dans un espace d'une centaine de mètres carrés, de nombreux ossements se rapportant aux espèces suivantes : Rhinoceros tichorhinus, Elephas primigenius, Bos primigenius, Cervus elaphus, Equus caballus, etc., ainsi que des débris d'Elasmothérium.

Toutes ces pièces se trouvent presque à la surface. Cette découverte est due aux affouillements des eaux.

M. Polivanoff a ajouté qu'un dépôt semblable a été signalé par M. Golovkin, professeur à l'université de Kazan, à 40 kilomètres de cette ville, et que ce dépôt renfermait, en outre, les restes du Camelus.

C'est la première fois que l'on rencontre dans ce pays les ossements du chameau associés à ceux du rhinocéros et de l'éléphant.

— L'événement du Congrès a été la communication de M. Savenkow, qui, le premier, vient de signaler la présence, en Sibérie, d'objets qui seraient paléolithiques.

Après nous avoir donné un aperçu géologique de la vallée de l'Iénisseï et fait l'étude du régime de ce fleuve dans les environs de Krasnoïarsk, M. Savenkow a exhibé une série d'ustensiles en pierre recueillis, associés à des ossements quaternaires, à la profondeur de 1m05 dans une couche de loess, au pied de la montagne Afontova, tout près de la ville de Krasnoïarsk.

Les objets en pierre présentent plus ou moins le type du Moustier et de Saint-Acheul, mais avec prédominance de la forme dite moustiérienne. Faits ordinairement avec des fragments de blocs erratiques, ils ne sont taillés, la plupart du temps, que d'un seul côté. La roche employée est une sorte de jaspe.

Les ossements trouvés avec ces outils de pierre sont des déchets de cuisine; on les rencontre rarement entiers. Ils se rapportent aux espèces suivantes : Elephas primigenius, Cervus tarandus, Bos primigenius, Equus caballus, Rhinoceros tichorhinus.

La couche de limon à briques ou loess qui renferme, associés, les outils et les ossements, serait d'origine éolienne.

Bien que le gisement en question ne semble pas encore établi d'une façon positive, les matériaux que l'on possède sur la vallée de l'Iénisseï étant insuffisants pour tracer l'histoire de cette contrée à l'époque quaternaire, la décou-

verte de M. Savenkow offre le plus grand intérêt, et on ne saurait assez louer et encourager ce savant et persévérant chercheur..

— M. Peredolsky a rencontré les restes de l'âge de la pierre dans la ville même de Novgorod et dans ses environs.

La station des rives du lac Llmène, d'un kilomètre carré d'étendue, dont il nous a entretenu, est particulièrement intéressante. La couche archéologique, parfaitement horizontale, mesure 1m75 d'épaisseur. Elle repose sur les dépôts glaciaires et est recouverte d'une couche de terre à briques de 2 mètres de hauteur.

Ce savant y a recueilli environ 35,000 objets présentant les traces certaines du travail de l'homme. Ce sont des outils en silex, en os et en corne, des fragments de poterie, des polissoirs en grès, des objets en schiste, en jade, etc., une amulette crânienne, deux plaques en os représentant : l'une, une tête d'oiseau ; l'autre, une tête d'homme. Il y a rencontré également des ossements d'animaux : bœuf, ours, sanglier, élan, castor, loup, lynx, renard, souvent brisés, et des restes humains.

Dans toute l'étendue de la couche archéologique, mais vers le milieu en épaisseur, sont dispersés des amas parfois assez considérables de coquilles fluviatiles, riches en débris de poterie, en outils en os, en lames de silex, etc.....

M. Péredolsky constate que les restes de l'homme et de son industrie des bords du lac Llmène offrent une ressemblance évidente avec les restes trouvés sur les bords du lac de Ladoga. C'est la même tribu primitive qui était, du reste, sédentaire et, à en juger par quelques indices, avait des

relations commerciales avec des pays assez lointains. D'autre part, les crânes de cette peuplade présentent plusieurs traits de ressemblance avec les crânes provenant des kourganes du gouvernement de Novgorod, et, en général, de la Russie de l'ouest et du sud.

— Son Excellence le prince Paul Poutjatine a insisté sur l'intérêt que présente l'étude des traces de morsures que l'on peut observer parfois sur les ossements des périodes paléolithique et néolithique.

Les incisions faites par les dents des squaloïdes sur les ossements de Balœnotus provoquèrent beaucoup de discussions; on les prit d'abord pour des incisions pratiquées par l'homme au moyen du silex.

La domesticité du chien se prouve par les os rongés d'une certaine manière que l'on rencontre sur l'emplacement des stations anciennes.

L'examen des ossements de Bologoïé semble établir que les habitants de cette station étaient anthropophages.

L'orateur a découvert, en effet, dans le gisement qu'il explore depuis plusieurs années à Bologoïé, une omoplate humaine couverte de morsures. Il a recueilli également, dans ce même gisement, le maxillaire supérieur d'un crâne humain d'un prognatisme assez accusé, et dont les dents correspondent presque entièrement avec les incisions produites par les morsures sur l'omoplate.

De plus, tous les crânes trouvés à Bologoïé étaient réduits en petits morceaux; ces crânes, après leur restauration, ne présentent pas les caractères des crânes scythes, mais ressemblent plutôt aux crânes trouvés à Furfooz.

Les os humains, brisés pour la plupart, ont été dispersés,

et on retrouve parfois, à de grandes distances, des pièces appartenant à un même squelette.

Quelques os de ces squelettes n'ont pu être retrouvés jusqu'à présent. Sur certains os, on reconnaît la présence du travail de l'homme sous forme d'entailles faites probablement avec un couteau en pierre, ou de polissage exécuté à l'aide d'un lissoir en grès.

Les squelettes de Bologoïé appartiennent, à une seule exception près, à des vieillards ou bien à des enfants et à des adolescents.

Les chairs ont été dévorées toutes crues, à la manière des Esquimaux, car on ne rencontre dans le gisement en question que très peu d'os entamés par le feu, et ce n'est probablement qu'accidentellement par les feux des foyers.

Enfin, d'après les versions d'Hérodote, de Strabon, de Pline, etc., le cannibalisme existait dans différentes parties de la région appartenant maintenant à la Russie.

— M. P. Koudriavzev a exposé le résultat de ses recherches sur l'homme préhistorique dans le gouvernement de Vladimir et exhibé une remarquable série d'outils en pierre opaque, haches, haches-marteaux, etc., et de petits silex taillés très finement suivant des formes animales. Ces représentations d'animaux en silex et en os sont une des particularités du néolithique de la Russie.

— M. le Bon de Baye a fait une étude comparative fort intéressante des sculptures paléolithiques et néolithiques.

Malgré le degré infime de civilisation, l'état de sauvagerie même dans lequel on nous représente l'homme à l'époque quaternaire, il est incontestable qu'un art véritable existait dès ces temps reculés chez les habitants des cavernes. Les

artistes paléolithiques ne s'attachaient toutefois qu'à reproduire les objets et les animaux tels qu'ils étaient, tels qu'ils les avaient devant les yeux; c'étaient des *réalistes*.

A l'époque néolithique, on assiste à un changement radical; l'art se retrouve, en effet, avec des caractères bien différents.

Plus de ces imitations consciencieuses et serviles de la nature, mais des *formes conventionnelles*. On a devant soi la manifestation d'un culte nouveau qui ressemble à l'idolâtrie. L'homme néolithique obéit à des notions, à des idées religieuses définies, et il représente, sous des traits conventionnels, la divinité qui incarne ses croyances.

M. le Bon de Baye se demande, en terminant, s'il ne serait pas permis de supposer, sous toutes réserves, que ces idées religieuses ont été apportées par une migration dont les étapes sont encore à trouver? Les hommes de l'époque néolithique, en venant se mêler aux hommes de l'époque quaternaire, auraient alors joué un rôle analogue à celui des Gaulois venant plus tard se mêler aux anciennes populations celtiques.

— Nous avons exposé ensuite, d'une manière succincte, les découvertes qui ont été faites jusqu'ici en Belgique au point de vue de l'âge du bronze et du premier âge du fer et les conséquences qu'on peut en tirer.

Les trouvailles relatives à l'âge du bronze signalées dans notre pays sont trop peu importantes pour que l'on puisse y admettre l'existence d'un âge du bronze *proprement dit*. Le bronze qu'on y retrouve est un bronze d'importation dû au commerce.

Le premier âge du fer, au contraire, se caractérise beau-

coup mieux, et les sépultures étudiées jusqu'à ce jour présentent trois types bien différents que nous avons proposé de dénommer provisoirement comme suit :

1° Le type des *marchets;*

2° Le type de la Campine;

3° Le type de Gédinne.

— Dans une intéressante communication, M. Valdémar Schmidt a fait ressortir l'importance que présente l'étude des temps préhistoriques de la Russie pour l'étude des antiquités préhistoriques du Danemark.

Certaines formes de nos outils en pierre, a-t-il dit, se rencontrent dans une grande partie de l'empire russe. Des objets en pierre trouvés en Sibérie rappellent également d'une façon frappante le type danois. Il se pourrait qu'un courant industriel venu de la Sibérie, ait traversé la Russie et se soit localisé et développé en Scandinavie.

Le bronze a été importé en Danemark; il venait du sud. Nous avons établi quatre subdivisions dans la période du bronze. En Russie, l'âge du bronze est faiblement représenté.

L'époque du fer danoise comprend également quatre périodes :

1ère période, antérieure à toute influence romaine, et qui correspond à Halstadt et à La Tène;

2e période, avec influence romaine;

3e période, avec influence gothique, dont le point de départ est la Russie du sud;

4e période, celle des Vikings, caractérisée par des relations nombreuses avec Byzance et l'Orient au travers de la Russie.

— M. le Bon de Baye a produit un travail très remarquable sur l'origine orientale de l'orfèvrerie cloisonnée et son introduction en Occident par les Goths.

Cet art, a dit en substance notre confrère, n'est pas occidental, comme on l'avait jadis supposé. Les objets qui nous occupent, d'abord appelés mérovingiens, furent ensuite considérés comme des produits de la civilisation germanique, ayant le bassin du Rhin pour berceau.

Mais, dès 1876, les archéologues hongrois nous firent connaître une série de découvertes du plus haut intérêt. Ces trouvailles opérées en Hongrie, d'objets pouvant être attribués aux Goths et aux Gépides, offraient une grande ressemblance avec les découvertes qui se produisent tous les jours dans les nécropoles franques, burgondes et visigothiques.

La Crimée, les côtes septentrionales de la Mer Noire et de la mer d'Azov, et même certaines parties du Caucase ont fourni, à leur tour, des documents archéologiques des plus importants. Les produits sont tellement semblables à ceux de nos sépultures occidentales, que le nom d'antiquités mérovingiennes leur avait, dès le principe, été appliqué par les savants russes.

La première manière de cette orfèvrerie, que l'on pourrait nommer scytho-gothique, se trouve donc localisée sur la rive gauche du Danube, en Hongrie, en Roumanie et dans la Russie méridionale.

Ces antiquités, qu'en Italie on nomme gothiques ou langobardes; en Allemagne, selon les contrées : franques, mérovingiennes, alamaniques ou bavaroises; en Algérie, vandales, seront, en Pannonie et en Dacie, attribuées de

préférence, suivant leur époque, aux Visigoths, aux Ostrogoths et aux Gépides.

En Russie, ce genre de travail artistique date de la suprématie des Goths, avant leur division en deux grandes nations.

Les objets d'orfèvrerie cloisonnée trouvés à Pétrossa, au delà des Karpathes, démontrent que plus nous nous approchons du berceau de l'art qui les a produit, plus nous trouvons ces antiquités pénétrées d'éléments asiatiques.

Les matériaux constitutifs de cet art somptueux se trouvent réunis sur le sol de la Scythie, aux portes de l'Orient. L'or venait sans doute de l'Oural et les pierreries de pays méridionaux. Quant à l'ornementation, elle est composite et les études ne sont peut-être pas encore assez avancées pour dire avec certitude la provenance de tous les emprunts faits par les artistes.

La décoration zoomorphique mérite de fixer l'attention.

Les oiseaux à bec crochu semblent avoir été en honneur chez certaines tribus de la Scythie, avant d'avoir été adoptés par les Goths et importés par eux chez les diverses populations barbares qui envahirent l'Europe occidentale vers le ve siècle.

Les griffons, les lions, les guépards, etc., figurés sur les bijoux barbares, paraissent tirer leur origine de la Perse sassanide.

Sur les bijoux trouvés en Hongrie, en Roumanie et en Russie, ces animaux sont représentés dans le style oriental, avec des caractères hiératiques indéniables.

La Russie méridionale nous fait connaître les objets barbares à la fois les plus anciens et les plus orientaux.

Mais l'ornementation zoomorphique, en traversant l'Eu-

rope, se trouve souvent défigurée à mesure qu'elle s'avance vers l'occident. Certains types originaux perdent leurs formes primitives à force d'être copiés et recopiés d'après des spécimens déjà altérés. Il en est de même pour l'orfèvrerie cloisonnée : il semble qu'en arrivant en Occident, cette industrie du cloisonnage des grenats se soit appauvrie, tout en conservant ses caractères essentiels.

Si, conclut M. le Bon de Baye, le nom d'antiquités franques, burgondes, etc., peut servir à désigner les groupes des pays francs, burgondes, etc., il manque une désignation générale s'appliquant à toutes les antiquités de cette catégorie, de quelque pays qu'elles proviennent. Cette désignation générale tiendrait dans le mot *gothiques*.

— M. W. Sizof nous a donné un aperçu fort intéressant sur la structure des différents types des tumulus ou kourganes de la Russie, depuis l'époque de la pierre jusqu'au XIVe siècle de l'ère chrétienne. Nous avons pu suivre, en effet, sur une remarquable série de modèles très réduits, démontables, et présentant les coupes, les explications très détaillées que le savant et obligeant secrétaire du Musée historique de Moscou a bien voulu nous fournir sur ce sujet.

***

Un certain nombre de questions d'anthropologie proprement dite ont été soulevées également.

— M. le Dr Topinard a tenu à bien spécifier ce que l'on doit entendre par le mot race en anthropologie.

On a une tendance à confondre les *races* avec les *nationalités*.

Les races ne sont que des hypothèses, des conceptions de

l'esprit du ressort des naturalistes et, par conséquent, de l'anthropologiste. La question des nationalités, au contraire, ne regarde pas l'anthropologie.

Tout à fait étrangère à la question des races, les éléments constitutifs des peuples n'étant pas des races, mais des peuples eux-mêmes, elle ne relève que de l'histoire.

Donc, indépendance absolue entre les anthropologistes et les historiens. Cette délimitation de terrain s'impose, dit-il, d'une manière absolue.

— M. le Professeur Kollmann a communiqué au congrès un important travail sur les races humaines de l'Europe et la question aryenne. Il le résume comme suit :

« 1° Il est nécessaire de distinguer en Europe au moins » quatre types différents :

» *a*) Les dolichocéphales leptoprosopes,

» *b*) Les dolichocéphales chamaeprosopes,

» *c*) Les brachycéphales leptoprosopes,

» *d*) Les brachycéphales chamaeprosopes;

» 2° Les types subsistent tous, sans aucun doute, depuis » la période néolithique ;

» 3° Ils ont (la preuve en est dans les cavernes et dans » les sépultures) toujours vécu les uns avec les autres et se » sont mélangés ;

» 4° Dès lors la culture intellectuelle européenne est un » produit commun de ces types;

» 5° Il n'y a qu'un seul type d'Asie que nous puissions » considérer comme parent direct des types européens, à » savoir le type dolichocéphale leptoprosope, mais ceci n'est » qu'une simple supposition, ajoute-t-il, basée sur quelques » données insuffisantes.

» Ce fut probablement d'Asie que partit le courant intel-
» lectuel de l'Europe, de même que le contraire se passe de
» nos jours; mais il n'est pas encore admissible que le
» berceau d'où sortit l'humanité européenne se soit trouvé
» sur ce continent.

» Depuis la période néolithique, les types européens sont
» des types définitifs. »

— M. le professeur Bogdanow, après avoir recherché pendant une quinzaine d'années, sur des matériaux nombreux et sérieux quelle était la race la plus ancienne de la Russie centrale, en est arrivé aux conclusions suivantes : dans les kourganes les plus anciens on rencontre la dolichocéphalie presque pure, tandis que dans les moins anciens c'est la brachycéphalie qui domine. La brachycéphalie commence à devenir plus fréquente avec l'époque historique, ce qui fait qu'actuellement la brachycéphalie est presque générale. Ce sont les dolichocéphales qui ont joué le rôle principal dans la formation de la population russe. Ces aborigènes avaient la tête bien conformée, le front bien dessiné, pas fuyant, et la face longue.

« Dans les groupes des crânes kourganiens que nous avons passés en revue jusqu'à présent, déclare le savant professeur, nous avons partout trouvé que le type dolichocéphalique prédominait d'autant plus que l'époque de la construction des kourganes était plus ancienne, et que dans les plus anciens kourganes on ne trouve assez souvent que les dolichocéphales. Au contraire, dans la Russie orientale, dans le pays des Baschkyrs, la brachycéphalie a prédominé depuis la période kourganienne. »

M. Bogdanow pense que ces dolichocéphales sont arrivés

en Russie, du Danube, où l'on retrouve la dolichocéphalie prépondérante dans les populations actuelles. Ils auraient atteint d'abord la Russie-Blanche en remontant le Dnieper, puis ils auraient pénétré jusqu'à Novgorod et de là en Suède. C'était le courant du nord.

Il y aurait eu également, et en même temps, un courant oriental, par Minsk, Iarosslav et Moscou, et occidental par la Galicie, la Visla et le Danube.

— M. le Professeur Virchow prenant ensuite la parole, a fait remarquer que la race dolichocéphale de M. Bogdanow se continue en Allemagne et se retrouve encore en Belgique et en France dans les tombeaux de l'époque franque.

En Allemagne, après la période néolithique, a commencé l'incinération, qui a duré très longtemps, d'où absence complète de matériaux d'étude et grande lacune dans nos connaissances qui ne sera, hélas, jamais comblée.

Les néolithiques allemands sont *dolichocéphales*. Dans les *Rheingräber* ou tombeaux en rangées de Francs et d'Alamans, qui remontent à l'époque des invasions et vont jusqu'à Charlemagne, ce sont également des dolichocéphales que l'on rencontre.

En Suisse, on constate un grand changement dans le type anthropologique : à l'âge de la pierre, c'est la brachycéphalie qui est prédominante, puis les crânes s'allongent et deviennent dolichocéphales avec les métaux.

Il faut, en craniologie et dans l'étude des races, a dit l'illustre savant, se servir de la méthode zoologique sans tenir compte des noms historiques, et mettre de côté les appellations de race slave, franque, etc. Ainsi, si l'on étudie des crânes finnois depuis Ekatérinenbourg jusqu'en Laponie

norvégienne, on ne trouve pas *un type de crâne finnois*, mais des crânes finnois avec des caractères différents suivant les régions. Les Finnois de l'Oural sont plus brachycéphales et les Lapons plus dolichocéphales; mais il y a des caractères généraux, tels que les cheveux, le teint, etc., qui appartiennent à tous.

Pour arriver à une connaissance sérieuse des races actuelles, il faut donc décomposer l'étude de chaque race de la manière suivante : étude des cheveux, des yeux, du teint et mesures craniométriques, car un des caractères d'une série peut se rencontrer dans d'autres, sans que les autres caractères correspondent. En ethnographie, il faut donc éviter les moyennes de Broca, qui reposent sur des cas peu nombreux et réunis fortuitement.

M. Virchow étudie actuellement les îles du Pacifique en prenant d'abord chaque île séparément, puis en les comparant entre elles; et il est arrivé à ce résultat étonnant : que parmi les races noires, négritos et Mélanaisiens, par exemple, il y a, dans des îles voisines, ici une race noire brachycéphale, là une race noire dolichocéphale. L'une aux cheveux plats, l'autre aux cheveux laineux ou spiraloïdes.

En somme, a dit en terminant l'éminent professeur, il faut localiser et réduire le champ de recherche, et, dans un même pays, ne pas mêler les crânes actuels à ceux qui sont antérieurs au christianisme.

— M. Bogdanow, résumant la question, estime que la craniologie préhistorique offre deux caractères principaux : la *dolichocéphalie* pour la Russie du nord et l'Allemagne, et la *brachycéphalie* pour le sud de l'Europe et de la Russie (Tatares de Crimée).

— M. le professeur Zograf a passé en revue et discuté les diverses méthodes usitées dans les recherches anthropologiques et anthropométriques sur le vivant en s'étendant davantage sur les méthodes employées par les savants russes. Celles-ci ne sont, en réalité, que les méthodes de Broca, modifiées seulement dans les détails.

L'orateur pose ensuite quelques questions, très graves à son avis, pour les recherches anthropométriques en Russie, entre autres la suivante, au sujet de la grandeur de la taille et des autres mensurations du corps : « Pour comparer entre eux les faits anthropométriques observés chez les divers peuples et nations, et pour pouvoir tirer de ces observations des conclusions définitives, ne faut-il pas que ces observations soient faites sur des individus tout a fait adultes, c'est-à-dire sur des sujets ayant atteint l'âge de 25 à 27 ans? »

Les Russes se développent, en effet, beaucoup plus lentement que les autres peuples de l'Europe.

Instruit par l'expérience qu'il a acquise au cours de ses voyages, M. Zograf exprime le désir que, non seulement pour les mesures verticales, mais aussi pour les mesures du bassin et des autres parties du corps, « les observateurs futurs emploient les méthodes de l'observation directe à l'aide des glissières anthropométriques ou des compas des gynécologistes, plutôt que l'observation à l'aide des projections ou de la mensuration de la hauteur des parties diverses du corps. »

Il réclame également que la « mesure de la longueur totale du visage soit prise par une mensuration directe, au lieu d'être le résultat ou l'addition des longueurs des parties séparées du visage. »

Enfin, M. le professeur Zograf voudrait voir ajouter à la *liste réduite* de M. le Dr Topinard les trois rubriques suivantes, très importantes en général, et surtout en Russie, où l'on retrouve beaucoup de traces des peuplades mongoles :

Largeur maxima du visage,

Diamètre bi-angulaire,

Hauteur du périnée au-dessus du sol.

Ce qui porterait ladite liste de 19 à 22 rubriques.

— M. Chantre a donné un aperçu anthropométrique des populations de la Transcaucasie et M. le professeur Anoutchine a résumé un mémoire de M. le Dr Stieda sur les différentes formes de la suture palatine transversale.

— M. Orchansky ayant recherché les lois qui président à la distribution des sexes, attribue une grande influence à l'âge des parents sur la répartition des sexes des enfants.

— M. le professeur Zograf, qui s'est occupé des habitants actuels de la Grande Russie centrale, au point de vue de la taille, de l'indice céphalique, de la circonférence thoracique, de la hauteur des membres inférieurs et de la couleur des yeux et des cheveux, est arrivé aux conclusions générales suivantes :

Les Grands Russes présentent trois types répandus chacun sur toute la surface de la région étudiée :

1° Un type de haute taille, aux cheveux d'un châtain clair ou tout à fait blonds, aux membres inférieurs assez longs, sous-brachycéphale, mais plus proche de la mésaticéphalie et avec des traces de dolichocéphalie, leptoprosope, avec nez leptorhinien ;

2° Un type de petite taille, aux cheveux d'un châtain

foncé ou tout à fait bruns, aux membres inférieurs peu longs, purement brachycéphale, sans trace de dolichocéphalie, chamaeprosope, au nez mésorhinien ;

3° Un type à la taille moyenne, sans traits bien caractéristiques, et aux caractères communs aux deux types précédents. C'est le résultat du métissage de ceux-ci.

On trouve aussi, dans la Grande Russie centrale, des traces des types de populations peu nombreuses, souvent accidentelles.

Le type de haute taille, châtain clair ou blond, conservant des traces de dolichocéphalie, serait le type slavo-lithuanien.

Le type de petite taille, châtain foncé ou brun, brachycéphale, au visage et au nez large, serait le type ouralo-altaïen, ou le type de la population antique, indigène, trouvé par les Slaves, arrivés des bords du Dnieper, du plateau de Waldaï et des régions voisines.

— M. le professeur Sergi, de l'université de Rome, a insisté sur la nécessité d'une nouvelle classification des crânes humains.

Il existe, a-t-il dit, des variétés dans la race humaine comme chez les animaux, et surtout chez les animaux domestiques. Cette existence d'espèces humaines diverses se démontre d'elle-même par la différence des types crâniens et par la persistance de ces types de temps immémorial. C'est à l'aide de ces variétés qu'on parviendra à classifier les branches humaines.

La nomenclature du type des variétés n'existant pas, il faut la créer.

— M. le professeur Sergi a exposé aussi ses idées sur les habitants primitifs de la Méditerranée.

D'après ce savant, une grande famille humaine, les Ibero-liguro-libyens, aurait précédé, dans le bassin de la Méditerranée, les races sémitiques et aryennes.

Les Ibères, les Sicules et les Ligures présenteraient, en effet, les mêmes éléments ethniques.

Le professeur Sergi démontre ensuite, par l'analyse morphologique des crânes des anciens Égyptiens, que ceux-ci possèdent beaucoup de caractères communs aux peuples de l'ouest de la Méditerranée dont il vient d'être fait mention. C'est à cause de leur langue et de leur civilisation que les Égyptiens ont été séparés des autres peuples de la Méditerranée, auxquels ils demeurent toutefois unis par leur structure physique.

Les anciens Égyptiens seraient donc des Libyens.

En résumé, les recherches de notre confrère établiraient l'existence, depuis un temps immémorial, d'une famille humaine méditéranéenne composée de plusieurs variétés.

Cette famille humaine ne serait cependant pas la plus ancienne, car avant son arrivée il y aurait eu des variétés humaines plus primitives et plus inférieures encore par leur structure physique.

— M. Chantre a appelé l'attention du Congrès sur l'urgence d'une réforme dans la nomenclature des peuples de l'Asie.

Comme exemples destinés à montrer la nécessité de la revision qu'il réclamait, il a cité les faits suivants :

La dénomination de *Caucasiens* appliquée au groupe des peuples qui habitent le Caucase et aussi à l'ensemble des peuples appelés également aryens, et qui n'est basée que sur la ressemblance que l'on a cru trouver entre les traits

des habitants du Caucase et ceux de la plupart des peuples aryens. De cette ressemblance, on a conclu à l'origine caucasienne de toutes les races qui constituent la famille aryenne, alors qu'en réalité les habitants du Caucase doivent fournir un groupe à part.

Les Tats, nom donné improprement à une famille qui en Perse et en Asie centrale s'appelle Tadjik, et qui en Transcaucasie habite les côtes occidentales de la mer Caspienne, entre Derbent et les bouches de la Koura.

Le mot *Tadjik* lui-même, étendu à tort à un peuple qui est généralement connu sous le nom de Galtchas.

La dénomination de *Tatars* donnée à plusieurs peuples qui n'ont que peu ou point de rapport entre eux, et qui ont une origine turque.

— M. le professeur Zograf estime que la solution de cette question d'une nomenclature nouvelle des peuples de l'Asie, basée uniquement sur des données scientifiques, sera plus difficile qu'on ne le pense généralement à cause des nombreuses immixtions qui ont eu lieu; les peuplades s'étant véritablement enchevêtrées les unes dans les autres.

Le vœu de M. Chantre ayant été adopté à l'unanimité, une Commission composée d'anthropologistes, de philologues, d'archéologues et d'historiens fut instituée. Elle devra préparer pour la prochaine session un premier rapport sur lequel il sera statué.

MM. les professeurs Virchow, Bogdanow, Zograf, Zagarelli, Miller et Chantre forment le noyau de cette Commission, qui, si elle le juge utile, s'adjoindra des savants s'occupant des diverses parties de l'Asie.

Une autre Commission, sous la présidence de M. le

professeur Zograf, fut nommée, au sein de la Société des Amis des Sciences naturelles de Moscou, dans le but d'étudier méthodiquement la question du métissage de la Russie.

Enfin, en présence du désaccord qui existe entre les savants sur la valeur des mensurations et la manière de les faire, une troisième Commission, composée de MM. Anoutchine, Sergi, Kollmann, Virchow, Chantre, Mariew et Zograf, fut encore instituée avec mission d'établir l'unité de la méthode anthropométrique pour toute l'Europe.

*
* *

Des expositions scientifiques spéciales, c'est-à-dire en rapport direct avec les occupations du Congrès, eurent aussi lieu à Moscou pendant la durée de celui-ci.

Nous y avons admiré :

— Une exposition géographique comprenant surtout les divers matériaux et documents les plus propres à nous donner une connaissance parfaite de la géographie ancienne et moderne de l'empire russe et des progrès réalisés jusqu'à présent, dans ce pays, au point de vue de la science cartographique.

— Une exposition zoologique offrant des spécimens d'appareils et d'instruments anatomiques et physiologiques nouveaux ou perfectionnés, des collections rassemblées par des voyageurs au cours de ces dernières années et non encore publiées pour la plupart, et des séries paléontologiques pour l'étude de la faune préhistorique de la Russie.

— Une exposition archéologique des plus importantes, organisée par Mme la comtesse Ouvarow et M. Sizow, réunissant de très intéressantes collections publiques et privées

de crânes et d'objets archaïques se rapportant aux époques préhistorique et protohistorique de la Russie, ainsi que les modèles dont nous avons parlé, reconstituant les milieux dans lesquels avaient été trouvées les pièces exposées.

***

Le Congrès de Moscou, qui ne l'a cédé en rien aux congrès précédents par l'éclat et la magnificence des fêtes qui l'ont accompagné, a donc été aussi l'un des plus instructifs.

Nous avons beaucoup vu, beaucoup appris, dans ces jours passés en compagnie de nos savants collègues russes. Nous garderons longtemps encore leur souvenir, et nous leur resterons éternellement reconnaissant pour l'accueil parfait et l'hospitalité si pleine de cœur que nous avons reçus chez eux.

Bon Alfred de Loë,

Secrétaire de la Société d'Archéologie de Bruxelles.

BIBLIOGRAPHIE

M. Cloquet, professeur à l'Université de Gand, vient de mettre au jour un travail bien remarquable, intitulé : *La Châsse de Notre-Dame de Tournai*. Tournai, 1893, in-8°; brochure accompagnée de plusieurs planches photolithographiques qui représentent le monument au grand complet et sous toutes ses faces.

Cette châsse splendide, œuvre de maître Nicolas de Verdun, fut ciselée en 1205. Une main maladroite, nous pourrions même la flétrir du nom de vandale, avait enduit cette belle ciselure d'une grossière couche de peinture dorée. Les fragments si nombreux d'émaux cloisonnés, les filigranes mêlés à des pierreries précieuses, les pommeaux de cristal, tous ces détails si intéressants pour l'archéologue, avaient disparu. M. François Mondo, un habile praticien de Tournai, a fait revivre autant que possible la châsse dans son état primitif.

M. Cloquet a reproduit aussi dans son travail les inscriptions qui ornaient anciennement ce meuble. Il a tenu surtout à rappeler, d'après Mgr Voisin, celle par laquelle l'auteur s'est fait connaître : *Hoc opus fecit Magister Nicolaus de Verdun*,

continens argenti marcas CIX, auri marcas VI — Anno ab incarn. Domini MCCV consumatum est opus aurifabrum.

Ensuite il décrit le monument dans tous ses détails, en rendant compte des réparations qui y ont été faites en 1890.

S'il nous était permis d'émettre ici un vœu, ce serait de ne pas pousser plus loin qu'on ne l'a fait jusqu'ici, le désir de rétablir dans son état primitif un des monuments les plus intéressants du pays, si cher aux Tournaisiens et si célèbre dans les annales de leur vieille cité.

*
* *

Ces lignes étaient à peine tracées lorsque nous eûmes connaissance d'un autre travail, intitulé : *Het triptiek van Lier* (le triptyque de Lierre), par M. Sleeckx. Anvers, in-8°, 1891. Ce tableau, également célèbre, conservé dans l'église de Lierre, a fait l'objet d'un grand nombre de recherches sur l'artiste qui l'a peint. Des auteurs l'ont attribué à Martin de Beer, artiste anversois qui aurait vécu vers la fin du xve siècle à Anvers, mais dont l'existence n'a jamais été bien constatée. D'autres critiques y ont vu un tableau représentant *le Mariage de Jeanne de Castille avec Philippe le Beau.* M. Sleeckx rejette toutes ces suppositions, dénuées complètement de preuves. Il soutient, non sans motifs probables et peut-être plausibles, que ce triptyque est l'œuvre de Jean Gossart. Ce maître résida à Lierre et à Anvers. L'auteur de la notice reconnait des analogies frappantes entre ce tableau et celui de Prague, signé de l'auteur, et le panneau du Musée de Bruxelles représentant *le Christ chez Simon le Pharisien.* A ses yeux, ces analogies sont décisives.

Il invoque aussi à l'appui de sa manière de voir un fait qui a son importance : Feu M. Avondroodt, secrétaire communal de Lierre avant 1830, prétendit avoir vu un parchemin, conservé anciennement dans l'église de cette ville et faisant mention de Gossart comme auteur du tableau. Ce document n'a plus été retrouvé. Il n'est pas probable qu'il ait été inventé par M. Avondroodt. Avant 1830, le nom de Gossart n'était pas si populaire pour qu'il eût été imaginé et reproduit à plaisir et sans fondement de vraisemblance.

Ch. Piot.

VERRES « FAÇON DE VENISE »

FABRIQUÉS AUX PAYS-BAS

11e LETTRE (*fin*) (1)

au Comité du Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie

---

XVIII. Nivernais.

Il y a quelques années, en 1865, on parlait à peine d'un essai d'introduire l'art de la verrerie à Nevers, effectué par le duc Louis de Gonzague (2).

En 1886, on affirmait encore qu'il n'y avait que des incertitudes en ce qui concernait l'industrie verrière du Nivernais; on ne lui attribuait qu'une durée tout à fait éphémère (3).

Et cependant les auteurs du XVIe siècle indiquaient une abondance de détails promettant une ample moisson aux intelligents fureteurs d'archives.

Maître Adam Billaut, le « menuisier de Nevers », parlant de l'industrie de sa ville natale, vantait :

Ses fragiles bijoux et ses trésors de verre.

---

(1) Voir ci-dessus, *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXXI, p. 34.
(2) Cochin, *loc. cit.*, p. 656.
(3) Garnier, pp. 119, 167, etc.

Palma Cayet, s'occupant de Nevers, citait ses « verreries de cristal à la façon de Venise », dont les produits étaient « non seulement les verres de cristal, mais les couleurs de topase, esmeraudes, jacinthes, aigues-marines, autres jolivetés qui approchent du propre naturel des pierres vrayes orientales ».

J'avais déjà cité ces passages en 1884 et j'y avais ajouté des indications tirées des dictionnaires géographiques (1); depuis j'ai encore trouvé d'autres renseignements démontrant la persistance de la verrerie de Nevers, en plein XVIIIe siècle.

Piganiol de la Force rapporte que la verrerie de Nevers était digne de la curiosité des voyageurs (2).

Savary des Bruslons, s'il ne dit rien au sujet de la verrerie, accorde des éloges à une autre manifestation de l'habileté des verriers italiens ou de leurs élèves, l'émaillerie (voir lettre ultérieure sur ce sujet).

En 1761, la verrerie de Nevers existait encore : je la trouve mentionnée dans un recueil du temps (3).

Grouet (4) cite un vieil auteur disant : « Il y a beaucoup de curieux qui remplissent leurs cabinets des cristaux de Venise et de plusieurs pièces rares des verreries de Nevers ».

M. le chanoine Boutillier, à qui revient le grand honneur

---

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXIII, pp. 276 et suiv.

(2) *Nouvelle description de la France*, 3e édit., X, p. 388. Cela doit être déjà dans la 1re édition publiée en 1715 : sans doute le type de l'édit. de 1719 (Amsterdam), V, p. 236.

(3) (Morenas), *Dictionnaire portatif comprenant la géographie*, etc. (Avignon, 1760), IV, p. 56.

(4) *Écho du monde savant*, 1844, col. 1199.

d'avoir débrouillé l'histoire confuse de la verrerie nivernaise, a, en outre, découvert deux récits de voyageurs (1) : l'un de 1661, d'après lequel les habitants de Nevers sont, dans la verrerie, de vrais imitateurs des Vénitiens, et les contrefont avec tant d'artifice que la ville de Nevers, pour cet article, peut être appelée une autre ville de Murano. L'autre, de 1778, qui parle encore de Nevers comme étant « un petit Murano de Venise pour la singularité des différents ouvrages de verre qui s'y font ».

Enfin Peuchet, en l'an VIII, tout en déplorant la décadence de la verrerie de Nevers, constate, par cela même, qu'elle n'était pas tout à fait anéantie à la fin du siècle dernier (2).

Reconstituons l'industrie verrière de Nevers, qui a eu une durée de deux siècles pleins, pendant la plus grande partie desquels elle se consacra tout spécialement à la fabrication du verre « façon de Venise ».

A cause de ses forêts, le Nivernais était une des provinces les plus favorables à l'industrie du verre; celle-ci s'y est exercée très anciennement et l'on va jusqu'à affirmer que le Nivernais a précédé la Normandie dans la fabrication du verre à vitres (3). On y signale des gobeleteries au XVe siècle et même au XIVe (4). Rien d'étonnant, dès lors, d'y rencontrer les ingénieux verriers d'Altare qui allaient s'établir partout où il y avait des éléments pour leur activité et qui furent attirés du reste par les ducs de Nevers (de la maison

(1) Boutillier, pp. 99 et 120.
(2) *Dict. univ. de la géogr. commerçante*, v° *Nevers*, p. 240.
(3) Savary des Bruslons (édit. de 1723), II, p. 1387.
(4) Boutillier, pp. 114, 116.

de Gonzague, précisément souveraine du Monferrat dont Altare faisait partie). Ce sont, en effet, des Altaristes qui ont constitué la grande majorité de la population verrière du Nivernais; très peu de Muranistes s'associèrent à leur sort.

M. le chanoine Boutillier divise en quatre périodes l'histoire de la verrerie « façon de Venise », qui fut en honneur à Nevers.

Pendant la première période (fin du XVIe siècle et commencement du XVIIe), les chefs de la verrerie sont Jacques et Vincent Saroldo, avec leur neveu Horace Ponta. Les Saroldo d'Altare étaient alliés aux Ponta et aux Massaro; ils s'établirent d'abord à Lyon, puis à Nevers, ville qu'ils quittèrent pour aller fonder les verreries de Melun et de Paris (voir *Ile de France*). Leurs descendants existent encore en Poitou, où, alliés à d'autres Altaristes, les Babino et les Buzzone (comme aux verriers normands, les *de Brossard*), ils sont devenus les de Sarode d'aujourd'hui. C'est à la fin de cette période ou au commencement de la suivante que Nevers confectionna les menus objets qui servirent à amuser Louis XIII, enfant (1), et dont je reparlerai dans ma lettre sur l'émaillerie.

La seconde période (première moitié du XVIIe siècle) vit Horace Ponta demeurant seul maître de la verrerie de Nevers, quoique le nom de Vincent Saroldo apparaisse encore dans les actes; de nombreux Altaristes travaillèrent alors à la verrerie qui, à la mort de Horace Ponta, fut continuée jusqu'en 1646 par sa veuve Suzanne d'Albane.

La troisième période s'ouvre en 1647 pour prendre fin en

---

(1) *Journal* de Jean HÉROARD, I, p. 150.

1726. Jean Castellano (1) a quitté Liége, où il était attaché à la verrerie des frères Bonhomme; sa femme et ses enfants vont le rejoindre à Nevers en 1651. Il s'associe avec Bernard Perrotto, son neveu, et lorsqu'il veut se retirer, Mazarin, alors duc de Nivernais, le retient par toute espèce de faveurs. Bernard Perrotto avait quitté Nevers vers 1654; on le retrouve à Orléans, en 1655. Jean Castellano meurt en 1670; son fils Michel, momentanément associé à des Bormiolo, d'Altare, lui succède et reste, jusqu'en 1721, maître de la verrerie, que sa veuve continue encore cinq ans après sa mort. Pendant cette période, Jean Castellano, à raison de ses relations avec Venise, qui lui avait fourni quelques-uns de ses ouvriers avant 1665 (voir ci-après), est à même, en ladite année, de prêter aide à Colbert, et il envoie son gendre Marc Bormiolo, s^r des Rochers, à Venise, pour y recruter des verriers (voir ci-dessus *Ile de France*) : Castellano reçoit un subside de 1,000 livres (2) que Colbert lui alloue pour son concours; Castellano a d'ailleurs profité de l'occasion pour renforcer le personnel de sa verrerie : quatre gentilshommes verriers de Murano se sont arrêtés en 1665 à Nevers (voir *ibid.*). A cette époque, les produits de la

---

(1) Gerspach, p. 212, et Henry Havard, *Dictionnaire de l'ameublement et de la décoration*, IV, p. 1563, l'appellent *Castelon* ou *Castellon*. Le Vaillant de la Fieffe le nomme *Casteleau;* Ed. Fournier (réimpr. du *Livre commode* de du Pradel, II, p. 44), en fait un *Castelnau*, ce qui éloigne de plus en plus de la forme *Castellan*, laquelle permettait encore une échappée vers le nom italien *Castellano;* Fournier fait de son *Castelnau* (oncle de Bernard Perrot) un maître falencier; cela résulte peut-être de quelque document, et il y a d'autres exemples de verriers, qui étaient aussi falenciers. (Voir le nom *Saroldo* dans la nomenclature ci-après.)

(2) Havard, II, p. 988.

verrerie de Nevers (y compris ceux de la faïencerie) étaient annuellement de 200,000 livres (1).

La quatrième période, qui s'étend jusqu'à la dernière mention de la verrerie, pénètre assez loin dans le XVIIIe siècle; Bernard Bormiolo, neveu de Jean Castellano, qui s'était déjà fait privilégier, en 1724 et 1725, reprend la fabrication et, à sa mort, en 1747, sa veuve, Catherine Lévêque, l'emportant sur des parents de son mari et du prédécesseur de ce dernier, obtient des lettres patentes nouvelles. On trouve encore dans les documents des traces de la verrerie de Nevers en 1775 et 1781. En 1783, un membre de la famille Bormiolo, devenue de Borniol, alors officier à Saint-Domingue, se donne là-bas le titre, sans doute purement honorifique, de maître de la verrerie royale de Nevers. Un objet en verre, cité ci-après, porte le millésime de 1785.

Quand je veux contrôler l'assertion citée de Peuchet, j'éprouve quelque embarras : le « Dictionnaire géographique portatif » de Vosgien (2), édition de 1795, cite des manufactures de faïence, d'ouvrages en émail, de verreries, comme existant alors dans la ville de Nevers ; mais cette énumération n'existe pas dans l'édition antérieure de 1783.

Il est vrai qu'on nous parle jusqu'aujourd'hui d'ouvrages en émail qui se fabriquent sinon à Nevers même, au moins dans la Nièvre (3).

---

(1) PIGANIOL DE LA FORCE (édit. de 1752), X, p. 378 (V, p. 234 de l'édit. de 1719).

(2) Attribué à LADVOCAT (voir ce nom dans la *Biographie universelle*), d'après ECHARD ou plutôt d'après BRUZEN DE LA MARTINIÈRE : il est difficile en de pareils ouvrages qui se répètent parfois, sans critique, de discerner la situation industrielle ou commerciale à un moment donné.

(3) JOANNE, v° *Nièvre*, p. 1501.

De nos jours, il y a encore des verreries dans le Nivernais, mais ce sont des verreries industrielles : l'usine de Saint-Léger-des-Vignes fournit annuellement 4 millions de bouteilles (1).

Voici un résumé de l'excellent travail de M. le chanoine Boutillier; j'ai trouvé bien peu à y ajouter :

Nevers (Nièvre). M. Havard (2) attribue la création de la verrerie de Nevers, en 1548, à Vincent Saroldo (qu'il représente également comme fondateur de celle de Lyon, en 1555); cela est absolument controuvé.

Garnier, qui manque d'exactitude en abrégeant la vie de la verrerie de Nevers, n'est pas plus heureux en fixant son acte de naissance à l'année 1565 (3); il la tue, comme il l'avait fait naître, trop tôt.

L'année 1565 est, il est vrai, la date du mariage de Louis de Gonzague avec Henriette de Clèves, mariage qui fit passer le duché de Nevers dans les mains de l'époux; mais le nouveau duc eut bien d'autres préoccupations lors de la prise de possession de ses nouveaux domaines.

Il est inutile de citer les nombreux faits historiques auxquels il prit part loin de Nevers, trouvant à peine quelques jours pour y visiter sa femme et tombant à cette occasion dans un guet-apens qui le laissa estropié : on sait d'ailleurs, par un document positif de l'année 1619, dû à son fils, Charles de Gonzague, que le début de l'industrie des verriers italiens à Nevers (4) datait alors de 35 à 40 ans, c'est-

(1) Joanne, v° *Nièvre*, p. 1501.
(2) IV, p. 1363.
(3) P. 168.
(4) Boutillier, pp. 33 et suiv.

à-dire vers les années 1579 à 1584. Or cette période correspond de très près à celle où le duc de Nevers, « boudant » la cour, se fixa d'une manière un peu suivie dans ses États ; de plus, s'il est douteux qu'on puisse assigner l'année 1582 à un acte (1) concernant la verrerie de Nevers (exhibition de lettres patentes aux magistrats de cette ville), au moins voit-on, dès le commencement de 1584, un notaire du Nivernais légalisant des actes concernant les privilèges des Saroldo (2) et, en 1585, on commence à rencontrer les noms des verriers d'Altare dans les registres paroissiaux.

Certes, les Consuls d'Altare ne refusaient pas à ceux qui le leur demandaient le concours de quelques gentilshommes verriers isolés; mais l'envoi d'une maîtrise complète, quand les circonstances le permettaient, répondait bien mieux à l'institution de l' « Università dell' arte vitrea »; les moyens d'action des Consuls étaient bien plus efficaces sur une maîtrise régulièrement organisée avec son chef « capo maestro », son trésorier chargé de percevoir les redevances et de les transmettre à Altare; de plus, les verriers, quand ils se trouvaient réunis, s'intéressaient davantage au respect des traditions et surveillaient mieux l'exécution des engagements.

Nevers fut et devait être, par sa soumission au même prince, un des principaux centres d'activité des verriers altaristes à l'étranger. Ils obtinrent des Gonzague que le Nivernais fût pour eux un département particulier : ils pouvaient y exercer leur art dans un rayon de vingt lieues et, en 1661,

---

(1) Boutillier, p. 11.
(2) Id., p. 4.

ils obtinrent même le monopole sur toute la Loire et depuis Nevers jusqu'à Poitiers (1).

C'est ici le lieu d'insister sur cette idée de « départements verriers » où les gentilshommes verriers étaient cantonnés (2) de manière à répandre leurs produits dans toute la France, sans se nuire par un voisinage trop direct.

Cette notion de « départements verriers », qui a été approuvée (3), obtient pleine confirmation par le document reproduit ci-dessus (*Appendice* de l'article *Champagne*) : un impétrant y allègue notamment les inconvénients qui arriveraient si l'on augmentait dans chaque province le nombre des verreries à cristal : « les entrepreneurs étant nécessairement exposés aux caprices de leurs ouvriers, se les attireraient au préjudice les uns des autres ». Cela était d'autant plus vrai que la clientèle spéciale était restreinte; le réclamant ajoutait, en effet : « si le débit et la consommation répondaient à l'abondance des ouvrages qu'il pourrait faire fabriquer dans sa verrerie, il en pourrait doubler le nombre, puisqu'il aurait facilement une quantité suffisante de matières et d'ouvriers pour cette augmentation ».

D'autre part, on citait des exemples d'abus nés de la multiplication, dans une même contrée, de maîtrises indépendantes l'une de l'autre : on produisait des certificats attestant que « des verreries avaient été abandonnées à cause qu'elles n'étaient situées qu'à dix lieues et que les gentilshommes détournaient les ouvriers les uns des autres ».

---

(1) Boutillier, pp. 65, 71 et suiv.
(2) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXIV, p. 59; XXVI, p. 314.
(3) Boutillier, p. ix.

De là, la pratique : depuis que les verres de cristal « façon de Venise » ont été fabriqués en France, les maîtrises qui dirigeaient les fournaises ont été isolées les unes des autres, à la différence des usines de verre commun, pour lesquelles on ne prenait pas ces mesures de protection.

Dans chacun de ces départements était installée une équipe complète d'Altaristes qui envoyait des essaims dans la contrée réservée : tel fut le caractère du groupe nivernais et aussi du groupe liégeois (dont on voit entre autres en 1626 les membres se faire des notifications les uns aux autres, au nom des Consuls d'Altare); telle était aussi la « compagnie instituée de Mantoue » qui alla en Angleterre suppléer à l'insuffisance des ouvriers pris en défaut, de sir Mansell (1).

A priori, il est donc certain qu'à Nevers la règle a été observée : où l'aurait-elle été dans des conditions plus normales?

Cette maîtrise des Altaristes de Nevers, reconstituons-la.

Nous y rencontrons, dès le principe, les deux beaux-frères, Vincent Saroldo et Vincent Ponta, mentionnés expressément par Charles de Gonzague, en 1619, comme étant les gentilshommes verriers que son père avait désiré attirer en France, dans sa ville de Nevers (2).

Ils étaient bien certainement accompagnés de Jacques Saroldo (frère du premier), père d'un enfant né à Nevers en 1587; d'autres membres des familles Saroldo et Ponta étaient sans doute avec eux.

---

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXVI, pp. 345 et 352; XXIX, p. 130.

(2) Boutillier, p. 33.

De plus, nous avons un nom qui a échappé à M. le chanoine Boutillier ; le diplôme de naturalisation de Jean Ferro, en l'an 1596 (1), porte formellement que « à Nevers, il avait travaillé avecq aultres audict art de verrerie, jusques à l'année mil v^e quatre vingts huit ».

Des actes de 1591 et 1599 font connaître à Nevers les gentilshommes verriers Hector Bormiolo et Vincent Perrotto.

Pour compléter la liste, on peut citer des verriers connus seulement par leurs prénoms, en des actes de 1585, 1587, 1588, 1591 : Joseph, X frère de Baptiste, Zacharie, Antoine (garçon de verrerie, tels peut-être aussi les autres ici indiqués) ; sans compter le seigneur Pierre qu'on attendait du dehors, bien probablement un parent d'Altare (2).

A ajouter peut-être à ceux-là Ambroise Varaldo, qui, en un acte du 29 août 1664 (concernant son fils), est mentionné comme ayant travaillé au XVIe siècle dans les verreries du Dauphiné, puis à Nevers et à Rouen.

Il faut encore compléter la liste par les noms rectifiés des Cuore, Buzzone dont on croit le nom estropié (voir ci-après la série nominale).

Cette première maîtrise doit s'être désorganisée assez promptement, car le diplôme cité de 1596 dit que Jean Ferro, ayant travaillé jusqu'en 1588 à Nevers, alla, « pour quelque cause de dissolution de société », s'établir en Bretagne. Mais la reconstitution fut rapide et, parmi les noms révélés par des actes postérieurs à 1588, on a suffisamment

(1) ANDRÉ, p. 368. M. MILET m'a, de son côté, signalé un diplôme du 23 octobre 1587, avec privilège pour travail à Nevers, en faveur de Jean Ferro; GERSPACH fixe erronément la présence de ce verrier à Nevers vers le milieu du XVIIe siècle.

(2) BOUTILLIER, pp 4 et suiv., 9.

de choix pour constater qu'Altare ne laissa pas chômer un instant la verrerie dans sa colonie de prédilection, Nevers.

Les maîtrises auxquelles une province était réservée, ai-je dit, rayonnaient autour de leur centre : aussi les verriers altaristes de Nevers s'arrangent-ils entre eux pour « aller aux champs, aux lieux qu'ils adviseront entre eux pour trouver un lieu propre à dresser verrerye ».

C'est ce qui donna lieu à l'érection des verreries suivantes (toutes, sauf Apremont, dans le département de la Nièvre), dont la création est due aux Altaristes et où, tout au moins, ils allèrent travailler de leur art :

Giverdy, comm. de Sainte-Marie. On y rencontre : en 1635 (1), Honoré Bormiolo ; en 1661, Annet Bormiolo, fils du précédent ; en 1643, 1646, 1650, 1666, des membres de la famille *de Houx* (2), dont Étienne, qui épousa, en 1698, Marie Bormiolo, en présence de MM. *de Bongars*, de Virgille et Bormiolo (3), Jean-Baptiste Cornuelle, tiseur, avait travaillé avant 1681 à la verrerie de Giverdy, alors dirigée par M. de la Motte (4), ce qui pourrait bien indiquer l'intervention dans la verrerie nivernaise du Paul Mazzolao, s^r de la Motte, déjà si souvent rencontré.

Chambon, même commune. On y rencontre : en 1658,

---

(1) Ajouter, d'après des notes inédites qu'a bien voulu me confier M. le chanoine Boutillier : jusqu'en 1661. Le nom est écrit avec variantes : Brinolles, Brignolles, Bourniol, Borniol, Bormiol, Bornoille, etc. Enfants : Paul, Jehan, Marie, nés en 1654, 1656, 1657; la dernière mariée en 1698.

(2) Je continue à indiquer en italiques les noms de verriers lorrains ou normands.

(3) Ajouter, d'après les notes susdites : au mariage, en 1670, d'un gentilhomme de cette verrerie figure un *Dorlodot*.

(4) Boutillier, p. 83.

Honoré Bormiolo; en 1692, Annet Bormiolo, s^r des Maillys du Chambon, mort avant 1702 (1); en 1758, Léonard Bormiolo; en 1785, Madeleine Bormiolo.

Montaron. Jean-Claude Saroldo s'y marie en 1673; Jean Saroldo, son fils, s^r de Mussy, y est signalé en 1697; N. Saroldo, écuyer, s^r de Mussy (le précédent?), y meurt en 1717 (2).

Apponay, comm. de Rémilly, paroisse où est baptisée, le 13 mars 1699, une fille de Pierre-François de Marin (Marino?), écuyer : le parrain est noble Pierre de Marin, demeurant à la verrerie de Saint-Bruno, même paroisse de Rémilly. Des membres de la famille *de Hennezel* avaient été rencontrés auparavant dans la verrerie d'Apponay.

La Boue ou *Chenambret*, même commune. En cette verrerie figurent de nombreux membres de la famille de Virgille, de 1666 à 1701; on y trouve le nom de *des Bigots*, en un acte de mariage du 20 avril 1676, entre Jean Claude Saroldo (fils de feu Jean Saroldo, s^r de Fontenelle, et de Claude-Marie *du Houtz*) et Claude de Balorre (3).

La Varenne (4), verrerie dirigée en 1690 par Nicolas Bormiolo, s^r de Fourchambault, qui s'y était retiré vers

---

(1) Ajouter (notes Boutillier). Enfants : François, né en 1699; deux autres (prénoms non indiqués) nés en 1701 et 1702.

(2) Boutillier, p. 21, note.

(3) Les renseignements complémentaires obtenus de M. le chanoine Boutillier citent dans les verreries de Rémilly les verriers lorrains, etc. : *de Condé* (1658 à 1683), *de Brossard* (1683).

(4) Boutillier, pp. 79, 91. Il est impossible de déterminer avec précision où était la verrerie de La Varenne, parce que ce nom, dans le *Dictionnaire topographique de la Nièvre*, par de Soultrait, est celui d'une vingtaine de hameaux, lieux dits, etc. M. le chanoine Boutillier, lui-même, se déclare impuissant à dissiper la confusion.

1683, après son mariage avec Jeanne Pluchon. Témoin au mariage, Eugène Saroldo.

La Charité, verrerie où Pierre-François Castellano, s^r de Rose, meurt en 1709; il y avait eu plusieurs enfants. En 1778, les ouvrages de la verrerie de la Charité étaient fort en vogue (1). Expilly la dépeint comme étant en décadence de son temps; mais il parle encore des beaux ouvrages d'émail qu'on y faisait.

Decize. Bernard Bormiolo, fils de Marc, fut autorisé à y établir une verrerie en 1724 (2).

Saint-Amand-en-Puisaye, verrerie où se signalent, en 1727 et en 1746, des de Virgille; en 1730, un *de Brossard* et un Bormiolo; en 1731, Jacques Saroldo (3).

Apremont (Cher), verrerie à laquelle étaient attachés des ouvriers travaillant en cristal et où l'on façonna entre autres un « lustre des plus merveilleux », plus une lampe de cristal, pour être offerts en don à telle ou telle église. Jacques-François- (Catherine-) Bormiolo s'y maria en 1776; témoin au mariage, un *de Brossard.* Le directeur de la verrerie en 1754 était Nicolas Perrin, de Lorraine (4).

Sainte-Catherine, à Fours, verrerie qui a été confondue avec la verrerie lorraine de la Grande-Catherine, aux environs de Darney (Vosges). Mais cette confusion se comprend à raison de la circonstance qu'il est fait mention, dans l'acte parlant de cette verrerie, de membres de la famille *de Hen-*

---

(1) Boutillier, p. 120.
(2) Id., p. 92.
(3) Id., pp. 121, 122.
(4) Id., pp. 97 (note 2) et 126; voy. aussi Roubet, *La verrerie d'Apremont* (Extrait du Bull. de la Société nivernaise, décembre 1884).

nezel, résidant à Namur (Pays-Bas), en Nivernais et en Lorraine. La verrerie de Sainte-Catherine, à Fours, a travaillé sans doute à la « façon de Venise », car on y rencontre en 1771 un facteur nommé Jean-François Scalabrino, fils de François-Martin, évidemment un Italien ; c'est l'année où, dans la verrerie de Fours, se maria le fils d'un verrier de Saint-Quirin (Lorraine); on y rencontre également des *de Brossard* et des Hansé (*de Hennezel*) (1).

N'omettons pas la « verrerie royale » de *Vandenesse*, citée pendant la première moitié du XVIIIe siècle : si parmi les nombreux verriers étrangers au Nivernais qu'on y signale, on ne rencontre pas de noms italiens, l'indication (2) du travail « en cristal », pour plusieurs d'entre eux, tend à comprendre cet établissement parmi ceux où l'on imitait la « façon de Venise ».

Citons encore la commune suivante, où apparait le nom d'un Altariste : *Saint-Sulpice*, commune de Saint-Benoit-d'Azy; un acte du 17 août 1723 fait mention de François Bormiolo, s^r de la Miniardière (3).

Les Bormiolo, de Nevers, allèguent en 1724, dans une requête à l'effet d'obtenir des privilèges nouveaux, que leurs ancêtres ont établi des verreries en divers lieux du royaume, comme ils y étaient autorisés par leurs privilèges (4); aussi ne doit-on pas s'étonner de les retrouver ailleurs : c'est ainsi qu'Antoine Bormiolo, s^r des Rochers, né à Nevers en

---

(1) BOUTILLIER, p. 148. Rens. compl. du même : le 29 avril 1779 est mentionnée Claudine Scalabrino, épouse de Martin Mathis, verrier.

(2) ID., p. 128.

(3) Rens. de M. GUÉNEAU, comm. par M. le chanoine BOUTILLIER.

(4) BOUTILLIER, p. 91.

1660 (1), alla travailler en 1718 à la verrerie de Bayel (voir *Champagne*) et retourna en 1737 à Nevers (2).

En d'autres verreries du Nivernais qui ne travaillaient pas en cristal, on retrouve de ces verriers lorrains, etc., dont les noms se rencontrent à Liége et ailleurs avec ceux des Altaristes : à La Nocle (1674 à 1687), *de Hennezel*; à Tazilly (1683), à Saint-Michel-en-Longue-Salle (1684), de Virgille; à Savigny-Poil-Fol (1679), *du Houx*, *de Hennezel* (1683 à 1685), *de Brossard*, *de Hennezel* (un membre de cette famille, en 1684, époux d'Anne-Françoise de Marin (Marino?); à Aubigny-le-Chétif (1699), *du Houx;* Josué *de Hennezel*, s^r d'Ormoy, gentilhomme verrier, domicilié à Namur, avait, en 1670, des relations d'intérêt avec un de ses parents attaché à ladite verrerie d'Aubigny (3), etc.

Un des points sur lesquels j'insiste volontiers (j'y reviendrai encore, voir *Normandie*) est l'origine française des verriers primitifs d'Altare : une observation, saisie sur le vif, est la suivante que je ne veux pas déflorer en la traduisant. Voici ce que m'écrivait, le 5 novembre 1887, M. le chevalier Enrico Bordoni : « Non voglio tacerle la solidarietà rimarchevole ch'esiste fra il vetraio altarese ed il francese nell' esercizio della loro arte : difficilmente nelle maestranze altaresi si tolerano tedeschi, ma se vi sono, non hanno nulla di comune cogli altaresi. Non è cosi del francese : egli è fratello dell' altarese di cui si fa solidale nella difesa de quei diritti o privilegi che crede dover suo far rispettare nell'

(1) Boutillier, p. 63, note 2.
(2) Id., p. 94.
(3) Id., p. 147.

interesse della corporazione. Potrei citarle molti fatti a confermo di quel che scrivo, ma piu autorevole della mia potrebbe esser la relazione dei molti vetrai francese venuti in Italia a lavorare cogli altarese : a Pisa, a Colle d'Elsa, a Firenze, Milano, Ascoli, Napoli. »

Les exemples de cette « solidarité » des verriers italiens et français se retrouvent dans le passé : il y a deux siècles et demi, les verriers de Nevers voulurent faire profiter Altare de certaines spécialités de la verrerie française. En 1634, sous l'impulsion de Suzanne d'Albane, veuve Ponta, et de Jean Castellano, trois *de Hennezel* s'engagèrent, par contrat signé en l'hôtel de la verrerie à Nevers, à aller établir une fabrique de verre en table (vitres) à Cairo-Montenotte, près d'Altare ; les négociations se poursuivirent en 1654, et enfin de 1659 à 1671, à l'effet de mettre à feu une seconde fournaise à Fourny (sans doute Fornelli), également au pays de Monferrat (1).

Il s'agit ici de déterminer, autant que possible, l'objet de la fabrication des Altaristes dans le Nivernais.

Ils ne négligeaient pas sans doute la verrerie ordinaire : ils étaient parvenus à la débiter à un prix à la portée de tous ; en 1683, la douzaine de verres à boire, à Nevers, coûtait moins de trois sols et on les citait comme type de marchandises à bon marché (2).

Quant aux objets artistiques, j'en ai déjà présenté la liste (3) ; il ne me reste qu'à la compléter par l'énumération de quel-

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXVI, p. 361.
(2) *Menagiana* (édit. d'Amsterdam, 1717), III, pp. 179 et suiv.
(3) D'après M. le chanoine Bouillier ; voy. *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXVI, p. 215 et suiv., 246, etc.

ques produits de la verrerie nivernaise, même du XVIIIe siècle, époque où elle est encore représentée (1) comme s'occupant de « tous ouvrages en cristal ».

A la fin du XVIIe siècle se rapporte certain miroir au revers duquel figurent les attributs de la Passion, produisant un effet saisissant par le brillant des traits du dessin sur le fond mat de la glace (2). S'agit-il d'un fabricat de Bormiolo, que nous retrouverons à Rouen (voir *Normandie*) soufflant des glaces de miroir qui égalaient celles de Venise? Ne s'agit-il pas plutôt d'un premier essai de Perrotto, privilégié à Orléans (voir *Orléanais*), pour le coulage des glaces à tables creuses avec figures (3)?

A la fin du XVIIIe siècle appartient un flacon annulaire, en forme de gourde de chasse, avec le nom MICHEL RIOV et le millésime 1785, provenant, comme l'objet précédent, de Nevers, où tous deux avaient été conservés par d'anciennes familles. On fabriquait, à Nevers, des vases analogues en faïence également de forme annulaire et les verriers n'ont eu qu'à reproduire ce type en remplaçant les peintures par de fines gravures. Cet exemplaire nivernais de gourde annulaire oblige à poser la question : des flacons, en tout semblables, qu'on attribue à la très ancienne fabrication du Poitou (4), ont-ils bien cette ancienneté et cette provenance?

Un inventaire de l'église de Saint-Cyr, à Nevers, mentionne une croix processionnelle en « cristal de roche », que M. Boutillier considère comme un produit de la verrerie

---

(1) LE VAILLANT DE LA FIEFFE, p. 272.
(2-3) BOUTILLIER, pp. 98 et 166, pl. de la p. 100; DE GIRANCOURT, p. 97.
(4) Benj. FILLON, *L'art de terre*, p. 206; GERSPACH, p. 184.

nivernaise : on sait, en effet, que l'expression a été employée souvent pour désigner le cristal de verre.

Enfin, M. Boutillier présente le dessin d'un gobelet à côtes, avec anse, conservé à Nevers, où il doit avoir été fabriqué, d'après l'inscription et les armoiries qui se rapportent à l'abbesse de Notre-Dame de Nevers, Marie-Claire de Saillans (1763-1791), dont l'habitation était voisine de celle de la dame Bormiolo, maîtresse de la verrerie de Nevers.

J'omets ici ce qui concerne l'émaillerie, sur laquelle je donnerai quelques détails pour Nevers dans ma dernière lettre.

Enfin, citons les nombreux noms de verriers, d'abord et surtout d'Altare, mais aussi de Murano, qui se sont signalés dans le Nivernais en y ajoutant les noms des membres de leur famille qui s'y établirent avec eux et qui peut-être étaient eux-mêmes verriers ou même qui, de passage à Nevers, se bornèrent à intervenir à des actes de baptême, etc., concernant leurs parents. Nevers fournira ainsi un tableau du mouvement de la population d'Altare, dans une des principales colonies de cette ville industrieuse. Ce tableau est encore bien incomplet, parce que le même prénom s'applique souvent à plusieurs individus et que souvent aucun prénom n'est indiqué.

I. Altaristes.

Albano. Suzanne d'Albano (1609 à 1666) fut maîtresse de la verrerie, en 1657, après la mort de son mari, Horace Ponta. Son nom à elle est bien d'Altare : un Barthélemy Dal-

bano y apparaît dans un acte du 6 juillet 1550, comme témoin au mariage d'un Saroldo avec une Rossi (Rubea); il y porte le singulier surnom *Englian*, qui se retrouve dans les archives de Lefort, à Liége, sous la forme *Engalio*, à propos de la mère d'un Altariste, Octave Massaro; mais, dans ce second exemple, je soupçonne que ce mot, après le nom de l'épouse, a été mal lu et qu'on n'a pas compris la qualification *giugali*, en latin *jugalium*, forme usitée à Altare pour signifier « conjoints » :

« Michel Guglielmo, figlio di Giovanni e Maria *giugali* Castellano (1). »

« Nicolaus-Antonius, filius nobilium Vincentii et Margaritae *jugalium* de Massariis (2). »

Y a-t-il peut-être dans l'acte de 1550 un renvoi mal compris?

Babino : Jeanne (1593);

Jean (1678 à 1684).

J'ai démontré la nationalité altariste des Babino (3), par cela seul qu'un Babino fut chargé, à Liége, de faire, au nom des Consuls d'Altare, une notification à des verriers altaristes. Les Babino se signalent d'ailleurs par leurs alliances avec les Castellano à Nevers, avec les Ferro à Nantes, ville où existent encore des Babin, chez qui Fillon a retrouvé d'anciens verres « façon de Venise ».

Barberio : Thomas (1658).

Ce personnage porte le titre de s^r de Limonti, titre porté,

---

(1) Acte du 29 juillet 1643, reproduit par Boutillier, p. 86.

(2) Acte du 12 février 1646, documents communiqués par M. Massart, de Liége.

(3) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXVI, pp. 345 et 353.

au siècle dernier, par Jean Perrotto, neveu et successeur de Bernard Perrotto, à Orléans. On rencontre, en 1688, à Altare (1), un Antonio de Limonti. Limonti est le nom d'une colline tout à fait voisine d'Altare et, de même que Barberio, c'est un nom de famille encore porté dans le pays (2).

Georges Barbaria (3), dont on explique difficilement l'admission au Livre d'or de Murano, s'il était Vénitien, comme d'aucuns le pensent, ne serait-il pas un Barberio, d'Altare, récompensé à Venise par son inscription dans la corporation, à titre honorifique?

Bertoluzzi : Catherine Ponta (voir ci-après) était veuve de Laurent (ou François) Bertholus; M. le chanoine Boutillier a le premier fait prévaloir l'identité Bertholus=Bertoluzzi, qui a permis d'assigner une origine altarèse à la verrerie inaugurée en 1598 à Rouen (voir Normandie). Il y a lieu d'étendre encore l'identité, et le *Bartholmi* d'Altare cité par le même (4), en 1606, est bien évidemment encore un Bertoluzzi.

Bormiolo : Hector (1591);
Jean (1626);
Honoré (1635-1661);
Paul (1654);
Jehan (1656);
Marie (1657-1698);

---

(1) Rens. de M. Mariano Brondi.
(2) Id. de M. Enrico Bordoni.
(3) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXIX, pp. 114 et 120. Voy. cependant Lazari, *Gazette des Beaux-Arts*, 1861, xie vol., p. 337.
(4) Pp. 75 et 89.

Marc, s^r des Rochers (1658-1683);
Antoine (1660) et Antoine, s^r des Louviers (1661);
Annet, s^r des Maillys du Chambon (1661-1692);
Nicolas (1662);
Bernard (1674-1745);
Nicolas, s^r de Fourchambault (1683-1689);
Pierre (1689);
François (1699) et François, s^r de la Miniardière (1723);
Antoine, s^r des Rochers (1737-1750);
Catherine-Jacquette (1740);
Jacques-François (1740-1745);
Pierre-Bernard (1741-1779);
Claudine (1742);
Claude-François (1743-1784);
Jean-Claude (1746);
Louis, s^r de Fourchambault (1748);
Jacques (1748);
Jacques-François, s^r de Fourchambault (1775);
Pierre (1750);
Léonard, s^r de Chambon (1758);
Claude (1783-1784);
Madeleine (1785);
Eugénie-Jacquette (1805);
Jeanne-Catherine (1806), etc.

Le titre de s^r des Rochers était porté, en 1651, par Barthélemy Ponta; est-ce de lui que le tiennent Marc et Antoine Bormiolo?

J'ai déjà cité Antoine Bormiolo, s^r des Rochers, travaillant en 1718 à la verrerie de Bayel (voir *Champagne*).

Plusieurs des prénoms ci-dessus, comme Antoine, Jean,

sont portés à Altare (1) par des Bormiolo (peut-être d'autres).

Buzzone : Édouard (2) (1625);

François (1651).

Le nom de Buzzone, à Liége, est souvent estropié : Bousson, Buisson, etc.; de même il est possible de rattacher à cette famille les nombreux Brisson qui apparaissent en contact avec la population des verriers de Nevers : Étienne (1588); Antoine (1594); Vincent (1595); Gabrielle (1617); Étiennette (1630) (3).

Carcamo : Constantin (1624-1625).

Il est qualifié gentilhomme verrier d'Altare; mais M. Enrico Bordoni n'a retrouvé que des Carcano ou Calcagno.

Un Carcavo, de Milan, était fournisseur de pièces de cristal de roche à la cour de Louis XIV (4).

Castellano : Jean (1647-1670);

Marie (1651-1670);

Michel (1651-1721);

François (1673);

Jeanne (1678-1684);

François (ou Pierre-François), s^r de Rose (1690-1709);

Claude-Marie (1701);

Louis (1701-1750);

---

(1) Registre « Ricevuto e Speso », communiqué par M. Bordoni (1688 à 1700).

(2) M. l'abbé Boutillier, p. 29, donne la signature Doardo, qu'il lit Odoardo; il semble que Édouard est plus naturel.

(3) Si ces Brisson sont des Buzzone, les trois premiers appartiendraient à la maîtrise d'Altare du début, ou à peu près.

(4) J. Guiffrey, *Compte des bâtiments du roi sous le règne de Louis XIV* (Coll. des documents inédits sur le royaume de France), p. 869.

Marguerite (1703);
Jean-Baptiste (1706);
Henri (1746).

Jean Castellano avait quitté Liége, où il laissa son frère Joseph à la verrerie des Bonhomme (1). Les Castellano sont originaires de Carcare, près d'Altare.

Cornuelle : Jean-Baptiste (1681).

C'était un « tiseur » dont le nom doit être rapproché de celui d'un autre Italien, Jean-Baptiste Carnelle, parent d'un Carnelle chargé du même emploi de tiseur à la verrerie de Liége, en 1675 (2).

Costa : Baptiste, s^r de Baramond, fils d'une Buzzone (1658-1659).

Un Baptiste Costa était Consul à Altare en 1645 (3).

Cuore : Marie (1675);
Jean (1680);
Jean-Baptiste (1688).

Un de ces Cuore se dit de Corsesle (ou Coinsert), marquisat de Monferrat : il s'agit de Cosseria, près d'Altare : les gentilshommes altaristes recrutaient souvent des aides de verrerie parmi les « paesani » des localités avoisinantes.

Certaine Françoise Curre d'un acte de 1594, où elle est marraine d'un Saroldo, est sans doute une Cuore.

Dagna : Antoine (1624-1626);
Benoît (1627).

---

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXIII, p. 303.
(2) *Ibid.*, XXVIII, p. 214; *Bull. Instit. archéol. liég.*, XVIII, p. 398.
(3) Benj. Fillon, *L'art de terre*, p. 209; *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXIII, p. 23.

Ferro : Jean (1587-1588) ;

Gaspar (1614), dont je reparlerai (voir *Provence*).

Marassano (voy. *Massaro*).

Marino : Annet (1614) ;

Pierre ou Pierre-François (1669) ;

Pierrette (1669) ;

N. de Marin (1686).

Les Marino sont du nombre des verriers de Murano, attirés comme initiateurs de la « façon de Venise », à Altare, où une branche de cette famille s'établit définitivement, sans doute dès avant le XVIe siècle : celui de 1614 ne prend déjà plus que la qualification d'italien, indice de nationalité altarèse (1).

Massaro : César (1604) ;

Jean-Antoine (1659).

Deux actes, l'un passé à Altare, l'autre à Nevers, donnent au premier le nom inconnu Marassano, auquel M. Enrico Bordoni n'hésite pas à substituer celui de Massaro. N'oublions pas cependant qu'il peut s'agir d'un verrier, indiqué par le nom de la localité d'où il vient, comme le Scalabrino dont il est parlé ci-après (précisément avec citation du nom de Masserano, peut-être devenu Marassano).

Mirengo : Paul (1607-1608).

Ce gentilhomme verrier était retourné en 1620 à Altare, où il fut parrain d'un Bormiolo.

Mussi : Carlo (1651-1672).

Ce verrier était peut-être encore un des « paesani » des

---

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXIII, p. 293 ; XXIV, p. 44 ; XXVI, p. 348.

environs d'Altare, employé comme aide à la verrerie; cependant des Saroldo ont porté le titre de s^rs de Mussy (1), et l'on doit se rappeler le nom de Mutio, de Bologne (voir *Ile de France*).

Il existe encore aujourd'hui des Mussi, à Altare (2).

Odatio : Segurano (1655).

Le nom comme le prénom, extraordinaires l'un et l'autre, se retrouvent dans deux actes d'Altare, l'un en 1583, l'autre en 1700 (3). J'ai signalé, mais sans trop insister, les verriers liégeois appelés Hardy et aussi Audax (4).

Perna (voir Perta).

Perrotto : Vincent (1599-1609);

Bernard (1647-1654 et 1704);

Gaspar (1659).

Bernard Perrotto, à Liége, en 1664, se retrouvera ci-après à Orléans, d'où il revint à Nevers, sans doute momentanément en 1704 (pour un acte de baptême). Les Perrotto sont originaires de Bormida, près d'Altare, et ont été agrégés à l' « Università dell' arte vitrea » (5).

Perta (var. *Perna*, *Prena*) : Antoine (1749);

Laurent et Philibert (1781).

La forme Perta fait songer aux Pertica ou delle Pertie,

---

(1) Boutillier, pp. 21, 64, 80.

(2) Rens. de M. Mariano Brondi.

(3) Id. de M. Enrico Bordoni.

(4) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXVII, p. 225; XXVIII, p. 215; Archives de Liége, Greffe Bernimolin. OEuvres, 19 juin 1568 « Jehan Hardy, voirier. »

(5) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXVI, 354 et 355; Boutillier, p. 154.

d'Altare (1) ; mais il y avait aussi des Penna à Carcare, localité voisine déjà citée.

Ponta : Vincent (1582-1619) ;

Catherine (1595-1657) ;

Horace (1597-1645) ;

François (1599-1651) ;

Antoinette (1600) ;

Jean (1602) ;

Barthélemy, s^r des Rochers (1651-1658) ;

Marie (1651-1663) ;

Jeanne (1676-1698) ;

Vincent, François-Vincent (1689-1690).

Barthélemy Ponta (ou un homonyme) fut Consul d'Altare en l'an 1645.

Prevoti : Philippe (1676).

Le nom est inconnu à Altare ; mais comme une variante porte Privoto, il n'est pas défendu de supposer une altération de Perrotto.

Saroldo : Jacques (1582-1599) (2).

Vincent (mort avant 1601) et Vincent, s^r de la Mise-Grande (1587-1619) ;

Jean (1587-1625) ;

Hugoné (1591) ;

François (1594-1625) ;

---

(1) *Bull.* cité, XXVI, p. 335.

(2) Jacques Saroldo était petit-fils des époux Gaspar Saroldo et Catherine Massaro, et fils d'Antoine Saroldo et Marguerite Ponta, mariés en 1551 ; témoins : Jozet Saroldo, frère, et Pierre Saroldo, s^r de la Voste, cousin-germain (Boutillier, p. 6, note 2).

Catherine (1595-1606);
Léonie (1597-1599);
Benoitin, Marcoroli, Marie (1599);
Étienne (1600);
Marguerite (1601-1602),
Manfrein (1602-1609);
Antoine (1604-1609);
Jérôme (1609-1654);
Julie (1611);
Valentin (1614);
François ou Vincent-François (1624);
André (1626);
Jacques (1634-1654 et 1670);
Charles (1654-1671);
Augustin (1658-1661);
Jean, s^r de Fontenelle (vers 1660);
Jean-Claude (1673-1676);
Eugène (1683);
Jean, s^r de Mussy (1697-1717);
Jacques (1731).

Un document du 1er avril 1595 (1) nous apprend que Jacques Saroldo, « représentant les droits de Jules Gambin, marchand à Nevers », achète à Saint-Malo 100 milliers de soude ou barille d'Alicante. Les Gambin, originaires de Faenza (2), s'occupaient de la confection des majoliques; de là la question : les Saroldo, de Nevers, s'occupèrent-ils de la

(1) Rens. de M. Milet, complétant ce que dit M. de Girancourt, p. 71, note 1.

(2) Cette origine est indiquée par M. le chanoine Boutillier, p. 15.

fabrication connue des faïences de Nevers? On serait tenté de le croire, puisqu'on retrouvera ci-après en Poitou les Saroldo, à la fois verriers et céramistes.

Nous retrouverons Eugène Saroldo (à Nevers en 1683), précédemment verrier à Liége en 1655 (Voir ci-après *Orléanais*).

Les débris du registre « Ricevuto e speso » (1) font connaître à Altare les membres suivants de cette famille : Jacques (1583 et 1662-1689); Charles (1685-1688); Jean et Marc-Aurèle (1692); Antoine (1693-1705).

Scalabrino : Jean-François, François-Martin, Claudine (1779).

Scalabrino est le nom d'une section de la commune de Masserano, près de Novare; d'où la possibilité que, comme pour le verrier suivant, on ait désigné un ouvrier par le nom de son lieu d'origine, voisin d'Altare (2).

Suza : Jean de Sousse (1599).

C'est évidemment par Suze qu'il faut traduire ce nom, qui est celui du père d'un enfant tenu sur les fonts par Benoit Saroldo et Catherine Ponta. Suza, comme Scalabrino, est en Piémont, non loin d'Altare.

Varaldo : Ambroise (avant 1600);

Ambroise, fils du précédent (vers 1640).

C'est dubitativement que la présence de ces verriers est mentionnée à Nevers. Le père est l'objet d'une citation peut-

---

(1) Rens. de M. Enrico Bordoni.

(2) A comparer cependant le nom de Solobrino porté, à Amboise, par un céramiste au XVIe siècle (Jacquemart, *Merveilles de la céramique*, p. 277).

être erronée (1) à laquelle se rapporte sans doute ce qui concerne le fils (2).

II. Muranistes.

Indépendamment des Vénitiens primitifs, naturalisés à Altare, comme les Bertoluzzi, Ferro, Marino, plusieurs gentilshommes verriers venant directement de Murano ont travaillé à Nevers.

Rangeons-les par ordre de dates pour discerner ceux qui ont été en relations avec les Altaristes avant 1665, époque où Jean Castellano et Marc Bormiolo, son gendre, ont été chargés d'embaucher des ouvriers vénitiens pour Paris.

Avant 1665 :

Della Rivetta (var. Traveto, Drevet, de Revet) : Antonio (1624-1625); remarquons la parenté, peut-être l'identité, avec Antonio Cimegotto della Rivetta, à Paris, en 1665 (voir *Ile de France* et ci-après *Complément;*

Ambroise (1640).

Après 1665.

Même famille :

Isidore (1672);

Dominique (1684-1685).

Mazzolao: Paul (1681).

---

(1) De Girancourt, p. 92; deux notes de ce regretté correspondant, copies d'un document de 1664, l'une remise à M. Milet, l'autre à moi, concordent pour fixer ainsi la succession des localités où Ambroise Varaldo, le père, travailla « dans les verreries du Dauphiné, *puis à Paris*, puis à Rouen », tandis que l'ouvrage imprimé porte : *puis à Nevers*. Où est l'erreur?

(2) Note de M. Milet : « Varaldo (Ambroise) a repassé à Nevers avant d'aller en Normandie. »

Ce nom est cité ici seulement pour mémoire (voir ci-dessus *Giverdy*); mais il est très possible que le Mazzolao, s^r de la Motte, ait fait un essai de fabrication en Nivernais dans l'intervalle de 1670 (immixtion dans la verrerie d'Orléans) à 1690 (présence à Paris de lui ou d'un sien fils au même surnom).

Si quelque ancienne relation de famille a attiré Mazzolao à Nevers, on pourrait se demander si, de même qu'ailleurs, le nom ne s'est pas altéré et si certains individus, mêlés dans les actes aux Altaristes de la première période, ne sont pas des Mazzolao (1590 à 1604) : Étienne Massé ou Masset, Marguerite Macé ou Massey, Jacquette, Jean Masset (1).

Rosetti, Dominique, et sa femme *Casseleri*, Anne, de deux familles essentiellement vénitiennes, étaient, en 1697, à Liége (2) et en 1701 à Nevers, où le mari mourut (3).

XIX. Normandie.

Les forêts de la Normandie doivent avoir attiré tout spécialement les verriers à raison du combustible qu'elles fournissaient à leurs usines.

Il y a lieu de distinguer ici entre la verrerie en table (fabrication des vitres) et la gobeleterie.

La première remonte assez haut dans la Normandie et le nord de la France : des fabricants normands ont fourni les vitres de l'abbaye de Wearmouth et de la cathédrale d'York

(1) Boutillier, pp. 8, 9, 15, 16.
(2) *Bull des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXVI, p. 340; XXVII, p. 224.
(3) Boutillier, p. 85.

et l'on a retrouvé les noms des verriers Ragenulf (1) et Baldric dans une charte de l'an 863 relative à l'abbaye de Saint-Amand-en-Pevèle; de plus, un compte de 1302, sous Philippe-le-Bel, règle le salaire des ouvriers chargés de couper de la fougère dans les bois de Normandie; un diplôme de l'an 1333, sous Philippe de Valois, accorde privilège à un normand du nom de Caqueray pour la fabrication des vitres (2), etc.

Mais cette antiquité déjà fort respectable n'est rien à côté de celle de la gobeleterie normande : l'usine des Frontinus, *Frontiniana f*(abri)*qua*, dont les produits sont si nombreux dans les fouilles de l'époque romaine en Normandie, était bien positivement établie dans cette partie de la Gaule : or, puisqu'on s'y livrait déjà, dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, à la fabrication des barillets et autres récipients en verre, il se peut fort bien qu'il n'y ait pas eu d'interruption : les gobeleteries normandes, rien ne s'y oppose, seraient simplement la continuation des usines romaines (3).

L'origine normande des verriers d'Altare me parait démontrée : les traditions locales parlaient de Bretagne, de Normandie, de Flandre; je les ai discutées de près et je

---

(1) Martène et Durand, *Amplissima collectio*, I, p. 168, et non Ragenut, comme on l'a souvent imprimé. Lazari, *Gazette des Beaux-Arts*, 1861, p. 321, conjecture que les vitres de Wearmouth provenaient de Venise même.

(2) Le Vaillant de la Fieffe, pp. 4 et 447; de Girancourt, pp. 18 et suiv.; *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXVI, p. 347. Voy. aussi Juvenel de Carlencas, *Essais sur l'histoire des belles-lettres, des sciences et des arts* (Lyon, édit. de 1757), IV, p. 270.

(3) La découverte récente du beau vase à courses de chars de Couvin m'autorise (*Annales de la Soc. archéol. de Namur*, 1893, p. 145) à poser la question : Pareils verres, dont on retrouve des exemplaires en Normandie, n'ont-ils pas été fabriqués là même?

crois les avoir réduites à leur vraie valeur en concentrant sur la Normandie seule les origines altaristes.

Tout, dans mes recherches que je résume ici, a abouti à la Normandie comme berceau des Altaristes : d'après la tradition, des verriers d'au delà des Alpes auraient été attirés dans l'Apennin par un compatriote, pauvre ermite dans l'ilot de Bergeggi, postulé comme abbé par ses voisins, les moines de l'opulente abbaye de Fornelli (1). Autour de l'établissement verrier ainsi créé, vivaient les derniers représentants de la race ligure, au milieu desquels les nouveaux venus s'isolèrent en s'appelant les « Monsù », les « Messieurs », nom qui caractérisait précisément les gentilshommes verriers de Normandie; j'ai même surpris sur le fait un appel à ceux-ci « A boire pour ces Messieurs », devenu à Altare « Bua Monsù », cri qui révèle l'origine normande et que les descendants des Normands ne comprenaient plus...

L'ethnographie, la linguistique, les mœurs, les usages, même les procédés de fabrication (2), ont achevé ma démonstration, qui est aujourd'hui acceptée par les intéressés : les historiographes d'Altare, les Bordoni, les Brondi, les Buffa, se sont, sans la moindre restriction, rangés à mon avis que seule l'étude comparative des patois de Normandie et d'Altare (celui-ci très distinct de l'italien parlé aux environs) a encore à compléter.

---

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXIII, p. 26; voy. les développements donnés à ce sujet, *ibid.*, p. 29; XXVI, p. 242; *Bull. de l'Instit. archéol. liég.*, XVIII, p. 394; Boutillier, p. 156.

(2) Ajouter Le Vaillant, p. 70, au sujet de la noblesse exigée en Normandie (comme à Altare) pour pouvoir exercer l'art du verre, ce que j'ai traduit « verriers, parce que nobles. » Voir aussi de Girancourt, p. 58, au sujet de la fabrication normande et altariste des verres « à boutons » et « à branches », etc.

Or l'antiquité de la colonie va servir à déterminer celle de la métropole.

A Altare, la tradition parle du XIe siècle; on y mêle le soulagement de tous après l'an 1000 (1), cette échéance si redoutée après laquelle l'Europe prit un essor nouveau aussi bien dans l'industrie que dans les sciences, les arts, etc.

Peut-être est-ce trop vieillir cette émigration; mais quand on songe que, des huit familles qui l'ont constituée, sept existent encore, on doit ne pas dédaigner des traditions pieusement conservées dans un milieu aussi préservé de « métissage », milieu où il y a tant de chances de les retrouver intactes, et on leur attribuera une valeur qu'elles n'auraient pas chez des populations moins pures de mélange de sang avec les voisins.

Scrutons cependant de près ces traditions : l'histoire, je l'ai déjà annoncé ci-dessus, va nous montrer (voir *Provence*), au XVe siècle, des Ferro établis au midi de la France; leur auteur est un Ferro, né à Altare au XIVe siècle. Or, les Ferro sont de Venise : certains d'entre eux avaient été appelés à Altare pour y faire l'éducation des verriers dans la fabrication simili-vénitienne; cela nous reporte en arrière, au moins jusqu'au XIIIe siècle pour l'érection d'Altare et, par conséquent, au moins au XIIe pour l'existence de la gobeleterie normande dont celle d'Altare est une émanation.

... Et ne nous voilà pas si loin de l'antiquité traditionnelle d'Altare, d'où résulte l'antiquité encore antérieure de l'industrie-mère, la gobeleterie normande.

---

(1) BUFFA, *L'università dell' arte vitrea di Altare*, p. 13.

Rien de surprenant, dès lors, à voir les Altaristes retourner volontiers dans la patrie de leurs ancêtres.

Seulement comment les Bormiolo d'Altare, redevenus en France des de Borniolles ou de Borgnolles, seront-ils à distinguer des individus de ce nom qui n'auraient pas quitté la Normandie? Tels peut-être les de Borniolles qu'on rencontre à Flamets, à la fin du xve siècle (1).

Comment surtout discerner parmi les nombreux Buisson (ou de Buisson) ceux qui proviennent des Buzzone d'Altare? Leur nom est si répandu en Normandie qu'il est encore celui d'un vieux verrier de cette contrée, travaillant de nos jours à la verrerie de Val-Saint-Lambert (2) et la difficulté se complique encore du titre nobiliaire de s^r de Buisson, porté par des verriers normands dès le xive siècle?

En Normandie, il y a lieu d'adopter la marche que voici : les Borniolles qui arrivaient de la Provence ou du Nivernais, seront présentés sans hésitation comme des Bormiolo; un signe d'interrogation sera accolé au nom des autres. Quant aux « Buisson », ne seront acceptés que les Buzzone bien prouvés tels : tel est certes le Vincent Buzzone de 1598.

Quatre familles occupaient le premier rang dans la verrerie normande : c'étaient les de Caqueray, ainsi que les de Bongars, les de Brossard, les Le Vaillant; on assigne à telle ou telle d'entre elles une dérivation indirecte de la famille royale de France, ce qui expliquerait les privilèges et les honneurs attribués aux verriers normands et par suite à leurs congénères d'Altare.

---

(1) Le Vaillant, p. 194.

(2) Lettre écrite en 1886, par M. Basiaux, directeur de la verrerie établie à Herbatte (Namur).

Ces quatre familles de « grosse verrerie » confectionnaient le verre en table ou à vitres; mais plusieurs de leurs membres se détachèrent souvent de cette fabrication pour se consacrer, même à l'étranger, à la gobeleterie (1) : nous avons eu, aux siècles passés, un de Bongars à Liége (2); un de Caqueray a essayé de fonder une verrerie à Bruxelles (3); les de Brossard sont signalés parmi les verriers qui vinrent s'établir en Belgique (4); un Le Vaillant est signalé comme ayant été embauché par un verrier belge (5).

De plus, nous rencontrons des membres de ces quatre familles partout où il y avait des verriers altaristes : le Jean de Bongars, de Liége, arrivait de Lorraine; d'autres membres de la même famille sont signalés en Angleterre (6) et dans le Nivernais, partie de la France où l'on rencontre également des de Brossard (7), etc.

Aussi ne faut-il pas protester contre l'affirmation que des gentilshommes italiens sont allés travailler dans les verreries de Normandie dès le moyen âge (8).

Recherchons les verreries de Normandie où l'on a tra-

---

(1) M. Milet me fait observer, avec raison, que le but de l'émigration des membres des quatre familles de « grosse verrerie » a dû être la fondation de verreries à vitres. C'est donc par occasion et par exception que ces verriers se seront occupés de gobeleterie.

(2) Lire ce nom, au lieu de Bougard, dans la (1re) *Lettre de* M. van de Casteele, p. 31; *Bull. Instit. archéol. liég.*, XIV, p. 225; acte du notaire Pawea du 2 août 1663 (Archives de Liége).

(3) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXVII, p. 258.

(4) Lucien Quinet, *Les anciennes verreries et les anciens verriers du pays de Charleroy*, p. 56.

(5) Le Vaillant, pp. 476 à 478.

(6) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXIX, p. 128.

(7) Boutillier pp. 12, 97, 121, 149.

(8) Bücher, pp. 20 et 31.

vaillé en cristal et à l'aide de verriers italiens ou de leurs élèves.

Flamets-Frétils (Seine-Inférieure). Il aurait existé en cette commune dès la fin du xve siècle une verrerie qui, après diverses étapes, au Caule, à Saint-Riquier et à Réalcamp, serait devenue celle de *la Grande Vallée* (comm. de Guerville), et M. Le Vaillant de la Fieffe (1), combattant sur ce point l'opinion d'Estancelin dans son « Mémoire sur le comté d'Eu », en attribue l'érection à la famille de Borniolles. Mais c'est par hypothèse seulement qu'on peut rattacher cette verrerie au travail à l'italienne, parce que cette famille, à ladite époque, habitait déjà Flamets.

En suivant avec attention la généalogie des Barniolles jusqu'à François de ce nom, établi alors en Normandie, on ne trouve pas de ramification avec les Bormiolo arrivés d'Altare; ceux-ci ou certains d'entre eux proviennent d'une autre branche; ils ont pour auteur Jules Bormiolo, né à Altare et naturalisé en France l'an 1582 (2).

Les de Barniolles, de Flamets, formeraient-ils un premier essaim des Bormiolo dont l'arrivée en France aurait été contemporaine de celle des Ferro en Provence et en Dauphiné, ou bien sont-ce des Normands primitifs n'ayant jamais émigré en Italie?

C'est seulement dans le cas de solution affirmative à la première partie de la question qu'on pourrait considérer la verrerie devenue celle de la Grande-Vallée, comme s'étant consacrée à la manière italienne dès le xve siècle.

---

(1) P. 194.
(2) De Girancourt, p. 91.

Continuons l'énumération des verreries « façon de Venise », celles-ci bien certaines, qu'on retrouve en Normandie.

Rouen (Seine inférieure). En janvier 1598, Vincent Buzzone et Thomassin Bertoluzzi, tous deux nés à Altare, mais le second descendant d'une des familles de Murano appelées à Altare pour y enseigner la façon de Venise (1), furent privilégiés par Henri IV, pour fabriquer à Rouen du verre simili-vénitien.

Dès le mois de décembre 1598, Buzzone et Bertoluzzi avaient quitté l'usine normande pour aller s'attacher à la verrerie de Saroldo, à Paris (2).

Si c'est bien au XVIe siècle qu'Ambroise Varaldo, le père (voir *Ile de France*), travailla à Rouen (3), il ne peut avoir été attaché qu'à cette première verrerie de 1598; mais il ne faut pas sans doute tabler sur la précision de ce renseignement.

Le 8 mars 1605, l'industrie du verre, qui avait été interrompue, fut reprise par François de Garsonnet, arrivant de Provence; il fut autorisé à installer à Rouen une verrerie de cristal pour y faire travailler toutes sortes d'ouvriers étrangers que bon lui semblerait et, en effet, il alléguait (4) avoir dû les faire venir de « lieu étranger et incommode ».

Il s'établit au faubourg Saint-Sever.

C'est l'époque où Antoine Montchrestien (Mauchrestien), dit de Vatteville, écrivait son *Traité d'économie politique*

---

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXIII, pp. 308, 312, 313; XXVI, pp. 249, 260, 314, 338, 339; *Bull. Instit. archéol. liég.*, XVIII, p. 396.

(2) De Girancourt, p. 65.

(3) Id., p. 92

(4) Id., pp. 113 et 115.

publié en 1615. Dans le premier livre de son ouvrage intitulé « *Des manufactures* », cet écrivain normand rend compte de ce qui se passait sous ses yeux à Rouen même, et généralisant ses observations, il dit : « Grâce à nos deux ou trois mille gentilshommes verriers, la plupart élèves des verriers italiens, les Français ne boivent plus dans des tasses de poterie, mais dans des tasses de verre, teint en toutes sortes de couleurs, en bleu, en jaune, en vert, en rouge, façonné en toutes sortes de formes, en nef, en cloche, en cheval, en oiseau, en église » (1).

Mais ces gentilshommes français, élèves des verriers italiens, n'oublient pas leurs maîtres ; ce que le poète Saint-Amant, verrier lui-même (2), vante dans les procédés de Normandie, c'est l'imitation de ceux qu'on emploie.

Soit dans *Venise* ou dans *l'Altar* (3).

Ce sont bien des Français qui, à Rouen, sont désormais les directeurs de la verrerie ; après de Garsonnet, Jean et Pierre d'Azemar, venant du Languedoc, sont privilégiés pour continuer l'exercice de l'industrie ; ils se targuent d'être les descendants des premiers verriers qui avaient en France « trouvé l'invention du verre de cristal » (4).

D'autres verriers du Languedoc, les de Virgille, accom-

---

(1) Passage reproduit par Monteil (voir Louandre, II, p. 26).

(2) Ce n'est pas sans étonnement qu'on voit l'annotateur de la *Correspondance* de Peiresc (publiée dans la Collection des documents relatifs à l'histoire de France), I, p. 812, supposer que le futile Saint-Amant, si bien dépeint par M. de Girancourt, p. 87, est celui auquel on proposa... l'archevêché de Toulouse.

(3) *Bull. des Comm. roy d'art et d'archéol.*, XXVI, p. 339.

(4) De Girancourt, pp. 121 et 122. J'ai fait remarquer ci-dessus que « trouvé » doit être pris ici comme synonyme de « importé ».

pagnaient sans doute les d'Azémar quand ceux-ci allèrent s'établir à Rouen : Henri de Virgille apparait comme ouvrier à la verrerie de Saint-Sever, en 1631 et 1632 (1).

Mais les gentilshommes français ne croyaient pas pouvoir se passer complètement du concours des verriers italiens dont ils étaient les élèves : ils en avaient constamment avec eux à la verrerie de Rouen.

C'est d'abord peut-être Ambroise Varaldo, le père, s'il n'a pas fait partie de la maitrise primitive ; c'est en tout cas son fils qui doit avoir travaillé à Rouen vers 1630, avant d'aller à Paris (2).

En 1620, c'est Toussaint, de Venise, maitre tiseur de canons de verre et autres émaux ; c'est Bastien Marin, maître tiseur. Le premier doit être un Santi (3) ; quant au nom de Marino, nous l'avons déjà rencontré (4).

Jean Bormiolo, qui excellait dans la fabrication des glaces, s'engagea vers 1622 à Saint-Sever et y travailla pendant seize ans (5).

Un autre Bormiolo, sans désignation de prénom, était à la même verrerie en 1641 (6).

Paolo Mazzolao (le s^r de la Motte dont il a déjà été fait mention) travaillait à Rouen en l'an 1665, quand Colbert l'appela à Paris. Il était bien certainement attaché à la verrerie des d'Azémar, qui, s'ils ne furent pas aussi heureux

---

(1) De Girancourt, p. 89 ; Le Vaillant, p. 193.

(2) Rens. de M. de Girancourt.

(3) C'est l'opinion de M. Angelo Santi, de Venise, qui a peut-être trouvé la forme Toussaint (Ognissanti, Tutti i Santi), pour les membres de sa propre famille.

(4-5-6) De Girancourt, p. 91 ; voy. aussi Le Vaillant, p. 236 ; Boutillier, p. 98.

hors de Rouen, durent au moins à Rouen même, avoir été efficacement protégés dans la jouissance de leurs privilèges exclusifs.

En 1665, un compagnon des trois verriers principaux de Murano engagés à Paris pour la fabrication des glaces s'était arrêté à Rouen (1), où il remplaça peut-être Paul Mazzolao (voir *Ile-de-France*).

La verrerie de Saint-Sever, par suite des privilèges de du Noyer (voir *ibid.*), fut réduite à s'occuper uniquement des verres de cristal en abandonnant la partie la plus avantageuse de la fabrication, les émaux et les glaces (2).

Le document que j'ai reproduit ci-dessus (voy. *Champagne*, à l'Appendice), mentionne un certificat des marchands de Rouen de l'an 1716, constatant que depuis vingt ans ils tiraient leurs cristaux de la manufacture de Bayel.

La verrerie rouennaise persista toutefois au moins jusqu'en 1759. En 1738, elle était encore qualifiée « Manufacture royale de cristaux » et, en 1739, Louis Bormiolo, s^r de Fourchambault, y travaillait comme gentilhomme verrier. En 1768, les fournaises étaient complètement éteintes (3) et Peuchet n'en dit pas un mot au commencement du présent siècle : elles n'existaient donc plus.

Le passage de Montchrestien cité ci-dessus détermine certaines curiosités de la verrerie de Rouen dans les débuts du XVIIe siècle; les diplômes de privilège (4) pour la verrerie de Rouen permettent de préciser quelques autres par-

(1) Cochin, p. 630.

(2-3) Le Vaillant, pp. 272 et 291; Garnier, p. 151; de Girancourt, pp. 108 et 109.

(4) De Girancourt, pp. 63, 112 à 125.

ticularités qui sont sans doute communes aux cristalleries de Normandie, succursales ou rivales de la fabrique de Saint-Sever :

Buzzone et Bertoluzzi, en 1598, sont autorisés à fabriquer « verres de cristal de Venise, verres dorés (1) et plusieurs sortes d'émail pour orfèvres », en un mot, « toutes sortes de verres et ouvrages qui peuvent se faire à Venise et autres lieux et pays étrangers et autres qu'ils pourront de nouveau inventer », avec défense d'établir aucune autre verrerie dans un rayon de vingt lieues autour de Rouen et avec confiscation des marchandises qui pourraient y être faites « excepté les verreries de fougère seulement ».

M. de Girancourt cite des coupes de cristal remises en guise d' « épices » au conseiller qui avait fait fonctions de rapporteur lors de l'entérinement des privilèges au Parlement; il mentionne également trois douzaines de « beaux verres de cristal doré » stipulées comme partie du bail de l'immeuble de la verrerie et allouées, plus un chandelier de cristal à huit chandelles, au propriétaire lors de la résiliation.

François de Garsonnet, en 1603, obtient le monopole de la verrerie de cristal, pour la décoration des maisons royales et pour la commodité du public.

Le même, en 1613, est renseigné comme s'étant bien et dignement acquitté de l'exercice de la verrerie de cristal « tant en la manufacture des verres de cristal commun, comme raffinez en façon de Venise, que aussy en l'ouvrage de canon et esmaulx de verre de belles et riches couleurs non encore usitées ».

---

(1) Et non « verres douz », comme l'imprime, par erreur, Garnier, p. 139.

Les frères d'Azémar, en 1619 (1), obtiennent cession du privilège accordé à de Garsonnet pour la fabrication des verres et canons de verre; mais déjà il y a restriction : « sans préjudice de la vente des verres de cristal et fougères ny que ceux qui y apporteront lesdits verres et canons de verre, y peuvent être troublés et empêchés ».

Ce privilège est prorogé en 1623 pour la fabrication des « verres, canons et tous aultres ouvrages de cristal,... aymaux ou glasses (*sic*) ».

En 1630 encore, on stipule dans le prix de vente d'un immeuble une rente annuelle de six beaux verres de cristal (2).

En 1635, des lettres de concession perpétuelle accordées aux frères d'Azémar proclament les « effets admirables » des « longs travaux » de la verrerie de Saint-Sever, d'où il sort « de plus excellents ouvrages que d'aucun de ce royaume... si bien que les ouvrages de Venise n'ont plus aucun avantage sur les leurs ».

Un arrêt du 19 juillet 1642 déclare que les d'Azémar font des ouvrages « si beaux et excellents qu'ils égalent ceux de Venise », et qu'ils ont « mis l'ouvrage des verres de cristal en sa perfection ».

Certains des ouvriers qui furent employés à la verrerie de Saint-Sever, notamment les Bormiolo, étaient signalés par l'excellence de leur travail; « leurs ouvrages, principa-

---

(1) Une des considérations qui sont énumérées dans le privilège, est l'emploi que les d'Azémar se proposent de faire de la houille, au lieu de bois, pour chauffer leurs fours; voir, à ce sujet, *Bull. des Comm. roy. et d'archéol.*, XXIV, p. 76; XXIX, p. 126 (Voir aussi, *infra*, *Orléanais*).

(2) Le Vaillant, p. 284.

lement les glaces à miroir, égalaient en beauté et en perfection les plus rares pièces de Venise » (1).

La fabrication du verre de cristal ne fut pas longtemps le monopole exclusif de l'usine de Rouen, pendant le XVIIe siècle (2); car voici une liste de fournaises, non pas seulement succursales, mais même concurrentes, où l'on s'occupa de produits similaires.

Parlons d'abord des succursales :

La Guyonnée, comm. d'Arcourt (3), dans l'ancien duché d'Aumale (Eure). En 1626, Jean Bormiolo, arrivant de Nevers, s'engagea à y travailler avec trois hommes en la verrerie fondée par Pierre d'Azémar pour y faire des verres « à demye côte, à la bague », dénominations qu'on retrouve à Liége. L'altariste Antoine Dagna (sans doute l'un des aides) signa à l'acte.

La Caule-Sainte-Beuve (Seine-Inférieure), vers les frontières de la Picardie. En 1634, Pierre d'Azémar alla établir là une verrerie; un concurrent allégua qu'il avait abandonné complètement la verrerie de Saint-Sever. D'Azémar s'était associé avec Henri de Virgille et alla ensuite établir à Saint-Sylvestre, aux Essartis et enfin au Caule, l'usine qui a, prétend-on, été primitivement érigée à Flamets-Frétils.

Honoré Bormiolo (?), fils de Jean et de Françoise de Virgille, y est signalé en 1646, et Henri de Virgille en 1666.

---

(1) Le Vaillant, pp. 186 et 272.

(2) Garnier, p. 156.

(3) Il ne peut, comme me le fait observer M. Milet, s'agir de Harcourt (Seine-Inférieure), qui fut duché elle-même; la mention « Arcourt, duché d'Aumale », est textuellement extraite d'un document reproduit par M. le chanoine Boutillier, p. 30.

En 1664, Ambroise Varaldo, s^r de la Fontaine, travaillait à la verrerie du Caule (1).

Parmi les fabriques rivales, il y a à citer d'abord celle d'un Matthieu Delamare, fondeur de canons en verre à Rouen, contre lequel les d'Azémar se pourvurent en 1613 (2); mais cela regarde de plus près la fabrication de l'émail.

Les autres fabriques concurrentes sont les suivantes :

Beaubray (Eure). Jean Bormiolo (?) qui avait quitté la verrerie de Saint-Sever, alla travailler en verre de cristal à Beaubray et fut l'objet d'une poursuite des d'Azémar en 1638; il y mourut en 1649.

Une nouvelle verrerie y fut établie en 1642; la veuve d'Azémar obtint qu'il fût interdit, sous peine de démolition, d'y fabriquer aucun objet de cristal.

Une verrerie régulière fut établie à Beaubray en 1652 (3).

Vieilles, aujourd'hui commune de Beaumont-le-Roger (Eure). En 1645, une verrerie fondée en cette localité fut également empêchée par la famille d'Azémar; elle n'eut qu'une existence éphémère (4).

Deux verreries existaient en la commune de *La Ferrière-aux-Étangs* (Orme).

Celle de *la Noë*, dite la Petite Verrerie, où Joachim *de Brossart*, s^r de Péroux ou de Roupéroux, aïeul de l'exploitant de 1646, travaillait déjà en cristal à la fin du XVIe siècle

---

(1) Le Vaillant, pp. 194, 236; de Girancourt, pp. 89, 91.

(2) De Girancourt, p. 74; le nom « de la Mare » est porté par la directrice d'une verrerie aux *Vieux-Étangs* (voir *Champagne*).

(3) Le Vaillant, pp. 236 et 288; le Girancourt, pp. 97 et 100; Boutillier, p. 31, note.

(4) Le Vaillant, p. 349.

ou au commencement du XVIIe. Y étaient employés avant 1647, deux ouvriers nommés Adonis Belesino et Barthélemy le Barbier (1), que M. Milet incline à considérer comme italiens. Il a raison : le premier est bien certainement un Belencino ou Belesino, d'une famille inscrite au Livre d'or de Murano (2); quant au second, il est permis de rapprocher son nom de celui de l'altariste des Barbiers ou Barberio que nous avons rencontré à Altare (3).

L'autre verrerie de La Ferrière-aux-Étangs avait le nom de *Baudet*, qui, depuis un siècle à peu près, se livrait à la verrerie de cristal.

Des lettres royales d'octobre 1692 y autorisèrent définitivement ce genre d'industrie en y comprenant tous autres ouvrages de verrerie (4).

Saires-la-Verrerie (Orne). A la verrerie de *la Fougère*, en cette commune (voisine de La Ferrière-aux-Étangs), les de Mesenge se trouvaient depuis la fin du XVe siècle et, en 1629, un document signale comme travaillant chez eux certain Adonis d'Alicier (5) : celui-ci, à raison de son prénom si exceptionnel, ne serait-il pas l'Adonis Belesino déjà cité? L'effort est un peu grand peut-être; mais, en réalité, vu la ressemblance des autres consonnes, on arrive à peu près au nom à forme française par la seule substitution d'un D à un B.

---

(1) Le Vaillant, pp. 289, 358; de Girancourt, p. 101, qui donne à tort à ce nom la forme Bellissimo.

(2) Zanetti, *Guida di Murano*, p. 208.

(3) Boutillier, p. 64.

(4) Le Vaillant, p. 353.

(5) Id., p. 360; de Girancourt, p. 101.

Brix, dans le Cotentin, en la vicomté de Valognes (Manche). Là existait, avant même le règne de Henri IV, une verrerie où l'on se livrait à toutes sortes d'ouvrages de verrerie, « n'étant possible en ce bailliage de s'en procurer que par ce moyen ». En 1646, on y fabriquait du cristal (1).

La Ferrière-Hareng (Calvados). Cette verrerie existait depuis le XIVe siècle; elle était exploitée par les *de Brossard* qui furent compris dans les poursuites des d'Azémar, parce qu'ils fabriquaient aussi du verre de cristal (2).

La Pierre, commune de Saint-Georges-de-Rouelley, arrondissement de Mortain (Manche). Cette verrerie, autorisée dès 1601, fut aussi comprise dans les poursuites de la veuve d'Azémar; elle ne s'occupait que de la fabrication de verres d'un cristal commun (cristallin?), des chambourins ou verres de fougère et des carafes des deux sortes de verre. L'interdiction qui fut faite de s'y livrer à la fabrication du verre de cristal ne porta pas sans doute préjudice à cette verrerie, car ce fut la seule qui ne se pourvut pas en appel contre la décision du parlement.

En 1718, la verrerie de La Pierre existait encore et se plaignait de la concurrence des verres de Flandre « plus beaux, plus forts et très peu plus chers » (3).

Les verriers défendeurs sur les poursuites des d'Azémar obtinrent gain de cause par lettres de Louis XIV, données à Dijon, en date d'avril 1650, et les privilèges ultérieurs accordèrent les plus grandes extensions aux impétrants, ce que

(1) Le Vaillant, pp. 384 et 446.
(2) Id., pp. 429 à 431.
(3) Id., pp. 414 à 422.

consacrèrent encore des lettres de surannation de 1659.

A dater de cette époque, les lettres de privilège accordées aux verriers de Normandie deviennent générales; les impétrants y sont autorisés à faire fabriquer « par telles personnes qu'ils verront bon estre, toutes sortes de verreries, menus verres de cristal, émaux et glaces à miroir et toutes autres sortes d'ouvrages qu'ils ont accoutumé de faire et œuvrer aux autres verreries du royaume » (1).

Cette modification dans l'état de choses provoqua l'érection de nouvelles verreries de cristal en Normandie :

Le Hellet, près de Dieppe (Seine-Inférieure). Déjà en 1656 et 1657, et enfin par lettres du 4 mai 1661, Pierre de Masquerel, baron de Boscgeffroy, fut autorisé à établir une verrerie dans de semblables conditions (2).

Courval, dans la paroisse de Guimerville, actuellement commune de Hodeng-au-Bosc (Seine-Inférieure). Cette verrerie existait déjà en 1623; une société de petite verrerie (fondée en 1662) s'y occupa de la fabrication du verre de cristal; elle comptait parmi ses membres des Borniolles (Bormiolo?) : Honoré, s^r de Drizancourt, Léonard, s^r de Blains, Pierre, s^r du Mast, successeur d'Honoré; on rencontre aussi en cette verrerie, comme associé, Claude de Massy (Mutio ou Mussi?), « gentilhomme venu de pays étrangers ». Il s'y fabriquait des glaces, miroirs, lustres (3). On a rencontré déjà les de Bormioles, s^r de Blains (voir *Champagne*).

---

(1) Le Vaillant, pp. 261 et 515; de Girancourt, p. 105.
(2) Le Vaillant, pp. 128 et 506.
(3) Id., pp. 185 et suiv., 445.

La Ferté-Fresnel (Orne), en la vicomté de Breteuil. Godefroy-Maurice de la Tour d'Auvergne y permit, en 1663, à Charles de la Porte, conseiller au Parlement, l'érection d'une verrerie à laquelle les d'Azémar s'opposèrent sans succès (1).

Saint-Riquier-en-Rivière (Seine-Inférieure). Une verrerie y fut dirigée, en 1667, par Henri de Virgille, que nous avons déjà rencontré à Rouen en 1632. L'établissement portait le nom de « Verrerie de cristal du comté d'Eu ». Elle exista jusqu'en 1715 (2).

Aumale (Seine-Inférieure). La duchesse de Savoie fut autorisée à établir, en 1678, une verrerie de cristal dans la forêt d'Aumale : l'octroi est rédigé dans la formule inaugurée depuis 1659 (3).

Val-au-Bourg, hameau de Mouchy-le-Preux, actuellement commune de Campneuseville (Seine-Inférieure). Charles *le Vaillant* de Saint-André exploitait là une verrerie de cristal en 1687. Il avait épousé Catherine de Borniolles, sans doute une Bormiolo (4) : d'où la supposition de relations des verriers altaristes avec cette verrerie.

Froust, commune de Saint-Nicolas-des-Bois (Orne). Une ancienne verrerie existait peut-être en cet endroit dès 1666 ; Élisabeth d'Orléans, fille de Gaston, duchesse d'Alençon et femme de Louis-Joseph, duc de Guise, morte en 1696, avait été autorisée en 1687 à faire fabriquer à Froust « cristal,

---

(1) Le Vaillant, pp. 290, 314; de Girancourt, pp. 106 et 124. Expilly, v° *Ferté* (*la*), y cite des de la Porte comme seigneurs.

(2) Le Vaillant, pp. 188, 193, 196.

(3) Id., pp. 228, 312.

(4) Id., p. 143.

glaces à miroir et à lunettes », etc. On n'a rien découvert sur l'exploitation de cette cristallerie (1).

Nonant (Calvados). La même duchesse Élisabeth, en 1687, fut autorisée à établir là une verrerie pour y fabriquer entre autres cristal et glaces à miroir. On signale comme produits de cette verrerie des objets en verre blanc bleuâtre et opaque imitant l'opale, avec fleurs et devises ; un vase porte la date de 1717 (2).

Des mémoires sur la généralité d'Alençon, dressés en 1698, pour servir à l'éducation du duc de Bourgogne, mentionnent cette verrerie et la suivante comme pouvant atteindre un débit annuel en verres de 60,000 livres (3).

Savary des Bruslons (4) cite également cette verrerie et la suivante parmi celles où l'on se livrait au commencement du XVIIIe siècle à de légers ouvrages, soit d'usage, soit de curiosité, comme des bénitiers, aiguières, flambeaux, carafes, flacons, salières, huiliers et vinaigriers, soucoupes, gobelets (plus des appareils de chimie) ; parlant spécialement de la verrerie de Nonant, dans la forêt d'Exmes, il dit qu'on y fabriquait des verres de cristal, de pierre (5), de

(1) Le Vaillant, p. 362.

(2) Id., p. 353.

(3) Garnier, p. 157. Piganiol de la Force, dans sa préface, déclare avoir eu ces notices à sa disposition pour rédiger la *Description de la France* ; les *Documents inédits sur l'histoire de France*, publiés par la Section d'histoire du Comité des travaux historiques, ont commencé la publication desdits « Mémoires des intendants sur l'état des généralités, dressés pour l'instruction du duc de Bourgogne ». Le premier volume, *Mémoire de la généralité de Paris* (1881), p. 345, contient seulement la mention d'une verrerie de glaces à Lizines, établie par M de Louvois, et ayant cessé à sa mort.

(4) *Dict. du commerce*, édit. de 1723, II, p. 1889 ; édit. de 1742, I, 2e p., p. 1742.

(5) A rapprocher cette énumération (où Savary des Bruslons, édit. de 1723, I, p. 885 ; édit. de 1742, I, p. 197, ne place pas de virgule entre *de pierre* et *de chambourin*), de celle qui est mentionnée ci-dessus à *La Pierre*.

chambourin et de fougère, c'est-à-dire tous les genres de gobeleterie (1).

Tortisambert (Calvados), dans la forêt de Montpinçon (où se trouvait aussi la verrerie de La Ferrière-Hareng). Cette verrerie, mise sur le même rang que la précédente et nommée avec elle, est celle qu'on a cherchée en vain sous le nom estropié de « Tottemberg (?) » (2).

A ces deux gobeleteries, Savary des Bruslons en ajoute deux autres situées dans le *Thymerais* (généralité d'Alençon), où l'on ne fabriquait que des verres de fougère et quelques petits ouvrages en cristal.

La Haule, commune de Hauville (Eure). Antoine Bormiolo (?) était établi en cette verrerie et y mourut l'an 1693, âgé de 32 ans (3).

Au XVIIIe siècle, il y a partage, en Normandie comme partout, entre les verreries de cristal « façon de Venise » et de cristal de Bohême ou d'Angleterre ; celles-ci ne tardent pas à l'emporter sur les autres; mais quelques-unes de celles-ci survivent encore :

Tourlaville (Manche). Un Oury y est signalé en 1722 (4); mais le renseignement n'a de portée que s'il s'agit d'un Italien, ce qui, on le sait, est fort douteux (voir *Champagne*).

Saint-Paul-lez-Rouen ou *Eauplet*, commune de Blosseville-Bonsecours (Seine-inférieure). J'ai signalé ci-dessus (5)

---

(1) Voir, sur ces différentes dénominations, *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXIII, p. 323; XXIV, p. 32; XXVI, pp. 193 à 214 et 375.

(2) Garnier, *loc. cit.*

(3) Le Vaillant, p. 272; Boutillier, p. 98.

(4) Rens. de M. Milet.

(5) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXVI, p. 221; Le Vaillant de la Fieffe, p. 293.

les produits de la cristallerie d'Eauplet en 1725 : il y a là évidemment des indices de fabrication « façon de Venise ».

Le Vaillant de la Fieffe donne des détails sur une verrerie qui existait en cette localité; mais il ne s'en occupe qu'à partir de l'an 1729, où elle était dirigée par un M. Lefebvre.

Or, les détails sur les produits de la fabrication que j'ai présentés sont extraits d'almanachs de 1725 et 1728.

La verrerie de Saint-Paul-lez-Rouen, en ces deux années, est intitulée : « Manufacture royale de cristaux, agates, jaspes, lapis, porcelaines et bouteilles ». Elle livre des « bassins, aiguières, drageoirs, pots à neige, gobelets à blanc manger », etc., etc., tout, en un mot, ce qui concerne la gobeleterie et même la cristallerie artistique...

Évidemment, c'est une autre fabrication que celle de ce Lefebvre, inaugurée plus tard, et les verriers italiens avaient passé par là.

M. Milet a, en effet, mis la main sur des documents qui avaient échappé à Le Vaillant de la Fieffe : il y a eu, de 1700 à 1729, une cristallerie « façon de Venise » dirigée par le vénitien Nicolas Mazzolao, écuyer, s^r de la Motte (fils de Paul Mazzolao, que nous avons déjà rencontré, en 1665, à Rouen, puis à Paris). En 1700, Nicolas Mazzolao avait quitté la verrerie (du faubourg de Chaillot, à Paris), où, d'après Abraham du Pradel, on se livrait à la fabrication « d'émaux et de verre façon d'agathe et de porcelaine » (presque les termes de l'almanach de 1725 et de 1728). Il alla à Eauplet, d'abord comme directeur de la verrerie, puis comme exploitant; il y était encore à sa mort, et c'est alors seulement qu'apparaît Lefebvre, le nouvel industriel; celui-ci était peut-être d'abord simple continuateur de la verrerie de

Mazzolao; mais il ne tarda pas à transformer la fabrication : car, tout en se livrant encore à la confection de « carafons, bouteilles et autres verreries », il alléguait avoir trouvé le secret de faire des verres blancs (et non plus colorés « façon d'agate, jaspe, lapis », etc.), et ce qu'il recherchait était formellement une première imitation en France du cristal d'Angleterre, hommage à la mode nouvelle. Mais la fabrication antérieure de Mazzolao le prouve : on avait, aux portes de Rouen, sur les deux rives de la Seine, jusqu'en 1729 à Eauplet, jusqu'en 1739 à Saint-Sever, continué à employer des ouvriers italiens et, par conséquent, à fabriquer du verre de cristal « façon de Venise ».

Roménil, commune de Nesle-Normandeuse (Seine-Inférieure) et *Val-d'Aulnoy*, commune de Saint-Riquier-en-Rivière (même département). Là, deux verreries, la première, en 1763, sous la direction de Joachim La Haye-Dumesnil, originaire de Picardie, et, de 1772 à 1780, toutes les deux sous celle d'un Libaude, époux d'une du Buisson; c'étaient deux établissements où l'on se livrait à la fois à la fabrication du verre blanc ou cristal (de Venise), du « flint glass » (cristal d'Angleterre), et enfin du verre de Bohême et en général de toutes espèces d'ouvrages vitrifiés. Libaude obtint, en 1772, un prix national de 12,000 livres, pour avoir pénétré le secret du cristal anglais (1).

La verrerie de Valdenois (Val-d'Aulnoy) envoyait, en 1771, ses produits en Belgique (2).

---

(1) Le Vaillant, pp. 171, 509, 510.

(2) Dossier 2106 du Conseil des finances (Archives de l'État à Bruxelles), p. 208.

Petit-Quévilly (Seine-Inférieure). Oppenheim, originaire de Presbourg, y établit, en 1783, une « Manufacture royale de cristaux », qui se livra exclusivement à la fabrication du cristal anglais, que le chef de l'établissement avait eu l'occasion d'étudier, depuis 1755, dans les verreries de Birmingham (1).

L'établissement paraît ne pas s'être soutenu, et une nouvelle tentative, par association avec un s^r^ Lemercier, pour établir une verrerie pareille aux environs de Rouen, en 1784, n'eut pas plus de succès; car, en 1786, on rencontre une requête du même Oppenheim, à l'effet d'établir, à Rouen et près du Hâvre, deux fabriques de toutes sortes d'ouvrages en verre et émail de Venise.

Ce n'était plus le moment : la « Manufacture de cristal de Venise » de Charles-Fontaine (voir *Picardie*) était alors même en liquidation, sur la poursuite des créanciers, qui la saisirent immobilièrement en 1787; les clients, qui ne demandaient plus les verres « façon de Venise », devaient manquer aussi aux usines similaires, et un graveur sur verre, engagé par la nouvelle fabrication, ne tarda pas à quitter l'établissement pour se livrer, à Rouen, à la gravure sur métaux (2).

Le Gast, commune de Tanville (Orne). Au commencement du présent siècle, on y fabriquait des pièces de fantaisie en cristal (3); mais les procédés de fabrication qu'on y indique prouvent qu'on y était absolument dégagé de tout désir d'imiter les Italiens.

---

(1) Le Vaillant, p. 300; de Girancourt, p. 61.
(2) Le Vaillant, pp. 302 à 308.
(3) Id., p. 339.

— Dans ma dernière lettre sur l'émaillerie, où, dans une partie de cet art, les Français eurent également les gentilshommes verriers d'Italie pour maîtres, je parlerai des Saroldo, autorisés à fabriquer, à Rouen et à Caen, du verre sans brûler bois ni charbon (voir *Anjou*); des démêlés des de Garsonnet avec les patenôtriers de Rouen; des fabriques de cristal de Neufchâtel, utiles aux émailleurs de Rouen travaillant pour la Guinée (1), etc.

Enfin, que je n'omette pas l'existence au Hom, comm. de *Beaumont-le-Roger* (Eure), d'une verrerie sur laquelle on avait promis de curieux détails (2); mais j'ai cherché en vain la réalisation de cette promesse, et je n'ai rien trouvé, ni sur l'époque ni sur les verriers qui y travaillaient. Il s'agit peut-être tout simplement de la verrerie de Vieilles.

— Dans une excursion en Normandie que j'ai faite récemment, j'ai, dans les musées et aux vitrines des marchands d'antiquités, porté mon attention sur les produits anciens de la verrerie et je me suis convaincu qu'aux siècles passés les produits des verreries de Normandie et de Liége étaient absolument semblables, ce que j'avais déjà constaté par des envois de verres anciens de Rouen faits à M. Baar, collectionneur à Liége (3).

M. Darcel se souvient d'avoir vu dans son enfance sur les tables de Normandie de petites coupes en forme de casque, travaillées à la pincette et destinées à porter des fruits confits (4).

---

(1) Piganiol, *Descr. de la France*, édit. de 1752, IX, p. 118; Expilly, v° *Neufchâtel*, p. 169; Peuchet, v° *Normandie*, p. 264.

(2) *XXIII*e *Congrès archéologique de France*, p. 210.

(3) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXIX, p. 157.

(4) *L'art ancien à l'exposition de* 1878, p. 280.

XX. Orléanais

Il y avait au moyen âge des verriers dans l'Orléanais : les verres de Vendôme jouissaient d'une certaine réputation; on les cite dans les inventaires princiers et ils avaient pris place dans les dictons populaires du XIIIe siècle (1).

L'archéologue français Piot (2) affirme qu'il existe encore aujourd'hui des verreries à Vendôme : je n'ai pu vérifier ce point.

Orléans (Loiret) est une des villes où Vincent Saroldo fut autorisé, en 1600, à travailler en émail (voir *Anjou*).

C'est erronément que M. Havard avance (3) qu'une verrerie fut établie, en 1623, à Orléans, avec privilège en faveur de Jean-Marie Perrotto et Lorenzo Rossi. Gerspach, qui cite pour ces gentilshommes verriers un privilège de ladite date (en réalité de 1627), parle seulement de l'Angoumois, du Poitou et de la Saintonge.

Bernard Perrotto était, entre 1647 et 1654, à Nevers, avec son oncle Jean Castellano, et il l'y avait aidé à rendre vie à l'industrie du verre « façon de Venise », momentanément interrompue (voir *Nivernais*).

On le rencontre, en 1664, à Liége (4), où travaillait Joseph Castellano, frère de son oncle; mais ce doit avoir été un séjour accidentel, comme celui qu'il fit, en 1704, à Nevers,

---

(1) De Laborde, *Glossaire* cité, p. 545.
(2) *Le cabinet de l'amateur*, 1862, p. 289.
(3) *Dictionnaire de l'ameublement et de la décoration*, IV, p. 1563.
(4) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXVII, p. 227.

pour assister à un baptême, en se qualifiant, à cette dernière date, de maître de la verrerie d'Orléans (1) : cette qualité, il aurait pu la prendre déjà à Liége, car, si M. l'abbé Cochard (2), qui a rassemblé si soigneusement les actes de privilège accordés à Perrotto, ne fait débuter la verrerie de celui-ci à Orléans que de l'an 1668, voilà que de nouveaux renseignements relient directement l'entrée en exercice de cette verrerie au départ de Nevers, en 1654.

On nous affirme, en effet, que dès le mois de décembre 1655, Bernard Perrotto, neveu de Castellano, de Nevers, avait obtenu le privilège de la verrerie royale d'Orléans et de celle de *Fay-aux-Loges* (Loiret), qui en était la succursale à six lieues de là, sur le canal (3).

Il est permis néanmoins de se demander si Bernard Perrotto s'est mis immédiatement à l'œuvre à Orléans : on rencontre, en effet, de 1556 à 1559, des commandes de verres faites à la verrerie de Nevers par des marchands d'Orléans (4).

Jean Castellano, oncle de Perrotto, communiqua à ce dernier le bénéfice du privilège obtenu en 1661 à l'effet de vendre des verres tout le long de la Loire et depuis Nevers jusqu'à Poitiers (5).

---

(1) Boutillier, p. 85.

(2) Notes communiquées par M. le chanoine Boutillier.

(3) Ed. Fournier, notes de la réimpression du *Livre commode* de du Pradel, II, p. 44. M. Milet m'écrit que Fournier doit faire erreur : Fay-aux-Loges est mentionnée pour la première fois en des lettres patentes de Philippe, duc d'Orléans, du 24 mai 1710, en renouvellement d'autres, accordées vingt ans auparavant d'une manière générale, le 18 juillet 1690. Les lettres patentes royales sont du 5 juillet 1710.

(4) Boutillier, p. 68.

(5) Id., pp. 65 et 71.

D'autres privilèges du 13 juillet 1662 (1) et, enfin, du 7 (16) décembre 1668, du 28 février 1672 (28 septembre 1671), accordent à Perrotto, pour Orléans, le droit « d'y fabriquer ou faire fabriquer, avec tels associés et par tels ouvriers que bon lui semblera, pendant le temps de vingt années, toutes sortes d'ouvrages de cristal, de verre commun, de verre teint, d'émail et autres sortes de verrerie, en telles figures, façons, manière et grandeur qu'il conviendra pour la commodité publique. »

A ajouter à ces privilèges d'autres actes qu'on cite : confirmation du 22 août 1672, extension du 25 septembre 1688 (enregistrement au Parlement le 10 janvier 1689), et, enfin, la mention que Perrotto fut autorisé à fabriquer du « verre soit coloré, soit à bossage en relief, et pour le coulage des cristaux à tables creuses avec figures » (2).

En 1686, les ambassadeurs siamois, qui se rendaient auprès de Louis XIV, s'arrêtèrent à la verrerie d'Orléans, où Perrotto leur fit les honneurs de son établissement (3).

En 1691, on trouve (4) la mention suivante, concernant Perrotto : « M. Perrot, maître de la verrerie d'Orléans, a trouvé le secret de contrefaire l'Agathe et la Porcelaine avec le Verre et les Émaux. Il a pareillement trouvé le secret du Rouge des Anciens et celuy de jeter le verre en moule

---

(1) H. Havard, *Dictionnaire de l'ameublement et de la décoration*, IV, p. 1561. Les variantes de dates entre parenthèses sont celles de l'abbé Cochard.

(2) Boutillier, p. 65; Monteil, *Histoire des Français de divers États* (xviie siècle), VII, p. 453; VIII, p. 491; Cochin, *loc. cit.*, p. 643; Le Vaillant de la Fieffe, p. 272; Gerspach, p. 213.

(3) *Le Mercure*, cité par Havard, IV, p. 1501.

(4) Du Pradel (réimpr. de 1878), II, p. 44; voir aussi Garnier, p. 169; Victor Gay, I, p. 689.

pour faire des bas-reliefs et autres ornements. Il a son Bureau à Paris, sur le quay de l'Orloge, à la Couronne d'Or. »

La manufacture de Perrotto était, à Orléans, dans la rue près des remparts Saint-Euverte, rue qui porte aujourd'hui le nom de « rue des Bouteilles » (1).

Parmi les produits de cette manufacture d'Orléans, on signale, en 1673, un lustre de cristal, mentionné dans les inventaires des meubles de la couronne; on considère comme provenant également de cette usine des têtes de nègre en verre moulé (2), plus des burettes pour les Saintes-Huiles en verre bleu, jaune et rouge (3). Pareilles applications de l'art de mettre le verre en couleurs, sur lesquelles je reviendrai dans ma Lettre sur l'émaillerie, sont dues sans doute à des procédés propres aux deux frères Castellano, de Liége et Nevers, dont l'un était l'oncle et avait été l'associé de Perrotto.

Perrotto était un industriel très intelligent; un de ses privilèges porte, en 1666, qu'il avait fait une découverte fort importante à l'avantage de l'industrie verrière : il tirait d'une pierre qui « abonde en France, un combustible moins cher que le charbon » (4).

Quoi qu'on en dise, ce n'est pas de la houille qu'il s'agit : l'emploi de celle-ci dans les verreries de Liége depuis 1641

---

(1) Du Pradel (réimpr. de 1878), II, p. 44: voir aussi Garnier, p. 169; Victor Gay, I, p. 689.

(2) Garnier, p 170.

(3) Cette attribution a été proposée par Riocreux, directeur de l'établissement de Sèvres (voir Benj. Fillon, p. 212, n° 24).

(4) Du Pradel (réimpr.), II, p. 44; Garnier, p. 169.

aurait pu être, à la vérité, une révélation pour Perrotto lors de sa visite de 1664; mais en Normandie, depuis 1616, on chauffait les verreries au charbon de terre d'après le procédé breveté en Angleterre, dès 1610, en faveur de sir William Slingsby (1).

Ce ne peut-être non plus la tourbe; il doit s'agir de l'anthracite, appelée au siècle dernier *lithantrax* ou « charbon de pierre » qu'on distinguait soigneusement de la houille et dont on venait de découvrir d'importants gisements (2).

Mais une innovation bien autrement importante est revendiquée en l'honneur de Perrotto : il s'agit de l'invention du coulage des glaces, attribuée jusqu'ici soit à Thévart, soit à de Nehou (3).

Voici comment M. Henry Havard résoud la question en faveur de Perrotto : « Dans ces dernières années, on a produit un document qui ferait remonter à l'année 1672 (et non 1688, date du privilège de Thévart) la découverte du coulage des glaces et qui attribuerait cette invention à Bernard Perrot, directeur de la verrerie d'Orléans. Ce document

---

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXIV, p. 75; *Bull. Instit. archéol. liég.*, XVIII, p. 377; *Calendar of State papers*, 1602-1610, p. 625.

(2) Savary des Bruslons, I, 1re partie, p. 789; Expilly, v° *Languedoc*, p. 35. L'anthracite qu'on trouve en assez grande abondance dans les Hautes-Alpes, le Gard, l'Isère, la Mayenne, la Sarthe, trouve aujourd'hui emploi dans plusieurs industries : la cuisson de la chaux et des poteries, le chauffage des fours de verrerie, etc. (Voy. Larousse).

(3) Voir, à ce sujet, les écrits des chanoines Desnoyers et Cochard, d'Orléans (cités par Cochin, p. 643, et Boutillier, p. 65).

Un quatrième personnage semble aussi désigné pour l'invention du coulage des glaces; c'était un nommé Rivière-Dufresni (L R., *Les curiosités de Paris, de Versailles, de Marly*, etc., édit. 1733, I, p. 319). Mais il y a erreur: Piganiol de la Force, *Nouvelle description de la France*, édit. de 1719, V, p. 104, attribue seulement à ce Rivière-Dufresni une invention relative au polissage des glaces.

consiste dans une lettre de confirmation accordée par Louis XIV audit Perrot; or, cette lettre commence par rappeler qu'en 1662 et 1668, il a déjà été accordé au postulant non seulement le droit d'établir une manufacture, mais encore de vendre, sans aucun empêchement, toutes sortes de verreries en toutes les villes et autres lieux du royaume. « Néantmoins, ajoute la lettre de confirmation, comme cette nouvelle invention qu'il a trouvée depuis ce temps-là, de faire couler le cristal en table comme des métaux, paroist si extraordinaire qu'elle semble ne pouvoir être entendue ni comprise sous des termes généraux et qu'il est nécessaire d'en faire une déclaration spéciale et précise, pour oster tout prétexte à ceux qui voudroient troubler ledit exposant dans son dit privilège, c'est ce qui l'oblige à recourir à notre authorité, à ce qu'en confirmant et expliquant le susdit privilège, il nous plaise de le faire jouir du fruit de ses travaux et des dépenses qu'il a faites pour ses recherches curieuses qui peuvent être utiles pour les ornements publics. »

« Cette phrase, dit M. Havard, parait décisive » et la conclusion se confirme par d'autres faits encore.

Si l'on s'arrête même à l'année 1688, comme étant celle des privilèges de Perrotto et de Thévart pour le coulage des glaces, la priorité reviendrait au premier, dont les lettres patentes sont du 25 septembre de ladite année, tandis que celles du second sont du 14 décembre suivant.

Mais, de plus, les premières glaces confectionnées par Thévart furent seulement mises sous les yeux de Louis XIV en 1691 (1), tandis que dès l'année 1687, le 2 avril, l'Aca-

(1) Garnier, p. 329.

démie des sciences enregistrait ce qui suit (1) : « M. Perrot, maître de la verrerie royale d'Orléans, fit voir à la Compagnie un ouvrage nouveau de son art; c'est de couler le cristal ou le verre en tables et de le rendre creux, en manière de camayeux. On y peut représenter toutes sortes de figures d'ornements et des inscriptions, etc. » L'Académie crut devoir lui en délivrer certificat.

« En pareille matière, m'écrit M. Milet, Thévart ne compte guère. Je crois que Perrot a fourni l'idée, et de Nehou l'application. En réalité, celui-ci a été le metteur en œuvre (2).

M. Cochin s'est demandé si Perrotto n'avait pas été ouvrier chez du Noyer, où il aurait pu s'initier aux essais qui, dès 1665, se firent pour supplanter les Vénitiens dans la fabrication des glaces de Venise : cette hypothèse n'est guère soutenable, parce qu'on connaît les endroits où Perrotto exerçait déjà auparavant son industrie comme maître de verreries, à Nevers (1647 à 1654), puis à Orléans.

La supposition inverse serait beaucoup plus plausible : du Noyer n'est mort qu'en 1683; or, avant 1665, il avait été receveur des tailles à Orléans (3) et a pu s'initier en cette ville aux essais de Perrotto, qui s'y était établi au moins depuis 1662, peut-être même depuis 1655 : or, la glace à miroir avec dessins que j'ai citée ci-dessus comme

---

(1) *Histoire de l'Académie royale des sciences*, II (1686-1689), p. 20 ; Cochin, *loc. cit.*, p. 643, mentionne, en outre, le *Mercure galant*, de mars 1687, et les *Nouvelles de la République des Lettres*, de juin 1688.

(2) M. Milet ajoute qu'il trouve dans ses notes la mention d'un « Perreau, miroitier, » qui essaya de se faire passer pour inventeur du coulage des glaces. — Ne serait-ce pas notre Perrotto, dont le nom francisé Perrot, aurait pris la forme Perreau?

(3) Garnier, p 324.

ayant été conservée à Nevers, y avait peut-être été fabriquée avant le départ de Perrotto en 1654 (à moins que ce ne soit là un spécimen envoyé plus tard d'Orléans, peut-être un cadeau à son oncle Castellano).

Un point à remarquer est celui-ci : les Altaristes, comme leurs congénères de Normandie, ne s'occupaient guère dans le principe de verrerie artistique, à tel point qu'il a fallu accumuler les preuves pour inculquer dans l'esprit des Altaristes d'aujourd'hui l'idée que leurs ancêtres s'étaient, à un moment donné, livrés à autre chose qu'à la verrerie ordinaire. Lorsqu'Altare s'était aperçue de la vogue qu'avait obtenue par toute l'Europe la verrerie de Venise, elle attira chez elle des Muranistes : les Ferro, les Bertoluzzi, les Marino, etc., et alors, mais alors seulement, les verriers d'Altare laissèrent à l'arrière-plan l'ancien procédé qui consistait à écraser (schiacciare) le verre de leurs vitres (piastrelle) sur des plaques de fer poli. Comment Perrotto, lui signalé comme esprit inventif, n'aurait-il pas songé à profiter de l'expérience de ses devanciers?

L'objection qu'on pourrait opposer à la description du procédé de Perrotto « coulage à tables creuses avec figures » et tirée de ce que, dans le privilège de 1688, il s'agit seulement de cristal (1), n'a aucune portée, car à l'Académie il est question aussi bien de verre que de cristal.

Les dates de 1655 ou tout au moins de 1662, relatives à l'exploitation de la verrerie d'Orléans par Bernard Perrotto, prouvent que, lorsque ce dernier apparut à Liége en 1664, ce ne fut qu'accidentellement : il semble même qu'il

(1) Cochin, *loc. cit*, p. 643.

y alla seulement pour régulariser ce qui concernait l'établissement de certains Altaristes en France.

A ce point de vue, il n'est pas inutile de rapporter ici la teneur de deux actes passés à Liége le 2 avril de ladite année (1) et qui pourraient se rattacher à la verrerie d'Orléans.

Par le premier, Marc-Aurèle Saroldo et Eugène Saroldo (2), gentilshommes d'Altare, travaillant aux verreries des Bonhomme, à Liége, attestent que Thomas Bormiolo et son épouse Augustine Dagna (fille de Bernard, aussi gentilhomme d'Altare, et de D^lle Marie Buzzone, sa veuve), ont eu une fille, Marguerite Bormiolo. Témoins à l'acte Guillaume Varaldo et François Massaro, aussi gentilshommes d'Altare.

Par le deuxième acte, Joseph Castellano et Jules-César Buzzone, gentilhommes d'Altare, travaillant aux verreries de Liége, déclarent tenir de Sébastien Dagna, que son frère Bernard Dagna (dénommé à l'autre acte), lui avait prêté environ 50 pistoles et lui avait donné des outils pour édifier une verrerie « en France »; Buzzone ajoutait avoir travaillé pendant trois ans à Maestricht avec les deux Dagna. Thomas Bormiolo demandait acte de cette déclaration à laquelle assistaient comme témoins François Massaro et Bernard Perrotto, aussi gentilshommes d'Altare.

Peut-être retrouvera-t-on à Orléans ou à Fay-aux-Loges, les noms des deux frères Dagna pour lesquels Bernard Perrotto comparaît au second acte.

---

(1) Minutes du notaire Pawea, aux Archives de l'État, à Liége. Rens. dus à M. l'archiviste VANDE CASTEELE.

(2) Nous avons retrouvé ce verrier à Nevers en 1683 (voir *Nivernais*).

La verrerie d'Orléans de Bernard Perrotto fut bien traversée.

Une première fois, Paul Mazzolao, s^r de la Motte, que nous avons déjà rencontré, avait, vers 1670, obtenu par surprise du duc d'Orléans l'autorisation d'établir à Orléans une fabrication de cristaux, émaux et imitations de même nature; c'est sur l'opposition formée par Perrotto que le privilège de celui-ci fut confirmé en 1670 (1).

M. Édouard Fournier (2), dédoublant mal à propos Paul Mazzolao, s^r de la Motte, dit que le « s^r de la Mothe », concurrent de Perrotto, comme l'avait été « Paul de Masselai », provoqua, en février 1692, une enquête sur la fabrication de la verrerie d'Orléans. Le contrôleur général écrivit, le 29 février 1692, à l'intendant d'Orléans, M. du Creil, pour savoir où en était la faïencerie et vitrerie privilégiée de Perrotto; le « s^r de la Mothe », disait la lettre, demandait lui aussi un privilège « pour fabriquer avec une matière vitrifiée dont il a le secret, des ouvrages en façon de porcelaine d'agathe, de jaspe, de lapis ». La réponse de M. du Creil fut, à ce qu'il paraît, favorable, car si « la Mothe » eut son privilège, Perrot garda le sien (3).

Une troisième fois, Perrotto fut moins heureux. A peine Thévart avait-il obtenu, au mois de mai 1695, l'entérinement de son privilège (sollicité depuis 1688), que le 5 novembre suivant, il fit saisir à Orléans les glaces de Perrotto — preuve incontestable d'une fabrication similaire — ainsi que les appareils employés au coulage des glaces. Perrotto, appuyé

---

(1) Rens. de M. Milet; Gerspach, p. 213.
(2-3) Réimpr. du *Livre commode* de du Pradel, II, p. 44, notes.

par le duc d'Orléans, protesta en 1696, mais en vain sans doute : s'il continua la fabrication de la gobeleterie, il dut cesser celle des glaces (1).

Bernard Perrotto, auquel les protégés de Louis XIV enlevèrent ainsi le bénéfice de son invention, mourut le 10 novembre 1709; sa veuve continua son industrie avec Jean Perrotto, s^r de Limonti, titre qu'avait porté à Nevers, en 1658, un autre Altariste, Thomas de Barberio (2). Ce Jean Perrotto ne peut pas être le Jean Perrot signalé comme émailleur à Nevers : celui-ci était mort en 1679 (3).

Le 2 août 1710, Jean Perrotto, associé avec un sien parent, Jacques Jourdan, obtint privilège pendant vingt ans pour la fabrication du verre à Orléans (4), ville où dut, par conséquent, prévaloir encore assez longtemps la « façon de Venise » à l'aide de gentilshommes verriers d'Altare. Il était dit dans le privilège que les ouvrages de Perrotto égalaient en beauté et en qualité les porcelaines (5).

En 1716, date du document transcrit à l'article *Champagne* (Appendice), la verrerie de cristal d'Orléans était encore florissante.

Savary des Bruslons (6) écrit ce qui suit : « Trois raffineries... une verrerie continuent à entretenir un assez bon négoce dans Orléans et ses environs, où ces fabriques sont établies et d'où, outre la consommation de la province, il

---

(1) Notes de l'abbé Cochard.

(2) Boutillier, pp. 64 et 85.

(3) Du Broc de Segange, *La faïence, les faïenciers et les émailleurs de Nevers*, p. 255.

(4) Rens. de M. Milet et notes de l'abbé Cochard.

(5) Ed. Fournier, *loc. cit.*

(6) Édit. de 1725, I, p. 870; id. de 1742, I, 2e partie, p. 156.

se tire encore pour Paris et d'autres villes du royaume, assez considérablement des marchandises qui s'y font. »

Expilly (1) parle encore de la verrerie d'Orléans comme étant en activité de son temps. Peuchet, à la fin du XVIIIe siècle, n'en dit plus rien.

— Sur la foi de la première édition du *Dictionnaire du commerce*, de Savary, on serait tenté, à tort, d'assigner une verrerie à *Châteaudun* (Eure-et-Loire); mais la phrase qui a l'air d'une énumération : « Saint-Gobain, *Châteaudun*, la forêt de la Fère », est rectifiée dans l'édition de 1742 : « Saint-Gobain, *château dans* la forêt de La Fère ». D'ailleurs Savary, en cet endroit, s'occupe non pas de l'Orléanais, mais de la généralité de Paris (2), où Châteaudun ne serait pas à sa place, s'il s'en agissait.

XXI. Picardie.

Il faut croire que la Picardie a été comprise dans le mouvement qui détermina la France à imiter la verrerie « façon de Venise », car des lettres patentes du 2 décembre 1626, enregistrées au Parlement le 29 mars 1627 (3), autorisent l'établissement d'une verrerie en cette contrée.

On ignore où la verrerie de 1626 fut établie et l'on songerait à la localité dont il va être parlé, s'il ne s'agissait d'un établissement nouveau.

---

(1) V° *Orléanais*, p. 337.
(2) 1re édit., I, p. 838; édit. de 1742, I, 2e partie, p. 14.
(3) Isambert, XVI, p. 198 (un simple intitulé).

Charles-Fontaine, commune de Saint-Gobain (Aisne). Non loin du château où fut établie, sous Louis XIV, la célèbre manufacture de glaces, non loin aussi d'une ancienne abbaye de bénédictins dite de Saint-Nicolas-aux-Bois (1), existait depuis le commencement du xve siècle (2) une verrerie à ne pas confondre avec la glacerie créée à la fin du xviie siècle, car celle-ci s'approvisionna parfois de « manchons de verre » à la verrerie (3).

Marie de Luxembourg, bisaïeule de Henri IV, devenue veuve, en 1495, de François de Bourbon, comte de Vendôme, se retira dans sa terre de La Fère, d'où dépendait Saint-Gobain, et y favorisa d'une façon toute particulière, jusqu'à sa mort en 1546, la verrerie de Charles-Fontaine; des membres de la famille normande *de Brossard* furent préposés à la direction en récompense de la conduite méritoire de certains des leurs à la bataille de Pavie (4).

Les privilèges de la verrerie de Charles-Fontaine furent confirmés par Charles IX et Henri III. Quant à Henri IV, il doit n'avoir pas été indifférent aux progrès de cette verrerie ressortissant patrimonialement à lui-même, comme héritier de la dame de La Fère.

Les verriers payaient à celle-ci et aux rois de France, ses

---

(1) Expilly, v° *Picardie*, p. 675, affirme que le nom de Saint-Nicolas-aux-Bois était « plus communément » celui de la verrerie de Charles-Fontaine; pour moi, je n'ai pas rencontré ce nom.

(2) Matton, *Dictionn. topogr. du département de l'Aisne*, p. 58, cite la mention faite, dès l'an 1417, du « four à voires de Charlefontaine-lez-Saint-Goubaing. »

(3) Documents des archives de Laon pour l'an 1769, comm. par M. Massart.

(4) Le Vaillant de la Fieffe, p. 484; voy. aussi Havard, *Dictionn. de l'ameublement et de la décoration*, IV, p. 1360.

successeurs, une redevance annuelle d'un faix et demi de verres à pied (soit 150 verres à boire).

Les *de Brossard*, en contact en tant d'endroits avec les Altaristes, eurent recours à eux, car, en 1670, nous découvrons à Charles-Fontaine un Félix Greno, qui est qualifié descendant d'Italien (1) et, peu après, en 1681, nous assistons à l'entrée des Massaro d'Altare dans l'établissement de Charles-Fontaine : Il y eut une alliance entre les deux familles de Brossard et Massaro, et bientôt ceux-ci succédèrent à ceux-là, sans doute par suite de partages héréditaires.

Sous les Massaro, la fabrication de Charles-Fontaine se perfectionna et se distingua par la beauté, la délicatesse et le bon goût de ses produits; parmi ceux-ci, on signale particulièrement, au XVIIIe siècle (2), « des cabarets à café, en verre qui souffre le feu et qui peut être préféré à certaine porcelaine. »

Des documents intéressants concernent la famille Massaro, anoblie et titrée désormais « de Massary » (3), mais à laquelle je n'enlèverai pas son nom primitif.

Les Massaro « originaires d'Altare, pays de Monferrat, » comme cela est porté expressément dans les actes, invoquaient leur ancienne noblesse qui leur avait conféré, dans

---

(1) Rens. de M. Milet.

(2) Piganiol de la Force, *Nouvelle description de la France*, édit. de 1752, II, pp. 143 à 145 : « et qui fait honte à certaine porcelaine qu'il y a », passage atténué par Expilly, v° *Picardie*.

(3) Extraits : 1° du registre 1883, dossier 43346, de la collection « Pièces originales », à la Bibliothèque nationale, à Paris; 2° du tome IV, p. 79, des registres des chartes du royaume 1755-1759, coté P, 2595, aux Archives nationales à Paris (communiqués par M. Massart-Delcour, de Liége).

leur patrie, le droit de travailler en verrerie (« verriers, parce que nobles »), et ils obtinrent leur admission dans la noblesse française, à raison des services rendus à l'industrie verrière, en la « Manufacture des verres de cristal *de Venise*, établie à Saint-Gobain, » d'après un arrêt du Conseil d'État daté de Fontainebleau le 20 octobre 1705 (titre répété par des lettres patentes de juillet 1742, mais avec omission des deux mots « de Venise »).

Depuis le XVIe siècle jusqu'au XVIIIe, ce fut donc bien ouvertement, bien officiellement, que la gobeleterie française s'adonna à la fabrication du verre « façon de Venise... »

Les travaux de la verrerie de Charles-Fontaine, disent ces documents, font « un bien considérable à la province et au commerce. »

Voici des documents pour servir à la généalogie de cette branche des Massaro, distincte de celle de Bretagne.

Il a déjà été parlé de Vincent Massaro-Ferro et de son fils Jean-Baptiste Massaro-Boiltaux (voir *Champagne*).

Voici ce qui concerne leur descendance :

Une ordonnance du s^r d'Ormesson, intendant de la généralité de Soissons, en date du 26 mai 1705, avait déchargé les Massaro d'une poursuite en usurpation de noblesse, et enfin l'arrêt du Conseil d'État, visant des lettres patentes de noblesse, déjà accordées à Claude-François Massaro, le 1er septembre 1688 (outre des documents relatifs à Vincent, sans doute la déclaration des Consuls d'Altare, en 1657), déclarait qu'il y avait lieu à anoblir Charles-François, Antoine, Claude, Jacques-Enguerrand, ces deux derniers, fils de Pierre, décédé en 1705, et un second Claude Massaro, celui-ci frère dudit Pierre.

A la suite d'un second arrêt du Conseil d'État du 1er mai 1742, également rendu à Fontainebleau et concernant Claude Massaro, maître de la manufacture de Saint-Gobain, Claude-Francois, Pierre-Jacques, fils de Claude Massaro, Jean-François, fils de Charles-François Massaro, tous demeurant à Charles-Fontaine, ainsi qu'Antoine-François, fils d'Antoine Massaro, demeurant à Vicenicourt, paroisse de Saint-Remy, enfin Nicolas-Joseph Massaro, demeurant à Bar-sur-Aube, tous ces individus, dénommés quelquefois écuyers, furent anoblis par lettres patentes du mois de juillet suivant, enregistrées au Parlement le 12 février 1743, moyennant versement d'une somme de quelques livres, convertie et employée en aumônes le 22 novembre 1757.

Certains détails résultent de la procédure : Pierre et Antoine Massaro, fils de Jacques Massaro, originaire d'Altare, étaient nés en France; Charles-François, Pierre et Antoine travaillaient depuis 24 ans (en 1705) à la manufacture de Charles-Fontaine, dont, en 1742, Claude était directeur, avec titre de maître de la verrerie.

Pierre fut celui des trois Massaro, arrivés à Charles-Fontaine en 1681, qui épousa une *de Brossard*.

Il en eut deux enfants, Claude et Enguerrand, dont le premier vivait encore en 1773; or, l'âge avancé qu'il avait alors atteint ne permet pas de supposer que le mariage dont il est issu, aurait eu lieu avant l'arrivée de son père à Charles-Fontaine; mais, par contre, il était mineur et de toute première enfance lorsqu'il perdit sa mère, car un procès où il figure en 1687, doit avoir eu pour occasion la succession de celle-ci.

La notice que je possède (1) de ce procès ne mentionne pas l'assistance du père, Pierre Massaro, mort en 1705 seulement : son décès récent est rappelé dans l'arrêt du Conseil d'État de cette année, et il est surprenant qu'il ne figure pas dans la procédure comme tuteur : peut-être la tutelle lui fut-elle enlevée à raison de son remariage avec une Greno, constaté en 1789. (Voir ci-après.)

Voici cette notice : « 1687. Charges, dépôts et productions faites au greffe du bailliage de La Fère, par le procureur de Marie-Anne et Henriette *de Brossard*, contre Enguerrand et Claude de Massary. »

Ce procès dura longtemps ; il fut terminé seulement en 1731, comme cela résulte de cette autre notice : « 1731. Sentence sur les contestations entre les héritiers de René *de Brossard* et de Pierre de Massary, à l'occasion du partage de leurs successions. »

Voici encore des sommaires de documents des archives de Laon et des registres paroissiaux (2), concernant les Massaro :

1702-1704. Procès criminel pour séduction de Madeleine Perrot (Perrotto ?) par Charles-François Massaro ;

1706. Remboursement d'un capital à Jean-François Massaro, écuyer, héritier d'Anne de Colnet, son aïeule maternelle ;

1706-1756. Autorisation de coupe de bois, accordée aux Massaro ;

---

(1) Notes prises dans les documents des archives départementales de Laon, communiquées par M. Massart-Delcour.

(2) Documents cités ; registres paroissiaux de Saint-Julien, à Laon ; dossier 43,346 cité (comm. de M. Massart).

1712. Acte de tutelle et d'émancipation des enfants mineurs de Charles-François Massaro;

1723. Payement de rentes à Claude-François et Élisabeth Massaro;

1725. Décharge d'amende en faveur de M. Massaro de Lisle;

30 août 1723. Jean-François Massaro, écuyer, s^r de Pérot, âgé de 25 ans (fils de feu François et de feue D^lle Marie Greno), épouse D^lle Angélique de Légret, âgée de 18 ans (fille d'une de Brossard);

8 mars 1727. Naissance de Jean-Louis, enfant desdits époux. Parrain : François-Claude Massaro; marraine : D^lle Anne de Brossard;

1743. Enregistrement des lettres de provision et de noblesse de la famille Massaro;

1746. Acte de tutelle et d'émancipation des enfants mineurs de Claude Massaro, écuyer, maître de la verrerie de Charles-Fontaine;

1752. Révocation de la donation faite par Jean-François de Lignière aux enfants de Claude Massaro, écuyer, maître de la verrerie de Charles-Fontaine;

1756 (1). Procès criminel. Homicide du s^r Massaro de la Cressonnière;

1756. Acte de tutelle, émancipation et avis de parents des enfants mineurs de François-Enguerrand Massaro, écuyer, s^r de Lille, maître de la verrerie de Charles-Fontaine, et de Louise-Thérèse Charpentier, sa femme;

---

(1) La procédure (qu'on a visitée depuis l'envoi de ces documents) se rapporte à l'année 1763; il ne s'agit guère de mort d'homme, et l'affaire fut promptement « classée ».

1763. Refus par le curé de Saint-Gobain d'inhumer et de faire prendre à Charles-Fontaine le corps de Jean-François Massaro, écuyer, s^r de Pérot, décédé audit lieu; le curé prétendait que le corps devait être porté aux premières maisons de Saint-Gobain; appel comme d'abus formé contre une sentence de l'officialité de Laon, sur laquelle ledit curé fondait son refus;

1767. Payement, à charge d'un individu de Brie, d'un surcens réclamé par François-Enguerrand Massaro, écuyer, s^r de Lille, maître de la verrerie de Charles-Fontaine;

1769. Procès criminel. Coups de bâton donnés par François-Enguerrand Massaro, écuyer, s^r de Lille (1), à Marie-Anne Pecqua, veuve de Louis Massaro, gentilhomme verrier à Charles-Fontaine;

1773. Procès criminel. Injures adressées par le même, qualifié maître de la verrerie de Charles-Fontaine, à Suzanne-Marguerite-Madeleine-Victoire-Mortaine-Guillaume de Blanchecourt, sa femme;

1773. Rentes et baux relatifs à Claude Massaro, s^r de Caune, maître en partie de la verrerie de Charles-Fontaine; à Jacques (-François?) -Enguerrand Massaro, écuyer, s^r de Lille, son frère, et à la femme de ce dernier, déjà nommée;

1777. Scellés apposés par suite du décès de François-Enguerrand Massaro, maître de la verrerie de Charles-Fontaine, y demeurant;

---

(1) M. Milet, avant la communication que j'ai reçue des documents concernant la famille Massaro, m'avait déjà signalé la découverte faite par lui du nom de François-Enguerrand de Massary, chevalier, s^r de Lille, à la verrerie de Charles-Fontaine, en 1771-1772.

20 janvier 1778. Mariage, à Laon, de François de Hédouville, chevalier, s^r de Merval, et Catherine-Ursule Massaro, fille de François-Enguerrand Massaro, chevalier, s^r de Mesnil et de Septvaux, propriétaire de la verrerie de Charles-Fontaine, et de Louise-Thérèse de Charpentier;

1779. Lettres de bénéfice d'inventaire obtenues par la veuve de François-Enguerrand Massaro, s^r de Mesnil et de Septvaux en partie, et ses enfants majeurs : Catherine-Ursule, épouse de François-Jérôme de Hédouville, chevalier, seigneur en partie de Merval; Georges-François-Enguerrand Massaro, écuyer, capitaine d'infanterie au premier corps de volontaires de Nassau; Louise-Françoise Massaro de Mesnil, etc.;

1780-1789. Opposition par la fabrique de l'église de Septvaux à la vente des immeubles dépendant de la succession de François-Enguerrand Massaro de Lille, s^r de Septvaux;

1781. Adjudication, par décret, des immeubles de cette succession;

1783. Revendication de certains biens de cette succession par la fabrique de l'église de Septvaux et liquidation de la succession susdite;

1784. Mandat par droit de retrait lignager au profit de François-Louis de Hédouville, fils mineur de Catherine-Ursule Massaro, épouse de Hédouville, des immeubles composant la verrerie de Charles-Fontaine;

1786. Demande en payement d'une rente foncière due à la fabrique de Septvaux par les héritiers Massaro;

1787. Saisie réelle de la verrerie de Charles-Fontaine.

Ce n'est pas seulement en Bourgogne, en Champagne, en

Lorraine, en Picardie, que nous rencontrons les membres de cette branche de la famille Massaro :

Le 13 avril 1685, Jacques Massaro comparait en un acte du notaire Amel Dujardin, à Liége, pour autoriser son fils Claude à travailler à la verrerie d'Oda de Glen (épouse de Léonard Bonhomme), et, le 3 janvier 1689, est baptisée en l'église Sainte-Vérone, à Liége, paroisse habitée par les verriers, Oda, fille de Pierre Massaro, s^r de Lille, et de Françoise Greno, son épouse, tenue sur les fonts par Antoine Massaro et Oda de Glen (épouse de Léonard Bonhomme).

Il résulte de ce document que Pierre Massaro, devenu veuf et ayant dû sans doute quitter la verrerie de Charles-Fontaine, propriété commune à ses enfants et aux *de Brossard*, épousa une Greno, sans doute fille du Félix Greno de 1670, et, après un court passage à la verrerie de Chauny (voir *infra*), alla s'établir à Liége : Antoine Massaro, son frère, l'y accompagna ou, au moins, alla l'y visiter à l'occasion de la naissance de l'enfant dont il fut le parrain.

Claude et Pierre Massaro doivent n'avoir fait qu'un assez court séjour à Liége, à en croire les mentions de l'arrêt du Conseil d'État de 1705, rapporté ci-dessus, qui parle du travail des Massaro à la verrerie de Charles-Fontaine depuis vingt-quatre ans, en laissant sans doute de côté les interruptions, comme quantités négligeables : En tous cas, cet arrêt de 1705 constate, à Charles-Fontaine, le travail de Claude et des deux fils de Pierre : Jacques-Enguerrand et Claude Massaro, où ils étaient aidés de Charles-François, fils de Vincent Massaro, et de Pierre et Antoine, fils de Jacques Massaro.

En 1774, les verreries belges recrutaient leur personnel parmi les ouvriers de Charles-Fontaine (1).

Que je n'oublie pas de mentionner que les de Virgille, ces élèves français des gentilshommes verriers italiens, si souvent rencontrés en compagnie des Altaristes, ont apparu, l'an 1685, en Picardie (2); ce ne peut être qu'à la verrerie de Charles-Fontaine, à moins, comme me le suggère fort à propos M. Milet, que ce ne soit à celle de Machy (voir ci-après).

Cette verrerie n'existe plus et les locaux sont occupés par une fabrique de soude (3).

Chauny (Aisne). C'est là que Pierre Massaro, s^r de Lille, en quittant Charles-Fontaine, à la mort de sa première femme, essaya de s'établir en 1688, avant son départ pour Liége : les archives de Laon (4) nous apprennent que Pierre Massaro et François Massaro, maîtres de la verrerie de Chauny, envoyèrent des verres de leur usine à Paris.

La fabrique de Chauny existe encore aujourd'hui; c'est là qu'on polit les glaces de la célèbre manufacture de Saint-Gobain (5).

Machy (Somme). En 1691, Benjamin Peregrin, marchand de la ville de Rouen, qui avait établi une verrerie à Machy, obtint l'autorisation (6) d'y fabriquer toute sorte

---

(1) Archives de Bruxelles, Conseil des finances, dossier 2010, pp. 336 et 339. Les noms des ouvriers engagés tant à Charles-Fontaine qu'au Houy (Hainaut français) y sont cités : rien d'Italiens.

(2) Rens. de M. MILET.

(3) MATTON, *loc. cit.*, p. 58.

(4) Extraits communiqués par M. MASSART.

(5) TURGAN, *loc. cit.*, III, p. 35.

(6) LE VAILLANT DE LA FIEFFE, p. 515.

d'émaux, cristaux, verres à boire et miroirs (pourvu, sans doute, que ceux-ci n'excédassent pas certaines dimensions réservées à la manufacture de Saint-Gobain).

Benjamin Peregrin joua un rôle dans l'industrie verrière ; nous le rencontrons (1) comme associé avec Robert Ferret (Ferro?) et Paul de la Haute (var. : la Hante), en la verrerie de Ponthieu en Picardie, dénomination se rapportant à celle de Machy (2), située, en effet, dans le comté de Ponthieu.

M. Milet, qui me signale cette identité, a retrouvé Peregrin à La Haule (comm. de Hauville, Eure), verrerie dont il est parlé ci-dessus (voir *Normandie*).

Quicangrogne (3), commune de Wimy (Aisne). Il existe là une verrerie remontant à des temps bien anciens, car on en fixe la création à l'an 1290 (4). Les de Colnet qui eurent tant de relations avec la Belgique, y sont signalés dès 1467 (5).

Elle leur appartient encore aujourd'hui et, en 1867, elle était exploitée par un de leurs alliés, le vicomte van Leempoel de Nieuwmunster, qui fit partie du Sénat belge.

Mais cette verrerie sort de mon cadre comme s'étant consacrée principalement à la fabrication purement industrielle des bouteilles, de même que les verreries voisines de la Thiérache, gouvernement de la Capelle, où apparaissent également les de Colnet, en 1670 (6).

---

(1) Turgan, *Les grandes usines*, III, p. 15.
(2) Le Vaillant, pp. 270 et suiv.
(3) D'après Matton; Joanne écrit « Quiquengrogne, comm. de Vimy ».
(4) Id., p. 44; Gerspach, p. 195.
(5) Le Vaillant, pp. 39 à 44.
(6) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXVII, p. 270.

Ces verreries de la Thiérache et nommément celle de Quicangrogne sont mentionnées en 1755, 1761, etc. (1), comme faisant une concurrence méchante et ruineuse aux verreries belges. Zoude citait entre autres « le verrier du Tirage (*sic*) qui fabriquait ses verres avec les *excréments* de la verrerie de Saint-Gobain (2) ».

Deux localités voisines de la verrerie de Charles-Fontaine, à Saint-Gobain, sont l'occasion, dans les actes, de mentions relatives aux Massaro.

Les archives héraldiques de Lefort, à Liége, portent que Léonard-François de Colnet (petit-fils d'un associé des Bonhomme de Liége, pour des verreries à Jumet et à Gilly en 1675) épousa, le 6 septembre 1765, à Nizy-le-Château, Marguerite de Massary; c'est *Anizy-le-Château*.

« Vicenicourt, paroisse de Saint-Remy », est indiqué comme étant le domicile d'Antoine-François de Massary, fils d'Antoine, dans les actes d'anoblissement de la famille Massaro. C'est *Wissignicourt*.

Renseignements pris auprès des maires d'Anizy-le-Château et de Saint-Gobain (ce dernier lui-même un de Massary, descendant des Massaro), la résidence des membres de la famille Massaro dans les deux localités citées n'a aucun rapport avec la verrerie : Wissignicourt aurait même été la résidence des de Massary, s^rs de la Cressonnière, qu'une généalogie (3) représente comme s'étant consacrés très

(1) Archives de Bruxelles, Conseil des finances, dossiers 2104, p. 309; 2105, p. 538.

(2) La verrerie de Charles-Fontaine, ou la glacerie?

(3) Extrait de l'*Histoire ancienne et moderne du département de l'Aisne*, publiée par cantons (communiqué par M. DE MASSARY, maire de Saint-Gobain).

anciennement au service des armes; nous avons pourtant rencontré (voir *Berry*) un Massaro, s^r de la Cressonnière, attaché à une verrerie, et la procédure criminelle citée ci-dessus indique des relations intimes entre les de Massary de la Cressonnière et de l'Isle (ceux-ci verriers).

XXII. Poitou.

La grande ressemblance des verres des fabriques du Poitou, antérieurs au xvie siècle, avec les verres de Murano, avait frappé Benjamin Fillon : elle l'engagea à proposer cette double hypothèse : ou bien, dès le xve siècle, des verriers poitevins étaient allés en Italie pour s'y initier à la « façon de Venise », ou bien dès lors des émigrations de verriers italiens avaient pénétré en Poitou (1).

Il y a, en effet, une analogie frappante entre les verres anciens de Venise et ceux qu'on a retrouvés en Poitou : coupes, ciboires, aiguières, pots à l'eau, drageoirs, plateaux, bouteilles, burettes, d'une pâte colorée ressemblant à l'opale, ou marbrée, ponctuée d'un fort beau rouge, de rose, de bleu, plus rarement de vert foncé ou de violet, et les inventaires princiers, entre autres celui du duc de Berry en 1416 (2), citent des verres imitant l'opale, etc. (3).

A l'exposition de Paris, en 1867, M. Fillon, ainsi que les musées de Rennes et de Poitiers avaient exhibé des verre-

---

(1) Benj. Fillon, *L'art de terre*, pp. 206, 208.

(2) Gerspach, p. 179.

(3) Répétons cependant ici la réserve qui concerne certaine gourde de chasse annulaire, ressemblant singulièrement à un objet de fabrication nivernaise, daté de 1785.

ries de ce genre portant des armoiries d'anciennes familles poitevines, entre autres des Pineau (de la Rochelle), des Taveau de Mortemart, etc. (1).

Bien que certaines indications nous permettent déjà de remonter assez haut pour les débuts de la fabrication en France du verre « façon de Venise », laissons de côté les nombreuses verreries de Poitou où, dès avant le xve siècle, au Parc-de-Moulchamp (Vendée), au Bichat, par. d'Aubigné, près de Chauvigny (Vienne), on se livrait à la fabrication de « fioles, acuères (aiguières), voirres (par douzaines), godofles ou gottèfles ».

Je vais ci-après montrer en Provence les Ferro, d'Altare, accompagnant le roi René lors de sa retraite de Naples, en 1442 : trois ans après, un Colin Ferré est signalé à la verrerie de *la Bouleur*, commune de Vaux (Vienne)...

Parlant de Jean Ferro, verrier établi à Nantes, Fillon (2) s'écrie : « Ferro, ou plutôt Ferré » : celui-ci, en effet, est à ses yeux un Ferré de Provence; mais comme les Ferré ou Ferry de cette dernière contrée ne sont autres que des Ferro, d'Altare, de même le Colin Ferré de 1445 redevient lui-même un Ferro...

Cette restitution s'opère d'autant plus naturellement que le prénom de Colin ou Nicolas, fréquent chez les Ferro (comme celui de Jean), était précisément celui d'un contemporain, Nicolas Ferro, directeur de la verrerie de Goult. N'est-ce pas de lui-même qu'il s'agit?

---

(1) *L'art ancien à l'exposition de* 1878, p. 280; FILLON, p. 206.
(2) P. 210.

Nous savons que René avait de nombreux domaines en Poitou, les uns dans le département actuel de la Vendée, les autres dans celui de la Vienne (1); nous savons que dans les premiers il favorisa particulièrement les verriers : ce que j'ai dit (voir *Anjou*) de la *Roche-sur-Yon*, actuellement Napoléon-Vendée, doit être transposé ici.

Comment les autres domaines de René, en Poitou, n'auraient-ils pas été compris dans la répartition de ses bienfaits? Même si *La Bouleur* ne lui appartenait pas (je n'ai pu le vérifier), ses verriers de prédilection, les Ferro, attirés par lui en Anjou et en Poitou, y auront essaimé.

J'étends ma conclusion, mais avec moins de conviction, à certain Pierre Musset, verrier au Bichat, en 1442, qui pourrait bien être un Mussi ou Mutio, et je comprends dans les verreries à l'italienne favorisées par René celles de *Courlac*, de *Le Ferrière-Vandelogne* (Deux-Sèvres), du *Rorteau*, commune de Dompierre (Vendée), dont le nom est cité en des actes de 1463, 1466, 1496.

Mais où il n'y a plus d'hésitation, c'est au XVIe siècle.

Amailloux (Deux-Sèvres). Girolamo Matteo, natif du Piémont (Altare en faisait partie), dirigeait là une verrerie en 1557 (2).

Largentière, commune de Prailles (Deux-Sèvres). Fabiano Salviati, de Venise, y établit une verrerie, en 1572, sous les auspices du comte du Lude (3).

---

(1) LECOY DE LA MARCHE, I, p. 19. Il allait y faire des séjours (ID., II, p. 434).

(2) ANDRÉ, p. 366; GERSPACH, p. 198; M. HAVARD, IV, p 1563, présente la date 1560

(3) FILLON, p. 215; ANDRÉ, p. 367; *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXIII, p. 14.

Vendrennes (Vendée). Travaillèrent sans doute aux verreries de cette localité deux fils de Vincent Saroldo : François et Étienne; celui-ci eut trois fils : Joseph, s^r de la Theurière; Charles, s^r du Baignon, et Virgile-Joseph.

Joseph Saroldo cité épousa, en 1682, la veuve de Sébastien *de Brossard*, s^r de la Brosse, et Virgile-Joseph Saroldo, en 1697, se maria avec la veuve de Jacques Massart (Massaro?); ce dernier eut un fils Charles-Joseph Saroldo, s^r de Bonneuvres (1).

A partir de 1682, on ne trouve plus d'alliance entre les membres de cette famille, devenus des « de Sarode », et ceux d'autres familles de verriers; on devrait les considérer comme n'ayant pas continué à s'occuper de la fabrication du cristal, si l'on ne retrouvait, en 1772, Henri-Philippe de Sarode, se recommandant de l'ancienneté des siens dans la pratique de l'art du verre, pour se faire autoriser à établir une usine à porcelaine en la verrerie de Vendrennes (2).

Poitiers (Vienne). Vincent Saroldo se vit, en 1600, assigner cette ville pour l'exercice de l'émaillerie (voir *Anjou*).

Au XVIIe siècle, on ne trouve plus d'indications d'autres localités poitevines où les verriers italiens auraient travaillé; mais nous savons (3) que le Poitou (avec l'Anjou et la Saintonge) fut affecté à l'exploitation du privilège accordé par Louis XIII, en 1627, à Jean-Marie Perrotto (à Liége, en 1626) (4), et à son associé Laurent Rossi. Or, nous rencon-

---

(1) Boutillier, p. 6, note.
(2) Fillon, p. 165; Boutillier, p. 24.
(3) Gerspach, p. 202.
(4) Archives de Liége, protocole du notaire Rolloux, acte du 4 septembre 1626 (*Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXVI, p. 345).

trons, en 1696, au *Rorteau*, en l'usine déjà citée, un Frédéric et un Laurent de Roussy, qui pourraient bien être des descendants de ce Laurent Rossi, de même que la veuve de ce dernier, Jeanne Raquet, directrice de la verrerie après son époux, est sans doute une Rachetto. Les Rossi supposés qui continuèrent à exploiter la verrerie du Rorteau jusqu'à la Révolution de 1789, n'y étaient-ils pas déjà, même au xve siècle, lors des premiers actes où il s'agit de cette usine?

XXIII. Provence.

L'industrie du verre est ancienne en Provence; on l'y signale dès le xiiie siècle (1).

Au siècle suivant, le caractère artistique de la fabrication du verre est constaté en cette contrée : les inventaires princiers (2) mentionnent des « verres de Provence ». On cite les verreries de Reillane (Basses-Alpes) et celle que les Chartreux furent autorisés, en 1285, à établir dans la forêt d'Orves (3); les produits consistaient en pots de verre de diverses couleurs, bocaux et barils (4).

Bücher comprend la Provence parmi les parties de la France où il signale, dès le moyen âge (voir *Lorraine*), la présence de gentilshommes verriers d'Italie.

---

(1) Lecoy de la Marche, *Le roi René, sa vie, son administration*, etc., II, p. 13; Id., *Revue des questions historiques*, XV (1874), p. 145.

(2) De Laborde, *loc. cit.*, p. 545; Pinchart, *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXI, p. 350.

(3) J'ai en vain cherché cette forêt d'Orves qui doit avoir été voisine d'un monastère de Montrieux, en Provence : Orves ne figure pas dans l'ouvrage d'Alf. Maury, *Les forêts de la Gaule* (Paris, 1867), Forêts de Provence, p. 382.

(4) Garnier, p. 116.

S'il est peut-être trop hardi, à l'appui de cette thèse, de considérer comme un Greno, d'Altare, le verrier Guillaume Agrène, qui fut, de 1315 à 1325, maître de la verrerie de Marseille, au moins le fait suivant prouve-t-il que la fabrication du verre simili-vénitien avait, en Provence, précédé la Renaissance.

Le roi René d'Anjou, quand il se retira en Provence, en 1442, se consola de ses grandeurs perdues en protégeant les arts, et nous l'avons vu, en ses domaines du Poitou, comprendre dans ses faveurs les artistes verriers.

Il ne pouvait faire moins dans les lieux où était sa principale résidence, « en considération de la gentillesse et noblesse qui est en l'ouvrage de verrerie et que aussi c'est le bien du pays et de la chose publique » (1).

Il attira en Provence des verriers italiens, les Ferry, qui descendaient, dit-on (2), de Jean de *Ferry*, né en 1333, écuyer, de la ville de Lanteo ou *Lanta*, diocèse de *Nola*.

Rectifions la lecture (il y a trop d'éléments réunis pour hésiter) : *Ferro*, de l'Altare = *Altare*, diocèse de *Noli* (3).

Et surtout supprimons les mots « dans l'ancienne Pouille » que l'on ajoute au nom de lieu *Nola* : il a bien existé un

---

(1) Lecoy de la Marche, I, p. 484 ; Gerspach, p. 196.

(2) Reboul, notice déjà citée, p. 5 ; Id., *Notes historiques et généalogiques sur les familles de Ferry et d'Escrivan* (Pise, 1876), p. 1 ; La Chenaye-Desbois et Badier, VII, p. 936.

(3) C'est également l'avis de Garnier, p. 124 : il suppose les Ferro, de Nantes, de la même famille que ceux de Provence. M. Milet avait déjà fait cette déduction à propos des Ferry = Ferro = Ferré, et il l'avait communiquée à B. Fillon, qui l'a mentionnée dans son *Coup d'œil sur la verrerie poitevine* (suivi de *Recherches sur les verriers et faïenciers italiens*). Fontenay, 1865, p. 20, note.

évêché de ce nom dans l'Italie méridionale, mais là il n'y a pas le moindre village ou hameau dont le nom se rapproche de Lanta ou Lanteo, tandis qu'à Altare, diocèse de Noli, il est certain qu'habitaient des Ferro, arrivés de Venise pour enseigner aux verriers altaristes l'art de fabriquer le verre « façon de Venise » et leur donner par là des occasions de se produire dans toutes les régions de l'Europe où la mode faisait rechercher ce genre de fabrication.

Expilly (1), au siècle dernier, de nos jours le comte de Quatrebarbes (2) et autres, affirment que les Ferry étaient établis en Dauphiné lorsque René d'Anjou les attira chez lui; mais voilà qu'aujourd'hui l'on produit certains documents héraldiques attribuant à René le désir, non pas seulement de protéger l'industrie du verre, mais en outre de récompenser « l'affection et l'attachement que Benoit de Ferry lui avait témoignés en le suivant dans sa comté de Provence » (3).

De là à la notion que Ferry était à Naples avec René, il n'y a qu'un pas, et cette notion en a suscité une autre : les Ferro étaient originaires de la partie méridionale de l'Italie et le prétendu Lanta du diocèse de Nola a fait son apparition...

Mais y a-t-il dans cette émigration d'Italie en Provence autre chose qu'une allégation des Ferry pour se faire valoir davantage en se vantant plus tard d'avoir eu des titres à la bienveillance de René, non pas seulement comme verriers,

---

(1) V° *Apt*, p. 219.

(2) *Histoire de René d'Anjou* (Angers, 1853), p. 223.

(3) Extrait des titres de noblesse, aux Archives départementales des Bouches du Rhône, série B, Cour des comptes, n° 127, f° 299, cité par Reboul, p. 5.

mais encore comme amis et compagnons dans la mauvaise fortune aussi bien que dans la bonne?

Au surplus, que les Ferry eussent été attirés déjà à Naples par René avant de s'établir en Provence, cela importerait assez peu : en effet, Naples est expressément comprise dans l'énumération des localités où le consulat d'Altare envoyait des maîtrises (1).

Le fils de Jean Ferro, né à Altare, en 1333, s'appelait Nicolas, qui vivait vers 1400, et celui-ci eut pour fils le Benoît Ferro de 1442 : les prénoms de Nicolas et de Jean se reproduisent souvent chez les Ferro de Provence; c'est ce qui m'a stimulé à rattacher à eux Colin Ferré (voir *Poitou*), Jean Ferro (voir *Bretagne*, *Nivernais*).

René créa pour ce dernier la verrerie de *Goult*, près d'Apt (Vaucluse). Il y allait surveiller lui-même le travail des verriers ; la chambre qu'il occupait dans l'établissement porta longtemps le nom de « chambre du roi René » (2). Nicolas Ferro, fils de Benoît, obtint en 1476 le titre de verrier du roi et, avec les gentilshommes verriers employés par lui, la franchise de tout impôt. Les ouvriers, reconnaissants et d'ailleurs bien récompensés, apportaient dans la ville de Marseille à leur bienfaiteur de la vaisselle faite spécialement pour lui et « aultres choses estranges de verre » (3).

La verrerie de Goult fournissait des verres « moult bien variolés et bien peints » (4) à la cour de Louis XI, neveu de René d'Anjou.

---

(1) Buffa, *L'università dell' arte vitrea de Altare*, p. 23.
(2) De Quatrebarbes, *loc. cit.*, II, pp. 32 et 33; Reboul, p. 8.
(3) Lecoy de la Marche, I, p. 484; II, pp. 131 et 377.
(4) Gerspach, p. 197.

C'étaient là des verres émaillés comme on en faisait alors à Venise, et les Ferro qui avaient émigré de Venise à Altare, précisément pour initier les verriers du Monferrat à la fabrication des produits simili-vénitiens, avaient une double raison de se livrer en Provence à l'imitation des verres de Murano : leur origine vénitienne et l'enseignement, motif de leur émigration, auquel ils étaient nécessairement restés fidèles; aussi n'est-il point étonnant de voir classer les produits des Ferro au xve siècle comme étant, sinon fabriqués à Murano, au moins décorés à l'aide des procédés en usage à Murano (1) : c'est précisément parce que la sérénissime république interdisait l'émigration de ses verriers, qu'on s'adressait aux Altaristes pour avoir du verre « façon de Venise ».

Je me défie des généralités déduites de spécimens isolés : ici on signale (2) certaines différences entre les vrais verres de Murano et leurs imitations : « Les émaux des verres de Provence manquent de la pureté qui distingue habituellement ceux de Venise; ils sont maladroitement posés, ternes et lourds d'aspect. On n'y trouve pas ce bel or jaune et brillant que l'on remarque sur toutes les verreries vénitiennes de cette époque, ne fût-ce qu'à l'état de filets... »

Bien certainement il peut y avoir eu des exemplaires défectueux; mais Venise elle-même en a produit, et il y aurait injustice et témérité à classer, dans les collections, les plus beaux verres comme venant de Murano, les plus imparfaits comme sortant des mains des Altaristes : on ne doit pas oublier que ceux-ci étaient arrivés à un tel degré de perfec-

(1-2) Garnier, p. 118.

tion qu'on imposait quelquefois aux verriers vénitiens transfuges l'obligation de travailler à la façon des seigneurs altaristes (1).

On a conservé un échantillon de la fabrication primitive des Ferro pour le roi René d'Anjou : un grand verre à boire, à l'extérieur duquel est une représentation peinte en émail; ainsi travaillait-on à Venise avant 1463, date de l'invention du verre de cristal par Beroviero.

A cette fabrication, mais du xve siècle, se rapporte un vase de la collection Slade, à Londres, souvent reproduit par le dessin (2) et provenant de la collection d'Huyvetter, à Gand, ainsi décrit dans le catalogue :

« N° 455. De Venise. Gobelet très évasé à pied. Peinture en couleurs émaillées représentant un seigneur offrant un bouquet. Et sur une banderolle : IE SVIS A VOVS. Une dame, tenant un cœur cadenassé, répond : MO CVEVR AVES. Dans un troisième compartiment se trouve un bouc léchant l'ouverture d'un vase à col étroit. Le tout est surmonté d'un cercle doré avec l'inscription IEHAN BOVCAU ET ANTHOYNETTE BOVC. Les costumes dénotent le temps de Henri III. Hauteur 0^m16.

Les familles Bouc et Boucault sont toutes deux provençales (3).

---

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXIII, pp. 21 et 316; XXIV, pp. 59 et 76; XXVI, pp. 231 et 328; XXVIII, p. 280.

(2) NESBITT, Coll. Slade, p. 136, pl. XX; PIOT, *Le cabinet de l'amateur*, 1862, p. 289; GERSPACH, p. 210; HAVARD, IV, p. 1531. Ce verre auquel on attache beaucoup d'importance à l'étranger, et qui est pour M. E. PIOT, l'archéologue français, le premier exemplaire qu'il ait vu d'un verre émaillé fabriqué au xve ou au xvie siècle, à l'imitation de Venise, n'a pas été reproduit par ONGHENA, dans les *Zeldzaamheden* du cabinet d'Huyvetter.

(3) LE CHENAYE-DESBOIS et BADIER, à ces noms, p. 631; EXPILLY, v° *Provence*, p. 978.

Les verriers Ferro, sous le nom de de Ferry, se multiplièrent d'une manière vraiment exceptionnelle en Provence et même en Dauphiné; Perrin Ferro, fils de Nicolas et frère de Benoît, était resté à Altare et y fut sans doute la souche des Ferro qui y existent encore aujourd'hui.

Différents privilèges furent accordés aux Ferro par Charles VIII le 16 juin 1490, François Ier le 23 février 1516, Charles IX le 27 février 1563, Louis XIII en juin 1615.

Au siècle dernier, on signalait les Ferro comme ayant possédé presque toutes les verreries qui se sont établies en Provence; cette affirmation est répétée de nos jours (1).

Ces verreries sont les suivantes :

Département de Vaucluse : *Apt* et *Goult*, pour mémoire;

Id. du Var : *Belgentier*, *Fréjus*, *Garéoult*, *Mazaugues*, *Méounes*, *Néoules*, *Pourcieux*, *Pourrières*, *Rians*, *Roquebrussanne*, *Roquefeuil*, *Saint-Maximin*, *Tavernes*, *Toulon;*

Id. Bouches-du-Rhône : *Aix* (?), *Géménos*, *Marseille*, *Roquevaire*, *Simiane*, *Tretz;*

Id. Basses-Alpes : *Valsainte*.

On ne peut songer à présenter ici la liste beaucoup trop considérable des nombreux Ferro qui se répartirent le travail dans ces différentes verreries : je me borne à renvoyer aux notices de Reboul qui divisent les membres de cette famille en plusieurs rameaux, les de Ferry-Lacombe, de Ferry-Vaunière, de Ferry-du Clapier, de Ferry-Lablache, etc., encore subdivisés eux-mêmes (2).

---

(1) Piganiol de la Force, *Nouv. descr. de la France*, V, p. 442; Expilly, v° *Apt*, p. 219; Reboul, p. 6.

(2) Reboul, p. 13.

Gaspar Ferro, signalé en Dauphiné et en Nivernais (1), se retrouve nommé en Provence, en 1627 (mariage), 1632 (testament), 1652 (tutelle de ses enfants) (2).

Les Ferro furent déclarés nobles en 1670 par arrêt du parlement de Grenoble et par lettres royales du 13 septembre 1673 (3); ils ont pris place sous le non « de Ferry » dans l'armorial de Provence.

Dans cet armorial (4) figurent aussi plusieurs noms qui pourraient être ceux de gentilshommes altaristes attachés aux verreries des Ferro : des Brignol, Brouillioni, Castelani, Marini, Perrot. Il y a lieu, naturellement, pour tel de ces noms, de tenir lieu de la circonstance qu'il y a en Provence un lieu dit Brignolles, chef-lieu d'ancien bailliage; mais si cet indice peut tendre à écarter les Bormiolo, voilà qu'un indice en sens inverse engage à maintenir l'attribution au moins pour les Marini : les meubles des armoiries de ces derniers et des Marino, d'Altare, sont les mêmes, d'argent à trois bandes (de sable pour les premiers, d'azur pour les autres : mais, d'après un vitrail d'Altare, où la couleur noire a peut-être été évitée à dessein); de plus, les Marini, de Provence, d'après une tradition de famille, se disaient originaires de Gênes (dont Altare est voisine), et ces Marini, lors des poursuites ordonnées par Colbert, pour usurpation de noblesse, où furent impliqués un grand nombre de gentilhommes

---

(1) Reboul, p. 33. Le Chenaye-Desbois et Badier, *Dictionnaire de la noblesse*, VII, p. 937, parlent d'un autre Gaspar Ferro, marié en 1579, « dont on ignore la destinée. »

(2) Boutillier, p. 29.

(3) Reboul, p. 14.

(4) Expilly, v° *Provence*, p. 979.

altaristes, furent maintenus dans leur possession par arrêt des commissaires généraux de Provence, du 30 juillet 1667 (1).

Jusqu'ici, en fait de gentilshommes altaristes de ces noms et d'autres qu'on a retrouvés en Provence, on ne peut signaler que les suivants :

Jacques Saroldo, de Nevers, en 1600, se disait de Marseille (2), et cette ville était précisément en la même année assignée à Vincent Saroldo pour y travailler en émail. (Voir *Anjou.*)

Deux verreries, indépendantes de celle des Ferro, à « La Roquebrussane », y furent créées en 1616 et 1645, par François Bon, Jean-Pierre de Virgille et Joseph Bormiolo (3).

Joseph Ferro avait épousé, en 1694, Élisabeth Barriol (Bormiolo?) (4).

Antoine de Perrot (Perrotto?), verrier, impliqué avec un Ferro dans une poursuite en usurpation de noblesse, triomphait, comme lui, le 23 juillet 1699 (5).

En 1719, un autre Perrot était maître de la verrerie de *Tavernes* (Var) (6).

En 1734, un acte signale, en Provence, des verriers dont les noms sont présentés avec plusieurs variantes, parmi lesquelles les formes Buissonni et Borniol permettent de

---

(1) La Chenaye-Desbois et Badier, v° *Marin*, p. 158, qui citent encore en Provence des Brignol, des Bourdon (Bormioli? Bordoni?)

(2) Rens. de M. Milet.

(3) Id.; De Girancourt, p. 91, et Reboul, 2e opuscule, p. 5.

(4) Reboul, p. 15, où, p. 12, sont aussi signalées des alliances des Ferro avec les *de Virgille.*

(5) Id., 2e opuscule, p. 5.

(6) Rens. de M. Milet.

reconnaître sans effort des Buzzone et des Bormiolo : de longues pièces de procédure copiées à Aix portent, comme conclusion, la défense faite aux maîtres de verrerie, sous peine d'amende, de donner place dans leurs fabriques aux étrangers non naturalisés (1).

Quant aux de Bon et aux d'Escrivan, qui apparaissent souvent dans les actes relatifs aux Ferro, on leur assigne également une origine italienne; même l'on affirme (2) que François Bon ou de Bon, établi à Marseille en 1575 et naturalisé Français en 1596, était né à Lanta (l'Altare = Altare). Mais, malgré ce détail très précis, des recherches pour retrouver ces deux noms à Altare sont restées infructueuses.

Les verreries de Provence, dirigées par les Ferro, furent une pépinière de gentilshommes verriers, qui allèrent transporter dans les autres contrées de la France l'art du verre, où les verriers d'Altare furent leurs éducateurs : Reboul (3), parlant des Bon, des de Virgille, des Bormiolo, les appelle « élèves des Ferry » (Ferro).

Tel fut encore François de Garsonnet, que nous avons rencontré à Rouen au commencement du XVIIe siècle : ce verrier qui arrivait d'Aix, où il avait sans doute travaillé, car « l'expérience, la capacité, l'industrie pour faire toute sorte de verres de cristal », lui furent un titre pour obtenir, en 1605, son privilège de verrerie à Rouen (4). C'est à lui évidemment que s'adresse en tout premier lieu le témoignage, déjà rappelé, du normand Montchrestien, quand il

(1-2) Rens. de M. Milet.
(3) 2e opuscule, p. 5.
(4) De Girancourt, pp. 66 et 113.

parle des gentilshommes français élèves des gentilshommes verriers d'Italie, et, par le fait, le témoignage de « l'économiste » rouennais constate principalement, parmi les écoles où ces élèves se formaient, celles de la Provence, d'où arrivait de Garsonnet.

A la fin du XVIIIe siècle, Peuchet ne dit plus un mot des fournaises à verre de la Provence : elles venaient sans doute de s'éteindre, depuis les traces qui viennent encore d'en être signalées en 1734.

Citons pour mémoire le célèbre céramiste de Cléricy, dont la famille figure dans le nobiliaire de la Provence résumé par Expilly, et que nous avons vu (*Ile de France*) se livrant à l'art du verre à Fontainebleau.

Je m'occuperai de la Provence dans ma lettre sur l'émaillerie.

XXIV. Saintonge.

La Saintonge (voir *Angoumois*) fut une des provinces de France où Laurent Rossi et Jean-Marie Perrotto obtinrent l'autorisation, en 1627, d'établir des verreries. J'ai déjà fait remarquer que le second des impétrants est sans doute l'homonyme que j'avais signalé à Liége en 1626 (voir *Poitou*). Il avait sans doute le suivant comme compagnon.

J'ai déjà, d'après M. Milet, signalé ci-dessus (voir *Angoumois*) ces deux verriers à Contré (Charente-Inférieure), au lieu de Castré, qui avait été indiqué erronément. Jean-Marie Perrot est qualifié s^r de Nerte.

Bernard Buzzone (appelé « du Busson », nom conservé par sa descendance) habitait la commune d'*Oriolles* (Cha-

rente), où il épousa, le 20 août 1628, Marguerite Bouvier (1). Il est qualifié dans l'acte « écuyer, gentilhomme » (plus un mot effacé qui doit être « verrier », d'après le copiste qui a vu l'acte en 1891).

La généalogie de ce Buzzone est établie de la manière suivante :

Bernard Buzzone (fils de Sébastien), épousa à Altare, le 23 septembre 1547, Dlle Marie Massaro (fille d'Étienne Massaro, d'Altare).

Sébastien Buzzone, fils des précédents, signa à Altare, le 4 février 1585, devant le notaire Jean-Baptiste Sappa, son contrat de mariage avec Rose Bormiolo (fille d'Antoine, qui lui constitua en dot 1,000 ducats en espèces d'Espagne (2) et de Gênes). La noblesse de ce Sébastien est rappelée dans un acte du 17 juillet 1667.

Bernard Buzzone (celui du mariage de 1628), né des précédents, eut pour fils :

1° Jehan Buzzone, sr de Coeffard (var. Coaffard, Coiffard, dépendance d'Oriolles), demeurant également à Oriolles ;

2° Hélie Buzzone, sr de Pigier (et aussi de Renans), qui épousa, le 22 octobre 1660, Dlle Marguerite Maignan ; naturalisé en mai 1668.

Ces deux derniers obtinrent, le 17 juillet 1667, une attestation de noblesse (analogue à celles des Saroldo, Castellano, Massaro, déjà citées), délivrée par le Juge et les Con-

---

(1) Bibliothèque nationale à Paris, section des manuscrits, registre 42 de la collection Chérin, et cabinet des titres, nos 784 et 785 (année 1638). Rens. de M. Massart et du maire d'Oriolles, M. Nayrenan.

(2) Ce qui peut indiquer un travail en verrerie effectué en cette contrée.

suls d'Altare, signé Augustin Paratro, J. et Prestor (jurisconsultus et presbyter?), Antoine Saroldo et François Massaro.

Ils produisirent leurs titres devant M. d'Aguesseau, intendant en la généralité de Limoges, et ils furent (sinon tous deux, au moins le second) déchargés, le 13 juin 1668, de la poursuite en usurpation de noblesse.

La dernière descendante des Buzzone, d'Oriolles, a épousé M. Delol, conseiller à la Cour d'appel de Bordeaux.

Je dois à l'obligeance de ce dernier les renseignements suivants :

« Vous pouvez considérer comme certain le fait de l'existence d'une verrerie à Coiffard, commune d'Oriolles. Je tiens ce fait de mon beau-père ainsi que de personnes bien renseignées sur le passé de la famille et j'ai la presque certitude, d'après mes souvenirs, que j'en retrouverai la preuve dans les papiers de famille...

» Je signale, de plus, cette double considération que, d'une part, il existe dans les bois qui couvrent une partie de la propriété de Coiffard un point situé au croisement de deux allées qui porte encore le nom de « canton de la verrerie », de même qu'un autre porte celui de « canton Jean Farine », où ont existé et existent encore deux moulins. D'un autre côté, on découvre fréquemment dans le sol des scories dont j'ai moi-même des échantillons et qui proviennent évidemment de la fabrication du verre. »

M. le maire d'Oriolles ajoute à cela le renseignement suivant :

« Le 9 décembre 1703, Pierre du Busson, écuyer et s^r de Rochefort, et son père Jean du Busson d'Oriolles à Coiffard,

achetèrent, moyennant 3,430 livres, les propriétés qui environnaient Coiffard, d'où leur titre de seigneurs de Coiffard et de Boisbreteau. C'est là qu'est le tombeau de la famille, dont le dernier représentant mâle est mort il y a quatre ans. »

COMPLÉMENT.

Au moment de terminer cette étude, je rassemble encore de nouveaux renseignements relatifs aux contrées qui avaient fait l'objet de la première partie de ma lettre.

Dans mes observations préliminaires, j'avais, non sans hésitation, mis en avant le nom de Jean Bartholus, émailleur du XIVe siècle, parce que les écrivains chez qui le renseignement avait été puisé ne jouissent pas d'une autorité suffisante ; mais j'hésite moins aujourd'hui : Jules LABARTE, dans son *Histoire des arts industriels*, II, pp. 449 et 451, cite les émailleurs Giovanni Bartolo et Bartoluccio ; de plus, M. Henry HAVARD, II, p. 361, mentionne à l'époque indiquée un Bartholud (Joannes), comme orfèvre émailleur à Limoges.

Lorsque je rappelais les paroles du ministre de Vergennes, je me demandais s'il ne fallait pas les rapporter à la gobeleterie à laquelle on se livrait en effet dans la forêt de Lyons, entre autres à Saens (1) (voir PIGANIOL DE LA FORCE, *Nouv.*

(1) Il ne peut, me fait observer M. MILET, s'agir de Saint-Saëns, qui est dans la forêt d'Eawy (Seine-Inférieure) ; mais cela donne à mon savant correspondant l'occasion de me dire qu'il possède des notes établissant que les de Brossart fabriquaient du verre à Saint-Saëns, indépendamment d'une verrerie à vitres, anciennement à Bully, puis transférée à Lihut (comm. de Saint-Saëns) ; cette dernière

descr. de la France, 3e édit., IX, p. 118); mais il est à remarquer que les vitres de Bohême elles-mêmes pénétraient en France au XVIIIe siècle (HAVARD, IV, p. 1556).

PIGANIOL, que je viens de citer, avait consulté les notices des intendants des provinces, écrites à la fin du XVIIe siècle pour servir à l'éducation du duc de Bourgogne : beaucoup de détails recueillis par SAVARY DES BRUSLONS et EXPILLY sont exactement ceux que je trouve dans l'édition de la *Nouvelle description de la France* publiée en 1719, à Amsterdam, qui est sans doute conforme à la toute première édition de 1715 : pour ces renseignements, il s'agit de reculer jusqu'au commencement du XVIIIe siècle des faits que, sur la foi de l'édition de SAVARY de 1742 et d'EXPILLY (1762), on serait tenté de considérer comme appartenant au milieu de ce siècle. C'est ainsi que j'ai eu occasion ci-dessus de citer l'édition de 1719 pour deux faits concernant le *Nivernais*.

Anjou. M. HAVARD, I, p. 1026, cite un inventaire de René d'Anjou, dressé en 1471, pour le mobilier de son château d'Angers; on y rencontre « cinq petites écuelles plactes de verre cristallin, faictes à costes..., ung chandelier de verre cristallin qui a la bobesche pers doré..., deux longues esguères de verre cristallin à pré et couvescles..., trois petits bacins de voirre cristallin qui sont jaunes par les

---

avait été apportée en dot par Charlotte Le Vaillant à Louis-Charles Stopa (fin du XVIIe siècle). « D'où vient, demande M. MILET, cette famille *Stopa*, représentée, en 1697, par Alexandre Stopa, fils du précédent, major des gardes suisses, maître de la verrerie de Lihut? » — Seraient-ils encore des *Stua* (voir ci-après *Lorraine*)? (Vérification faite, PIGANIOL dit : Lyons *et* Saens)

botz..., un petit drajouer de voirre cristallin..., deux grands potets de voire cristallin en faczon d'éguières..., ung plat de voirre cristallin, bordé de verd et de jaune... »

Il est probable que ces verres étaient de fabrication locale, plutôt que provençale, et provenaient par exemple de la verrerie de la *Roche-sur-Yon* (voir *Poitou*), dotée des faveurs de René en 1456 (Lecoy de la Marche, I, p. 484; II, p. 13).

Comment ces verriers du fond de l'Anjou et du Poitou ont-ils été si promptement au courant de la fabrication du verre de cristal, qui venait d'être inventé en 1463 (1), huit ans seulement avant l'inventaire d'Angers? Ce ne peut évidemment avoir été qu'à l'aide des Altaristes employés par le même roi René dans ses domaines de Provence, et voilà une nouvelle preuve de la diffusion des procédés identiques en des contrées diverses.

René d'Anjou est précisément l'occasion d'une réflexion dans ce sens de la part de Jules Labarte (P. Lacroix et Seré, *Le moyen âge et la renaissance*, III, Orfèvrerie, p. xvii v°) : « La possession de plusieurs provinces par le même seigneur, provinces quelquefois assez distantes l'une de l'autre, *l'Anjou et la Provence, par exemple*, motivait le déplacement continuel des artistes que le seigneur emmenait avec luy dans ses diverses résidences. C'en était assez pour faire disparaître les influences de province et pour réduire, en définitive, ce qu'on appelle le style poitevin ou le style normand, ou tout autre style provincial, à une fabrication plus ou moins habile... N'a-t-on pas déjà assez de peine à

(1) Il s'agit de l'invention du cristal par Beroviero (voir *Provence*).

déterminer, d'une manière précise, l'âge et la nationalité d'un monument, sans songer encore à distribuer cette même nationalité en provinces ou régions? »

Je place sous l'autorité de ces réflexions celles que je n'ai cessé de présenter à l'appui de la thèse que partout les Muranistes et Altaristes ont travaillé de la même façon et que leurs produits sont identiques par toute l'Europe, sauf les seules modifications imposées par les usages ou les goûts de ceux chez qui ils s'étaient installés pour la fabrication.

Bretagne. M. Havard, IV, p. 1563, fixe à l'année 1590, l'installation de Jean Ferro et consorts à Machecoul; mes renseignements ne me permettent pas d'y mettre autant de précision, c'est ce qui m'avait engagé à indiquer vaguement « après 1588 » (1).

On peut induire les relations des Racchetto, de la Franche-Comté, avec ceux de Bretagne, des faits suivants :

Déjà en 1653 et 1654, nous avons rencontré des Racchetto, d'Altare, qui s'étaient fixés en Bretagne pour y pratiquer l'art de la verrerie. Or, c'est précisément dans cette contrée qu'alla s'établir Louis Rachetto, s^r de la Vieille-Loye (en Franche-Comté), où existait une verrerie; celui-ci fit souche en Bretagne, après avoir obtenu l'arrêt de reconnaissance du 29 novembre 1689, dont il sera reparlé plus loin.

Cependant Louis Racchetto, qui épousa Élisabeth Cocagne de la Pinardière, n'eut pas une descendance de verriers : son fils Renobert, écuyer, s^r de la Vieille-Loye, épousa

(1) Note de M. Milet : « B. Fillon donne la vraie date 1588, puisée dans un mandement de la Chambre des comptes de Bretagne (*Coup d'œil* cité ci-dessus, p. 20). »

Marie-Thérèse d'Andressot et en eut Jean-Frédéric, qui, en 1761, était procureur du Roi en la Sénéchaussée et Barre royale de Rhuis en Bretagne, et Harnoux, qui entra au service militaire.

Cette branche des Racchetto, qui avait pris le nom de du Raguet, s'allia aux Gouvello, Chomart et le Roi de la Trochardrais (1).

Le diplôme de naturalisation de Damien Racchetto, établi à Saint-Magan, est du mois d'octobre 1654 (2).

Fercé. Les Massaro établis en cette localité comme verriers étaient quelquefois qualifiés vicomtes de Fercé, s^rs^ de la Raimbaudière (Thourié, Ille-et-Vilaine) et de la Houssaye en Bretagne; ils se fondirent dans les familles Léziart et Tréderu. Les armoiries de ces Massaro correspondent pour les meubles, mais non pour les émaux, à celles des Massaro, d'Altare (3).

Un arrêt du Parlement de Bretagne (établi à Rennes) enregistre, le 16 juin 1746, des lettres patentes de noblesse, du roi Louis XV, où sont constatées les générations suivantes des Massaro, d'Altare :

I. Sébastien Massaro;

II. Marc, ayant épousé, le 10 septembre 1627, Julie Perrotto;

III. Sébastien II, né le 26 novembre 1631, ayant épousé à Altare (quittance de dot du 4 août 1673) Madeleine (Massaro?);

---

(1) La Chenaye-Desbois et Badier, v° *Raguet;* Potier de Courcy, *Nobiliaire et armorial de Bretagne*, 2e édit. (Nantes et Paris, 1862), p. 323.

(2) André, p. 199.

(3) Potier de Courcy, *loc. cit.*, II, p. 149; Guérin de la Grasserie, *Armorial de Bretagne* (1648-1856). (Rens. de M. Massart-Delcour).

IV. François-Ambroise Massaro, né à Altare le 10 novembre 1644 ; étant allé s'établir en Bretagne et y ayant épousé Suzanne Guitton, le 30 juin 1693; ayant fait enregistrer (quittance du 1er avril 1697) ses armoiries en qualité d'écuyer et ayant obtenu, en août suivant, des lettres de naturalité, enregistrées à la Chambre des comptes de Nantes, le 22 janvier 1698; ayant comparu, en 1701, en qualité de gentilhomme à la convocation du ban de la noblesse de Bretagne; ayant passé revue devant le commandant du régiment des gentilshommes de l'évêché de Nantes le 3 mai 1701 (1); décédé le 15 mars 1723;

V. Jean-François Massaro, né le 12 septembre 1697, ayant épousé, le 20 décembre 1721, Dlle Marguerite du Cellier (fille de Nicolas-René). Il est qualifié sr de la Raimbaudière et de la Briais, et inscrit, sous cette dénomination, au rôle des nobles de la Bretagne qui ont assisté aux États de 1728, 1732, 1734; le premier de ces titres, on vient de le voir, est attribué aux Massaro, de la Fercé, ce qui implique au moins la parenté des uns et des autres. Un arrêt du Conseil d'État, rendu le 25 mars 1746, à Versailles, porte en sa faveur confirmation de noblesse; cet arrêt fut suivi d'un arrêt du 16 avril, ordonnant l'enregistrement, rendu également à Versailles (2).

A l'appui de la demande de concession et reconnaissance de noblesse, était produit un certificat donné, le 26 juin 1686, par les « Consuls de l'art de la verrerie », légalisé par

---

(1-2) Archives du Parlement de Bretagne, 3e reg., 2e s., f° 98 v° et 99 (arrêt du Conseil d'État, portant confirmation de noblesse en faveur du sr Massar de la Raimbaudière, 25 mars 1746.

l'évêque de Savone et le président du Conseil souverain du duché de Monferrat, siégeant à Cazale et à Turin, le 26 septembre 1740 (ou 1743), enfin par le marquis de Senneterre, ambassadeur de France en Sardaigne.

Comme on trouve parmi les pièces alléguées à l'appui un certificat en date du 3 mai 1702, donné par le commandant du régiment des gentilshommes de l'évêché de Rennes, et déclarant que François-Ambroise Massaro a passé la revue devant lui, il se peut que ce Massaro, arrivé seulement en France à la fin du XVIIe siècle, ait été attiré en Bretagne par ses parents, qui y étaient déjà établis depuis plus d'un siècle, pour y participer, même en dehors de l'industrie verrière, à la belle position acquise par eux (1).

Cependant François-Ambroise Massaro, qui, d'après les lettres de 1746, est bien celui qui fut naturalisé Français en août 1697, semble indiqué par M. André comme s'étant occupé de verrerie en Bretagne (2).

Champagne. J'ignore, en vérité, sur quelles données M. Havard (IV, p. 1563) se fonde pour attribuer à Gridolfi, le verrier d'Anvers, la fondation en 1607 d'une verrerie à Mézières. Nous possédons contre cette assertion le témoignage de Gridolfi lui-même. En 1607, il se plaint de la concurrence que lui fait une verrerie établie à Mézières et, en

---

(1) L'épouse de Sébastien II n'aurait-elle pas été une Massaro, de Bretagne, ayant fait passer la seigneurie de la Raimbaudière sur la tête de son fils, circonstance qui aurait attiré ce dernier en Bretagne?

(2) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXXI, p. 72, où l'on suppose, sur cette donnée, que ce Massaro avait travaillé à la verrerie des Massaro, de Fereé.

1611, il se réjouit de la ruine de cette verrerie, qui est « allée en fumée ». Il y a donc erreur manifeste.

M. VAN DE CASTEELE, archiviste de l'État, à Liége, qui s'est occupé de la verrerie de Liége, a reçu à l'occasion de ses recherches une lettre que lui a adressée dom Noël, chancelier de l'abbaye de Solesnes. Il me l'a communiquée et j'y lis à propos de la verrerie de Mézières (1607) et de Charleville (1650) : « Comme Charleville a succédé à la paroisse Saint-Lambert-d'Arches et qu'un faubourg de cette dernière en a été distrait pour être réuni à Mézières, je serais porté à croire, sauf preuve contraire, qu'il ne s'agit que d'une seule et même verrerie ». Je suis d'accord sur l'unité de l'industrie verrière d'abord à Mézières, puis à Charleville; mais l'argumentation ne tend-elle pas à supposer l'inverse, c'est-à-dire l'industrie verrière exercée d'abord à Charleville?

M. HAVARD (*l. cit.*), parle de la création de la verrerie de Châtrices, dès 1618. Je n'ai pas à contester cette antériorité; rien ne m'y autorise, et je me borne à déclarer qu'il ne m'a pas été donné d'en découvrir la justification.

M. Édouard FOURNIER, dans ses annotations sur le *Livre commode* de DU PRADEL, II, p. 44, dit que Paul Mazzolao (dont il corrige le nom : « de Masselai, et non Massola ») alla établir une verrerie à Rizaucourt. Il y a évidemment confusion entre ce Mazzolao et son parent Jean-Baptiste.

M. HAVARD, en plusieurs endroits (IV, pp. 228, 785), cite certains produits de la verrerie de Bayel : ce sont, entre autres, des « lustres, pendeloques pour lustres, enfilades », des « fioles à sels et rouleaux »... Il y a lieu de compléter cette énumération par celle de l'arrêté du 7 septembre 1727,

qui se trouve être précisément, d'après le *Journal de Verdun* de mars 1728, celle des produis de Bayel (1).

Dauphiné. M. de Villenoisy, des musées de Saint-Germain, m'apprend que mon introuvable Chamborant n'est autre que Chambaran (Drôme, où il y a, en effet, une forêt, plus divers lieux dits, de ce nom : Chambaran, Chambarand).

Franche-Comté. J'ai voulu vérifier de plus près l'origine altariste (soupçonnée par M. Milet) des verriers Constantin et Hercule Raguet ou du Raguet (2) et de Charles-Hubert du Raguet, rencontrés en 1674 et 1737 au Grand-Buisson et à la Vieille-Loye (corriger ainsi : Vieille-Laye, imprimé erronément par moi).

Je retrouve les du Raguet (*sic*) et nommément deux des personnages cités : Hercule et Charles-Hubert, son petit-fils, et ils portaient, eux ou au moins les descendants du premier, cousins du second, le titre de s^rs^ de la Vieille-Loye; en la paroisse de ce nom étaient domiciliés les obtenteurs de l'arrêt de 1689. (Voir ci-après.)

Claude du Raguet, père d'Hercule, avait fait faire, le 9 septembre 1680, dans l'État de Monferrat, une enquête où il fut attesté que Claude, fils d'Hercule, petit-fils de Philippe et arrière-petit-fils d'Antoine Rachetto, était noble et issu d'une noble et ancienne famille, reconnue pour telle de tout temps dans le Monferrat : cette enquête fut attestée

(1) Voir cette énumération *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXVI, p. 223.

(2) En relisant les notes de M. Milet, j'y vois que ces deux étaient frères.

par l'évêque de Noli, le 14 septembre 1680, et par plusieurs autres autorités, dont tout spécialement les magistrats et Consuls d'Altare.

Antoine Racchetto, le plus ancien des dénommés, avait épousé Marguerite de Sérode; Philippe, né en 1524, s'était marié le 1er juillet 1548 avec Augustine Massard, fille de noble Jacques Massard et de Jeanne de Barbière, d'Altare, et les femmes sont certes aussi altaristes : Saroldo, Massaro, Barberio (ce dernier nom rencontré à Nevers).

De plus, était produit l'extrait baptistaire du père même de Claude, daté du 7 avril 1589, délivré par le curé d'Altare le 7 septembre 1684 et légalisé le 25 du même mois par l'évêque de Noli.

Il n'y a plus de doute : les Raguet, du Raguet ou du Raquet, sont bien des Racchetto, d'Altare, diocèse de Noli, dans le Monferrat.

Les petits-fils de Claude, Pierre-Claude, deuxième du nom (mort sans postérité), et Louis (voir *Bretagne*, ci-dessus dans l'Appendice), *domiciliés à la Vieille-Loye*. bailliage de Dôle, au comté de Bourgogne, s'adressèrent à la Chambre des comptes de Dôle pour obtenir leur maintien dans l' « état et ancienne possession de noblesse », et, par arrêt de ce corps, rendu le 29 novembre 1689, les impétrants furent « reconnus pour descendre de noble race; permis à eux de continuer à prendre les qualités de nobles et d'écuyers, tant en jugement que partout ailleurs ».

Pierre Racchetto, écuyer, sr de l'Orme, fut père de Charles-Hubert, écuyer, sr de Montjay, qui épousa Marie-Louise de Green (Greno?), dame de Saint-Marsault; il mourut en 1759; c'est lui que M. Milet m'a fait connaître comme verrier en

1737. Son fils fut Marie-François-Jérôme, écuyer, s^r de Montjay; mais on ne voit pas qu'il ait continué l'industrie de son père (1).

Remarquons que les armoiries des Racchetto, d'Altare, et des du Raquet, de France, leurs parents, sont absolument différentes; celles-ci sont : d'azur au croissant d'argent, accompagnées de trois serres d'aigle d'or (2) : ainsi est singulièrement atténuée, dans sa portée, l'argumentation qu'on pourrait tirer de la différence des armoiries des Ferro de Provence, avec celles des Ferro d'Altare ou de Venise.

Ile de France. Ce n'est pas MONTEIL seul qui parle d'une manufacture de glaces à *Saint-Germain-en-Laye*. L'abbé LEBEUF (*Histoire du diocèse de Paris*, VII, p. 231) s'exprime en ces termes, en ajoutant de nouveaux détails, d'après les registres du Parlement de l'an 1561, qu'il cite : « Ce fut à Saint-Germain-en-Laye que l'on commença, en France, à faire des glaces à la manière de Venise. Thesco (*sic*) Mutio, gentilhomme italien, ayant apporté le secret de cette verrerie ou glace(rie?), le Roi le naturalisa et l'anoblit en 1561. La verrerie, à la façon de Venise, fut établie à Saint-Germain, et le Roi lui donna pour cela, et à son frère Ludovico, la Maison de la Verrerie du même lieu, par lettres patentes enregistrées au Parlement et à la Chambre des comptes (3). »

Jules LABARTE, *Histoire des arts industriels*, IV, p. 595,

---

(1) LA CHESNAYE-DESBOIS, v° *Raquet*

(2) Compar. le blason des Racchetti, chez M. le chanoine BOUTILLIER, pl. de la p. 158.

(3) *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, III (réimpression de 1883), p. 143, avec de légères variantes de ponctuations, ici suivies.

attribue à la verrerie de Saint-Germain-en-Laye, dirigée par Mutio (1), les objets suivants de la collection Joan d'Huyvetter (vente à Gand, 20 octobre 1851), ainsi décrits dans le catalogue :

« Nos 456 et 457. Verre opale émaillé de différentes couleurs. Aiguière et bassin. Sur la panse, un boulanger devant son pétrin : VIVE LA BELLE QVE MON COEVR AIME. Le bassin porte la même inscription et la date 1625. Celui-ci est légèrement fêlé. Hauteur de l'aiguière, 0m21. Diamètre du bassin, 0m18. »

M. Labarte y ajoute erronément le verre cité (voir *Provence*) des familles provençales Boucault et Bouc. La Provence n'avait pas à recourir à d'autres verreries que les siennes pour la vaisselle de ses habitants.

M. Havard commet une erreur singulière (IV, pp. 1501 et 1563), en disant que la verrerie fondée en 1551, à *Saint-Germain-en-Laye*, par Teseo Mutio, existait encore au commencement du XVIIe siècle, où elle était exploitée en 1612, par Antoine de Cléricy, de Marseille, et en ajoutant qu'elle devint, en 1641, Manufacture royale.

Cette erreur est formée par un amalgame du texte du *Journal de Jean* Héroard, I, p. 213, et d'une note des éditeurs, MM. Eud. Soulié et Ed. de Barthélemy : vérification faite, il s'agit d'une verrerie qui existait en 1606, à *Fontainebleau*, sous une des arcades de la terrasse, au grand jardin, et c'est par hypothèse seulement que les éditeurs font

(1) L'origine de ce Mutio, qu'on soutient aujourd'hui être vénitienne, s'appuie sans doute sur le témoignage de Lazari, *loc. cit.*, p 330, qui cite un Muzio, de Murano, dès le XIVe siècle.

de cette verrerie le berceau de celle de 1641, date où apparait seulement Clericy audit Fontainebleau. Le dauphin, depuis Louis XIII, alors âgé de cinq ans, se complaisait à voir travailler les ouvriers à Fontainebleau; il emporta d'une de ses visites, une sarbacane qu'il avait fait faire sous ses yeux.

M. Havard pense qu'il faut considérer le nom de la rue de la Verrerie, à Paris, « où l'on fait voirières », d'après Guillebert de Metz, comme indiquant seulement une fabrication de vitraux peints.

Le même auteur (IV, p. 1563) signale un Guillaume Bricheux comme s'étant trouvé, en 1603, à la tête de la verrerie de Paris : j'ignore d'où est tiré ce renseignement, peu compatible avec l'arrivée à Paris, dès 1598, des Saroldo et Ponta, munis d'un privilège exclusif pour la fabrication du verre de cristal.

De même l'assertion de Savary des Bruslons (répétée par Expilly, v° *Paris*, p. 415) qu'il n'y avait pas eu de fabrication de glaces en France avant 1665, doit être exacte, au moins pour Paris; mais dans ce cas, il est difficile de la concilier avec le témoignage de Dulaure, *Histoire physique, civile et morale de Paris* (2e édit.), VII, p. 68, qui dit qu'Eustache de Grandmont et Jean-Antoine d'Anthonneuil (Anthomesnil?) privilégiés le 1er août 1634, transmirent le 29 mars 1640, le bénéfice de leurs lettres patentes à Raphaël de la Planche, trésorier général des bâtiments du roi. Il est vrai que Dulaure dit que ce n'était-là qu'une opération financière et que l'entreprise ne fit que languir.

La verrerie des Saroldo et Ponta était, comme je l'ai dit, établie à *Saint-Germain-des-Prés*, alors faubourg de Paris;

j'ai maintenant la preuve, d'après le *Journal de Jean* Héroard (I, pp. 190 et 380, et II, p. 64) qu'en 1606, 1609, 1611, Louis XIII, alors enfant, allait fréquemment visiter la verrerie de Saint-Germain-des-Prés, où il faisait faire de « petites besognes », par exemple des verres, des paniers, des cornets, de petites fontaines.....

Il semble démontré par là que Pierre le Mareschal, dont il est parlé comme directeur de la verrerie dès 1606, n'est que le continuateur des Saroldo et Ponta.

Privilège exclusif pour les Saroldo en 1598, privilège exclusif en 1606 pour Le Mareschal, ayant l'un et l'autre pour objet la confection du cristal; enfin, persistance de la fabrication au même lieu, le faubourg Saint-Germain-des-Prés, en voilà plus qu'il n'en faut à l'appui de l'identité des deux désignations; il n'y a qu'une seule manufacture, où les Saroldo et Ponta ont eu pour successeurs les Le Mareschal.

Les données suivantes, tirées non plus de la situation de la verrerie, mais de la composition du personnel occupé à la fabrication, me conduisent à considérer de même la verrerie des Le Mareschal, au faubourg Saint-Germain, comme s'étant transformée, par suite de circonstances encore ignorées, en celle que du Noyer établit, en 1665, au *faubourg Saint-Antoine*.

M. le chanoine Boutillier (p. 72) nous apprend que, l'an 1661, Eustache le Maréchal, écuyer, *s^r de la Grange*, gentilhomme ordinaire du duc d'Orléans, était maître et propriétaire de la verrerie de Paris; la fabrication de ce s^r de la Grange est spécifiée par son opposition à un privilège qu'avait obtenu Jean Castellano, maître de la verrerie de

Nevers, pour le travail « des ouvrages de cristal et de verre raffiné, aussi beaux que ceux qui ont le plus d'estime et qui se fabriquent parmi les étrangers. »

Or, c'est précisément pour une fabrication similaire que le *s*r *de la Grange* se signale en 1666, dans la verrerie de du Noyer; celui-ci avait plusieurs associés au nom desquels il parle, sans les nommer individuellement, dans ses relations avec l'autorité (Depping, *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, III, p. 370 : « Mémoire de du Noyer, l'un des associés dans la fabrique des glaces »), et ces associés avaient sans doute décidé d'abandonner l'ancien local de la verrerie sur la rive gauche de la Seine. Voilà qui résulte directement du fait suivant :

La visite du roi Louis XIV, faite en grande pompe, à la verrerie du faubourg Saint-Antoine, dont parle Yriarte, a eu lieu le 29 avril 1666 (ou le 14 octobre de la même année, à moins que la visite n'ait été répétée) : « le roi vit travailler avec beaucoup de satisfaction le *s*r *de la Grange qui en est le maistre* et d'autres gentilshommes à quantité de vases des plus rares. Elle entra au cabinet où sont les pièces curieuses, dont elle choisit un grand nombre pour son château de Versailles. » (Havard, II, p. 987; IV, p. 1501.)

Il s'agit bien là de gobeleterie, et ainsi vient à disparaître la prétendue indifférence de Louis XIV et de Colbert pour ce qui n'était pas la fabrication luxueuse des glaces.

Je ne m'étais pas trompé en désignant de plus près, comme le chef des verriers arrivés de Murano « le s*r* Anthoine », des lettres de du Noyer : Colbert, dès le 21 octobre 1665, avait fait accorder au « contre-maître » Antonio de la Rivetta (« vénitien, ouvrier en glaces et miroirs, venu par

ordre de Sa Majesté, pour établir, en un ou plusieurs endroicts de son royaume, des manufactures des dictes glaces et miroirs »), un brevet de pension annuelle de 1,200 l., dont le texte a été retrouvé à Venise, dans les papiers des Inquisiteurs. (Havard, II, pp. 907-988.)

Depping, III, p. 830, publie une lettre du 13 juin 1670, adressée par Colbert à Saint-André, ministre de France à Venise : « Vous m'avez donné part de la proposition qui vous a été faite par les sieurs Rivotta, Barbin et Craurano, ouvriers en glaces, de s'engager au service du Roy, sur quoy je vous dirai qu'ils ont donné tant de peine pendant qu'ils ont travaillé à la manufacture de Paris, et fait paraître tant de malignité dans leurs esprits que je ne crois pas qu'il fust avantageux de les y appeler une seconde fois. »

Il est aisé de reconnaître les deux premiers : Antonio Cimegotto della Rivetta et Gieronimo Barbin ; quant au troisième, le nom est si fort estropié que je ne parviens pas à le résoudre en celui de quelqu'un des gentilshommes vénitiens nommés comme ayant été employés précédemment à Paris ; mais le Livre d'or de Murano (Zanetti, *Guida di Murano*, p. 208) me donne le nom Ciurano, qu'on aura mal transcrit ou mal lu : substitution d'un *r* à un *i* et prononciation à l'italienne, Crourano ; dans cette hypothèse, nous aurions un nouveau nom à ajouter à la liste des verriers ayant travaillé à Paris en 1665.

— M. Havard, *Dictionnaire de l'ameublement et de la décoration*, IV, p. 1034, parle de la fabrication suivante (à *Paris*, sans doute?) : « Bertin, dessinateur ordinaire du cabinet du roi, obtint privilège pour faire seul des lustres de cristal fondu qui imitent le cristal de roche (*Mercure*,

octobre 1699), une des plus heureuses découvertes de l'industrie française. »

— En ce qui concerne la verrerie de *Chaillot*, aux portes de Paris, je n'ai pu me procurer la première édition de la *Description de la ville de Paris*, publiée en 1684-1685, par Germain Brice (1); je suppose qu'il s'agit dans ce qui suit d'une addition ultérieure faite à l'ouvrage de Brice (qui eut de nombreuses éditions); voici ce que je lis dans la sixième (de 1713), I, p. 115 : « Assez proche de cette maison (La Savonnerie, fabrique de tapisseries, en sortant du Cours-la-Reine), on pourra voir une verrerie, dans laquelle on travaille continuellement à quantité d'ouvrages dont il se fait un assez grand débit. On y fait aussi des gobelets d'une nouvelle espèce de cristal qui résiste au feu. »

Dans l'édition de 1725, I, p. 171 : « On y a trouvé, à ce que l'on dit, le secret des gobelets de verre qui résistent au feu. »

Piganiol de la Force, *Nouvelle description de la France* (nouvelle édition, Amsterdam, 1719), II, p. 70, parlant de Chaillot, dit : « Il y a une verrerie à l'entrée de ce village, où l'on travaille continuellement à toutes sortes d'ouvrages dans le goût des cristaux; on y fait même des vases d'une espèce de cristal qui résiste au feu. »

Larousse, *v° Paris*, p. 280, attribue à Piganiol, l'édition nouvelle d'un ouvrage intitulé : *Curiosités de Paris, de Versailles et de Marly*, par L. B., 1723, in-12, qui, vol. I,

---

(1) M. Milet m'informe qu'il n'y est pas parlé de la verrerie de Chaillot, qui, en effet, doit dater de 1691, au plus tôt; ce privilège de Paul Mazzolao date d'ailleurs de 1686 seulement.

p. 141 (édit. de 1733), porte : « Tout proche (de Chaillot) est la verrerie où l'on peut facilement voir travailler et acheter des ouvrages de cristal de la dernière délicatesse, qui s'y font en perfection. »

Havard, *Dictionnaire de l'ameublement et de la décoration*, I, p. 1035, et II, p. 987, a cité ces deux auteurs ; mais les suivants lui ont échappé :

L'abbé Lebeuf, *Histoire de la banlieue ecclésiastique de Paris*, imprimée en 1754, p. 60, parle de cette verrerie comme travaillant encore de son temps, et il donne des détails sur la fabrication et les maîtres de la verrerie : « A l'entrée du village (de Chaillot), du côté de la Seine, est une verrerie. Le 30 mars 1708, le Parlement registra les lettres patentes qui accordoient à Louis Gouffé, maître de cette Verrerie, le privilège pour vingt ans de faire toutes sortes de cristaux et d'émaux ; et le 11 mars 1726, d'autres lettres en faveur des sieurs Domgrelot et Dupin, pour le privilège de fabriquer du verre à vitres et toute sorte de matière vitrifiée ; mais la vérification fut faite sans préjudice des statuts des Verriers-Fayanciers, de la profession desquels les impétrants furent déclarés tenus de se faire recevoir et d'avoir toujours un de leurs ouvriers Maître. »

Bruzen de la Martinière, v° *Chaillot*, p. 439, dit, en 1730, qu' « à l'entrée de ce village, il y a une verrerie où l'on travaille à des ouvrages dans le goût des cristaux. »

— J'ajoute peu d'importance aux énonciations ultérieures que je trouve dans les dictionnaires géographiques : dans l'impossibilité d'opérer, article par article, et cela pour tout l'univers, la revision des dictionnaires antérieurs, les auteurs se copient les uns les autres et sont exposés à représenter

comme encore existantes des situations depuis longtemps modifiées.

C'est ainsi que je me borne à citer pour mémoire :

Expilly, qui, en 1764 (v° *Chaillot*), p. 162, dit encore : « Les personnes curieuses vont voir à Chaillot la verrerie et la manufacture en ouvrages de Perse et du Levant qui y sont établies » ;

De Feller, *Dictionnaire géographique*, édit. de 1792, qui dit : « Chaillot remarquable par une verrerie et d'autres manufactures. »

Saint-Cloud. Tallemant des Réaux (2e édit., V, p. 191), rapporte l'anecdote suivante : « Il y avait un Gondy qui bastit l'hôtel de Condé et fit le jardin de Gondy, à Saint-Clou. C'estoit un homme fort voluptueux; on dit que disnant chez un de ses amys, à cinq lieues de Saint-Clou, où il n'y avoit point de verre de cristal, il dit à un de ses gens : Va m'en quérir un à Saint-Clou, et ne te soucie pas de crever mon cheval. Il y va. Le cheval creva en arrivant, et le valet en descendant cassa le verre... »

Les constructions dont il est parlé en cette anecdote ont leur date historique : C'est là, dit-on, que se trama la Saint-Barthélemy (1572); c'est là que Henri III fut assassiné par Jacques Clément (1589). (Voir de Thou, trad., liv. LI, p. 327; Sauval, II, p. 262; Lebeuf, *Histoire du diocèse de Paris*, VII, p. 52.)

On pourrait être tenté de déduire de l'anecdote l'existence de la verrerie de Saint-Cloud dès la fin du xvie siècle; mais il est beaucoup plus simple de supposer que le personnage avait de la vaisselle dans son jardin de Gondi, et qu'aimant, comme le poète, à « boire dans son verre », il aura fait chercher chez lui l'objet en question.

La fabrique de flacons de verre qui existait à Sèvres avait une grande réputation au milieu du XVIIIe siècle (LEBEUF, VII, p. 27); elle fut, en 1750 (1), donnée par Louis XV à Madame de Pompadour (HAVARD, IV, p. 1564).

DULAURE, *Histoire physique, civile et morale des environs de Paris*, I, p. 104, dit : « La verrerie de Sèvres, célèbre par la bonté de ses bouteilles, appartient à la commune de Meudon. »

Lorraine. M. de Lahaut, de Verdun, a fait la revue des actes paroissiaux relatifs à la verrerie; en voici le résumé, avec reproduction des actes les plus importants, concernant les gentilshommes verriers, avec quelques détails curieux sur le degré d'instruction des verriers, leur recherche de relations nobiliaires, etc.

15 octobre 1655, baptême d'un enfant de Jacques des Oudins et d'Antoinette de Massart, son épouse.

Mon obligeant correspondant, très versé dans la nomenclature virdunoise, à laquelle ce nom n'appartient pas sans doute, n'hésite pas à affirmer que ce nom « de Massart » est celui de la famille Massaro; or, comme Jean Tilman d'Heur ne prit la direction de la verrerie de Verdun qu'en 1666, il en résulte que celle-ci était en activité auparavant, à l'aide de gentilshommes altaristes.

J'ai déjà tiré cette conclusion des mots « qui se font à Verdun » du contrat du 9 janvier 1666 entre les Bonhomme et Marius; j'y ajoute un autre indice : le contrat du 11 dé-

---

(1) Note de M. MILET : « Les lettres patentes, sous le nom du s^r Bretonnier, sont du 1er novembre 1750. »

cembre de la même année (1) avec d'Heur, porte sur toute verrerie « *érigée* ou qui pourra s'ériger *à Verdun* ou ailleurs sur les terres de S. M. Très Chrétienne. » Je rapporte les uns aux autres les mots soulignés et je déduis de là que les Bonhomme avaient en vue la verrerie de Verdun, déjà en exercice, et subsidiairement toute autre verrerie à établir en France.

Les Massaro, en relations à Liége, au moins depuis 1663, avec les Bonhomme (2), auront attiré l'attention de ceux-ci sur la verrerie de Verdun, où leurs parents étaient attachés, et sur le parti à en tirer.

Une lacune de huit ans existe dans les registres baptismaux de Verdun, entre le 1er janvier 1660 et le 31 décembre 1667; puis les actes concernant les verriers sont conservés nombreux :

1er février 1668, baptême de Marie-Scolastique, fille d'Anglebert des Buissons, gentilhomme verrier, et de Dlle Marguerite Gordidan. D'Heur, maître de la verrerie, et sa femme Dlle Marie-Scolastique Saillet tinrent l'enfant sur les fonts.

Nous rencontrerons des variantes du nom de la mère; quant à celui du père, dont j'avais déjà déterminé la nationalité altarèse, c'est bien définitivement un Buzzone.

La famille de Saillet, à laquelle d'Heur s'allia, était originaire de Verdun et fut anoblie le 26 octobre 1591, par lettres de Charles III, duc de Lorraine, en la personne de Nicolas Saillet, lieutenant général au bailliage de Clermont (3).

---

(1) Voir ces actes au protocole du notaire Pawea aux Archives de Liége.

(2) Van de Casteele, (Première) *Lettre à M S., sur l'ancienne verrerie liégeoise*, p. 30.

(3) Rens. de M. de Lahaut.

26 juin 1668, baptême d'un enfant de Henry Laduzain, de Liége, travaillant en la verrerie, époux d'Hélène Hennesint. Parr. Jean Dandelot, gentilhomme verrier; marr. madame des Buisson, pour la femme du directeur de la verrerie (lesquels ont déclaré ne savoir signer).

La mère n'est-elle pas une *de Hennezel?* Quant au père, il n'est autre que Henry Ladusant, témoin à plusieurs actes d'engagement de verriers de Liége, engagé lui-même comme maître tiseur à la verrerie des Bonhomme (1). Il retourna à Liége, où on le retrouve, lui ou son fils, du même prénom, en des actes notariés et paroissiaux (2).

5 août 1668, baptême de Jean, fils de « Julien de la Perche, gentilhomme verrier en la verrerie de ceste ville, et de Marie de la Motte. » Parr. « mons^r d'Heur, maistre de la verrerie. » Marr. Geneviève Bailtot, femme du s^r Baptiste Massaro, gentilhomme verrier. La marraine se borne à apposer sa marque.

9 octobre 1668, baptême de Marie-Anne, « fille à mons^r Dheure, maistre de la verrerie de Verdun, et D^lle Marie-Scholasticque Saillet, son espouse. » Parr. mons^r Mole, chanoine de l'église cathédrale; marr. Mlle Mole, sa tante.

13 mai 1670, baptême de Henriette, fille des mêmes. Parr. Englebert des Buissons, gentilhomme verrier, « au nom du s^r Henry Bonhomme, gentilhomme verrier, et

---

(1) Protocole Pawea, 4 avril 1648, 24 mai 1650, 6 mars 1651, 26 mai 1657; voir aussi acte de la paroisse Sainte-Véronne du 7 février 1660.

(2) Protocole Amel Dujardin, 18 novembre 1680, 21 janvier 1681; actes paroissiaux cités, 22 décembre 1682, 16 mai 1683, 15 et 26 janvier 1701, 21 décembre 1702.

m^re des verreries de la ville de Liége ; » marr. « D^lle Saillet, sa tante. » (Signatures : de Bissont, Anne Saillet).

31 mai 1671, mariage de Laurent Bourguignon, âgé de 20 ans, natif de Saint-Julien, diocèse de Vienne, serviteur en la verrerie, avec une jeune fille de 16 ans, « en présence de mons^r d'Heur, m^re de la verrerie du s^r Anglebert des Buissons, de mons^r de La Vaux... » (Signatures : d'Heur, de Bissont, Nicolas des Massar...)

21 juin 1671, mariage de Pierre Cousin, natif de Mondan, proche Montmirel, âgé de 23 ans, servant en la verrerie, et Marie Gratian, âgée de 25 ans, née à Houdiomont, servante chez M. d'Heur. « Présents mons^r d'Heur, mons^r des Bissons, mons^r de Massard et mons^r Baptiste des Massards, tous gentilshommes verriers qui ont signé. » (Signatures : D'heur, de Bissont, Nicolas des Massar, Jean Massar).

6 septembre 1671, mariage de Philibert Risbour, âgé de 20 ans, natif de Pilieux, en Dauphiné, diocèse de Vienne, demeurant en la verrerie de Verdun depuis 14 mois, avec Marguerite Pierron, âgée de 22 ans, « en présence de messieurs de la Vaux, des Bissons, Massards, tous gentilshommes verriers. » (Signatures : Nicolas des Massarts, Anglebert de Bissont, Jean Massar).

Voilà trois actes qui, joints à celui du Ladusant de Liége, viennent singulièrement corroborer ma thèse au sujet du cosmopolitisme des verriers et de la similitude des produits fabriqués : tous, jusqu'aux aides de verrerie, sont nomades et passent constamment d'une usine à l'autre, du Dauphiné, du pays de Liége en Lorraine, comme j'ai déjà montré le champenois Perrin, aide de verrerie, suivant un Bormiolo de Bayel à Nevers (voir *Champagne*) : souvent les « grands

garçons », dénomination appliquée parfois à des hommes déjà avancés en âge (1), accompagnaient leur maître dans ses pérégrinations, d'où la chance de retrouver des verreries à l'italienne à Saint-Julien, Mondan, etc.

Marie de la Motte est-elle parente de Paul Mazzolao, s^r de la Motte, dont j'ai souvent parlé?

11 septembre 1671, baptême de Lucie-Françoise, fille de Nicolas de Massard, gentilhomme verrier, et demoiselle Catherine Bigot, sa femme. « Parr. le s^r Christian de Condé de Parfonru, escuyer, représenté par le s^r des Bissons; marr. demoiselle Lucie des Bigots. » (Signé : Anglebert de Bissons, Lucie de Bigault.)

Chrétien de Condé, s^r de Parfonru (on peut lire aussi Parfouru (2), nom de seigneurie qui existe en Normandie), apparaît en un acte passé à Châtrices, en 1694 (Voir *Champagne*).

3 novembre 1671, mariage de Joseph de Monon, natif de la ville de Montmarsan, en la province de Guyenne, diocèse d'Aire, et demoiselle Anne Massard, âgée de 23 ans, fille du s^r Jacques Massard, gentilhomme verrier, et de feue Claude Durand, native de Beneuvre, diocèse de Langres. Deux témoins de la localité signent « faulte de parents » avec l'époux et l'épouse.

Cette mention « faute de parents » indique sans doute quelque désaccord ou quelque empêchement; Jacques Massaro, père de l'épouse, était l'oncle des Massaro de Verdun.

Beneuvre (Côte-d'Or) est une localité de la Bourgogne qui,

---

(1) Van de Casteele, 2e *Lettre*, p. 14.
(2) La Chenaye-Desbois et Badier, à ce mot.

à raison de la résidence des parents de l'épouse, sera peut-être signalée quelque jour comme le siège d'une verrerie (1), et peut-être en sera-t-il ainsi également de Mont-de-Marsan (Landes), d'où provenait l'époux : le nom de celui-ci pourtant ne fournit par lui-même aucune indication relative à la verrerie; il y a tant de causes de déplacement indépendantes de l'exercice de la verrerie, par exemple les exigences du service militaire, qu'un jeune homme arrivant de loin pour épouser la fille d'un verrier ne doit pas être présumé verrier lui-même; ce serait une conclusion trop absolue.

26 décembre 1671, naissance d'Anne, fille du s^r^ Marc Dandelot, gentilhomme verrier, et de demoiselle Barbe Ascrie, sa femme. Parr. mons^r^ Jean Dandelot, aussi gentilhomme verrier.

6 janvier 1672, baptême d'Ignace-François, fils des époux d'Heur-Saillet. Parr. mons^r^ Ignace Saillet, oncle; marr. demoiselle Jeanne-Louise de Doncourt, épouse de mons^r^ Desclimiers.

29 février 1672, baptême d'un enfant de Claude Person, ouvrier en la verrerie. Parr. mons^r^ Marc d'Andelot, gentilhomme verrier; marr. Mlle d'Heur. (Signature : Marie Saillet.)

17 septembre 1672, baptême d'un enfant de Pierre Cousin-Gratian, servant en la verrerie. Parr. le s^r^ Jean-Baptiste Massart, gentilhomme verrier; marr. Marguerite Gerlidot, femme au s^r^ Anglebert des Buissons, aussy gentilhomme verrier. (Signature : Jean Massar.)

---

(1) Remarquons que nous avons rencontré à Vendrennes (voir *Poitou*) un Saroldo, s^r^ de Bonneuvres (Beneuvre?)

4 décembre 1672, baptême d'un enfant de Jean Vernier, manœuvre à la verrerie. Parr. Jean d'Andelot, âgé de 7 ans, représenté par le s^r Marc Dandelot, gentilhomme verrier, son père; marr. Anne-Marie d'Heur, fille à Monsr d'Heur, m^re de la ditte verrerie, représentée par la servante. L'âge du parrain et de la marraine (celle-ci âgée de moins de 4 ans, si elle est la Marie-Anne de l'acte de baptême du 9 octobre 1668, et d'ailleurs assistait-elle personnellement à l'acte?), explique la mention : « l'une *(sic)* et l'autre ont déclaré ne scavoir signer ».

22 janvier 1673, mariage de Charles Cornu, âgé de 18 ans, natif de Lefond, diocèse de Langres, servant en la verrerie, « fils de feu Claude Cornu, bourgeois dudit Lefond, et de Geneviève Bulletot, sa mère, présente et femme à mons^r Baptiste Massard, gentilhomme verrier », avec Marie Royer, âgée de 18 ans, fille d'un père bourguignon. Les parties ont déclaré ne scavoir signer, mais le parâtre de l'époux signe « Jean Massar ».

Il s'agit de *Leffonds* (Haute-Marne), en Bourgogne, où nous avons déjà rencontré des verriers de la famille Massaro.

La mère du futur est Geneviève Boiltaux (var. Bailleteau), qui, avec son époux Jean-Baptiste Massaro, a été rencontrée plus tard aux Vieux-Étangs, à Châtrices, au Four-de-Paris et à la Harazée; à y ajouter peut-être Leffonds, où Jean-Baptiste Massaro aurait fait la connaissance de la veuve Cornu, et où d'ailleurs habitait Charles Massaro, verrier. (Voir *Bourgogne* et *Champagne*.)

25 février 1673, baptême d'un fils de Claude Chevalot, manouvrier de la verrerie. Parr. Monsr Jean-Baptiste Massar, « gentilhomme demeurant en la dite verrerie; marr. la

femme de Laurent Bourguignon, valet dans la Verrerie ». (Signature : Jean Massart...)

22 mai 1673, mariage de Claude Chevalot, âgé de 23 ans, natif de Fontaine-Française, manouvrier en la Verrerie, avec une jeune fille de 22 ans (autre que la mère dénommée en l'acte précédent), « en présence de Monsr d'Heur, maistre des verriers de Verdun et de Monsr Jouy ». (Signatures : d'Heur, Jean Massar...)

Les noms « monsieur Jouy » et « Jean Massar » se rapportent l'un à l'autre (Montjouy, voir ci-après 13 novembre 1675).

10 septembre 1673, baptême de Jeanne-Thérèse, « fille au s^r Jean-Tilman d'Heur, escuyer, m^re de la verrerie de Verdun, et Marie-Scolastique Saillet, sa femme ». Parr. et marr. des membres de la famille de Saillet.

4 octobre 1673, baptême de « Jean-Baptiste, fils au sieur Nicolas-Anthoine Massard, gentilhomme verrier, et D^lle Catherine des Bigots, sa femme ». Parr. le s^r Jean-Baptiste Massard, son oncle, aussy gentilhomme verrier. (Signatures : Jean Massart...)

6 janvier 1674, baptême d'un enfant de Pierre Cousin-Gratian, servant en la verrerie. Parr. « Julien, fils au s^r des Buissons, gentilhomme verrier »; marr. « Catherine, fille au s^r Massard, qui a déclaré ne scavoir signer. » (Signatures : Julien de Buisson...).

Julien Buzzone, dénommé de Bissont, était en 1679, à la verrerie des Vieux-Étangs (voir *Bourgogne* et *Champagne*).

Même jour, baptême d'une fille de Laurent Bourguignon, servant en la verrerie. Parr. « Jean-Baptiste Massard, jeune

fils »; marr. « D^lle Marie-Thérèse Saillet, jeune fille. » (Signatures : Jean-Baptiste, Thérèse Saillet).

Ces expressions « jeune fils, jeune fille » se retrouvent à Nevers, sous la forme « honneste fils, honneste fille » (Boutillier, p. 8).

22 avril 1674, baptême d'un fils d'Alexis Boulanger, servant en la verrerie.

16 juin 1674. Enfant de Jean Périn, vigneron. Parr. « Jean-Baptiste Massard, fils au s^r Massard, gentilhomme verrier... » (Signatures : Jean-Baptiste...).

12 septembre 1674, décès de Pierre Cousin, servant en la verrerie. « Ont assisté à son convoy, mons^r d'Heur, m^re de la ditte verrerie, et le s^r des Buissons, m^re au dit Cousin ». (Signatures : d'Heur, de Bissont).

11 janvier 1675, baptême de Jean, « fils au s^r Jacque-François Thuva (1), escuyer, s^r de Vausselier et de Flabeville, et D^lle Marie-Jeanne Michel, son espouse. » Parr. « le s^r Jean-Tilman d'Heur, aussi escuyer, maistre de la verrerie de cette ville, ... » (Signatures : d'Heur...).

3 septembre 1675, baptême d'un enfant des époux Huault-Baudouin (non qualifiés) »... Marr. « Anne des Buissons, fille au s^r Anglebert des Buissons, gentilhomme verrier, laquelle a dit ne scavoir signer ».

13 novembre 1675, baptême d'Antoine, « fils au s^r Jean-Tilman d'Heur, escuyer, seigneur de Montjouy, Gilvécourt et Boisroger en partie, et de D^lle Jacqueline-Margueritte de

---

(1) Il y avait à Liége des verriers italiens du nom de Stua (1re Lettre de M. Van de Casteele, p. 30).

la Mare (1), ses père et mère. » Parr. « mons^r Antoine de Mondésir, chevalier, s^r de Villeneuve et de Cappy, mareschal des camps et armées du Roy, et son lieutenant au gouvernement de Verdun ». Marr. « D^lle de Mariet, vefve en premières nopces du s^r de la Marre et en secondes du s^r de Léans ».

Marguerite de la Mare (sans doute la même), devenue veuve de Jean-Tilman d'Heur, a apparu comme maîtresse de la verrerie des Vieux-Étangs, en 1691 (voir *Champagne*).

21 décembre 1675, baptême d'un enfant de Jean Vernier, manouvrier à la verrerie.

1er janvier 1676, baptême de Marie-Alexis, fille de Charles Cornu-Rouyer, serviteur à la verrerie. ... Marr., D^lle Marie-Alexis de Léan de Lainput.

5 mars 1676, baptême d'un enfant de Jean Pagnon, travaillant en la verrerie.

24 juin 1676, baptême de Madeleine, « fille au s^r Nicolas Massard de Lavaux » et D^lle Catherine Bigot, sa femme ». ... Marr. « Magdeleine Jossinet, femme à M. de Jametz, premier mareschal des logis des gendarmes escossais du Roy ».

4 juillet 1676, baptême de Marguerite, « fille au s^r Marc Dandelot, gentilhomme verrier, et D^lle Barbe, sa femme. Parr. « mons^r d'Heur, escuyer, maistre de la verrerie de

(1) A rapprocher du nom de la nouvelle épouse de Jean-Tilman d'Heur celui de l'abbé de Beaulieu, en Argonne, Delamarre, qui, en 1555, favorisa l'établissement d'une verrerie à Courupt (comm. du Val-d'Ajol, Vosges), qui dépendait de son abbaye (Garnier, p. 161).

M. de Lahaut me transmet des détails sur les distinctions accordées à la famille Delamare, depuis son anoblissement, en 1602, par Éric de Lorraine, évêque et comte de Verdun.

ceste ville », et marr. « Dlle Jacquelinne-Margueritte de la Marre, son espouse ». (Signé d'Heur(,) de la Marre).

2 septembre 1676, baptême d'un enfant de Nicolas Bourlier, manœuvre à la verrerie. ... Marr. « Laurence Gratia, femme à Antoine Merle, manœuvre à la verrerie ».

15 octobre 1676, baptême de Marie-Thérèse, « fille au sr Tilman d'Heur, escuyer, mre de la verrerie de cette ville, et de Dlle Jacqueline-Margueritte de la Marre, son espouse ». Parr. le sr Antoine de Cosson, sr d'Esclimier; marr. Dlle Marie de Limput de Léant, sa tante. (Signé : Desclinier-de Cousson, Marie de Lumputte de Léan).

23 juin 1677, baptême de Geneviève, « fille à Anglebert de Buisson, escuyer, et Marguerite Gorlidot, sa femme »..., Marr. Geneviève Bailtot, femme à Jean-Baptiste (Massart), escuyer.

6 septembre 1677, baptême de Théodore, « fils au sr Tilman d'Heur, escuyer, mre de la verrerie de Verdun, et de Dlle Margueritte-Jacqueline de la Marre, son espouse ». Parr. « le sr Théodore d'Heur, son oncle, représenté par le sr Jean de Léan de Laimputte, escuyer, lieutenant réformé au régiment de Picardie ». Marr. « Dlle Alexis de Léans, sa tante ». (Signatures : Jean de Leimputte, Alexis de Léan.)

2 octobre 1678, baptême de Jean-Baptiste, « fils au sr Jean Thillement d'Heur, mre de la verrerie de Verdun, et Dlle Jacqueline-Margueritte de la Marre ». Parr. le sr Jean-Baptiste Le Bourgeois, lieutenant général au bailliage de Verdun... »

La maîtrise qui travailla en verre de cristal à la fin du XVIIe siècle était ainsi composée :

Maître de la verrerie, Jean-Tilman d'Heur, neveu des Bonhomme, de Liége, et ayant conservé des relations avec

eux; il s'intitule bientôt écuyer, puis s^r de Montjouy, de Gilvécourt et de Boisroger en partie. En 1680, nous l'avons vu devenir s^r d'Heur. (Voir *Lorraine.*)

Il épousa Marie-Scolastique de Saillet, et en secondes noces Marguerite-Jacqueline de la Mare; il eut à Verdun quatre enfants de chacune de ses femmes.

Gentilshommes verriers altaristes :

Jean-Baptiste Massaro, époux de Geneviève Boiltaux.

Nicolas-Antoine Massaro, époux de Catherine *de Bigault*, frère du précédent. Trois enfants à Verdun.

Englebert Buzzone, époux de Marguerite Gorlidot. Deux enfants.

Français :

Jean Dandelot ou d'Andelot.

Marc, frère (?) du précédent.

Julien de la Perche.

On aura remarqué les variantes nombreuses des noms. Celui des Massaro se retrouve sous les formes Massar, Massard, Massart, Massards, Massarts (parfois avec de ou des); celui de Buzzone devient de (ou des) Bissont, Bissons, Buisson, Buissons.

Sous les ordres de ces gentilshommes, travaillaient en la verrerie, comme servants ou manouvriers : Alexis Boulanger, Laurent Bourguignon, Nicolas Bourlier, Claude Chevalot, Charles Cornu, Pierre Cousin, Henry Ladusant, Antoine Merle, Jean Pagnon, Claude Person, Philibert Risbour, Jean Vernier : les noms de ces subalternes ne sont pas inutiles à noter, car, on l'a vu, plusieurs d'entre eux

venaient de fort loin, et leurs pérégrinations, qu'il est bon de noter, servent à la démonstration de ma thèse. Tel et tel d'entre eux se rencontrent ailleurs.

Lyonnais. M. Havard (IV, p. 1563), dit que Vincent Saroldo, à qui il attribue aussi la fondation d'une verrerie à Nevers en 1548, en créa une autre à Lyon en 1555.

Je crois que c'est une erreur, d'abord en ce que rien ne m'indique que la verrerie de du Carpel, à Lyon, avait cessé sa fabrication et qu'on ait fondé une nouvelle verrerie pour la remplacer; ensuite parce que, en 1596, une allusion au travail, à Lyon, de la maîtrise d'Altaristes dont Saroldo a fait partie, ne remonte qu'à trente ans (André, p. 368), et qu'il doit même être entré dans cette maîtrise assez longtemps après l'an 1566, lui qui apparaît encore à Nevers en 1619, après s'être marié seulement en 1593 (Boutillier, pp. 6, 7, 32, 28) : on comprendrait à peine l'inverse, mariage en 1548 ou 1555, puis fondation de verreries environ un demi-siècle plus tard. De pareilles invraisemblances ne se résolvent que par des preuves, et ici il n'y a que des allégations.

— J'ignore ce qui concerne une verrerie fondée à Lyon, en 1637, par Claude Legon (Havard, IV, p. 1563).

CONCLUSION.

Lazari, conservateur du musée Correr, à Venise (1), présente quelques observations générales qu'il est utile de reproduire ici.

---

(1) *Gazette des Beaux-Arts*, 1861, 11e vol., pp. 320 et suiv. (article sur la verrerie de Murano).

Il est vrai que la remarque suivante a pour but principal d'appeler l'attention sur les débris de verres antiques; mais l'application en fût-elle fort restreinte, en ce qui concerne les verres modernes, n'en est pas moins frappante : « Chacun, en visitant les musées d'Italie et d'au delà des Alpes, a pu être frappé de la singulière analogie qu'il y a entre les verres (des collections) et les produits des fours de Venise et de Murano. »

Lazari indique bien que tous les verres des musées de France proviennent de Venise, quand il ajoute : « Il semble que, dans les premières années du XIVe siècle, le grand commerce qui se faisait de toute espèce de verreries et les richesses qui en résultaient pour Murano, déterminèrent le gouvernement français à encourager de tout son pouvoir les fabriques nationales; mais le résultat ne répondit pas aux efforts et le commerce des verreries de Murano l'emporta sur celui de France dans ce siècle et les suivants. »

Enfin, il conclut : « Au XVIIIe siècle, les arts cultivés à Murano acquirent un développement inattendu... L'industrie des cristaux n'était plus particulière aux fours de Murano; la France et l'Angleterre en produisaient depuis longtemps avec succès, » et il cite un verre (gravé) du temps de Louis XVI...

Je pense que cet aperçu manque d'exactitude en ce que, au moins depuis le XVe siècle, mais en tous cas au XVIe et au XVIIe, la verrerie simili-vénitienne a été pratiquée par la France, en plusieurs de ses provinces, avec une persévérance aujourd'hui bien constatée; le XVIIIe siècle, au contraire, a vu successivement s'éteindre toutes les « manufactures de cristal », et la mode s'est exclusivement consacrée à l'imita-

tion des verres de Bohême et d'Angleterre, dont l'exemplaire cité mal à propos par Lazari, à l'appui de sa thèse : Venise elle-même, comme j'ai eu l'occasion de le dire, s'était laissée entraîner loin de son ancienne spécialité.

Malgré ces erreurs, il y a quelque chose à retenir des assertions de Lazari, c'est la tentative de la France, dès *les premières années du* XIVe *siècle*, à lutter contre l'envahissement des verres de Murano; le témoignage de Lazari est précieux à cet égard, et il justifie ce qui a été dit ci-dessus à propos des essais de fabrication de verre « façon de Venise, peut-être dès le XIIIe siècle ».

C'est par centaines d'individus, c'est par familles entières, avec descendances et ramifications infinies, que les Altaristes se sont établis et multipliés en France, en continuant à y exercer l'art du cristal « façon de Venise », jusqu'à une époque très avancée du XVIIIe siècle, alors que Venise elle-même, reniant ses traditions, se livrait à la fabrication du cristal de Bohême et des bouteilles noires d'Angleterre...

Tout cela a été laborieusement reconstitué par l'accumulation minutieuse de renseignements locaux rassemblés par « bribes et morceaux ».

Mais déjà quelle gerbe d'indications obtenues de l'obligeance des savants français : MM. de Girancourt, le chanoine Boutillier, Milet, etc., comme des autorités locales, des personnes s'intéressant à l'histoire de leur sol natal ou s'étant trouvées, par eux et leurs familles, en relation avec la verrerie et les verriers...

Combien la tâche n'aurait-elle pas été facilitée, quant aux émigrations des Altaristes en France, si l'on avait conservé

les registres intitulés « Deliberazione del Consulato dell' Arte vitrea di Altare ».

Le plus précieux de ces registres, commençant en mai 1498 pour finir en septembre 1637, contenait, pour cette période intéressante, les demandes et les concessions de maîtrises pour l'étranger, la composition du personnel avec désignation du « capo maestro », enfin l'indication du lieu où les gentilshommes verriers devaient se transporter avec les conditions et la durée de leur séjour hors d'Altare.

Ce dernier registre avait été confié en 1864 au chanoine Torterolo, d'Altare, établi à Savone, qui se proposait de reconstituer l'ancienne histoire de la verrerie dans sa patrie.

Il avait publié deux articles dans un journal nommé le « Diritto » (ann. 1865, n°s 65 et 66); mais il n'était pas sorti des généralités, et lorsqu'il allait commencer à s'occuper des détails, voilà qu'en 1866 un accès de fièvre chaude l'emporta subitement...

Malgré toutes les instances, toutes les recherches, le précieux registre n'a pas été retrouvé dans sa mortuaire, à Savone.

Si ce document important venait à réapparaître, combien de faits ne nous révélerait-il pas! Je suis persuadé que nous ignorons plus de la moitié de ce qu'il nous intéresserait tant de connaître...

Quelque incomplet que soit mon travail, par suite de cela, je n'en suis pas moins parvenu, je l'espère, à démontrer la généralité et l'homogénéité de la verrerie « façon de Venise » dans toute l'Europe pendant plus de deux siècles.

Ce travail n'est qu'un spécimen de ce que l'on peut produire en recourant aux actes paroissiaux, aux protocoles des

notaires, aux archives tant privées que publiques. L'auteur, sur une piste découverte par Benjamin Fillon, a indiqué une voie nouvelle; il espère bien qu'on ira plus loin que le point où il a été obligé de s'arrêter...

A plus tard, une dernière lettre au sujet de l'émaillerie : là encore les verriers de Venise et d'Altare ont été les éducateurs des verriers établis de ce côté-ci des Alpes.

J'ai l'honneur, etc.

Liége, janvier 1893.

H. Schuermans.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 4, 11, 18 et 25 mars; des 1er, 8, 22 et 29 avril 1893.

ACTES OFFICIELS.

Par arrêté royal du 27 avril 1893, M. Lybaert, artiste peintre, à Gand, a été nommé membre correspondant de la Commission royale des monuments pour la province de la Flandre orientale.

Nomination d'un membre correspondant.

PEINTURE ET SCULPTURE.

Des avis favorables ont été émis sur :

1° Les dessins du chemin de la croix à exécuter par Mme de Gault pour l'église de Court-Saint-Étienne (Brabant);

Église de Court-St-Étienne. Chemin de la croix.

2° La proposition de confier à M Lampe la restauration du chemin de la croix de l'église de Notre-Dame de la Chapelle, à Bruxelles;

Église de Notre-Dame de la Chapelle, à Bruxelles. Chemin de la croix.

3° Le projet des peintures murales à exécuter par M. Helbig dans l'église de Vedrin (Namur);

Église de Vedrin. Peintures murales.

Église de Vieux-Dieu. Chemin de la croix.

4° Le projet d'un chemin de la croix sculpté à exécuter pour l'église de Vieux-Dieu, sous Mortsel (Anvers); architecte, M. Gife;

Église de Vance. Vitraux.

5° Les dessins de deux vitraux à placer à l'église de Vance (Luxembourg); auteur, M. Pluys.

Palais de Justice d'Anvers. Décoration

— Des délégués ont examiné, au Palais de Justice d'Anvers, le panneau peint par M. Julien De Vriendt pour la salle des assises et représentant les Décisions de la Vierschaere.

Les délégués ayant constaté que cette œuvre d'art a été exécutée consciencieusement, la Commission a émis un avis favorable à la liquidation de la somme due à l'artiste en vertu de son contrat.

Église de Walcourt. Jubé.

— Les délégués qui ont examiné, dans l'atelier de M. Van Dycke, le travail de restauration en voie d'exécution aux sculptures du jubé de l'église de Walcourt (Namur), font connaître que l'entreprise est suffisamment avancée pour justifier l'allocation de l'acompte réclamé par l'artiste.

Statue du général baron Van der Linden d'Hooghvorst.

— Des délégués ont examiné, chez M. Laumans, le modèle grandeur d'exécution de la statue à ériger à Meysse (Brabant), à la mémoire du général baron Van der Linden d'Hooghvorst.

L'œuvre de M. Laumans étant bien réussie, la Commission a proposé d'en autoriser l'exécution en bronze.

Monument du Père Damien.

— Les délégués qui ont procédé à l'inspection du modèle grandeur d'exécution du monument à ériger à Louvain (Brabant), à la mémoire du Père Damien, ont constaté que le travail, confié à M. Meunier, est suffisamment avancé pour qu'un acompte soit délivré sur le montant de l'entreprise.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

Ont été approuvés :

1° Le devis estimatif de la première série des travaux de restauration à effectuer aux halles, à l'ancienne maison échevinale et à l'hôtel de ville d'Audenarde (Flandre orientale); architecte, M. Langerock; Hôtel de ville d'Audenarde.

2° Les travaux de restauration exécutés sous la direction de M. l'architecte provincial Cupper à l'ancienne porte de Trèves, à Bastogne (Luxembourg). Porte de Trèves, à Bastogne.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

La Commission a approuvé :

1° Le projet relatif à la construction d'un presbytère à Bouffioulx (Hainaut); architecte, M. Lejeune; Construction et restauration de presbytères.

2° Le projet relatif à la construction d'un presbytère à Becquevoort (Brabant); architecte, M. Langerock;

3° Le projet de reconstruction du presbytère de Wilderen (Limbourg), sous réserve de quelques modifications dont il pourra être tenu compte dans le cours de l'exécution des travaux; architecte, M. Serrure;

4° Le projet des travaux d'amélioration à effectuer au presbytère de Fontin, sous Esneux (Liége); architecte, M. Geelhand;

5° La construction d'un mur de clôture avec grillage au presbytère de Sohier (Luxembourg);

6° Le projet des travaux de restauration à exécuter au presbytère d'Anlier (Luxembourg); architecte, M. Adam.

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

Le Collège a émis des avis favorables sur des projets relatifs à la construction d'églises :

Église de Bailièvre.

1° A Bailièvre (Hainaut); architectes, MM. Docquier et Simon;

Église de la Sainte-Trinité, à Ixelles.

2° A Ixelles, paroisse de la Sainte-Trinité; architecte, M. Van Ysendyck;

Église de Marbaix-la-Tour.

3° A Marbaix-la-Tour (Hainaut); architecte, M. Dirick.

Ont aussi été approuvés, les projets d'agrandissement des églises :

Église d'Anhée.

1° D'Anhée (Namur); architecte, M. Lange;

Église de Wanlin.

2° De Wanlin (Namur); architecte, M. Michaux;

Église d'Avins-en-Condroz.

3° D'Avins-en-Condroz (Liége), sous réserve de supprimer les gradins des pignons latéraux; architecte, M. Heine;

Église de Buvingen

4° De Buvingen (Limbourg), à la condition de modifier le versant de la toiture de la sacristie du côté du transept, de façon à éviter des bacs contre les maçonneries et d'étudier avec soin la combinaison des charpentes; architecte, M. Serrure;

Église de Heure-le-Romain.

5° De Heure-le-Romain (Liége); architecte, M. Van Assche;

Église de Blauw-Put.

6° De Blauw-Put, sous Kessel-Loo (Brabant); architecte, M. Van Arenbergh.

Ainsi que les divers projets ci-après :

Église de la Docherie.

7° Construction d'une tour à l'église de la Docherie, sous Marchienne-au-Pont (Hainaut);

Église de Fays-Flamenne.

8° Construction d'un escalier à l'église de Fays-Famenne (Luxembourg);

Église de Droogenbosch.

9° Construction de voûtes à l'église de Droogenbosch (Brabant); architecte, M. Ramaekers;

10° Et, enfin, les dessins d'objets mobiliers destinés aux églises de : Objets mobiliers d'églises.

Beausaint (Luxembourg) : mobilier complet;

Lombeek-Sainte-Catherine (Brabant) : buffet d'orgues;

Saint-Josse-ten-Noode (Brabant) : complément du mobilier;

Overbroeck, sous Brecht (Anvers) : mobilier complet;

Wechelderzanden (Anvers) : maître-autel;

Sainte-Marie lez Étalle (Luxembourg) : buffet d'orgues.

— Un délégué a procédé à l'inspection des travaux d'ameublement et de décoration effectués dans l'église d'Exaerde (Flandre orientale). Église d'Exaerde.

Il a constaté que ces ouvrages ont été exécutés avec beaucoup de soin et qu'ils revêtent le caractère artistique requis pour justifier l'intervention du Département de l'Intérieur et de l'Instruction publique dans la dépense.

La Commission s'est ralliée à l'avis de son délégué.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a approuvé :

1° Le devis estimatif des travaux de restauration à exécuter à l'église de Petite-Chapelle (Namur); architecte, M. Baclène; Église de Petite-Chapelle.

2° La restauration de l'église d'Anlier (Luxembourg); architecte, M. Adam; Église d'Anlier.

3° Le projet de restauration de l'église et du presbytère de Mormont (Luxembourg); architecte, M. Verhas; Église de Mormont.

4° Le devis estimatif des réparations à effectuer à l'église de Marchovelette (Namur); architecte, M. Masset; Église de Marchovelette.

5° La restauration de l'église de Bothey (Namur); Église de Bothey.

Église de Stuyvekenskerke.

6° Les travaux complémentaires de restauration de l'église de Stuyvekenskerke (Flandre occidentale);

Église de Longlier.

7° Le devis estimatif des travaux de restauration de l'église de Longlier (Luxembourg); architecte, M. Adam;

Église de Diepenbeek.

8° Le projet de restauration de l'église de Diepenbeek (Limbourg); architecte, M. Martens;

Église de Marckeghem

9° Le projet relatif à la restauration de l'église de Marckeghem (Flandre occidentale). Il a été recommandé à l'architecte, M. Soete, de prendre des précautions toutes spéciales pour éviter des obstructions des gouttières. A cet effet, il sera utile de garantir le fond des chéneaux, entre les versants des toitures, par des planchers mobiles à claire-voie. On a également engagé l'architecte à avancer légèrement vers le chœur la fenêtre latérale de la tour, de façon à la dégager de la tourelle d'escalier et éviter l'angle aigu formé par cette tourelle et le mur de la tour;

Église de Haelen.

10° Le projet de restauration de l'église de Haelen (Limbourg); architecte, M. Serrure;

Église de Lennick-Saint-Quentin.

11° L'exécution, par voie de régie, des travaux de restauration des parements extérieurs de l'église de Lennick-Saint-Quentin (Brabant);

Comptes de travaux de restauration d'églises.

12° Les comptes des travaux de restauration exécutés aux églises de :

Notre-Dame, à Anvers, petite tour : exercice 1891;

Saint-Rombaut, à Malines (Anvers), tour : exercice 1892;

Sichem (Brabant) : exercices 1890 et 1891;

Saint-Hubert (Luxembourg) : exercice 1892.

Église de Saint-Christophe, à Liége.

— Des délégués ont procédé à l'inspection des travaux de restauration exécutés à l'église de Saint-Chistophe, à Liége.

Ils ont constaté que ces ouvrages sont entièrement terminés et qu'ils ont été effectués avec soin.

La Commission a, en conséquence, donné un avis favorable à la liquidation des subsides alloués pour cette entreprise.

Le Secrétaire,
A. MASSAUX.

Vu en conformité de l'article 25 du règlement.

Le Président,
WELLENS.

DISCOURS

PRONONCÉ, LE 25 NOVEMBRE 1893,

par M. PIOT, *Vice-Président de la Commission royale des Monuments*,

AUX OBSÈQUES

DE M. FRAIKIN, MEMBRE DE LADITE COMMISSION.

Messieurs,

Au nom de la Commission royale des Monuments, dont il fut l'un des membres les plus distingués, je viens dire un dernier adieu à la dépouille mortelle de Charles Fraikin.

Mais si l'homme est mort, l'homme aimable et sympathique, affectueux et affectionné, l'artiste survit dans son œuvre magistrale, de science et de simplicité, de charme et de noblesse.

Je n'ai pas ici mandat de juger de son talent, plein de grâce et de distinction ; je laisse ce soin à des critiques plus compétents. Je me permettrai seulement de rappeler à ce propos l'exposition internationale d'art monumental organisée par le Gouvernement belge en 1888. Cette exposition mémorable, réservée aux principaux artistes, fournit à Fraikin l'occasion de nous présenter la synthèse de son art

sculptural dans quelques spécimens de ses maîtresses œuvres. Je me bornerai à citer les modèles de sa statue du Roi Lépold Ier et du buste de Barthélemy Dumortier, fragment du monument érigé à Tournai. De ses marbres du Musée royal de sculpture, *le Triomphe de Bacchus* et *l'Amour captif*, son chef-d'œuvre, je n'en dirai pas davantage. Ils sont connus presque autant que son groupe populaire des comtes d'Egmont et de Hornes. Ils donnent la note caractéristique de la conception élevée, du faire gracieux, délicat, du style classique et pur de l'un de nos maîtres incontestés de la statuaire belge.

Nommé membre de la Commission le 9 septembre 1882, à raison de ses remarquables travaux décoratifs appliqués aux monuments publics, Fraikin nous a rendu de signalés services. Jugeant avec une grande autorité, un esprit impartial, toutes les questions d'art soumises à notre examen, il laissera parmi nous le souvenir non seulement d'un artiste estimé, admiré, mais aussi d'un collègue respecté et aimé, doué d'un jugement droit et juste. A un esprit élevé, à une intelligence remarquable, il joignait un caractère doux, conciliant, un cœur généreux et bienveillant, des formes amènes, d'exquise courtoisie, quand il s'adressait à des artistes dont les œuvres nous étaient soumises.

Toutes ces nobles qualités étaient les siennes. Il avait le respect, l'amour de son art, du pays, du foyer natal. Né en 1817 à Hérenthals, la patrie des Franck, il a légué sa collection artistique à sa chère cité, qui l'a placée dans l'hôtel communal. Elle y figure avec honneur dans la ville aimée, à côté de ce monument de grâce élevé à une institutrice dans l'église campinoise.

Adieu Fraikin! Adieu cher collègue et ami! Qu'elle soit légère à ta dépouille mortelle cette terre que tu as pétrie de tes mains puissantes pour en tirer tant de belles œuvres, et que ton âme, impérissable comme ton nom, ouvre ses ailes de foi vers les sphères éternelles, pareille à ces génies symboliques que ton imagination d'artiste a créés d'une manière si remarquable.

NOTES

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DE LA SCULPTURE

EN BELGIQUE

LES RETABLES

(*Suite*) (1)

RETABLE D'AUDENARDE.

XIIIe SIÈCLE.

Nous avons cité étant comme les deux plus anciens retables de la Belgique, d'abord la sculpture en pierre enchâssée dans un mur de l'église de Sainte-Dymphne, à Gheel, puis la série de groupes en bois que possède l'église d'Hackendover et qui rappellent la légende de la construction de cet édifice.

Tous deux appartiennent au XIVe siècle.

---

(1) Voir *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, t. XXIX (1890), p. 425; XXX (1891), pp. 29, 79, 123 et 209, et XXXI (1892), p. 473.

Ces pages étaient écrites et imprimées depuis longtemps lorsque nous avons eu connaissance de la découverte récente d'une œuvre plus ancienne encore.

Au mois d'avril 1891, des ouvriers, en démolissant un mur d'un vénérable bâtiment d'auberge, à Audenarde, mirent au jour des fragments d'un retable polyptique en pierre sculptée, polychromée et dorée, que M. Vander Straeten (1) n'hésite pas à attribuer au premier quart du XIIIe siècle.

M. Vander Straeten suppose que cette sculpture fut enfermée dans le mur en 1379, à la suite de l'horrible sac que les Gantois révoltés firent subir à la ville

Cette supposition se confirme d'ailleurs par la découverte d'un certain nombre de monnaies appartenant au XIVe siècle, et qui furent retrouvées en même temps que le retable.

Nous ignorons quelle fut la forme primitive du retable d'Haekendover, l'architecture qui renferme actuellement les groupes étant, nous l'avons dit, de beaucoup postérieure à ceux-ci; le retable de Gheel présente, comme la plus grande partie des œuvres de ce genre appartenant au siècle suivant, la forme d'un rectangle surélevé au centre.

Or, celui d'Audenarde offre à sa partie supérieure un contour rappelant les silhouettes plus ou moins tourmentées de la Renaissance : c'est une succession d'arcs de cercles dont la convexité est dirigée vers l'extérieur et les points de centre disposés sur les deux côtés d'un profil pyrami-

---

(1) « Épisodes de l'histoire de la sculpture en Flandre, d'après des documents inédits. — Audenarde et Ypres », par Edmond VANDER STRAETEN. (*Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, t. XXXI (1892), pp. 259 et suiv.

dal, dont le sommet se trouve naturellement au milieu du retable.

Les fragments de cette œuvre qui subsistent encore sont au nombre de trois, formant la pièce principale (au moins en partie) et le côté gauche de l'objet.

Remarquons que la moulure externe de ce dernier fragment est double et qu'une brisure à son extrémité supérieure paraît être le commencement d'un arc de cercle recouvrant un autre panneau.

Les cinq compartiments que nous avons à décrire sont répartis à raison de trois pour la pièce du centre et deux pour le panneau latéral.

Le sujet de ces deux derniers est assez difficile à déterminer.

L'ensemble de la sculpture figurant la Passion du Christ, nous pouvons supposer que le compartiment supérieur du panneau représente l'apôtre Pierre se repentant d'avoir renié son Maître; le personnage est assis, le bras droit allongé sur la cuisse, la main pendante, la tête inclinée et reposant sur la paume de la main gauche.

Il tourne le dos à un bâtiment, soit une porte de ville, soit l'entrée de la maison de Caïphe; une baie à plein cintre est percée dans un mur, entre deux tourelles rectangulaires surmontées d'échauguettes; la toiture est à quatre pans, formant des angles très aigus.

Ce personnage pourrait aussi représenter un apôtre endormi dans le jardin de Gethsémani.

La composition inférieure est plus énigmatique encore : on n'y voit plus qu'un homme, debout, la tête à demi tournée vers le spectateur et rejetée en arrière, le bras

semble avoir été relevé comme en un geste de protestation. Il s'adresse évidemment à un autre personnage qui a disparu. Serait-ce Pierre reniant le Christ?

Une troisième composition dont le sujet est peu clair est celle qui occupe la partie inférieure du panneau central. (Nous ne pouvons affirmer que ce soit bien là sa place primitive.)

Le dessus du compartiment est orné de deux arcatures à plein cintre, dont l'une, qui occupe le centre, est beaucoup plus petite que l'autre; une troisième arcade se développait probablement dans l'angle de gauche, qui a disparu.

Sous la grande arcature, à droite, est le torse d'un homme debout ou agenouillé, paraissant être dans l'attitude de la prière. Sa tête se profile sur un nimbe.

Au centre et vers la gauche semblent se retrouver les traces d'une figure couchée.

Les deux autres compartiments sont conservés en entier ou peu s'en faut.

Chacun d'eux est animé de trois personnages.

A l'étage supérieur se voit le *Christ à la colonne*.

Jésus est ici derrière la colonne, qu'il semble tenir entre ses bras et à laquelle il est attaché par les poignets. Le torse et les jambes sont nus; il n'a pour vêtement qu'une pièce d'étoffe attachée à la ceinture.

Deux hommes, l'un à droite, l'autre à gauche, habillés de courtes tuniques, frappent le Sauveur à tour de bras.

Ces bourreaux sont beaucoup plus petits que le Christ; leurs têtes sont énormes et disproportionnées, mais expriment bien leur joie brutale.

La base et le chapiteau à palmettes de la colonne rappellent l'architecture romane.

Au dessous, au centre du retable, se voit le *Christ en croix*.

La Vierge et saint Jean pleurent aux côtés du Crucifié.

La croix est basse; les pieds du Christ touchent presque la terre. La tête, inclinée sur l'épaule droite, se détache sur une auréole; les bras sont courts, les mains, par contre, longues et épaisses.

Cette sculpture est d'une exécution très inégale.

Les poses sont généralement pleines de naturel et n'ont rien de forcé. Citons principalement l'homme assis dont nous avons parlé en premier lieu et les mouvements des juifs qui fustigent le Christ à la colonne.

Les têtes sont expressives et caractéristiques, mais, à part une ou deux exceptions, trop grosses en comparaison des corps.

Les draperies sont d'un bon pli.

La mise en scène, comme la facture, décèlent beaucoup de gaucherie ou plutôt de naïveté.

On remarque en divers endroits des inscriptions gothiques malheureusement illisibles.

Nous ne pouvons que nous rallier au vœu émis par M. Edmond Vander Straeten, de voir figurer cette pièce, ne fût-ce qu'à titre de document, dans un musée archéologique; il est regrettable que ce curieux spécimen d'un art d'une époque reculée, antérieur d'un bon demi-siècle à la célèbre châsse de Sainte-Gertrude de Nivelles et qui est peut-être la seule pièce de ce genre aussi ancienne que possède la Belgique, soit exposé à se perdre complètement, relégué dans un coin obscur d'une remise d'auberge.

RETABLE DE VEZON.

XVe SIÈCLE.

Un curieux retable gothique, en bois polychromé, se trouve exposé aux yeux de tout passant, comme aussi, malheureusement, à toutes les causes de destruction, dans une petite chapelle murale, non loin de l'église du village de Vezon, près Tournai.

La sculpture est dépourvue d'encadrement. Cependant ces trois groupes devaient, dans le principe, être enfermés dans des niches ornées de multiples motifs architectoniques, dont le xve siècle nous a laissé de si magnifiques exemples; mais sans doute cette carcasse ornée était scellée aux murs de l'ancienne église d'Antoing, où l'œuvre se trouvait en premier lieu, et, dans un moment de hâte, pour la soustraire aux efforts destructeurs, soit de l'incendie, soit des iconoclastes, on a mis d'abord en sûreté les parties les plus intéressantes, les personnages.

Peut-être aussi ceux qui ont pris les groupes n'ont-ils pas jugé leurs cadres dignes d'être conservés.

Les trois compositions aux nombreuses figurines qui sont parvenues jusqu'à nous, représentent autant d'épisodes de la passion du Sauveur.

C'est d'abord à gauche, *le Christ portant sa croix*, poussé, tiré brutalement par les soldats et les juifs, au nombre de onze, qui remplissent la scène.

Les guerriers sont armés de piques et de boucliers; les accoutrements et surtout les coiffures sont pittoresques et d'une grande variété de formes : turbans, bonnets pointus,

couvre-chefs de tournures indescriptibles, cette partie de l'ajustement a fourni ample matière au développement de la fantaisie de l'artiste.

Le Christ en croix et les deux larrons dominent la seconde composition.

Tandis que deux bourreaux, dont l'un a le buste protégé par un corselet de métal, percent le flanc du Sauveur, une femme éplorée s'agenouille et embrasse le pied de l'instrument de supplice. Un soldat la regarde; un autre fait à Jésus un geste moqueur; d'autres personnages contemplent le Christ ou discutent entre eux.

A gauche et à l'avant-plan est le groupe habituel de la Vierge s'affaissant, évanouie, entre les bras d'une femme, tandis que saint Jean, tout en la soutenant, tourne ses regards vers le Crucifié.

Plus loin, deux femmes encore pleurent et s'empressent auprès de Marie.

Cette composition ne comporte pas moins de dix-sept personnages, en y comprenant les trois suppliciés.

Le dernier groupe : *la Mise au tombeau*, se compose de dix figures.

Ce sont : au fond, saint Jean et deux femmes, tous trois joignant les mains; au troisième plan, une figure coiffée d'un lourd turban; la Vierge, les mains en croix sur la poitrine, puis un homme qui tient l'un des bords du linceul.

Au second plan, d'un côté Nicodème, de l'autre Joseph d'Arimathie, déposent le cadavre raidi dans le tombeau de pierre.

Enfin, au premier plan, c'est Marie Madeleine, age-

nouillée, inclinée en avant et ayant auprès d'elle le traditionnel vase de parfums.

L'horizon est borné par des rochers, où sont disséminées diverses constructions : à gauche, un bâtiment assez long, avec un pignon à gradins; au centre, une sorte de château fort avec des créneaux; à droite, une longue muraille — un mur d'enceinte sans doute — flanquée de trois tourelles cylindriques à toits aigus.

Ces trois compositions, qui ne manquent pas — les deux dernières surtout — de parties intéressantes, révèlent aussi chez leur auteur une certaine naïveté.

La disposition des personnages laisse surtout à désirer : dans le *Portement de la croix*, par exemple, les cinq guerriers qui défilent au fond — un peu comme des soldats à la parade — sont de même taille et sur un même plan; leurs épaules, les sommets de leurs coiffures se trouvent respectivement sur une même ligne horizontale peu agréable.

Lorsqu'on considère le retable de face, *le Calvaire* frappe par une série de lignes verticales ; il semble qu'il y ait trois gradins sur lesquels les personnages sont rangés symétriquement, deux par deux, chaque couple étant placé exactement au-dessus du précédent.

Le même défaut se montre — quoique moins apparent — dans la *Mise au tombeau :* les têtes de saint Jean et de la Vierge, d'une sainte femme et d'un des ensevelisseurs, paraissent disposées aux quatre angles d'un carré.

Enfin, contrairement aux lois de la perspective, plusieurs personnages occupant les plans éloignés sont plus grands que ceux des premiers plans et, chose étrange, le principal acteur de la scène est, comme taille, le moins impor-

tant : ainsi le Christ conduit au supplice dans le premier tableau, la Vierge évanouie, dans le second, sont petits en comparaison des personnages qui les entourent.

Nous avons signalé des défauts analogues dans un autre retable, celui de Corbeek-Dyle.

Malgré ces imperfections, le retable de la chapelle de Vezon est une pièce curieuse qui mériterait d'être mise à l'abri de la destruction, et nous remercions le savant rédacteur de la *Revue de l'art chrétien*, M. Louis Cloquet, de nous l'avoir signalé.

RETABLE DE TURIN

(au Musée royal d'antiquités).

FIN DU XVe SIÈCLE.

Les collections du Musée royal d'antiquités, à Bruxelles, se sont enrichies récemment d'un superbe retable gothique, doré et polychromé, représentant diverses scènes de la vie et de la passion du Christ.

Cette magnifique sculpture, œuvre d'un artiste belge et portant la marque de l'école de Bruxelles, se trouvait déposée au *Museo Civico* de Turin.

Nous devons savoir gré à la Commission du Musée et à M. le conservateur Destrée d'avoir fait rentrer dans notre pays cette pièce remarquable.

Nous puisons dans un travail publié récemment à ce sujet par M. Destrée (1), les renseignements suivants, relatifs à son origine.

---

(1) Ein Altarschrein der Brüsseler Schüle. *Zeitschrift für christliche Kunst*, 1893, p. 174. Planche en simili-gravure.

Cette sculpture fut exécutée pour Claude de Villa et son épouse Gentine Solaro, qui sont tous deux représentés dans la composition principale, ainsi que nous le verrons plus loin.

Claude de Villa eut des parents, des Lombards, qui tinrent la banque dans les Flandres et dans le Brabant, à Bruxelles notamment.

Deux de Villa, Pierre et Adrien, sont inscrits dans la confrérie de la Sainte-Croix, établie à l'église de Saint-Jacques-sur-Caudenberg.

Bien que les Saints qui accompagnent les figures des deux donateurs ne soient pas leurs patrons, l'attribution citée plus haut ne peut faire de doute, attendu que l'on ne trouve au xve siècle aucune trace d'une autre alliance entre membres de ces deux familles.

Passons à la description du retable.

Il mesure une largeur totale de deux mètres cinquante-deux centimètres et se compose de trois compartiments étroits et élevés.

La moulure supérieure de chacun de ceux-ci dessine une accolade dont la pointe, très élancée, se termine par un petit socle qui, peut-être, a supporté une statuette.

L'ensemble forme ainsi en quelque sorte trois chapelles de quatre-vingt-quatre centimètres de largeur, posées sur un petit soubassement rectangulaire ; celles des côtés mesurent deux mètres quinze centimètres de la base au-dessus du couronnement; celle du milieu a deux mètres soixante-dix centimètres de hauteur.

Les personnages mesurent en moyenne cinquante-cinq centimètres. Ils sont au nombre de cinquante-quatre, y compris une statuette décorative de Saint-Pierre, plus petite,

et placée dans la partie architecturale du compartiment du centre.

Chacune des chapelles latérales renferme deux groupes. Le premier, en commençant par la gauche du spectateur, représente *Jésus à Béthanie*, dans la maison de Simon le Pharisien. (Huit figures.)

Le Christ est vu de face, debout à l'extrémité d'une table couverte d'une nappe, sur laquelle il pose la main gauche, tandis que de la droite il bénit un plat dans lequel se trouvent deux poissons.

Six convives entourent cette table : à gauche, au premier plan, un homme assis, enveloppé dans un vaste manteau; puis deux autres hommes debout; le premier porte un bonnet pointu dont le bord est découpé et relevé au-dessus du front; l'autre est nu-tête.

Du côté droit sont d'abord deux femmes debout, puis à l'avant-plan, un vieillard assis.

Les personnages qui se tiennent aux côtés du Seigneur posent, comme lui, les doigts de la main gauche sur la table.

Tout en avant et au centre du tableau se trouve Marie-Madeleine, agenouillée; d'une main, elle porte un vase de parfums; de l'autre, elle essuie, avec ses longs cheveux, les pieds nus du Sauveur; sa tête relève le bout pendant de la nappe.

A côté de cette composition, l'artiste a placé *la Résurrection de Lazare*. (Dix figures.)

En avant et vers la droite, le ressuscité sort de son tombeau; il a les mains jointes, la tête enveloppée de linges. Devant lui se tient le Seigneur, qui vient de le rappeler à la vie; de l'autre côté est accroupi l'homme qui a ouvert la tombe.

L'une des sœurs de Lazare, Marie sans doute, s'agenouille devant le Christ. Marthe est debout un peu plus haut; toutes deux joignent les mains.

Cinq spectateurs complètent la composition; deux disciples, à gauche, ont la tête nue; en descendant du fond vers la droite, trois pharisiens, dont deux sont coiffés de bonnets pointus; le troisième a la tête couverte d'un capuchon au-dessus duquel est posé un couvre-chef plat, dans le genre du chapeau de cardinal.

De nombreux personnages remplissent le compartiment central, où est représenté *le Calvaire*. (Vingt-trois figures.)

Les juifs, piétons et cavaliers, ont presque tous la tête levée vers le Sauveur, qu'ils raillent et qu'ils insultent.

Trois guerriers chevauchent parmi la foule, un à gauche, deux à droite. Le premier porte la main au front, soit par moquerie, soit pour garantir ses yeux du soleil. L'un des autres désigne le Christ de l'index et semble débiter avec une pédanterie affectée quelque sentence ironique.

Plusieurs de ces hommes sont coiffés d'un turban, enroulé autour d'une forme élevée. D'autres ont un chapeau à fond plat; d'autres encore, un bonnet pointu, ici entouré d'une pièce de linge, là, garni de larges bords découpés en trois parties et relevés autour de la tête.

A gauche, comme d'habitude, est le groupe entourant la Vierge évanouie; saint Jean la soutient par les épaules; une femme, par le côté gauche; une autre femme est debout derrière eux; une troisième se jette à genoux au pied de la croix, la tête renversée en arrière, les bras tendus vers le Sauveur, dans une attitude de désespoir admirablement rendue.

Comme toujours, la Vierge est enveloppée d'un long manteau formant capuchon au-dessus de la tête; la première femme porte une de ces lourdes toques, au fond plat et évasé, qui succédèrent aux hautes coiffes dans le courant du xve siècle. Une sorte de cocarde est fixée par devant.

La seconde femme est coiffée d'un turban; la troisième n'a qu'une pièce de linge, que son mouvement fait glisser vers l'arrière de la tête, laissant une partie des cheveux à découvert.

Saint Jean a la tête nue; sur ses épaules est jeté un manteau retenu sous le menton par deux boutons.

La figure du Christ, un peu plus grande que les autres, occupe, sur une croix élevée, le centre de la composition; les larrons se trouvent, comme d'ordinaire, à ses côtés.

En avant de ce tableau, l'artiste a placé les donateurs de l'œuvre, dont nous avons parlé déjà. Tous deux sont agenouillés devant un meuble bas couvert d'un tapis et supportant un livre ouvert.

Claude de Villa est à gauche; ses mains sont jointes; ses épaules et ses jambes sont revêtues des pièces d'une armure. Son heaume, surmonté d'une tête de lévrier, est posé devant lui sur le sol, à côté d'un écusson portant ses armoiries.

Un autre blason, placé du côté opposé, porte les armoiries de la dame; celle-ci a les mains posées sur le livre; elle porte une haute coiffe, rétrécie vers le fond, et de laquelle tombe jusqu'à terre une longue pièce d'étoffe.

Derrière le chevalier se tient Saint-Pierre avec sa clef; derrière la châtelaine est Sainte-Marie-Madeleine.

Dans la partie supérieure de ce panneau, sur un petit socle en encorbellement faisant partie de la décoration archi-

tectonique, est la statuette de Saint-Pierre, abritée par un dais avec pinacle très aigu, que nous avons signalée plus haut.

Le dernier compartiment contient, comme le premier, deux compositions. Nous voyons d'abord *le Christ descendu de la croix*. (Huit figures.)

Comme dans le retable du château de Ponthoz, la Mère est assise et le cadavre de son Fils est étendu en travers sur ses genoux.

Saint Jean, à gauche, met la main sur un bras du Christ, qui pend verticalement. Du même côté, plus haut, est la Madeleine, avec le vase de parfums.

Plus haut encore est une autre femme, les mains jointes avec commisération. Au milieu du fond se tient un homme barbu, coiffé du bonnet pointu aux bords découpés que nous avons vu déjà dans la première et dans la troisième compositions. A côté de lui, un personnage lui tourne le dos, semblant se désintéresser de l'action. Un dernier homme enfin est debout à droite, derrière la Vierge. Il est imberbe, vêtu d'une tunique courte, plissée et serrée à la taille par une ceinture.

La croix se dresse au fond, entre ce groupe et le suivant qui représente *les saintes femmes au tombeau du Christ*. (Sept figures.)

Marie-Madeleine, Marie-Salomé et Marie, mère de Jacques, viennent visiter le sépulcre, que le Rédempteur a déjà quitté. L'une d'elles, au premier plan, indique du geste que la tombe est vide. La pierre en est dérangée et un ange, vêtu de blanc, s'y tient debout, annonçant aux femmes la résurrection du Christ. A la vue de ce personnage surnaturel, un

soldat tombe à la renverse avec un geste de terreur; un autre, plus loin, paraît accroupi. Un troisième, placé au fond, semble également terrifié.

« Les gardes en furent tellement saisis de frayeur qu'ils » devinrent comme morts », dit Saint-Mathieu (1).

C'est, en effet, des récits de Saint-Mathieu ou de Saint-Marc que l'artiste paraît s'être inspiré pour cette scène; les autres évangélistes parlent de deux anges, au lieu d'un.

Parmi les compositions que nous venons de décrire, celles qui sont placées dans les deux chapelles latérales n'occupent que le tiers environ de leur hauteur; celles du centre en occupent la moitié. Toutes se détachent sur un fond d'or uni.

Le reste des compartiments est orné de motifs d'architecture d'une grande élégance formant, dans chacune des niches de côté, deux dais simulant la partie supérieure d'une tour octogonale avec fenêtres, terrasse entourée d'une balustrade, contreforts et pinacles. Le même ornement, mais en moindres dimensions, est répété trois fois dans la chapelle centrale.

Entre ces dais on remarque, dans les compartiments latéraux, un petit piédestal suspendu, et, plus haut, un petit pinacle aigu, garni de crochets, séparés entre eux par un espace vide, réservé à une statuette qui fait défaut; une autre statuette manque dans chacun des mêmes compartiments; elle devait se trouver au sommet d'une gracieuse colonnette, accolée à la moulure formant le cadre extérieur.

Le centre du soubassement, bas et allongé, de chacune

(1) Traduction de Lemaistre de Sacy, XXVIII, 4.

des chapelles, porte un écusson semblable à celui de Claude de Villa. A droite et à gauche de chaque blason se répète la devise de la famille de Villa :

droit et | avant

découpée à jour dans la face du soubassement.

A l'endroit que nous avons indiqué par un trait vertical se dresse, posée sur la pointe, une flèche entourée d'une banderolle nouée en son milieu.

Ce beau retable n'est pas sans avoir subi quelque peu les atteintes du temps; de ci de là, une main a disparu, notamment dans *le Calvaire* et dans *le Sépulcre;* mais ces dégradations sont de peu d'importance et, en général, l'œuvre est en bon état de conservation.

La partie architectonique a reçu, lors de l'arrivée du retable au Musée de Bruxelles, quelques retouches dont l'extrême discrétion fait honneur à l'artiste qui les a pratiquées.

RETABLE DE HEMELVEERDEGHEM.

XVIe SIÈCLE.

L'église du petit village de Hemelveerdeghem, qui relevait de l'abbaye de Saint-Adrien, à Grammont, possède un retable très remarquable, dont l'auteur n'est pas connu.

Il est de forme rectangulaire; un écrivain flamand, qui en a donné la description, il y a une trentaine d'années, dans le *Vaderlandsch Museum* (1), suppose que cette œuvre

(1) « Gothieke autaer in de kerk van Siut-Jans-Hemelveerdeghem. » *Vaderlandsch Museum*, années 1859-1860, p. 197, planche.

possédait, dans l'origine, un couronnement dont elle a été dépouillée.

Le rectangle subsistant est divisé en deux étages; chacun de ceux-ci, à son tour, est réparti en trois baies que séparent des motifs d'architecture, dessinant au-dessus de chacune d'elles une arcade en forme d'anse de panier, surbaissée au point d'être presque horizontale.

Des six niches ainsi formées, l'une est vide : c'est celle du milieu de l'étage inférieur; l'arc qui la recouvre est trilobé, surélevé au centre; elle est destinée à contenir l'ostensoire.

Les cinq autres renferment des compositions animées de nombreux personnages, figurant des épisodes de la légende de Saint-Jean-Baptiste, pendant sa vie et après sa mort.

Dans le compartiment gauche de l'étage supérieur nous voyons le Précurseur prêchant au peuple.

Son vêtement a glissé le long du corps, laissant à nu la poitrine et le bras droit; la *Légende dorée* (1) dit que ce vêtement était en poil de chèvre; une ancienne biographie en vers, à peu près contemporaine de notre sculpture, représente le saint comme affublé d'une peau de chameau :

La peau dvn chamel affubla
Pour couvrir sa fragilite
Oncques puis vestement nusa
Fors cestui luy en verite.

Huit personnages écoutent le saint; deux sont debout à droite, un homme barbu et une femme d'un certain embonpoint; un à gauche, appuyé au mur; un au fond; les quatre autres sont assis, deux regardant le prédicateur,

(1) Édition citée *supra*, tome I, pp. 280 et suiv.

deux lui tournant le dos ; parmi ces derniers, une femme sur un siège bas en ⋊.

Au fond est une loge dont l'ouverture est divisée par des colonnettes en trois baies, dans chacune desquelles se tient un personnage.

Plusieurs des auditeurs font des gestes, les uns de contradiction, les autres d'admiration.

En pendant à ce panneau, nous voyons *le Baptême du Christ dans le Jourdain.*

Trois personnages seulement : à gauche, un spectateur enveloppé d'un très ample manteau ; au centre, les pieds dans l'eau du fleuve, le Christ levant la main droite comme pour prononcer les serments du baptême ; il est nu, à l'exception des reins autour desquels s'enroule une pièce de linge. A droite, enfin, saint Jean, qui verse l'eau sur la tête de son Divin Maître. Il a un genou en terre et fait de la main gauche un mouvement identique à celui que fait Jésus de la droite, comme s'il prononçait les paroles que répète le baptisé. La main droite qui versait l'eau lustrale a été brisée. Un gros livre avec fermoirs est posé sur le sol à côté de lui.

Le fond de la scène est occupé par un entassement de rochers au-dessus desquels se voit, à droite, un château-fort avec de nombreuses tourelles aux toits coniques très aigus.

Entre ces deux scènes et dans la niche plus grande du milieu se déroulent deux épisodes : *la Danse devant Hérode* et *la Décollation.*

Hérode Antipas ayant enlevé Hérodiade, femme de son frère Philippe, et vivant maritalement avec elle,

Saint iehan luy dist moult de laidure.....

rapporte le vieux récit en vers que nous avons cité ; mais ses remontrances sont mal accueillies et

Herodes dist à son iolier
Que saint iehan en prison fut mis
Et que boire ne que manger
Par aucun ne lui fut transmis.

On connaît la légende : la fille d'Hérodiade vient danser devant Hérode Antipas et le fait d'une façon si charmante que celui-ci, enthousiasmé, lui promet de lui accorder tout ce qu'elle voudra lui demander :

Ce que tu me vouldra requerre
Je te le donne sans doubtance
Soyent villes, chasteaux ou terre
Ou la moytie de ma cheuance.

La fille ne demande que la tête de Saint Jean-Baptiste ; le roi, avec une feinte tristesse, tient sa parole et

Incontinent son borreau mande
Que le chief donne luy soit.

Un mur divise la scène en deux parties inégales.

Dans la plus grande, à gauche, la fille d'Hérodiade danse en paraissant jongler avec un disque ou une sphère armée de pointes, qu'elle élève de la main droite.

Nous devons dire, pour être sincère, que la grâce avec laquelle elle accomplit cet exercice chorégraphique ne nous paraît guère justifier l'admiration d'Hérode ; il est vrai que le sculpteur a affublé sa danseuse d'un vêtement à manches très larges et à jupe très étoffée, longue au point de trainer sur le sol tout autour d'elle, et qui ne semble pas précisément fait pour favoriser la légèreté de ses mouvements.

Au fond est une tribune dont l'arcade supérieure, ornée de guirlandes, est supportée par deux statuettes d'enfants nus, placées sur des colonnes.

Dans cette tribune, derrière un meuble cubique, sorte de table, est assise une femme, — probablement Hérodiade, — qui applaudit.

Au premier plan, à gauche, se trouve l'orchestre représenté par un seul musicien, — qui en vaut deux, il est vrai, car en même temps qu'il souffle dans l'instrument qu'il tient de la main gauche, il frappe, de la droite, sur un tambourin. Un sabre pend entre ses jambes.

Du côté opposé, entre un simple spectateur qui fait un geste d'admiration, et la fille d'Hérodiade, se trouve un homme, Hérode, sans doute, qui, dans le feu de son enthousiasme semble se laisser entraîner à imiter — assez gauchement d'ailleurs — les mouvements de la danseuse.

Comme contraste à cette scène joyeuse, on en voit, tout à côté, le dramatique dénouement : saint Jean-Baptiste vient d'avoir la tête tranchée. Il est tombé en avant, les bras étendus en croix, présentant au spectateur toute l'horreur de son col décapité. L'exécuteur a empoigné la tête par les cheveux et la dépose dans un plateau que lui tend une femme.

Les compositions que l'artiste a placées dans les compartiments latéraux de l'étage inférieur représentent des épisodes de la légende postérieurs à la mort du Précurseur.

A droite se trouvent des personnages qui, par ordre de Julien l'Apostat, brûlent les os du saint.

Les membres de saint Jean sont dans un brasier qu'active, au moyen d'un soufflet, un homme assis par terre, et qu'un

autre individu s'apprête à alimenter en y jetant un fagot qu'il décharge de son épaule.

Deux hommes sont au premier plan; le plus rapproché du foyer tient un instrument monté au bout d'une longue tige et qui doit sans doute servir à attiser le feu.

Trois autres personnages enfin, dans diverses attitudes, occupent le fond. Peut-être parmi ces spectateurs se trouvent les moines qui, suivant la légende, dérobèrent une partie des ossements pour les porter à Philippe, évêque de Jérusalem.

Le dernier panneau nous montre la découverte de la tête de saint Jean-Baptiste, apportée à Jérusalem et ensevelie dans un coin du palais d'Hérode par ordre d'Hérodias.

Des tourelles reliées par un mur et percées de baies à plein cintre, des bâtiments à pignons, ici aigus, là à gradins, figurent le palais d'Hérode et la ville.

Deux personnages, dont l'un s'appuie sur le manche d'une pelle, sont agenouillés au premier plan, fouillant des décombres.

Deux autres, dont l'un fait le geste classique de l'étonnement, se tiennent debout derrière ceux-ci.

Un dernier individu montre de la main la tête du Saint, qui apparaît au fond d'une brèche pratiquée dans une muraille.

La décoration architecturale des six niches se compose de deux colonnes, placées au fond, et sur lesquelles retombent les nervures des voûtes d'arêtes. Elles séparent l'une de l'autre trois baies remplies par des motifs de style gothique flamboyant.

Les moulures supérieures des compartiments et les parties

pleines de la face du retable sont décorées de gracieux ornements, riches sans surcharge, et de feuillages joliment exécutés.

Les colonnes qui forment les arêtes des cloisons intermédiaires et extrêmes de la partie inférieure, se composent d'un socle octogonal, très élancé, supportant un fût cylindrique de même hauteur, — ce qui le fait paraître court et trapu, — et dans lequel sont taillés des dessins variés. Les chapiteaux ont de gros bourrelets ornés de feuillage.

Elles servent de piédestaux à quatre statuettes, sans doute les prophètes.

Les deux colonnes extrêmes de l'étage supérieur sont à peu près semblables à celles du bas, mais elles ne supportent pas de figures et les ornements des chapiteaux sont plus importants.

Les deux colonnettes intermédiaires sont de moitié environ moins élevées et sont surmontées chacune d'une statuette de saint, abritée sous un dais.

L'auteur flamand que nous avons cité, donne comme dimensions de l'encadrement une aune de Belgique et vingt-neuf lignes en hauteur sur une largeur de une aune et soixante-dix lignes. Les figures de l'avant-plan mesurent vingt-quatre lignes de hauteur.

Nous avons gardé pour la fin une indication qui peut être des plus importantes au point de vue de la détermination de la date de la sculpture : dans l'espace qui sépare les archivoltes de la première zône des moulures qui marquent le pied de la seconde, sont creusées six niches, dont chacune contient un buste.

Si l'on s'accorde avec l'écrivain du *Vaderlandsch Museum*

pour voir dans ces images les portraits des derniers Comtes de Flandre de la Maison de Bourgogne, jusqu'à Marie, ainsi que les portraits de Maximilien et de Philippe-le-Beau, on connaitrait approximativement l'époque de l'exécution du retable et de ce dernier buste, on pourrait conclure qu'il fut sculpté entre les années 1494 et 1506, plus probablement vers cette dernière date. M. le chanoine Reusens le déclare être du XVIe siècle (1).

RETABLE DE DEERLYK.

XVIe SIÈCLE.

L'exposition de l'art ancien, ouverte à Bruxelles en 1888, nous a montré plusieurs retables d'autel dont la plupart ont déjà été décrits dans ce recueil.

Parmi ces intéressants spécimens de l'art religieux de nos pères se trouvait une très curieuse pièce en bois sculpté appartenant à l'église de Deerlyk.

Sa forme est oblongue comme celle du retable d'Hemelveerdeghem, dont nous venons de parler; mais le rectangle est plus allongé et contient dix cases d'égale grandeur.

La largeur du retable, qui est de deux mètres quarante et un centimètres, est divisée en cinq parties par des cloisons dont l'extrémité extérieure est décorée d'élégantes colonnes, minces et très élancées.

Une cloison horizontale répartit encore ces divisions en deux étages; le tout repose sur un soubassement peu élevé.

La hauteur totale est de un mètre cinquante centimètres.

(1) *Op. cit.*, tome II, p. 270.

La partie supérieure de chacune des dix cases dessine une arcade en accolade ; de gracieux rinceaux sont découpés dans les écoinçons.

Différents épisodes de la vie et de la passion de sainte Colombe sont représentés par plus de cent personnages.

La composition placée dans la première case de gauche de la région supérieure figure le baptême de la sainte. Celle-ci, entièrement nue, est plongée jusqu'à la ceinture dans une cuve de forme hexagonale remplie d'eau et qu'entourent plusieurs personnages.

Dans l'angle droit se tient l'évêque qui administre le sacrement ; il est coiffé de la mitre et lève la main droite au-dessus de la tête de la sainte ; du côté opposé est un prêtre portant de la main gauche un cierge torse, de l'autre un livre dans lequel il lit. Au fond se voient d'abord un accolyte muni de l'encensoir ; puis un autre ecclésiastique tenant des deux mains un livre fermé. Entre lui et sa voisine — une jeune femme fort jolie — on aperçoit la figure au gros nez, aux joues rebondies, au double menton, d'un personnage coiffé d'un chapeau rond à fond aplati.

Enfin, tout en avant, deux petits enfants de chœur sont placés à côté de la cuve baptismale, dont leur tête ne dépasse pas le bord.

Dans le panneau suivant, nous voyons la sainte soutenant sa religion contre les objections de deux vieillards. Tous trois semblent compter sur leurs doigts comme pour énumérer leurs arguments.

Deux femmes sont debout derrière sainte Colombe ; un homme barbu est au fond ; un spectateur à droite.

La jeune fille est vêtue, comme dans toutes les scènes

suivantes, d'une robe très longue recouverte jusqu'à la ceinture par un corsage collant, dont les manches sont arrêtées à l'épaule pour laisser passer celles de la robe, et orné, tant au bord inférieur qu'autour des bras, d'une série de glands.

Sa coiffure est une sorte de bonnet emboîtant complètement la partie postérieure de la tête et du fond duquel tombe une pièce de linge, rattachée à la ceinture. Une bande plate, au bord décoré d'un rang de perles, part de la base du crâne et se contourne en volute au-dessus des oreilles, de manière à les cacher entièrement.

L'un des vieillards qui discutent porte des chausses à double rang de crevés; tous deux, de même que celui qui se tient au fond, ont d'amples manteaux et de lourds couvre-chefs.

Une ville se déroule au fond, dominée par un château-fort.

Troisième compartiment. — Aurélien vient d'arriver à Sens; il a entendu parler de la sainte et, *tanquam leo rugiens et rapiens, quaerens quem devoret* (1), il a ordonné qu'on la lui amenât sur-le-champ.

D'abord, il tâche de la persuader de sacrificer à ses faux dieux lui promettant, si elle y consent, de lui donner en mariage son fils bien-aimé, Aurélius.

C'est cet épisode qu'a représenté le sculpteur.

Le tyran, reconnaissable à sa longue barbe tressée, arrive de la droite, tenant par la main son fils qu'il présente à sainte Colombe; celle-ci fait un geste de refus.

---

(1) Catalogus codicum hagiographicorum latinorum bibliothecæ regiæ bruxellensis. Tomus I, p. 302, *De Sancta Columba, virgine et martyre.* (Ediderunt hagiographi bollandiani, Bruxellis 1886.)

Derrière elle est le serviteur d'Aurélien qui l'a amenée ; de même que les trois spectateurs placés au fond, il semble, par ses gestes, s'étonner de l'obstination de la jeune fille. L'un de ces trois personnages a un mouvement de tête et une expression de physionomie tout à fait éloquents.

L'horizon est borné par les murailles de l'enceinte, découpées de créneaux et flanquées de tourelles. Deux édifices avec pignons à gradins les dépassent. A droite est la porte de la ville, sur l'arcade de laquelle rampe un animal fantastique.

Quatrième panneau. — Sainte Colombe a répondu aux promesses d'Aurélien en le comparant au démon, cherchant à tenter le Christ par l'offre de l'empire du monde, dont il lui montre les richesses. Le tyran, changeant de système, menace la vierge de la faire brûler vive ; mais la crainte du supplice n'a pas plus d'action sur la foi de la jeune fille que l'ambition des grandeurs. L'empereur, furieux, la fait alors conduire à l'amphithéâtre et ordonne de l'y enfermer. C'est le sujet de cette composition.

Le même individu que nous avons vu précédemment amener Colombe devant Aurélien, la conduit maintenant à la prison. Cet homme est vêtu d'une tunique s'arrêtant au-dessus des genoux, et d'un haut-de-chausses collant et court, dont les jambes se terminent par une rangée de crevés. Il porte un chapeau aplati. A sa hanche gauche pend un large sabre sur la poignée duquel il appuie la main, tandis que de l'autre, il tient l'extrémité d'une corde qui attache les mains de la sainte. Celle-ci, très calme, se dirige vers l'amphithéâtre, dont l'entrée se voit à gauche.

Du côté opposé de la scène, l'empereur Aurélien, haussant les épaules et gesticulant, exprime son indignation et sa

colère. Son interlocuteur est un gros personnage en longue robe, coiffé d'un bonnet dont la pointe se recourbe en arrière. Il porte une main à sa ceinture; il lève la droite, faisant le même geste que l'empereur.

Au fond se tiennent trois personnages coiffés de turbans. Ces figures sont trop grandes et trop grosses en comparaison de celles des principaux acteurs de la scène.

Cinquième panneau. — Nous voici dans le cachot de la jeune martyre; un lit à baldaquin, qui en occupe le fond, un bahut et un fauteuil en composent l'ameublement.

Ni les promesses magnifiques de l'impie, ni la crainte de supplices corporels n'ont ébranlé la sainte.

Le tyran se décide alors à l'attaquer dans ce qu'elle a de plus cher après sa foi dans le Christ, dans sa pudeur. A cet effet, il ordonne « *perqueriri juvenem turpissimum, libidinis amore succensum* (1) ».

Il trouve ce jeune homme dépravé et l'envoie à l'amphithéâtre avec ordre d'abuser de la vierge. Le débauché court aussitôt vers la prison; mais au moment d'accomplir son crime, il hésite devant la sainte, qui le menace des punitions célestes. En cet instant entre une ourse qui se précipite sur lui et le renverse sur le sol.

Le sculpteur nous montre cet incident dramatique : sainte Colombe est agenouillée, invoquant le Seigneur; devant elle, étendu sur le dos, est son insulteur; la bête féroce le tient à la gorge, lui labourant la poitrine de ses griffes.

Cependant, sur l'ordre de la martyre, l'ourse a permis au jeune homme de se retirer sain et sauf, et celui-ci s'en

---

(1) *Op. citat.*

est allé criant par la ville ces merveilles et confessant le Dieu de la bienheureuse Colombe.

Ces choses arrivent aux oreilles de l'empereur, qui ordonne à ses satellites de lui amener la sainte. Les soldats se présentent à l'amphithéâtre, mais la vue du fauve les fait reculer.

C'est ce que l'artiste a représenté dans le premier compartiment, à gauche, de l'étage inférieur du retable.

Des trois guerriers envoyés par Aurélien, l'un est tombé assis sur le sol; un autre semble prêt à s'enfuir, en donnant des marques de terreur; le dernier, placé entre ceux-ci, s'adresse à l'empereur qui lui-même se retire avec crainte dans l'angle gauche, à l'horizon duquel on aperçoit la ville.

Tous ces hommes sont terrifiés, *terrore perterriti*, par la vue de l'ourse, qui, debout et appuyée contre la porte du cachot, en défend l'entrée.

En face du spectateur, la sainte assiste à cette scène du haut d'une fenêtre barricadée par un fort grillage de fer.

Le tyran ordonne ensuite de mettre le feu à la prison; la bête fauve s'enfuit; la pluie tombant en abondance éteint l'incendie et Colombe n'est pas atteinte par les flammes.

Nous pensons qu'une interversion a dû être faite soit par le sculpteur même, soit postérieurement à l'exécution de l'œuvre dans l'ordre du second et du troisième compartiment de cette partie du retable. Nous décrirons donc le troisième avant le second.

Nous y voyons la sainte en présence de l'empereur, qui l'interroge sur les sortilèges et les maléfices auxquels certainement elle a dû, selon lui, avoir recours, aussi bien pour avoir obtenu le secours de la bête sauvage que pour avoir ordonné à la pluie d'éteindre l'embrasement de la prison.

Aurélien est assis à gauche dans un fauteuil à dossier élevé formant dais. Accroché à la partie supérieure du siège, un démon se penche vers l'oreille du tyran, lui soufflant de mauvais conseils.

Devant l'empereur se tient la martyre, les mains liées; son attitude est ferme et digne.

Les quatre guerriers qui l'ont amenée sont rangés autour d'elle. Ils sont couverts de casques de formes diverses et d'armures très ornées.

Un vieillard se trouve au fond, près de l'empereur, et semble écouter avec intérêt les réponses de la jeune chrétienne.

Celle-ci ayant persisté dans son refus de renier sa religion, Aurélien ordonne de lui trancher la tête.

Dans le panneau précédent, nous la voyons marcher au supplice, conduite par quatre bourreaux.

L'un d'eux, à droite, l'attire vers lui en la tenant par le bras. Elle a les mains jointes.

Un soldat, par derrière, la pousse du genou; sa main gauche est cramponnée à la pièce d'étoffe qui tombe du chaperon de la martyre; de la droite il tient une longue massue. Ce personnage rappelle beaucoup le juif que nous avons vu, dans divers retables, placé derrière le Christ dans la scène du Portement de la Croix.

Les têtes ricanantes des deux autres hommes se détachent, au fond, sur le panorama de la ville. Enfin, dans l'angle gauche se tient l'empereur Aurélien, caressant d'une main les longues nattes de sa barbe et, comme dans les compositions précédentes, portant de l'autre son bâton de commandement.

Les deux derniers compartiments qui nous restent à décrire figurent, l'un le dernier supplice, l'autre l'ensevelissement de la martyre.

Sainte Colombe, avant de recevoir le coup mortel, a donné à ses bourreaux son vêtement neuf, dit la légende (*anabolalium suum novum*), afin d'obtenir d'eux la permission de prier.

Au moment où l'artiste nous la montre, elle vient de subir la décollation ; ses mains sont encore jointes. Son corps est étendu sur le sol ; la tête est tombée et de la plaie béante du cou s'échappe un ruisseau de sang.

L'exécuteur est au milieu de la scène ; sa physionomie est particulièrement féroce ; sa main est encore appuyée sur la poignée du large sabre qui vient de trancher la tête de sainte Colombe.

Trois personnages se tiennent de chaque côté de lui. Ceux qui sont à droite du spectateur sont des vieillards barbus, enveloppés de grands manteaux ; parmi les autres se trouve, au premier plan, l'empereur, toujours porteur des insignes de sa puissance.

Aurélien occupe encore la même place dans la dernière composition. De la main gauche, il touche l'épaule d'un homme qui, un genou en terre, tient la tête de la martyre.

Le corps de celle-ci, dont les mains sont toujours jointes, est porté par deux autres individus qui s'apprêtent à le déposer dans le tombeau.

Au premier plan, à droite, l'homme qui vient de creuser la fosse s'appuie d'une main sur le manche de sa bêche, tandis qu'il porte l'autre à sa coiffure, soit par respect pour la morte, soit pour rafraichir sa tête que son ardeur au travail a trempée de sueur.

Ces deux dernières compositions ont pour fond la perspective de la ville.

Six petits groupes, surmontés de dais sculptés, sont encore attachés aux cloisons qui forment les parois extérieures et les grandes divisions du retable.

L'empereur apparaît dans presque tous : ici, il donne des ordres à ses satellites; là, on amène la sainte en sa présence; puis, la jeune martyre est conduite au lieu du supplice par des soldats dont l'un porte l'immense glaive qui va mettre fin à ses jours; plus loin, Aurélien reçoit le rapport des bourreaux; autre part, c'est un homme agenouillé derrière lequel un autre est debout, etc.

Ces groupes ont pour piédestaux les chapiteaux des colonnettes dont nous avons parlé plus haut. Les fûts de celles-ci sont cylindriques et creusés de rainures formant divers dessins : losanges, hexagones, lignes brisées, etc.

Une moulure les sépare de socles plus allongés que les fûts et taillés sur un plan octogonal; chaque face des dés est décorée d'une arcade étroite et haute, légèrement creusée et affectant la forme ogivale.

Le soubassement est divisé, dans sa longueur, en trois parties, ornées de rinceaux, au centre desquels sont des écussons.

En général, la composition est pittoresque; les masques sont expressifs, les accoutrements originaux et variés, les figures bien campées et l'ensemble d'une bonne facture.

Exécutée sans doute tout au commencement du XVIe siècle (1), cette œuvre est encore dans le caractère gothique,

---

(1) D'après M. le chanoine Reusens (*op. cit.*, p. 270), le retable de Deerlyk date de l'an 1500 environ.

bien que l'aurore de la Renaissance s'y laisse pressentir.

Elle se trouve dans un état de conservation à fort peu près irréprochable.

RETABLE DE BARVAUX-EN-CONDROZ

(au Musée archéologique de Namur).

XVIe SIÈCLE.

Le Musée de la Société archéologique de Namur possède un retable provenant, d'après un renseignement qui nous a été donné, d'un village des environs de Rochefort, d'après M. le chanoine Reusens (1), de Barvaux-en-Condroz.

Cette œuvre appartient au commencement du XVIe siècle; les sujets qu'elle représente sont tirés de la vie de Jésus-Christ.

Nous ne citons guère ce retable que pour mémoire : son exécution, assez grossière, lui donne peu d'importance au point de vue de l'histoire de la sculpture. Il présente toutefois un intérêt suffisant pour être mentionné, eu égard à la polychromie des figures et des fonds qui a été conservée tout entière et que l'on a eu le bon esprit de ne pas chercher à rafraîchir ou à remettre à neuf.

RETABLE DE LOYERS

(au Musée archéologique de Namur).

XVIe SIÈCLE.

Parmi les collections de la même Société figure un fragment de retable provenant de la chapelle de Loyers, près Andenne.

---

(1) *Op. cit.*, p. 271.

D'un style Renaissance plus avancé que le précédent, ce morceau de sculpture est d'une exécution très intéressante.

Le sujet du groupe est l'évanouissement de la Vierge.

Saint Jean et la Madeleine soutiennent la mère du Christ. Une femme, dont la physionomie présente une saisissante expression de douleur, s'approche d'eux. Un peu plus loin, deux hommes arrivent en courant.

Le fond paraît être une grotte ou des rochers.

Si l'on peut reprocher aux quatre premières figures d'être quelque peu maniérées, il n'en est pas de même des deux hommes, qui sont traités fort simplement, dans une attitude des plus réussies et sans aucune recherche.

L'ensemble est très élégant; cette page charmante rappelle — avec moins de simplicité — la manière de Guillaume Hessels.

L'unique groupe qui subsiste suffit pour faire déplorer la perte du reste de la composition.

RETABLE DE LOUVAIN

(au refuge de la Charité).

XVIe SIÈCLE.

Pour mémoire encore, nous nous bornerons à mentionner un petit retable du XVIe siècle qui, après avoir appartenu à l'hôpital de Louvain, a été transporté au refuge de la Charité, dans la même ville.

Cette œuvre représente plusieurs scènes de la vie de Notre-Seigneur. La sculpture en est assez médiocre et la valeur artistique à peu près nulle.

RETABLE DE GEDINNE.

XVIe SIÈCLE.

Nous avons eu l'occasion, à propos du retable de l'Ermitage des Grands Malades, à Namur, de mentionner le nom de JEAN MUZELLE.

M. J. Borgnet, dans ses *Analectes namurois*, attribue à cet artiste la paternité du retable en chêne qui décore l'église de Gedinne.

Celui-ci ne serait pas la seule œuvre de ce genre dont Jean Muzelle ait doté la province de Namur : il est, en effet, cité (1574) comme ayant sculpté un retable dont le dessin et la polychromie étaient l'œuvre de JEAN GOBLET; un autre compte le mentionne comme l'auteur d'un retable appartenant à l'église de Saint-Jacques, au faubourg de Dinant.

A en juger par l'échantillon de son talent qui est parvenu jusqu'à nos jours, Jean Muzelle était un dessinateur et un ornemaniste plus qu'un sculpteur.

En effet, si les figures des scènes principales, taillées en ronde-bosse, manquent de finesse dans l'exécution, l'ornementation, par contre, est d'une élégance remarquable.

Le retable de Gedinne occupe tout le centre du maître-autel de l'église. Plus important que celui de Namur, dont il paraît à peu près contemporain, il se rapproche beaucoup de celui-ci par le style, par les dispositions générales et surtout par l'ornementation.

Il est également divisé, dans sa largeur, qui est de deux mètres vingt-deux centimètres, en trois compartiments que séparent deux cloisons dont les montants sont formés, comme ceux de l'encadrement, de figures-cariatides. Ces compar-

timents à leur tour sont répartis en deux étages, formant de cette façon six niches cintrées dans lesquelles sont placées des compositions ayant trait à la vie et à la passion de Notre-Seigneur.

Chacun de ces groupes est composé de sept à huit personnages, hauts d'environ trente centimètres. La hauteur totale du retable est de deux mètres cinquante-quatre centimètres.

Les scènes qui se déroulent dans la région inférieure représentent successivement en commençant par la gauche du spectateur : 1° *l'Annonciation;* 2° *l'Adoration des Bergers;* 3° *l'Adoration des Mages.* Ces groupes se détachent sur des fonds d'architecture d'une richesse remarquable.

Au-dessus et dans le même ordre se présentent : 4° *le Christ portant sa croix;* 5° *le Crucifiement* et 6° *la Descente de croix.*

Un certain nombre de figurines qui avaient disparu ont été refaites par un restaurateur vers 1858 ou 1860.

Les huit statuettes qui décorent les cloisons intermédiaires et l'encadrement figurent : à l'étage inférieur, les docteurs de l'Église, et à la région supérieure, les quatre Évangélistes.

Sous les scènes principales et en ronde-bosse se trouvent encore deux bas-reliefs. L'un de ceux-ci représente *l'Enterrement de la Vierge;* l'on y voit la main de l'hérétique demeurant attachée au linceul qu'il veut profaner. L'autre est illustré de la *Fuite en Égypte.*

L'ordonnance générale du retable est d'une réelle beauté et, nous l'avons dit, son ornementation est à tirer hors de pair.

Outre les ravissants entrelacements de fleurs et de fruits qui enrichissent tout l'encadrement, nous devons louer tout spécialement les motifs ajourés, avec tête de chérubin au centre, qui remplissent les cintres des arcades et les gracieuses frises qui suivent les contours des archivoltes ; ces détails sont tout à fait charmants.

Les volets qui ferment le retable ont été ajoutés en 1870.

Cette restauration et celle que nous avons signalée plus haut ne sont malheureusement pas les seules que l'œuvre ait subies; un indigne bariolage a remplacé la polychromie primitive; l'encadrement à colonnes, le fronton qui le surmonte et les volets sont ridiculement enluminés; de grands ornements sur fond bleu, rose ou lilas, de grosses rayures sur fond vert, etc., etc., sont les tapageurs et regrettables résultats d'un manque de goût déplorable.

RETABLE DE REDU-SOUS-WELLIN.

XVIe SIÈCLE.

Il se trouvait au presbytère de Gedinne, il y a une vingtaine d'années, trois panneaux sculptés appartenant au desservant de cette paroisse.

Ces fragments ont disparu depuis cette époque; M. le curé actuel de Gedinne, qui est en fonctions depuis douze ans, n'en a jamais eu connaissance et aucun habitant de la localité n'a pu dire ce qu'ils étaient devenus.

Ils constituaient les restes d'un retable provenant de la commune de Redu (canton de Wellin).

L'encadrement architectural qui les renfermait dans l'ori-

gine avait été abandonné et, ici comme à Vezon, on n'avait conservé que les groupes de figures.

Ces compositions, comme celles de la région supérieure du retable de Gedinne, avaient trait à la passion de Notre-Seigneur.

La première représentait *le Portement de la Croix.* L'artiste a choisi le moment dramatique de la rencontre du Christ et de Sainte Véronique; derrière celle-ci était un fort joli groupe de femmes pleurant.

Au second plan se voyaient deux hommes à cheval, coiffés de turbans. Une ville se développait à l'horizon.

La deuxième scène avait pour sujet *le Crucifiement.*

Un groupe de cavaliers, de soldats et de juifs s'agitait au pied de la croix sur laquelle se trouvait — ou plutôt devait se trouver — le Rédempteur; cette figure avait disparu.

A droite et à gauche étaient les deux larrons; en avant, le groupe touchant de la Vierge, entourée de Marie-Madeleine et de saint Jean.

Le troisième panneau était loin d'avoir la délicatesse et l'habileté d'exécution des deux précédents et ne paraissait pas être de la même main. Il représentait *la Résurrection.*

Au centre de cette composition devait se voir le Sauveur, enlevé au ciel dans une gloire. Ici, comme dans le second panneau, la statuette de Jésus-Christ faisait défaut.

Dans la scène du crucifiement on apercevait, au-dessus de la croix du Rédempteur, la figure du Père Eternel, les bras ouverts.

On ignore quel est l'auteur — ou quels sont les auteurs — de ces sculptures, et il serait difficile de leur assigner une

date exacte. Il est toutefois certain qu'elles appartenaient à l'époque de la Renaissance.

La différence constatée entre les deux premiers panneaux et le troisième peut donner à supposer qu'ils n'appartenaient pas, dans le principe, au même ensemble et que le retable dont ils proviennent avait été complété, comme parait l'avoir été celui de Saint Quirin, à Loenhout, dont nous parlerons plus loin, au moyen de fragments empruntés à une autre œuvre représentant les mêmes sujets.

RETABLE DE 'S HEEREN-ELDEREN.

FIN DU XVe SIÈCLE.

Le retable qui décore l'église de 's Heeren-Elderen appartient à cette période de transition où le style, s'éloignant de plus en plus de la simplicité primitive des gothiques, est près de tomber dans les exagérations de la Renaissance.

La disposition générale des retables est encore la même : trois divisions principales, dont l'une, au centre, est surélevée; mais la forme rectangulaire disparait : les angles supérieurs s'arrondissent ; l'arête des compartiments latéraux cesse d'être horizontale et de venir heurter perpendiculairement la paroi de la division centrale ; elle s'y relie par un arc de cercle et s'élève peu à peu vers le point culminant; les courbes, en se rattachant l'une à l'autre, forment des angles qui donnent naissance à l'accolade.

La décoration architectonique se ressent aussi de cette tendance vers le maniéré; elle était d'une extrême richesse; elle devient presque surchargée ; c'est, en quelque sorte, un

fouillis d'ornements divers, où l'œil se perd à suivre des contours variés à l'infini.

L'esprit a peine à concevoir l'habileté prodigieuse qu'il a fallu pour exécuter ces merveilleuses dentelles de bois d'une telle délicatesse qu'il semblerait, comme l'a dit très justement un auteur déjà cité (1), que le souffle de la respiration suffise à les renverser.

Par son ornementation, le retable de 's Heeren-Elderen rappelle celui de l'église de Notre-Dame, à Tongres.

Comme dans ce dernier, la différence de hauteur entre la division centrale et ses voisines est plus considérable que dans la plupart des autres œuvres du même genre et atteint plus des deux tiers de la dimension des chapelles latérales : en effet, tandis que ces dernières ne mesurent qu'un mètre quarante-cinq, celle du milieu s'élève à deux mètres quarante centimètres.

La largeur de chacun des compartiments est de soixante-quinze centimètres. Une tablette horizontale les divise en deux parties superposées.

Le retable se compose donc de six cases, dans lesquelles sont réparties cinquante-sept figures, hautes de vingt-cinq à trente centimètres.

Les trois compartiments inférieurs renferment des scènes ayant trait à l'enfance du Sauveur; plus haut se voient sa passion et sa mort.

Dans le bas, à gauche, est figurée *la Nativité*. Saint Joseph, la Vierge et l'Enfant sont entourés de cinq spectateurs.

---

(1) M. Vander Rit, *Mémoire sur le chœur de l'église de Lombeek-Notre-Dame.*

Huit personnages animent également la composition du milieu, qui représente *la Circoncision.*

La dernière niche de cette rangée contient neuf figures et a pour sujet *l'Adoration des Mages.*

Le panneau gauche de la région supérieure possède aussi neuf statuettes; c'est *le Portement de la croix.* L'artiste a montré le touchant épisode de la rencontre de Sainte-Véronique; celle-ci tient le linge avec lequel elle a essuyé le visage de son Divin Maître et sur lequel les traits du Sauveur ont laissé leur empreinte.

Nous arrivons à la scène principale, tant par l'emplacement qu'elle occupe que par le nombre des acteurs (quatorze) et par son sujet : *le Crucifiement.*

Aux pieds des instruments de supplice s'agitent les bourreaux, à l'écart desquels se tiennent la Vierge et les personnages qui l'entourent d'habitude.

Ces personnages se retrouvent dans le dernier compartiment à droite, qui contient neuf figures, et représente *la Mise au tombeau.*

Le tout est polychromé et doré.

RETABLE DE SAINTES.

COMMENCEMENT DU XVIe SIÈCLE.

Le retable appartenant à l'église de Saintes, près de Hal, représente diverses scènes empruntées à la vie et au martyre de sainte Raynelde — ou Reinelde, — patronne de la paroisse.

Nous rappellerons brièvement la légende, pour la clarté du sujet.

Wiger, père de sainte Raynelde, s'est retiré dans un monastère; sa femme, Amelberge, a pris le voile.

Après avoir fait vœu de chasteté, Raynelde et sa sœur Gudule, qui deviendra dans la suite la patronne de Bruxelles, se rendent à l'abbaye de Lobbes; mais les moines refusent de leur en ouvrir les portes, leur disant qu'aucune femme ne pouvait pénétrer dans leur maison.

Sainte Gudule se retire; sa sœur, au contraire, persiste dans sa résolution et, pendant trois jours et trois nuits, sans prendre aucun aliment, elle reste prosternée sur les genoux et les coudes devant la porte du saint lieu.

Au milieu de la troisième nuit, pendant que les frères se livrent au repos, les portes du monastère s'ouvrent d'elles-mêmes, et, sans qu'aucun être humain en agite les cordes, les cloches se mettent en branle.

Les moines, réveillés par le son, accourent de tous côtés et trouvent, à leur grande surprise, sainte Raynelde prosternée dans l'église de l'abbaye, au pied de l'image du Rédempteur.

Cette scène fait le sujet de la première composition du retable.

La sainte est agenouillée devant l'autel de l'église abbatiale.

Un moine — l'abbé, sans doute, — venant de la droite, s'avance vers elle la main tendue et semble lui poser des questions.

Deux autres religieux se tiennent à gauche; leur attitude exprime bien l'étonnement qu'ils éprouvent en voyant dans ce lieu celle à qui ils en ont refusé l'entrée. L'attitude de l'un d'eux rappelle — mais en retournant la pose — Marthe

accueillant la Vierge, dans la scène de *la Visitation* du retable de Tongres.

Au fond, du même côté, est un jeune homme qui ne porte pas le costume monastique. Il a de longs cheveux tombant sur les épaules; il est vêtu d'une tunique à larges manches et s'appuie sur une hampe à l'extrémité de laquelle pend une sorte de petite bannière.

On interroge la jeune fille, elle raconte le miracle qui lui a ouvert les portes du sanctuaire; l'abbé et les moines se jettent à ses genoux et lui demandent de prier pour eux, ce qu'elle fait; puis, ayant fait don de ses biens au couvent, elle se rend à Jérusalem.

Avant de partir, elle reçoit la bénédiction de l'abbé et des frères : « Dehinc benedictione accepta a patre monasterii et fratribus..... » (1).

Le sculpteur a représenté ce moment solennel dans le compartiment central du retable.

Il a près du double de la hauteur des autres et figure, comme le précédent, l'intérieur de l'église abbatiale.

Le fond est occupé par l'autel, surmonté d'un grand crucifix.

Sainte Raynelde, agenouillée au centre du tableau, se tourne à demi vers la gauche et lit dans un missel que lui présente un moine agenouillé. Le jeune homme à la longue chevelure que nous avons vu près de l'autel, dans le tableau précédent, assiste, à la même place, à la cérémonie.

Devant l'autel, l'abbé de Lobbes pose une main sur la tête de la Sainte et fait, de l'autre, le geste de la bénédiction.

---

(1) *Acta sanctorum*. Julii tomus quartus, p. 176. (Paris, 1868.)

A droite se tiennent trois personnages : un moine, près de l'autel ; un autre, au premier plan ; entre les deux, un petit acolyte portant un encensoir.

La courageuse jeune fille reste plusieurs années à Jérusalem ; elle y rassemble pieusement de précieuses reliques de saints, puis regagne sa patrie.

Elle s'installe à Saintes, entourée de l'amour et de la vénération des habitants, mais son bonheur n'est pas de longue durée : les Huns envahissent les Gaules qu'ils mettent à feu et à sang. On supplie Raynelde de s'enfuir ; elle résiste et demeure avec deux hommes qui professent également la foi chrétienne : Grimoaldus et Gondulphus.

Elle se réfugie dans l'église ; les barbares y font irruption et la trouvent en prières devant l'autel de Saint-Quentin.

Ils s'emparent d'elle brutalement et, comme elle persiste à confesser la religion du Christ, ils la traînent par les cheveux, la fustigent, la frappent des poings et des talons, tandis qu'elle ne cesse de louer le Seigneur : « ... ipsamque Virginem arreptis crinibus, circumquaque traherent, caedentes eam fustibus atque flagellis, tundentesque calcibus, et pugnis impingentes, plagisque crudelissimis, et illusionibus atque injuriis afficerent, ipsa Domino in laetitia cordis psallebat..... » (1).

Le sculpteur a passé rapidement sur tous les événements qui se sont produits depuis le départ de Raynelde du monastère de Lobbes ; il s'est borné à nous la montrer dans deux petits groupes accolés, à la hauteur des bras du crucifix,

---

(1) *Acta sanctorum. Loc. cit.*

aux parois intérieures du panneau central, d'abord faisant l'aumône, puis accomplissant son pieux pèlerinage.

Dans le dernier compartiment, il nous transporte au dramatique dénouement de la légende.

Debout au milieu de la scène, les bras derrière le dos, liés à un pieu fiché en terre, la martyre, calme et superbe, est insensible aux tortures que lui infligent ses persécuteurs : « ... viriliter expectabat ferientis ictum..... »

L'un des bourreaux, dont la physionomie éclate d'une joie infernale, empoigne à pleine main et tire avec violence la longue chevelure de la jeune fille, en heurtant celle-ci du genou.

Un autre, à gauche, balance, avant de l'en frapper, un martinet, dont les deux lanières sont renforcées, aux extrémités, de boules de métal. Deux hommes se tiennent, de chaque côté du fond, paisibles spectateurs de cette horrible scène.

Un dernier bourreau, dans l'angle droit, s'apprête à mettre fin au supplice de la sainte en lui tranchant la tête d'un coup de sabre.

Cet individu présente un grand intérêt au point de vue de la sculpture : il est presque identique à un personnage que nous avons rencontré dans la cinquième composition du « Martyre de Saint-Georges. »

De nombreux indices que l'on relève dans cette scupture, et tout spécialement dans les autres figures de ce panneau, ne permettent pas de douter que ce retable ne sorte de l'atelier de Jean Borremans (1).

---

(1) Nous conservons l'orthographe : *Borremans*, que nous avons employée dès le début de ce travail, et qu'a adoptée également M. Ed. Van Even.

Le document qu'a découvert ce dernier porte : *Jan Borreman;* le Musée des

Les divers groupes que nous venons de décrire sont disposés dans trois compartiments rectangulaires, dont l'un, au centre, est surélevé, comme nous l'avons dit déjà. Il mesure un mètre quatre-vingt de hauteur; les deux autres n'ont qu'un mètre quinze centimètres. La largeur totale du retable est de deux mètres; sa profondeur de vingt centimètres.

La hauteur moyenne des vingt personnages est de quarante centimètres environ.

Une plate-bande, décorée de discrètes ciselures, sépare chaque panneau d'une niche placée à un étage inférieur.

Celle du milieu sert de tabernacle, les deux autres contiennent des châsses; un petit soubassement supporte l'ensemble.

Des motifs d'architecture gothique figurant des baies avec meneaux garnissent les fonds des trois grandes cases, au-dessus des compositions principales.

D'autres motifs en forme de clochetons ajourés surmontent chacun des trois compartiments et servent de niches à autant de statuettes de saints.

Les arêtes antérieures des parois extrêmes sont flanquées de contreforts avec pinacles à crochets.

Architecture et personnages sont entièrement dorés.

Antiquités a rectifié l'étiquette du retable de Saint-Georges conformément à la signature du retable de Güstrow : *Jan Borman*. Remarquons enfin que la moitié, visible, de la signature du retable d'Hérenthals, par le fils du même artiste, est formée des quatre lettres : *Borre*...

On sait qu'à cette époque les noms propres n'avaient pas d'orthographe régulière.

RETABLE DE LOENHOUT.

XVIe SIÈCLE.

Saint Quirin, ce fils du premier des Césars qui confessa la religion du Christ et qui fut baptisé par le pape Fabien, devait comme son père, tombé victime de la rage impie de Decius, payer de sa vie son dévouement à la foi chrétienne.

En l'an 269, Claude second le soumit à la torture; l'inébranlable foi de saint Quirin ayant résisté à tous les supplices, le féroce empereur le fit mettre à mort secrètement pendant la nuit et fit jeter son corps dans le Tibre.

La douloureuse passion de ce martyr a inspiré plusieurs tailleurs d'images; le retable en chêne sculpté, appartenant à la chapelle dédiée à Saint-Quirin, dans la commune de Loenhout, et qui en représente sept épisodes, semble fait de la réunion de groupes et de statuettes empruntés à diverses compositions ayant pour sujet la même légende.

Il est visible, en effet, que toutes les figures qui animent cette œuvre ne sont pas dues au même ciseau, et cette circonstance n'était point de nature à faciliter la restauration du retable; cependant MM. De Boeck et Van Wint, sculpteurs à Anvers, qui furent chargés de ce travail délicat en 1867, s'en acquittèrent à leur honneur, comme le constate le rapport des délégués de la Commission royale des monuments, inséré un an plus tard dans le *Bulletin* (1).

Le même recueil a antérieurement fait une autre mention

---

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, t. VII (1868), p. 475.

de ce retable (1), en l'attribuant à la première moitié du XVIIe siècle. C'est là une faute d'impression évidente : la sculpture date du commencement du XVIe siècle (2), ainsi que l'atteste le mélange de motifs en style gothique flamboyant, de rinceaux et d'arabesques Renaissance qui composent l'ornementation architecturale de ses trois compartiments et que l'on remarque dans la plupart des œuvres de cette époque de transition.

RETABLE DE LOOZEN-SOUS-BOCHOLT.

XVIe SIÈCLE.

Dans une petite chapelle située dans un petit village du Limbourg, Loozen, près de Bocholt, se trouve une remarquable œuvre d'art datant du commencement du XVIe siècle.

Sa forme générale est celle d'une arcade trilobée, surélevée au centre, et rappelle celle des retables d'Oplinter, d'Opitter, d'Herbaïs-sous-Piétrain, qui datent à peu près de la même époque.

Sa plus grande hauteur, au centre, est de deux mètres quatre-vingt-quinze; sa largeur totale, de deux mètres cinquante-cinq centimètres.

Les personnages sont au nombre de soixante environ.

Chacune des trois divisions principales du retable se subdivise en deux compartiments contenant chacun une composition représentant divers épisodes de la vie et de la passion de Notre-Seigneur.

---

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, t. II (1863), p. 85.
(2) E. Reusens, op. cit., p. 269.

Les groupes, comme les ornements architectoniques, sont en bois sculpté et doré.

Ce beau retable se trouvait autrefois dans l'église paroissiale. Il est à espérer que les autorités qui en ont la garde sauront prendre les précautions nécessaires pour le préserver des causes de destruction auxquelles nous devons la perte de tant de chefs-d'œuvre.

HENRY ROUSSEAU.

(*A continuer.*)

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 6, 13, 20 et 27 mai; des 3, 10, 17 et 24 juin 1893.

PEINTURE ET SCULPTURE.

La Commission a approuvé :

1° Les projets relatifs à la réédification de deux verrières de la partie haute du transept de l'église de Sainte-Catherine, à Hoogstraeten (Anvers); auteurs, MM. Comère et Capronnier; Église de Sainte-Catherine, à Hoogstraeten. Verrières.

2° Les maquettes des statues commandées à MM. Mignon, Le Roy et Pollard pour la décoration de la façade de l'Université de Liége. Université de Liége. Statues.

— Des délégués ont inspecté l'autel et les vitraux placés dans l'église de Belœil (Hainaut). Ils ont constaté que l'exé- Église de Belœil. Autel et vitraux.

cution de l'autel a été effectuée avec le plus grand soin et que ce meuble ne laisse rien à désirer sous aucun rapport; sa polychromie a aussi été traitée dans les meilleures conditions. Il y a donc lieu de liquider les subsides promis pour cette entreprise par le Département de l'intérieur et de l'instruction publique.

En ce qui concerne les vitraux, leur exécution n'est pas d'un mérite suffisamment artistique pour être subsidiée sur les fonds réservés exclusivement à l'encouragement des Beaux-Arts.

Statue du poète Van Duyse, à Termonde.

— Des délégués ont examiné, dans l'atelier de M. Devreese, le modèle de la statue du poète Van Duyse, destinée à figurer sur l'une des places publiques de la ville de Termonde (Flandre orientale).

Cette œuvre d'art étant bien réussie et le projet du piédestal étant également bien traité, la Commission a émis l'avis qu'il pouvait être passé à l'exécution définitive.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

Palais de justice de Verviers.

Le Collège a émis un avis favorable sur le projet modifié par M. l'architecte Remouchamps pour la construction d'un palais de justice à Verviers (Liége). L'auteur a été engagé toutefois à apporter encore à son étude les modifications suivantes : 1° supprimer le petit cordon tangeant aux archivoltes des fenêtres, afin de dégager celles-ci de la corniche supérieure de la façade; 2° remplacer la lucarne de l'avant-corps par un motif plus important; 3° alléger l'ensemble des moulures du grand arc de la tour en supprimant le cordon rampant qui l'encadre.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Construction et restauration de presbytères.

Des avis favorables ont été donnés sur les projets relatifs à la construction de presbytères :

1° A Queue-du-Bois (Liége), sous la réserve d'établir la citerne et la fosse en dehors des bâtiments, afin d'éviter des infiltrations dans les maçonneries; architecte, M. Monseur;

2° A Chapelle-lez-Herlaimont (Hainaut); architecte, M. Simon;

3° Au hameau du Bourgeois, sous Rixensart (Brabant), moyennant de tenir compte de quelques observations de détail qui ont été indiquées à l'auteur, M. Desteinbachberick;

4° A Schuelen (Limbourg), à la condition d'améliorer la pente de l'escalier donnant accès à l'étage; architecte, M. Martens;

5° Au hameau des Haies, sous Marcinelle (Hainaut), sous réserve de supprimer les arcatures projetées à la base du pignon de la façade principale et d'établir ce pignon à fleur de la façade; architecte, M. Dirick;

6° A Liberchies (Hainaut); architecte, M. Simon;

7° A Hamme-Mille (Brabant); il y aura lieu toutefois d'améliorer la pente de l'escalier en faisant commencer la montée plus près du vestibule; architecte, M. Allaert;

8° A Desselghem (Flandre occidentale); architecte, M. Depauw;

9° A Haesrode (Brabant), en tenant compte de quelques observations présentées par M. l'architecte provincial; auteur, M. Langerock.

Le Collège a également approuvé :

1° Le projet relatif à l'appropriation d'un immeuble destiné à servir de presbytère pour la paroisse de Saint-Martin, à Saint-Trond (Limbourg) ; architecte, M. Serrure;

2° Le plan de dépendances à construire au presbytère de Bevel (Anvers); architecte, M. Blomme ;

3° Le projet de restauration du presbytère d'Eelen (Limbourg) ; architecte, M. Vanwyck ;

4° Le devis des travaux de réparation à effectuer au presbytère de Meldert (Limbourg), architecte, M. Martens.

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a approuvé les plans relatifs à la construction d'églises :

Église de Haesrode. 1° A Haesrode (Brabant) ; architecte, M. Langerock ;

Église de Ligny. 2° A Ligny (Namur), sous réserve d'améliorer la courbe adoptée pour les voûtes en bardeaux, dont l'aspect n'est pas heureux, et de mieux assurer la liaison de la charpente de la flèche à la maçonnerie de la tour ; architecte, M. Petit ;

Église de Marloie. 3° A Marloie, sous Waha (Luxembourg), architecte, M. Van Gheluwe ;

Église de Remoiville. 4° A Remoiville, sous Hompré (Luxembourg), à la condition de tenir compte des observations formulées par l'autorité diocésaine dans son rapport du 17 avril 1893 ; architecte, M. Cupper ;

Église de Robelmont. 5° A Robelmont (Luxembourg) ; architecte, M. Van de Wyngaert.

Ont aussi été approuvés les projets de reconstruction partielle des églises :

Église de Lens-Saint-Remy. 1° De Lens-Saint-Remy (Liége), sous réserve de sup-

primer les contrefiches placées sous les entraits de la charpente de la nef, qui sont inutiles; architecte, M. Froment;

2° De Slype (Flandre occidentale), moyennant de supprimer les coins coupés et les panneaux de l'étage supérieur de la tour; cette modification aura l'avantage de conserver plus de masse à cette partie de la construction; il conviendra aussi, si rien ne s'y oppose, d'ouvrir la fenêtre du transept de droite; architecte, M. Soete. Église de Slype.

Ainsi que les divers projets ci-après :

3° Agrandissement et restauration de l'église de Callenelle (Hainaut); architecte, M. Sonneville; Église de Callenelle.

4° Agrandissement de l'église de Liers (Liége); architecte, M. Jamar; Église de Liers.

5° Agrandissement et restauration de l'église de Meerbeek (Brabant); architecte, M. Langerock; Église de Meerbeek.

6° Reconstruction du jubé de l'église de Soy (Luxembourg); architecte, M. Verhas; Église de Soy.

7° Construction d'une seconde sacristie à l'église de Baerle, sous Tronchiennes (Flandre orientale); architecte, M. Van Wayenbergh; Église de Baerle, sous Tronchiennes.

8° Et enfin les dessins d'objets mobiliers destinés aux églises de : Ameublement d'églises.

Ohey (Namur) : maître-autel, autels latéraux et confessionnaux;

Lixhe (Liége) : buffet d'orgues;

Welkenraedt (Liége) : deux autels latéraux et deux confessionnaux;

Beveren-Waes (Flandre orientale) : buffet d'orgues.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

La Commission a approuvé :

Église de Bavegem.

1° Le projet relatif à la restauration de la tour de l'église de Bavegem (Flandre occidentale); architecte, M. Goethals;

Église de Hives.

2° Le projet relatif à la restauration de l'église de Hives (Luxembourg); architecte, M. Verhas;

Église de Neerpelt.

3° Le projet de restauration de l'église de Neerpelt (Limbourg); architecte, M. Christiaens;

Église de Rossignol.

4° Le projet des travaux complémentaires de restauration à exécuter à l'église de Rossignol (Luxembourg); architecte, M. Lange;

Église de Vieusart.

5° Le devis estimatif des travaux de réparation à effectuer à l'église de Vieusart, sous Corroy-le-Grand (Brabant); architecte, M. Barbier;

Église de Coolscamp.

6° Le projet relatif à l'achèvement de la restauration de l'église de Coolscamp (Flandre occidentale); architecte, M. Soete;

Église de Vieuxville.

7° Le projet de restauration du chœur de l'ancienne église de Vieuxville (Liége); architecte, M. Lohest;

Église de Deynze.

8° Le projet relatif à la restauration de l'église de Notre-Dame, à Deynze; architecte, M. Van Assche;

Église de Walcourt.

9° Le projet relatif à la restauration de la tour de l'église de Walcourt; architecte, M. Langerock;

Église de Saint-Bavon, à Gand.

10° Le projet dressé en vue du rétablissement de la fenêtre du pignon nord du transept de la cathédrale de Saint-Bavon, à Gand (Flandre orientale), d'après les recherches faites depuis le placement des échafaudages; architecte, M. Mortier;

11° Le devis estimatif de la seconde série de travaux à effectuer pour la restauration de l'église de Sainte-Catherine, à Malines (Anvers); architecte, M. Van Boxmeer; Église de Sainte-Catherine, à Malines.

12° Le projet relatif à l'achèvement de la restauration de l'église d'Handzaeme (Flandre occidentale) et au rétablissement de la flèche de cet édifice; architecte, M. Soete; Église d'Handzaeme.

13° Le compte des travaux de restauration effectués en 1892 à l'église de Saint-Pierre, à Anderlecht (Brabant). Église de Saint-Pierre, à Anderlecht.

— Des délégués ont procédé à l'inspection des travaux de restauration intérieure exécutés à l'église de Saint-Germain, à Tirlemont (Brabant). Église de Saint-Germain, à Tirlemont.

Les délégués ayant constaté que tous les ouvrages prévus sont terminés et qu'ils ont été effectués dans de bonnes conditions, la Commission a émis l'avis qu'il y a lieu de liquider les subsides alloués pour cette entreprise.

— Des délégués se sont rendus à Aubechies (Hainaut), le 3 mai 1893, afin d'examiner si l'église paroissiale, dont la construction remonte à l'époque romane, peut être rangée au nombre des édifices monumentaux du culte. Église d'Aubechies.

Les délégués sont d'avis qu'il n'y a pas lieu d'opérer ce classement : l'édifice en question a été fortement mutilé; on remarque à l'intérieur comme à l'extérieur des traces d'arcades qui font supposer que l'église avait autrefois des bas-côtés et un transept, mais l'état actuel de l'édifice ne permettrait guère de lui restituer ses dispositions primitives. Du reste, la dépense en serait assez élevée et la superficie actuelle de l'église est suffisante pour la population.

Quoi qu'il en soit, il importe de conserver ce petit édifice et, en se ralliant à l'avis de ses délégués, le Collège a cru

pouvoir engager l'autorité supérieure à intervenir par des subsides dans les frais à faire pour atteindre ce but.

Le Secrétaire,
A. MASSAUX.

Vu en conformité de l'article 25 du règlement.

Le Président,
WELLENS.

LE

CIMETIÈRE FRANC DE FONTAINE-VALMONT

LIEU DIT HOMBOIS

DESCRIPTION DES OBJETS

DISCUSSION DE DIVERSES QUESTIONS QUI S'Y RATTACHENT ACCESSOIREMENT

PAR

D.-A. VAN BASTELAER

Président d'honneur de la Société archéologique de Charleroi

INTRODUCTION.

Le cimetière franc de Fontaine-Valmont (Hombois) n'a pas été fouillé régulièrement. Le propriétaire M. Romain, en exploitant des pierres, y a travaillé pendant bien des années et en a retiré quantité d'objets qu'il donna un peu à droite et à gauche, mais surtout à notre honorable ami M. le conseiller Hazard de sa commune, lequel possède de ce fait *tout un musée*, avons-nous dit ailleurs.

La Société archéologique de Charleroi elle-même a fait à Hombois une fouille rudimentaire lors d'une excursion à Fontaine et en a rapporté un certain nombre de pièces pour ses collections.

Aujourd'hui M. Hazard veut bien nous communiquer ses objets de Hombois pour les décrire, et nous nous empressons d'en profiter et de faire un rapport sur ce cimetière.

M. Hazard possède de cette source une trentaine d'urnes funéraires, huit petits couteaux dont un courbé en petite faucille, autant de glaives ou scramasaxes de toutes variétés, deux épées, une demi-douzaine de lances, petites et grandes, simples ou à crochets, à lame large ou étroite; une couple de grandes haches et une petite; plusieurs briquets avec silex nombreux, éraillés par le briquet, les uns bruts, les autres taillés en lames pendant l'antiquité à l'époque de la pierre et portant la patine caractéristique; huit ou neuf boucles ou plaques incomplètes en acier damasquiné dont deux ou trois ornées de clous en cuivre comme ornement; de grandes boucles et plaques en bronze blanc et jaune, ciselées et étamées ou non étamées, etc., etc.

Enfin, un grand nombre de fibules, petites boucles, accessoires de fourniments militaires, instruments et outils, couteaux, cisailles, forces, objets de toilette en bronze, épingles à cheveux, styles à écrire, deux bagues, etc., etc.

Nous décrirons la plupart des objets; mais la partie la plus intéressante et la plus importante de notre mémoire sera, sans aucun doute, la discussion de certains d'entre eux et de plusieurs questions qui se sont présentées.

Cette partie n'est pas tant la conséquence de la découverte du cimetière de *Hombois* et des éléments qu'il a fournis, que le résultat de l'expérience acquise et de l'étude attentive des tombes et de leur mobilier dans de nombreuses fouilles et de la comparaison et de l'appréciation des éléments que ces fouilles ont fournis, le tout combiné avec l'examen d'anciens textes.

Nous ne réunirons pas ces discussions et ces questions en un même chapitre ou en une espèce de corps de doctrine. La matière qui se rapporte à certains côtés des mœurs militaires franques est trop incomplète encore aujourd'hui pour qu'on puisse en faire un traité, même rudimentaire.

Ces questions restent jusqu'à ce jour beaucoup trop diverses pour que nous puissions les condenser en un tout ; nous croyons préférable de décrire les objets par groupes méthodiques ou par catégories, et de joindre à chaque groupe les questions qui s'y rapportent et à la solution desquelles ont concouru l'observation et l'étude.

Ces études tendent surtout à la solution d'une question générale qui est au-dessus de toutes les autres et qui, en ce moment, est tout à fait à l'ordre du jour depuis le Congrès de Charleroi : la *classification des cimetières francs*, leur chronologie, leur synchronisme et les éléments nouveaux qui sont mis à notre disposition pour ce but.

Ces éléments deviennent chaque jour plus nombreux et plus importants Nous ne pourrions même les indiquer tous à propos du cimetière de *Hombois;* il en est qui doivent être discutés en parlant d'objets que n'a pas fournis ce cimetière. Nous en réservons donc la discussion pour d'autres fouilles qui ont produit ces objets.

Cette question de la classification des cimetières francs devient d'autant plus opportune que plusieurs l'ont abordée en France avec trop peu d'expérience et trop peu de compétence, et ont proposé des solutions radicales avec un aplomb que ne permet certainement pas l'état de la question et en y mêlant naïvement beaucoup trop d'imagination.

La question franque n'est pas la même en France et en

Belgique, nous l'avons dit et prouvé dans un ouvrage fait uniquement dans ce but (1), et il importe de ne pas oublier, comme d'aucuns l'ont fait, que les Francs habitaient le sol belge depuis plus d'un siècle quand ils s'établirent sur la partie septentrionale de la France actuelle, et c'est dans les fouilles faites en Belgique, et non en France, qu'il convient de chercher les cimetières francs des premières époques. Les cimetières du sol français ne sont pas des premières périodes.

Voici, pour ce qui concerne ce mémoire, les sujets d'études ou de discussions que nous avons rencontrés. Il s'agit surtout du fourniment et des ornements militaires des Francs pendant les premières époques de leurs invasions en Belgique.

Les garnitures : boucles, plaques et contre-plaques de ceinturons et leurs dessins d'ornementation.

Les bullæ *ou boutons, ou clous d'ornementation.*

Les perles et les fusaïoles.

Le fourreau et les ornements du fourreau de glaive. Reliefs en cuir bouilli.

Les objets gravés pour l'usage sigillaire : bagues, boucles, fibules, boutons, sceaux ou cachets et leurs types d'ornements.

Et autres questions.

Les nombreuses figures nécessitées par les multiples sujets traités dans ce mémoire sont dues à M. René Van Bastelaer, du *Cabinet des estampes, Bibliothèque royale,* qui, dans les questions relatives à l'Art, nous a aidé de ses aptitudes spéciales.

---

(1) *L'époque franque, au point de vue des archéologues, n'est pas la même en France et en Belgique.* 1883.

Voy. aussi notre mémoire : *La question franque au Congrès de Charleroi.* 1889.

LE CIMETIÈRE FRANC DE FONTAINE-VALMONT (HOMBOIS).

LE TERRAIN ET LES VOIES ANTIQUES.

Fontaine-Valmont est un village excessivement ancien et couvert de nombreux restes de la plus haute antiquité (1).

On y connait une villa romaine au lieu dit *Bois de la Loge*, faisant partie du bois communal nommé *Fond de nos bois*. C'est de là que vient la splendide urne cinéraire en marbre blanc qui repose au musée de Charleroi (2).

---

(1) Nous avons ailleurs dit un mot de l'histoire de ce village antique. (Voir *Doc. et rapp. de la Soc. de Charleroi*, t. X, p. 182.)

Voici quelques indications inédites que nous croyons bon de consigner ici et que nous trouvons dans un *Répertoire* manuscrit ayant appartenu à l'abbaye d'Alne et possédé par M. Pouré, fermier de Baudribut, près de l'abbaye :

« Donatio mediatis nemoris de Seulezinne (aliàs Seuleuzinne, aujourd'hui *La Loge*) per Hugonem de Florinis et Elisabetham de Merbis. 1189. (Cette ferme de Baudribut avait été elle-même donnée à l'abbaye d'Alne par le même Hugues de Florennes.) » P. 229 du manuscrit.

« Conventio inter Monasterium Alneum et Capitulum Thudiniense pro patronatu Ecclesiæ de Fontanis et decimis quas in dicto pago possidebat dictum Capitulum. 1171.

» Littera testimonialis Gerardi advocati thudiniensis quod Balduinus de Merbis dederit monasterio nostro quidquid possidebat in Fontanis, in monto et in valle, in terris, in aquis, in bosco, et justiciis et in juri advocatia. 1171. (P. 45 du manuscrit.)

» Littera testimonialis Elisabeth de Merbis quod Dominus Gerardus, abbas Alnensis, ei dederit advocatiam super homines seculares in Fontanis et quod cum tenuisset eam per aliquot annos illam nobis reddiderit. 1212. »

« Lettres touchant le droit de morte main aux Fontaines. 1248. »

« Lettre touchant la soumission faite pour Fontenois-bois, avec sentence déclarante l'usance dudit bois. 1261. »

« Copia compositionis inter nos et canonicos Thudinienses de pensionæ 60 lib. alborum et quarumdam censuum annuorum salvendorum prædictis canonicis ratione jurium nobis cessorum apud Fontanos. 1267. »

« Acquette de la cense de Jean Doye, dite à présent Morimont. 1711. »

(2) Voy. *Le cimetière belgo-romano-franc de Strée*, par D.-A. Van Bastelaer, p. 48.

Au lieu dit *La Rochelle* existe un cimetière romain. Plusieurs tombes y furent fouillées en 1878 et les objets transportés en France; mais la plus grande partie du cimetière reste à explorer (1).

Fontaine possède, en outre, au lieu dit les *Castellins*, qui sont la propriété de M. Hazard, et dans les champs voisins, jusqu'à la *Campagne de Saint-Guidon*, les restes d'immenses substructions qui attestent l'existence antique de splendides monuments bâtis avec le plus grand luxe. On y a rencontré de tout temps, et chaque année encore, quantité de monnaies, soit éparpillées, soit réunies en trésors dans des pots de terre cachés dans le sol par les propriétaires en temps de calamités (2), ainsi que d'antiquités romaines de toute nature (3). On y a trouvé notamment des pierres de construction de dimensions importantes et moulurées avec art. Nous citons ce détail parce qu'il est caractéristique.

Comme d'ordinaire, le cimetière franc de *Hombois* se trouve sur une ancienne propriété communale, aujourd'hui parcelle n° 341, section A, du village, ayant appartenu à N. Gantois, et qui aujourd'hui a passé à P. Romain. Les parcelles 341 et 342 étaient remplies de sépultures.

---

(1) Voy *Rapport sur l'excursion faite par la Société archéologique de Charleroi le 12 septembre et le 21 octobre* 1878, par le même, p. 107.

(2) Chez les Romains, comme au moyen âge et encore de nos jours chez quelques paysans, il était d'usage de cacher son trésor dans un pot. Thésauriser ou faire fortune, c'était amasser de l'argent dans un pot. CICERON, dans ses *Lettres familières*, liv. IX, lett. 18 (Lettre n° 159 de l'édition de NISARD), écrivait à un ami :

« Non potes..., ollam denarium implere. » (Tu ne peux faire fortune.)

PLINE dit la même chose quelque part.

(3) Voy. le *Rapport sur l'excursion*, cité ci-devant, p 108.

Voici un extrait cadastral avec légende précisant l'emplacement de cette parcelle pour fixer définitivement le point du cimetière.

Fontaine-Valmont.

(Les Hombois).

Échelle de 1 à 5000.

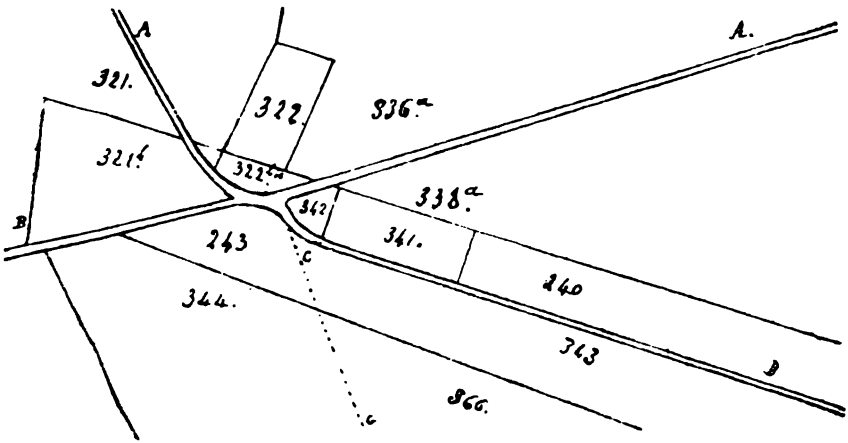

Légende.

Numéros.	Propriétaires.	
322bis 340 343	Commune de Fontaine-Valmont.	
322	Pauvres de Leers-Fostaux.	Ancienne propriété de la commune.
341	Nestor Gantois, à Fontaine-Valmont.	
342	Auguste Deltenre, à Fontaine-Valmont.	
338a 366	Godefroid Quinet, à Gilly.	
366a	Marquis d'Août, à Leers-Fostaux.	
AA.	Ancien chemin de Merbes-Sainte-Marie à Thuin et Maubeuge.	
BB.	Chemin vers le sart Allard.	
CC.	Sentier	

Le *Hombois* ou les *Hombois*, par corruption du mot *Tombois*, s'étendent le long d'un ancien diverticulum romain nommé *Vieux chemin de Thuin à Maubeuge*, qui faisait partie des voies antiques (1) longeant la Sambre, dont nous parlerons ailleurs.

Ce vieux chemin existe encore aujourd'hui, modifié sans doute et rectifié ou supprimé même dans diverses parties de son parcours. On lui donne parfois le nom de *Vieux chemin de Merbes à Thuin*. C'est une partie du chemin qui, à l'époque romaine, suivait la Sambre jusqu'à son embouchure, chemin important qui venait de Maubeuge et Jeumont et probablement des sources mêmes de cette rivière, puisque les Romains avaient à *Quartes*, aujourd'hui Hargnies, le siège principal d'un établissement de navigation (2). Ce chemin passe à Erquelinnes, Solre-sur-Sambre (La Neuville), où un embranchement traversait la rivière à gué. Toutefois, il se continue sur la rive gauche vers Merbes-le-Château (Bouveries, dénomination éminemment romaine d'un lieu où il faudrait faire des recherches). Il passait la Sambre sur le territoire de La Buissière (vers Goy) par un second gué servant en même temps à un autre chemin antique, le *Vieux chemin de Beaumont à Binche*, se continuait sur le haut de La Buissière, passant derrière le château de *Montellano*, à Fontaine-Valmont, en face de la ferme *Henrival*, non loin des *Castellins*, à la ferme de la *Bouverie*, à *Saint-Lambert*, à *Hombois*, dont nous nous occupons en ce moment. Arrivé à ce point, notre diverti-

---

(1) Voy. *Doc. et rapp. de la Soc. archéol. de Charleroi*, t. X, p 239.
(2) Voy. la *Notitia dignitatum imperii*, etc., cap. LXXXVII.

culum croise le chemin qui va de Leers-Fosteau à *Sart-Allard* (Fontaine-haute), il passe alors sur Ragnies, et à l'état de chemin de hautes berges, il traverse le *Pommerœul*, où nous avons relevé un pavement mosaïque de petits carreaux de couleur du XIIe siècle, en dessous du lieu dit *Le Gibet*, près de la sixième barrière, où nous avons fouillé une habitation romaine. Au lieu dit *La Minière*, sur Biercée, il devient un petit sentier au point où il croise la voie antique de *Grignart*, s'élargit et arrive à Biercée par une partie du *Bois de Villers*, où s'est élevé tout un hameau important. Il traverse, plus loin que la septième barrière, la route moderne de Lobbes à Beaumont et à l'état de sentier rocailleux, arrive à Thuin par le lieu dit *Pierraille*, où l'on a, dit-on, trouvé des restes d'antiquités et des sépultures.

Il descend vers la Sambre, se perd dans la Ville-basse, mais on le retrouve longeant la rive gauche et allant jusqu'à Landelies. Il y avait un gué ou même deux gués dans cette localité. Du reste, les gués étaient fort communs sur cette rivière assez large, mais marécageuse et fort peu profonde à cette époque, comme nous l'avons dit ailleurs en parlant de la navigation sur la Sambre dans l'antiquité.

Notre chemin arrivait sans doute ainsi à Marchiennes, sur la rive droite. Toujours le retrouve-t-on plus loin, à Marcinelle, vers les hauteurs de la même rive, longeant un cimetière franc sous le nom de *Sentier* ou *Ancien chemin du Tombois*. C'était, avant la forteresse de Charleroi, un chemin de terre passant de Marcinelle sur Charnoy par un passage d'eau situé en face du lieu dit aujourd'hui *Bosquietville*, et à

cette époque reculée : les *Prés de Belvaux* (1) ou *des Dames de Soleilmont* (2).

Il longeait la Sambre sur Charnoy et sur Montigny jusqu'à un gué que nous avons encore connu à l'état de passage d'eau où il passait sur Couillet. Il traversait le village (*Fiestaux* et *Blanche borne*) et entrait à Châtelet par la place du *Péron*. Il passait ensuite à Pont-de-Loup et Farciennes, puis dans la province de Namur, à Tamines.

Nous n'entendons pas que le nom de Châtelet et les autres noms modernes que nous venons de citer soient d'origine romaine, mais nous avons voulu simplement préciser le passage du chemin antique par des endroits que nous désignons par les noms employés par la géographie actuelle.

Nous croyons intéressant et utile, pour le but que poursuivent tous nos amis les archéologues belges, de faire rapidement non l'inventaire, mais la simple indication des découvertes faites le long de cette antique *Route de Maubeuge à Thuin* et au delà, que nous venons de parcourir à l'Est de la frontière, du namurois jusqu'à Hombois et de l'Ouest jusqu'à la frontière française, ce qui nous ramènera à Fontaine et à notre cimetière.

Farciennes (3) et surtout Pont-de-Loup sont fertiles en découvertes archéologiques. Nous en possédons plusieurs

---

(1) *Belle Vallée.*

(2) Ces renseignements sont tirés des archives de Charleroi et du couvent de Soleilmont.

(3) Voy. *Doc. et rapp. de la Soc. archéol. de Charleroi*, t. X, p. 667; t. XI, p. 484; t. XVII, p. 62.

dans notre musée de Charleroi. A Aiseau (1) et à Presles (2), villages adjacents, l'on a fouillé des villas et des cimetières romains, un tumulus, un cimetière franc, etc.

A Châtelet (3) et Châtelineau (4), la Sambre a fourni des tessons romains. Couillet, au lieu dit *Boubier*, précisément sur la crête au pied de laquelle passe notre chemin, possède les traces d'un oppidum antique, fouillé en partie par la Société de Charleroi. Marcinelle possède un tumulus romain fort important (5) et un cimetière franc au lieu dit *Tombois* (6). De l'autre côté de la rivière, sur Montigny et Charleroi (7), deux cimetières belgo-romains.

A Marchiennes-au-Pont, lors des travaux de fondations du Marché couvert, l'on a trouvé des substructions et un cimetière romains sur la rive même de la Sambre (8) et en face, sur le territoire de Monceau, plusieurs fouilles ont été faites par les soins de la Société de Charleroi (9).

A Landelies, deux emplacements que l'on regarde comme des oppida antiques et divers restes des époques romaine et franque (10).

---

(1) Voy. *Doc. et rapp. de la Soc. archéol. de Charleroi*, t. IV, p. LIII; t. IX, pp. 145, 465 et suiv ; t. XI, p. 55 ; t. XVII, p. 312.

(2) Voy. *ibid.*, t. I, p. 56; t. IX, p. 463; t. XI, p. 55.

(3) Voy. *ibid.*, t. XI, p. 482; t. XVII, p. 581.

(4) Voy. *ibid.*, t. VIII, p. 34.

(5) Voy. *ibid.*, t. I, pp. 53 et 11.

(6) Voy. *ibid.*, t. XIX, p. 169.

(7) Voy. *ibid.*, t. XVII, p. 331.

(8) Voy. *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, 1892, p. 252.

(9) Voy. *Doc. et rapp. de la Soc. d'archéol. de Charleroi*, t. I, p. 65; t. III, pp. 45, 47 et 507; t. XIV, p. 817; t. XVII, pp. 577 et 580.

(10) Voy. *ibid.*, t. I, pp. 44, 58 et suiv.

Thuin est une ville fort ancienne et l'on y a fait de riches trouvailles, surtout au lieu dit *Pierraille* (1).

A Ragnies (2), lieu dit le *Gibet*, a été fouillée une villa romaine le long du chemin même que nous étudions, et au *Pommerœul* des ruines du haut moyen âge, XIIe siècle.

A quelques centaines de mètres de cette villa de Ragnies se trouve sur Biercée, hameau du *Bois de Villers*, une villa romaine non encore fouillée et d'autres antiquités (3).

A Sars-la-Buissière, l'on a découvert, mais non fouillé, un cimetière franc et d'anciennes minières romaines (4).

A Strée, la Société de Charleroi a exploré un grand cimetière belgo-romano-franc, au lieu dit les *Mâcaux*, ou la *Praile* ou *Prelle* (5).

Fontaine-Valmont (6), Hantes-Wiheries (7) et La Buissière (8), qui est en face, sont remplis d'antiquités et de villas, de cimetières romains et francs, fouillés en partie par notre Société de Charleroi.

Enfin, Solre-sur-Sambre a fourni aussi une grande quantité de découvertes archéologiques (9).

---

(1) Voy. *Doc. et rapp. de la Soc. archéol. de Charleroi*, t. XVII, pp. 577 et 578.

(2) Voy. *ibid.*, t. IX, p. 464; t. X, p. 228.

(3) Voy. *ibid.*, t. IX, p. 461; t. X, p. 238.

(4) Voy. *ibid.*, t. X, p. 665.

(5) Voy. *ibid.*, t. VIII, p. 95 et suiv.

(6) Voy. *ibid.*, t. IV, p. 9; t. VIII, p. 634; t. X, pp. 182 et 666; t. XII, p. 493; t. XIII, p. 747.

(7) Voy. *ibid.*, t. VIII, p. 636; t. X, p. 44.

(8) Voy. *ibid.*, t. VIII, p. 637; t. X, pp. 144, 167 et suiv. et 668; t. XIII, p. 744; t. XVIII, p. 418.

(9) Voy. *ibid.*, t. VIII, p. 638; t. X, pp. 82 et 667; t. XII, p. 495.

LES TOMBES.

Quelques tombes seulement, au *Hombois*, ont été explorées systématiquement et dans un but archéologique. Toutes les autres furent dévalisées en exploitant la pierre pour un four à chaux voisin, car il en est ici comme pour la plupart des cimetières francs : le terrain est aride et rocailleux; ce sont des têtes de roches friables et sans grande valeur industrielle.

Nous avons, pendant la fouille, eu l'occasion de vérifier de nouveau deux faits que nous avons constatés plusieurs fois ailleurs (1) avec nombre de fouilleurs et entre autres M. Troyon, dans son *Cimetière de Bel-Air*, près de Lausanne : 1° de nombreuses sépultures renfermant un seul corps en place et les restes d'autres squelettes rejetés dans un coin ou au pied de la fosse, ou même hors des tombes; 2° deux squelettes superposés dans la même sépulture et restés en place. On en a même trouvé trois (2). Nous avons discuté ces faits ailleurs (3).

Dans la tombe *A* étaient placés l'une tenant l'autre, la mère et l'enfant, fait observé souvent dans les cimetières francs (4). Chaque corps portait un collier de perles décrits aux nos 1 et 2, ce sont de petites perles céramiques en spirales, jaunes, blanches, bleues et vertes. Les vertes et les

---

(1) A Montignies-Saint-Christophe, à La Buissière, à Hantes-Wiheries, etc., etc.

(2) Voy. *Le cimetière franc de La Buissière*, p. 8. Tombe n° 3.

(3) Voy. *Cimetières francs de Thuillies*, p. 73 et suiv., et *Doc. et rapp. de la Soc. archéol. de Charleroi*, t. XIX, pp. 345 et suiv.

(4) A Hantes-Wiheries, à Embresin, etc.

bleues étaient dures et vitrifiées, contrairement aux jaunes et aux blanches, qui étaient tendres et délitées. Le tout était accompagné d'un grand anneau en bronze, n° 2, ayant servi sans doute pour la toilette.

Il faut y joindre une petite clef décrite plus loin sous le n° 1, deux urnes, dont une petite n° 8 et une plus grande n° 17, un style, une plaque boucle de ceinturon avec clous d'ornementation, une bague fort simple n° 1, un joli pendant de lanière ou de ceinture en bronze ciselé n° 1, avec beaucoup de traces de tissus conservés par l'oxyde métallique.

Une autre sépulture *B* était une sépulture d'homme qui fournit les restes d'une plaque de ceinturon marquée $FJ^{II}5^{13}$, quelques morceaux de cuir $FN1^{2}$; quelques ferrailles dont un morceau de briquet et deux silex ayant servi à battre feu. Circonstance bonne à noter, l'un de ces éclats était un fragment de hache polie de l'âge néolithique, recueilli à l'époque franque. Cette pièce est décrite plus loin sous la marque $FQ^{1}I^{5}$.

Comme dans tous les cimetières francs ou romains, l'on rencontrait dans les tombes, même non remuées du *Hombois* beaucoup d'objets incomplets ou brisés déposés tels quels dans la sépulture : tessons de poteries, vases de rebut ou détériorés, débris d'ornements, surtout des boucles dépareillées ou sans ardillon, des plaques boucles isolées sans contre-plaques ni plaques carrées. Celles-ci en retour se retrouvaient aussi isolées.

Certaines fosses n'offraient aucun objet qu'une plaque ou une boucle isolée.

Nous avons fouillé aussi deux sépultures communes de guerriers ; des *saloirs de bataille*, selon l'énergique expres-

sion du chaufournier qui aidait à l'exploration et qui nous déclara en avoir ouvert plusieurs analogues dans le voisinage.

Dans l'une de ces fosses communes, *C*, au milieu de squelettes superposés sans ordre et jetés au hasard, l'on retrouva des bouts de flèches FJ^{1}5$^{3,4\ et\ 5}$, un scramasaxe FJ^{1}4^{19}, et près de celui-ci le reste d'un ceinturon de cuir plié en double FNI^{3}.

L'autre fosse commune, *D*, bien plus grande et plus profonde, renfermait un plus grand nombre de cadavres. On y trouva des objets plus abondants que dans les précédentes : un scramasaxe, cinq ou six couteaux, quatre plaques et boucles de ceinturons, un bout de lance, un briquet et du silex ayant servi à battre feu FQ^{1}I^{7}; la garniture d'entrée d'un fourreau de glaive ou bouterolle en cuivre mince, mais épaissi vers le bord FJ^{11}15^{1}, etc., etc.

Les fosses communes remplies de cadavres de guerriers n'étaient pas rares au *Hombois*. Les cadavres semblent y avoir été jetés sans soin, pêle-mêle et avec tous les signes de la hâte et du désordre. Voilà certes un caractère qui permet de conclure avec M. Hazard et avec le chaufournier lui-même qu'il s'agit d'un cimetière de bataille. M. Hazard nous faisait remarquer l'immense plaine qui se déroulait en-dessous du plateau élevé où nous nous trouvions, plaine dite de la *Prelle*, qui semble vraiment faite pour la bataille et qui s'étend entre le cimetière du *Hombois* et l'emplacement des *Castellins* ou du *Camp* des Romains, les adversaires des Francs envahisseurs.

Sans doute, cette supposition peut être vraie. Dans ce cas, l'on rencontrera le cimetière qui cache les sépultures des

victimes de l'armée romaine (1), et dans ce cimetière, si on le découvre un jour, on trouvera plus de désordre encore que dans celui de *Hombois*, car les Romains furent vaincus et les Francs vainqueurs; en voici la preuve convaincante et très simple : le *Hombois*, cimetière de bataille, a continué de servir longtemps aux vainqueurs restés maîtres de la contrée; on y observe des tombes soignées, construites à loisir en moellons et n'offrant qu'un seul cadavre. On y reconnaît des sépultures de femmes, des tombes d'enfants que l'on ne peut certainement pas considérer comme des victimes d'une bataille.

Ces indices de rencontres guerrières et de combats n'ont rien qui puisse étonner sur les plateaux élevés et dans les plaines qui longent la vallée de la Sambre. L'histoire militaire du pays nous montre qu'à toutes les époques les troupes d'envahisseurs suivirent ce chemin, depuis les Romains et peut-être même les peuples plus anciens, jusqu'au moyen âge et aux guerres qui ont ensanglanté notre pays sous Louis XIV et sous la République française.

Quant aux fosses communes, il ne faut cependant pas perdre de vue que, dans certains cimetières, quelques fosses que l'on pourrait supposer être des charniers de bataille ne sont peut-être que de simples fosses communes pour les temps d'épidémies, fosses que l'on sait avoir été dans les usages des peuples barbares : les Francs dans le Nord et l'Est de la Gaule, les Visigoths dans le Sud. Grégoire de Tours le dit explicitement : « S'ils ne pouvaient se procurer

(1) Ce cimetière pourrait bien être celui de *La Rochelle*, dont nous avons dit un mot ci-devant.

des cercueils ou bien quelques planches, ils inhumaient leurs morts dix ensemble ou plus dans un simple trou creusé en terre » (1).

DESCRIPTION DES OBJETS RECUEILLIS ET DISCUSSION DE DIVERSES QUESTIONS ARCHÉOLOGIQUES QUI S'Y RAPPORTENT.

Comme nous l'avons expliqué, une partie des objets venant de *Hombois* sont déposés au musée de Charleroi, mais M. Alf. Hazard en possède un nombre beaucoup plus grand.

Nous décrirons les premiers sous la marque de classement du catalogue systématique qu'ils portent au musée. Nous donnerons aux autres un simple numéro d'ordre et nous renouvellerons la série de ces numéros à chaque catégorie d'objets.

Nous avons déjà décrit une partie des objets du musée de Charleroi dans la relation de l'excursion citée ci-devant. Nous n'en donnerons donc ici qu'une description fort succincte et nous ne reproduirons pas les figures publiées; mais nous y renverrons simplement pour l'utilité de la discussion.

Produits céramiques FA.

Poterie fine, noire, avec couverte noire. FA^{VI}.

FA^{VI}I^{9}. — Urne brisée et incomplète, de forme franque, assez grande; haute de 0^{m}147, large de 0^{m}137 à la panse;

(1) « Cum sarcophagi et tabulæ defuissent decem aut amplius in una humi fossa sepeliebantur. » (*Hist. de France*, liv. IV, ch. 31.)

mesurant 0m09 à l'ouverture et 0m065 sous la base. La partie supérieure est un peu évasée. Voy. pl. I fig. 22 (1).

Ce vase ressemble à FA^{V}I^{2} du cimetière de Strée (2).

La spirale d'ornement qui couvre l'épaulement du vase est formée de quatre tours de spire et est de la même roulette que l'ornementation des vases FA^{VI}I^{16} du cimetière franc de La Buissière, FA^{VI}I^{20}, n°s 3 et 12 ci-après, FA^{VI}I^{6} du cimetière franc de Strée, et FA^{VI}7^{1} du cimetière franc d'Hantes-Wiheries (3).

Il est composé de quatorze croix de Saint-André plus ou moins défectueuses, entremêlées de trente et un traits verticaux simples et quatre autres barrés de deux traits horizontaux. Le tout comportant une longueur de 0m12 sur une hauteur de 0m008.

Cette roulette synchronise les quatre cimetières de Strée, d'Hantes-Wiheries, de La Buissière et de Fontaine-Valmont. Mais d'autres raisons prouvent que ce dernier fut continué longtemps après les autres.

FA^{VI}I^{20}. — Urnule de belle forme franque ou biconique mesurant 0m11 de haut et autant de diamètre à la panse, 0m085 d'ouverture et 0m057 sous la base. Voir pl. I, fig. 18.

Elle porte une spirale de trois tours d'ornements faits avec la même roulette qui a servi pour le vase précédent.

---

(1) Voy. le rapport d'excursion cité ci-devant, pl. IX, fig. 15.

(2) Pl. XIII, fig. 12, 15 et 17 du rapport sur ce cimetière.

(3) Le dessin en est reproduit pl. I, fig. 12 (ou n° 12) du mémoire intitulé *Les vases de formes purement franques et leur ornementation à la roulette comme moyen d'établir le synchronisme entre les cimetières antiques à inhumation*, que nous avons présenté au Congrès archéologique de Liége en 1890.

FA^{VI}I^{25}. — Urne en terre grise venant de la tombe n° 9, à couverte noire, de forme élégante, haute de 0^{m}13, large à l'ouverture de 0^{m}1, à la panse de 0^{m}14 et sous la base de 0^{m}65. Voy. pl. I, fig. 12. Elle est ornée à l'épaulement de deux cordons saillants entre lesquels deux spires d'un ornement à la roulette fort compliqué et même fort embrouillé, haut 0^{m}005, long de 0^{m}12, composé de jambages barrés ou non, de chevrons, de croix de Saint-André, de treillis en diagonale, etc. (1).

FA^{VI}I^{26}. — Petite urne noire, haute de 0^{m}09, large de 0^{m}06 à l'ouverture, de 0^{m}04 sous la base et de 0^{m}09 à la panse. Elle porte quatre spires d'un pointillé carré fort simple. Voy. pl. I, fig. 14.

FA^{VI}I^{27}. — Urne noire en bonne terre, haute de 0^{m}10, large de 0^{m}065 à l'ouverture, de 0^{m}12 à la panse et de 0^{m}06 sous la base. Elle n'a aucun ornement à la roulette, mais seulement un cercle saillant sous le col.

Sous la base se voit un *sigle graphique* gravé à la pointe après la cuisson et représentant un A à traverse anguleuse. Voy. pl. I, fig. 15.

FA^{VI}I^{28}.— Petite urne noire, haute de 0^{m}07, large de 0^{m}065 à la panse, 0^{m}045 à l'ouverture et 0^{m}045 sous la base. L'épaulement porte un tour d'ornement à la roulette, représentant un joli zigzag en chevrons de doubles points carrés creux, avec quatre mêmes points carrés creux formant une petite croix en relief à l'angle d'ouverture de chaque chevron. Il nous a été impossible d'en prendre l'empreinte, le dessin étant incomplet. Il mesure 0^{m}027 de hauteur. Voy. pl. I, fig. 17.

---

(1) Voy. pl. I, fig. 19, du mémoire spécial sur les vases francs cité ci-devant.

FA^{VI}6^{5}. — Petite urne basse en terre grise assez grossière, sans couverte, ni enduit. L'ornementation consiste en un cercle de chevrons formés de deux lignes de points carrés, et dans l'ouverture de chaque chevron, tant en haut qu'en bas, se trouve un groupe de quatre mêmes points creux formant une petite croix en relief.

La roulette ne peut être mesurée, car le vase est incomplet, son épaisseur est de 0^{m}025.

Ce vase était haut de 0^{m}07, large de 0^{m}07 à l'ouverture, de 0^{m}09 à la panse et 0^{m}048 sous la base. Voy. pl. I, fig. 13.

FA^{VI}16^{1}. — Petite urne en terre rougeâtre, à couverte noire, mesurant 0^{m}09 de hauteur, 0^{m}062 de largeur à l'ouverture, 0^{m}092 à la panse et 0^{m}042 sous la base. Elle vient de la tombe n° 2. Voy. pl. I, fig. 24.

L'ornementation consiste en six spires d'une ligne interrompue et formant des groupes de points carrés plus ou moins allongés, creusés par une roulette de 0^{m}003 d'épaisseur et de 0^{m}097 de circonférence (1).

N° 1. — Urnule noire, de forme surbaissée, de façon peu soignée et même peu régulière, à bord un peu renversé, contrairement à l'usage franc, haute de 0^{m}09, large de 0^{m}10 à l'ouverture, 0^{m}11 à la panse, 0^{m}05 sous la base, ornée d'une double ligne de gros points carrés imprimés en zigzag fort allongés et à angles arrondis. Voy. pl. I, fig. 5.

N° 2. — Petite urne de forme élégante et soignée, haute de 0^{m}10, large de 0^{m}10 à la panse, 0^{m}07 à l'ouverture et 0^{m}04 sous la base.

---

(1) Voy. pl. I, fig. 3 (n° 3), du mémoire spécial sur les vases francs présenté au Congrès de Liége.

Elle est ornée de trois spires d'ornements à la roulette. L'épaisseur de celle-ci était de 0m006 et la circonférence matrice mesurait 0m08. Voy. pl. I, fig. 8.

Le même ornement a été retrouvé au cimetière de Wancennes (1).

N° 3. — Urne plus grande, moins soignée, de forme plus raide, haute de 0m12, large de 0m11 à la panse, 0m055 au col et 0m055 sous la base. L'ornementation consiste en quatre spires creusées par la même roulette cliché que celle des vases FAVIIIe, etc., ci-devant. Voy. pl. I, fig. 4.

N° 4. — Urne de forme remarquable. Le col est de forme conique, fort rétrécie au sommet.

L'ornementation ordinaire à la roulette manque et est remplacée par deux simples cercles saillants. Elle est haute de 0m15. Le col est haut de 0m015, l'ouverture large de 0m06 et la base large de 0m05. Voy. pl. I, fig. 19.

N° 5. — Urnule de forme bâtarde, à lignes plus arrondies que les vases francs ordinaires. L'ornementation, au lieu de dessins à la roulette, consiste seulement en quelques simples lignes circulaires autour du vase. Il mesure 0m11 de haut, 0m08 d'ouverture et 0m06 de base. Voy. pl. I, fig. 1.

N° 6. — Vase assez semblable au n° 2 ci-dessus. Hauteur 0m11. L'ornementation en trois spires est faite au moyen d'une roulette épaisse de 0m006 et d'un diamètre de 0m11. Elle est formée uniquement de bâtonnets réunis par groupes et divisés par le milieu. Voy. pl. I, fig. 3.

---

(1) Voy. pl. II, fig. 4 (n° 23), du mémoire spécial sur les vases francs présenté au Congrès de Liége.

N° 7. — Urne de forme analogue, haute de 0m085, large à l'ouverture de 0m065 et à la base de 0m04. Elle est uniquement ornée de lignes circulaires autour de l'épaulement. Voy. pl. I, fig. 23.

N° 8. — Urnule plus petite, haute de 0m07, large de 0m055 au col et 0m04 sous la base, sans aucun ornement, trouvée dans la tombe *A*, où la mère et l'enfant étaient enterrés ensemble. Cette tombe renfermait une autre grande urne, un collier d'ambre et de perles céramiques sur la mère et un sur l'enfant, un style, une petite clef en bronze, une plaque boucle de ceinturon avec clous d'ornements, une bague ou anneau simple, un joli pendant de lanière en bronze ciselé, un grand anneau de bronze, n° 1. Voy. pl. I, fig. 11.

N° 9. — Autre petite urne d'enfant, plus élégante, mais de mêmes dimensions et de forme analogue. Elle ne porte pour ornementation que quelques lignes circulaires autour de l'épaulement. Elle a 0m07 de haut, 0m05 d'ouverture et 0m04 de base. Voy. pl. I, fig. 16.

N° 10. — Même urne que le n° 7, mais plus grossière et portant un ornement à la roulette fort mal réussi et tout à fait fruste.

N° 11. — Urne fort surbaissée, haute de 0m10, large de 0m06 à l'ouverture et 0m05 à la base. L'ornementation en quatre spires est formée de groupes de traits verticaux divisés par une ligne horizontale. La roulette était épaisse de 0m05 et avait 0m074 de circonférence (1).

---

(1) Voy. pl. I, fig. 8 (n° 8), du mémoire spécial sur les vases francs.

N° 12. — Beau vase élancé, haut de 0m10. Il porte en quatre spires une ornementation faite au moyen de la même roulette que celle du vase FAVIIe ci-devant. Voy. pl. I, fig. 20.

N° 13. — Urne de forme franque de toute pureté, haute de 0m10, large de 0m08 au col qui est fort bas et de 0m04 à la base. L'ornementation est formée de groupes de bâtonnets divisés en deux, imprimés en spirales par une roue-cliché épaisse de 0m06 et d'une circonférence de 0m076 (1).

N° 14. — Grande et belle urne fort soignée, pl. I, fig. 10, de même forme que la suivante, haute de 0m13, large de 0m09 au col et 0m05 à la base. L'ornementation est fort soignée, composée de huit petits dessins bien séparés et profondément marqués, reproduits sur l'espace de trois spires par une roulette matrice épaisse de 0m05 et d'une circonférence de 0m11 (2). Ces petits dessins sont : une croix de Saint-André, un rameau à quatre branches, un trait vertical coupé par deux horizontales, une croix de Saint-André, deux traits coupés par deux horizontales, trois traits verticaux, une croix recroisettée et trois traits verticaux. Puis la série recommence avec le tour de roulette. Seulement, sur la planche indiquée, le dernier dessin (croix recroisettée) doit être supprimé, c'est un double emploi.

N° 15. — Fort belle urne semblable à la précédente n° 14 (voy. pl. I, fig. 10), haute de 0m105 et large de 0m07 au col et de 0m05 à la base. L'ornementation fort élégante, en cinq spires, est soignée. Elle est faite par une roulette de

(1) Voy. pl. I, fig. 6, du mémoire spécial sur les vases francs.
(2) Voy. pl. IV, fig. 7 (n° 58), du même mémoire spécial.

0m007 de haut et de 0m098 de circonférence. Cet ornement est de la même roulette que celui de la tombe n° 32 du cimetière de Hantes-Wiheries, mais cette roulette a été employée sens dessus dessous (1).

N° 16. — Grand et beau vase fort semblable au dernier, mais un peu plus grand. Hauteur 0m115, largeur au col 0m10 et à la base 0m05. L'ornementation fort simple est cependant élégante. Voy. pl. I, fig. 7. Elle est imprimée en six spires de pointillés par une roulette de 0m006 d'épaisseur et de 0m11 de circonférence. Cette roulette a servi à synchroniser les cimetières de Fontaine-Valmont, de Hantes-Wiheries et d'Harmignies (2).

N° 17. — Joli vase en terre, beaucoup plus fine et moins noire que les précédents, de forme élégante, tenant du franc et du romain, entre les RAV10' et RAVI8' de Strée (3). Il ne porte aucune ornementation et mesure 0m012 de hauteur, 0m006 d'ouverture à la panse et 0m05 sous la base. Voy. pl. I, fig. 2. Ce vase se trouvait dans la tombe de femme *A*.

N° 18. — Vase en terre ardoise fort grossière, peu homogène, sablonneuse et caillouteuse, fort dure, mal assis sur un cu plat fort épais, de forme peu soignée, tout à fait semblable à des pots des XIIe et XIIIe siècles. Il mesure 0m09 de haut, 0m10 à l'ouverture et 0m06 à la base. Il ne porte aucun ornement. Voy. pl. I, fig. 6.

Ce n'est pas la première fois que nous rencontrons dans une tombe franque un vase qui porte tous les caractères des

---

(1) Voy. pl. III, fig. 9 (n° 46), du mémoire spécial.

(2) Voy. pl. I, fig. 7 (n° 71), du mémoire spécial sur les vases francs et leurs ornements à la roulette.

(3) Voy. pl. VI, fig. 25 et 12, du rapport sur ce cimetière.

CIMETIERE FRANC DE FONTAINE-VALMONT (HOMBOIS)

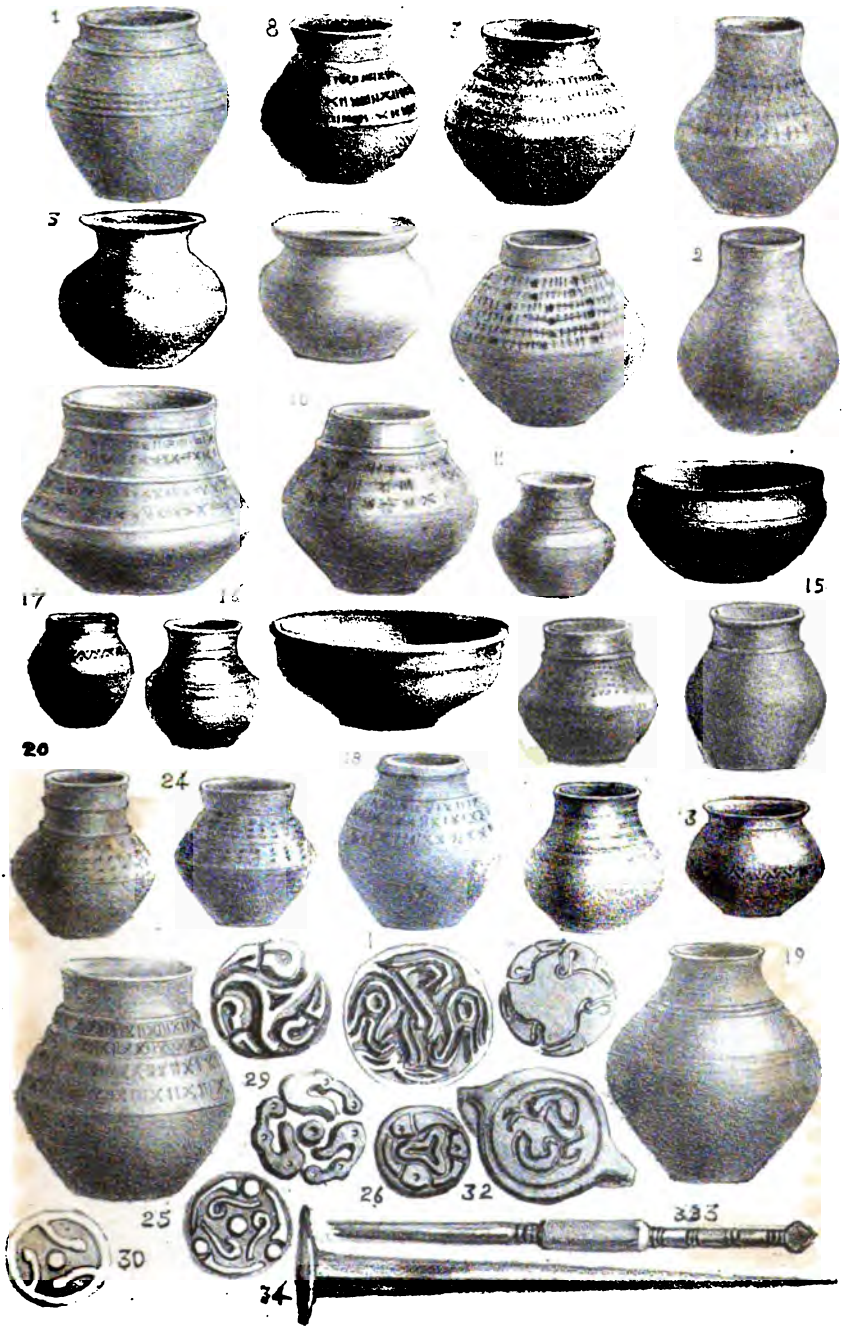

René Van Bastelaer, sculpt.

pots du XIIe ou XIIIe siècle. Cela s'est encore présenté à Anderlecht, autre cimetière caractérisé par les boucles de bronze ornementées de motifs de style dit mérovingien. Nous reviendrons ailleurs sur cette question difficile.

N° 19. — Soucoupe en terre grise comme celle du n° 17 ci-devant et de forme analogue au vase FA^III8^1 de Strée (1), mais sans ornements à la roulette, haut de 0^m06, large de 0^m13 et 0^m55 à la base. Voy. pl. I, fig. 9.

N° 20. — Soucoupe de forme un peu différente plus large, sans ornementation, en terre grise rougie par l'effet du feu. Hauteur 0^m055, largeur 0^m165 et 0^m055 sous la base. Voy. pl. I, fig. 21.

Verrerie FB.

Verre blanc FB^1.

Débris de plusieurs gobelets en verre blanc verdâtre.

La gobeletterie franque est caractérisée surtout par ses vases à boire apodes, mais ils sont si minces et si fragiles qu'on les rencontre rarement entiers, ou presque entiers, et que leur reconstitution est d'une fort grande difficulté. Le cimetière de *Hombois* ne nous a offert que des tessons.

Objets en bronze FD.

Instruments divers FD^11.

N° 1. — Petite clef romaine en bronze, à poignée plate, anguleuse, pentagonale allongée, portant un trou pour un anneau de suspension, grossièrement travaillée et fort usée,

(1) Voy. pl. XIII, fig. 18, du rapport sur ce cimetière.

sans aucun ornement. Elle est entièrement de même forme que la clef lacoonique *en fer* de la villa belgo-romaine d'*Augette* à Gerpinnes (1). Longueur 0m05.

Elle vient de la tombe *A*. Voy. pl. II, fig. 32.

Les clefs de forme romaine sont communes dans les cimetières francs.

N° 2. — Idem à panneton moins entaillé, à poignée en un simple anneau rond surmonté d'un petit talon. Longueur 0m043. Voy. pl. II, fig. 35.

N° 2. — Anneau fort simple de 0m03 à 0m04 de diamètre, ayant probablement servi dans la toilette, venant de la tombe *A*.

Objets de toilette FE.

Fibules et boucles de toilette, trousses, épingles, etc., FE[1].

Nous devons tout d'abord au lecteur quelques considérations générales propres à éclaircir certains points et aider à la séparation et au classement d'objets qui peuvent légitimement être confondus avec les fibules.

La fibule antique, c'est notre broche de toilette moderne. Ce qui la constitue à proprement parler, c'est l'aiguillon. La plaque sous laquelle l'aiguillon est attaché et caché n'est qu'un ornement; comme usage, c'est la partie accessoire; comme ornement et luxe, c'est la partie principale.

Cette plaque d'ornementation est de nature tout à fait fantaisiste et artistique dans la fibule proprement dite. Mais il

(1) Voy. *Doc. et rapp. de la Soc. archéol. de Charleroi*, t. VII, pl. V, fig. 9, p. CXXXVI.

arrive que cette plaque, sous laquelle l'aiguillon est attaché, est un bijou spécial, un signe honorifique de récompense, de commandement, de distinction. L'on ne peut plus alors regarder l'objet comme une fibule, mais il rentre dans une autre catégorie. Nous citerons tout spécialement la médaille regardée comme plaque honorifique nommée généralement *bracteate*, platine en métal précieux, uniface, frappée ou plutôt simplement repoussée.

La plupart des bracteates portent une bélière, mais l'on en trouve beaucoup qui ont l'aiguillon; témoins les deux venant de l'*oppidum de Gougnies* et décrites par nous dans un autre mémoire (1).

Ces bracteates, marques honorifiques, étaient employées, croit-on, dès l'âge du bronze, mais usitées encore chez les Romains et les Francs. Elles se portaient avec la bélière dans le Nord, aux pays scandinaves, patrie proprement dite de la bracteate; mais dans le Sud, la pièce était le plus ordinairement soudée sur une rondelle épaisse de bronze pourvue d'un aiguillon. Telles sont celles de Gougnies et aussi celle de Thuillies qui fit tant de bruit en son temps et dont nous parlons dans un mémoire sur les cimetières francs de cette commune (2).

L'on ne peut confondre ces pièces avec les fibules, malgré leur aiguillon, et les traiter dans un même article.

Un autre objet qui porte parfois un aiguillon et ne peut cependant pas être confondu ou être traité comme fibules

---

(1) Voy. *Emplacement d'un oppidum belgo-gaulois devenu ensuite castrum romain, puis enceinte franque à Gougnies*, p. 13 et suiv.

(2) Voy. *Deux cimetières francs à Thuillies*, pp. 58 et suiv.

de toilette, ce sont les simples boutons ornés qui sont pourvus d'un petit aiguillon d'attache, au lieu de se fixer au moyen d'un piton à tête passant dans une boutonnière comme nos boutons de manchettes, ou se fixant sous le double de tissus au moyen d'une brochette, clavette ou lanière passant dans un œillet ménagé dans la tigette ou queue du bouton.

Ces boutons ornés rentrent dans la catégorie que nous traitons plus loin au paragraphe des *boutons* ou *bullæ* d'ornementation.

*
* *

L'abondance étonnante de fibules ou broches de toilette que nous fournissent les cimetières belgo-romains ne se représente nullement dans nos tombes franques. Ce n'est même chez elles qu'une exception et nous n'y rencontrons jamais ces plaques ou écussons ornés de riches émaillures de tous dessins.

La principale ornementation chez les Francs repose du reste sur le travail métallique, l'or, l'argent, la gravure, la ciselure, la dorure, l'argenture, l'étamage, le placage, la mosaïque de pierres précieuses ou fausses. Encore ce dernier travail est bien moins fréquent en Belgique.

N° 1. — Fibule de forme dite *ansée*, c'est-à-dire composée de deux pattes ou petits disques ornés de ciselures réunies par une lame recourbée en forme d'une anse sous laquelle passe l'aiguillon et qui laisse place aux doubles de l'étoffe attachée. L'ornementation ciselée est absolument de style dit mérovingien, en entrelacs tout à fait caractéristiques. Elle est en bronze étamé et mesure 0^{m}06. Les deux

pattes en forme d'écusson ont 0m028 sur 0m022. Pl. III, fig. 12.

Les dessins sont formés de ciselures en enroulement. Un côté offre le dessin d'une sorte de *swastika* fort commune dans l'ornementation franque, nous devrons y revenir plus loin.

N° 2. — Morceau d'une autre fibule ansée. Voy. pl. III, fig. 8.

Ces fibules ansées franques ont été trop méconnues par quelques auteurs qui n'avaient pas pratiqué eux-mêmes des fouilles. On les a données le plus souvent comme pièces à conviction d'époque uniquement romaine, ce qui est une erreur. Nous avons été témoins de discussions où des hommes regardés comme compétents niaient que les Francs eussent jamais employé ces objets.

La vérité c'est que l'on trouve cette forme d'agrafes chez les Romains et souvent aussi chez les Francs et, du reste, le style des ornements propres de cette dernière nation suffit seul, sans aucun doute possible, à déterminer les objets qui lui appartiennent. Il y a, en outre, bon nombre de ces fibules franques qui sont simples et sans ornementation, mais dont l'origine est connue.

Les fibules ansées romaines sont souvent fort grandes, mais l'on trouve aussi des grandes fibules ansées mérovingiennes. Violet-Leduc en parle longuement et dit que ces dimensions étaient nécessaires pour retenir un pesant manteau drapé sur l'épaule.

Les cimetières de *Bel-Air*, d'*Élouges*, de *Franchimont*, d'*Harmignies*, de *La Buissière* et d'autres nombreux cimetières francs de Belgique, du Maine, du Boulonnais, d'Allemagne, etc., ont fourni surtout beaucoup de petites fibules ansées.

Amulettes, bijoux, etc., F.F[I].

Épingles à cheveux et styles romains ayant servi au même usage. Cure-oreilles de formes analogues FF[II].

Fort souvent l'on a trouvé dans les tombes de femmes franques des styles à écrire romains ayant servi à la toilette. Ils sont en bronze ciselé, rarement en fer. Cependant le musée de Cirencester, en Angleterre, en renferme des exemplaires de ce métal et la tombe n° 8 du cimetière d'Hantes-Wiheries en a fourni un, mesurant 0m10 et marqué FE[II]8[I], qui repose au musée de Charleroi.

Nous devons entrer dans quelques détails sur ces objets qui ont été discutés par tous les archéologues et dont on a fait tour à tour des styles à écrire, des fibules ou des cure-oreilles et sur lesquels tous avaient tort et tous avaient raison.

Sont-ce de véritables styles à écrire et pour quel usage s'en servaient les dames franques? Quelle origine avaient-ils?

Tous sont d'avis que ces petits objets ont servi à la toilette des femmes, car les tombes d'hommes n'en ont pas fourni que nous sachions. La plupart les regardaient comme épingles à cheveux, d'autres comme épingles à attacher les vêtements.

Nous pensons que ces deux usages d'occasion étaient admis. Nous l'avons nous-même constaté dans nos fouilles, ayant trouvé le style parfois sur la poitrine et parfois sous la nuque de la morte.

M. Haigneré, dans ses *Cimetières du Boulonnais*, n'admet que l'usage de fibule. En peu de mots, cet observateur a traité la question d'une façon intéressante :

« En général, dit-il, chaque femme avait deux fibules qui servaient à attacher deux vêtements différents. Pour cet effet, elles se servaient fort souvent d'une épingle imitant la forme du style à écrire de l'époque romaine. Il y a là comme un souvenir de la coutume que Tacite attribuait aux Germains d'attacher leur *saie* avec une épine. « *Sagum fibula, aut, si* » *desit, spina consertum* » (1).

» Plusieurs archéologues éminents qui ont rendu compte de trouvailles semblables aux nôtres se sont mépris sur l'emploi du style dans la toilette des Mérovingiens lorsqu'ils en ont fait un ornement de tête et même une épingle à cheveux, je dois insister ici sur ce point. Les sept styles que j'ai trouvés à Pincthum et tous ceux que j'ai trouvés ailleurs étaient placés en travers de la poitrine, au-dessous du cou, et dans cette position ils ne pouvaient avoir rempli d'autre office que celui de fibules. » L'auteur ajoute, pour faire comprendre comment on a trouvé quelques exemples de style placé à hauteur de la tête, une explication que notre fouilleur nous a proposée à propos de perles de colliers parfois trouvées jusque sur les jambes des squelettes : tassement des terres sur le cadavre pendant l'affaissement causé par la décomposition des chairs. Personnellement je suis convaincu que les deux usages peuvent et doivent être admis. J'en ai trouvé beaucoup à la tête et peu sur la poitrine.

---

(1) *De moribus germanorum*, t. XVII.

L'on a même émis l'opinion que les styles ont été faits exprès par les Francs pour être employés à usage de toilette.

Nous ne pouvons admettre pareille assertion. La forme, d'ordinaire fort élégante et ornée du style romain, aurait pu tenter le fabricant d'épingles de toilette; mais l'artiste franc eût aussi, à coup sûr, trouvé d'autres types plus spéciaux pour l'ornementation et pour la façon, il fût rentré dans l'art franc si caractéristique et si personnel et ne fût pas resté toujours et en tout dans l'art purement romain. Il eût, dans tous les cas, remplacé le cuilleron, devenu d'une incommodité évidente pour pareil emploi, par une véritable tête servant de point d'appui pour le doigt, telle que l'usage l'avait consacré pour l'épingle. Voy. pl. III, fig. 29.

Il reste vraisemblable que les colporteurs romains vendaient couramment ces styles de formes élégantes, et comme la connaissance de l'écriture était rare à cette époque, ces objets servaient peut-être autant à la toilette qu'à l'usage auquel ils étaient destinés.

Rien du reste n'empêche de penser que la présence du style dans une tombe indiquât chez la morte le rare mérite d'être lettrée, ce qui valait bien la peine d'être signalé; et que le beau sexe se servait du style à deux usages, pour la toilette et pour la correspondance, ce qui d'ailleurs fut souvent le cas, même à Rome et ailleurs.

Une autre supposition raisonnable formulée aussi par les écrivains, c'est que ces styles, avec d'autres objets, étaient le produit du butin de guerre recueilli par les guerriers francs au profit de leurs épouses et de leurs filles.

Enfin, je signalerai pour mémoire une opinion qui s'est fait jour dans ces dernières années, surtout en Allemagne,

et qui est basée uniquement sur la présence de la petite palette qui termine le style et qui a été prise pour un cuilleron. On en a fait des cure-oreilles.

Sans doute on a rencontré des cure-oreilles, mais il faut se garder de les confondre avec les styles à écrire, sur lesquels nous venons de nous étendre un peu. Les cure-oreilles (voy. pl. III, fig. 2 et 32) (1) ont une forme toute autre, bien précise, identique avec celle de nos cure-oreilles modernes, plus courts que les styles souvent de plus de moitié, et ils portent un vrai cuilleron *arrondi* et *bombé* qui ne pourrait servir à lisser la tablette cirée. Les styles, au contraire, ont souvent le bout plat et carré ou même pointu (voy. pl. III, fig. 1, 25, 28, 30, 31, et surtout pl. I, fig. 33) (2), ce qui blesserait l'intérieur de l'oreille.

Voici un exemple frappant qui parle par lui-même. Dans le cimetière franc de *Samson* fut trouvé, à la tête du squelette, un style remarquable et soigné, dont le dessin se trouve dans les *Annales de la Société archéologique de Namur* (3). Il est orné de trois boules ciselées et d'autres ornements qui en rendent l'emploi impossible comme cure-oreilles; un seul coup d'œil suffit pour en faire juger et pour éloigner aussitôt toute idée de destination préméditée d'épingle à cheveux, et pourtant ici le bout est un cuilleron bien formé et non une palette.

La tige du style est parfois simple, arrondie, polie, lisse comme le manche du cure-oreilles, mais ce dernier est plus

---

(1) Voy. aussi *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, t. XIV, 1875, pl. II, fig. 88 et 96.

(2) Voy. *ibid.*, 1878, villa de Billich, pl. II, fig. 17.

(3) Voy. *Ann. de la Soc. archéol. de Namur*, t. VI, p. 34, pl. VIII.

court, obtus et mousse au bout; il mesure généralement 0^m07 à 0^m08, au lieu que le style en mesure au moins le double et est terminé par une pointe aiguë.

Quand la tige est ornée de reliefs, ce qui est le cas ordinaire, ceux-ci empêcheraient l'introduction dans l'oreille sans blesser celle-ci. Telles sont les saillies en annelets ou crêtes circulaires (voy. pl. III, fig. 23, 28, 30, 31) et les renflements en prisme (voy. pl. III, fig. 21, 28, 30), en cube (voy. pl. III, fig. 31), en boule (voy. pl. III, fig. 23), en olives (voy. pl. III, fig. 22), en cylindre (voy. pl. III, fig. 27), en polyèdres (voy. pl. III, fig. 1, 24, 26), placés à une certaine hauteur.

En voici des exemples bien caractérisés :

L'abbé Cochet a trouvé à la tête même d'un cadavre, au cimetière de *Verrière* (Champagne), un objet de cette nature dont la forme même est tellement caractéristique qu'il ne peut laisser l'ombre d'un doute sur sa destination primitive. La pointe est aiguë pour tracer les lettres, au lieu que le manche du cure-oreilles n'a pas cette acuité; l'autre côté porte non un cuilleron mais une petite palette plate, carrée, à peine recourbée, qui ne ressemble en rien à un cuilleron et que l'on n'oserait introduire dans l'oreille, même avec la plus grande précaution (1).

Cette palette, d'autre part, n'a pu être imaginée pour une tête d'épingle à cheveux, car les doigts ne pourraient y presser sans se blesser.

Moi même, au cimetière de Hantes-Wiheries, j'ai rencontré

(1) Voir la fig. dans la *Normandie souterraine*, p. 35. Notre fig. 25, pl. III, en donne un croquis trop rudimentaire; il faut voir le dessin de Cochet pour se rendre véritablement compte de l'objet.

sur la tête et sur la poitrine plusieurs styles de forme tout à fait semblable au précédent et tout aussi caractéristique.

Je puis citer notamment les tombes n°s 5, 12, 42, 65, qui ont fourni les styles qui reposent au musée de Charleroi sous les marques FE^{11}6^{7}, FE^{11}6^{2}, FE^{2}7^{1} et FE^{11}7^{2}. Les palettes en sont absolument plates et carrées.

Quant à l'opinion de Roach Schmit qui voit dans ces objets de petites cuillers propres à puiser les onguents ou les parfums dans les vases à goulots étroits, je ne crois pas devoir en parler, parce qu'il paraît évident et prouvé dès aujourd'hui que, pour cet usage, on possédait des outils mieux appropriés, à manche poli et à cuilleron moins minuscules.

N° 1. — Cure-oreilles de la forme la plus élémentaire, long de 0^{m}12, trouvé, comme toujours, dans une tombe féminine. Il a pu servir comme épingle à cheveux ou fibule de toilette. Il est cependant d'une forme fort incommode comme épingle, puisqu'au lieu de tête il est terminé par un cuilleron. Ce cuilleron est arrondi et bombé et non aplati comme le lissoir d'un style. La tige est simple, polie et sans ornementation en saillie. Voy. pl. III, fig. 1.

N° 2. — Style à écrire romain en bronze ayant peut-être servi d'épingle à cheveux, bien que peu commode pour cet usage. Il est long de 0^{m}16 et porte un renflement prismatique à faces coupées en losanges par l'écornement des coins et subdivisées elles-mêmes en quatre petits losanges par des diagonales ciselées omises dans notre dessin. La tige est ornée d'entailles circulaires. Voy. pl. III, fig. 2.

Si ce style ou le cure-oreilles précédent eussent été fabriqués intentionnellement pour *épingles à cheveux* ou *fibules de toilette*, on leur eût sans aucun doute donné une tête et

une autre forme. On peut dire la même chose de toutes les fibules ou épingles à cheveux sans tête, qui sont simplement des styles à écrire ou des cure-oreilles, comme nous l'avons dit.

Boutons ou bullæ d'ornementation.

Le mot *bulla* désignait proprement à Rome un ornement en boule pendu au cou.

Le même nom s'appliqua aux ornements en demi-boule et notamment aux clous à tête hémisphérique en métal encloués pour orner l'un ou l'autre meuble. La tête de ces clous d'ornementation prit d'autres formes, coniques ou allongées, pointues ou arrondies, souvent ornées par la ciselure.

C'étaient toujours des *bullæ*, qu'elles fussent fixées sur des portes, des coffrets, des meubles, etc.

Les portes du Panthéon à Rome étaient enclouées de grosses et superbes *bullæ* (1). (Voy. pl. II, fig. 30 et 34.)

Les portes du célèbre temple de Minerve à Syracuse étaient ornées d'or, d'ivoire et de reliefs historiques fort riches. VERRÈS fit arracher ces reliefs par avarice. Il fit enlever tous les clous d'or (*bullæ*), qui étaient en grand nombre et fort pesants (2).

Le même nom était appliqué aux clous d'ornements des baudriers, des ceinturons, etc.

VIRGILE dit, en effet, que parmi les richesses qui se trouvaient dans la tente de Rhamnès, lors de l'expédition de

---

(1) Voy. SAGLIO et DAREMBERG, *Dict. d'archéol. Verbo : clavus.*

(2) « Nam bullas aureas omnes ex his valvis, quæ erant et multæ et graves, non dubitavit auferre; quarum iste non opere delectatatur, se pondere. » CICER., *Verr.* 2, IV, 56.

Nisus et d'Euriale « celui-ci s'empare et orne ses épaules des phalères et du baudrier ou *cingulum* d'or, orné de bulles de Rahmnès » (1).

Le *cingulum* était en quelque sorte la marque distinctive, l'attribut du guerrier. « *Spoliare cingulo* » était dégrader un soldat. « *Cingulo liberare* », c'était le libérer du service, selon le *Code de Justinien*.

Les Romains nommaient « cingulum bullatum », un baudrier orné de *bullæ*.

Le ceinturon des Francs était de même orné de ces clous. Témoin Sidoine Appollinaire qui applique aux *reguli* (2) francs de son époque (milieu du ve siècle) cette expression romaine; en décrivant le costume franc, il dit : « De leur » glaive pendant de l'épaule, les baudriers en peau de » renne ornés de bullæ pressaient leurs flancs serrés » (3).

Nous n'avons pas à discuter ici le texte à un autre point de vue qu'à celui de l'expression *bullatés*, cela a été fait ailleurs (4) et nous y reviendrons peut-être encore ci-après.

Nous avons souvent rencontré dans divers cimetières francs ces *bullæ* ou boutons rangés à trois, très rarement quatre ou cinq le long du fourreau de glaive et attachés encore assez fréquemment avec des restants de cuir. Ils se rencontraient toujours là où est le glaive, soit à la tête, soit

---

(1) « Euryalus phaleras Rhamnetis, et aurea bullis cingula. » Virgil., *Æn.*, IX, 359.

(2) *Petits rois* ou *chefs*.

(3) « Penduli ex humero gladii balteis supercurrentibus strinxerant claus a bullatis latera rhenonibus. » Sidon. Apoll., Ep. XXXIII.

(4) *Essai de reconstitution archéologique de l'armement et du costume des Francs de la Sambre*, par René Van Bastelaer. (*Congrès archéologique de Charleroi*, 1888.)

au pied, soit au bras, soit à la cuisse, c'étaient des clous de parure. A côté se trouvaient les petites pointes de bronze, ou rivés à petite tête, que nous décrivons en FJ^{11}12$^{1\text{-}2}$, etc., et qui servaient à unir deux doubles de cuir l'un sur l'autre, nous l'avons plusieurs fois constaté.

Les musées allemands de Trèves, Mayence, etc., renferment beaucoup d'exemples de ces fourreaux de glaives ornés encore de leurs *bullæ*.

M. Troyon, dans son rapport sur le cimetière de *Bel-Air* (*Chéseau*), près de Lausanne, véritable cimetière franc, reconstitue et dessine un fourreau de sabre en cuir orné de cinq clous ou boutons d'ornementation (1). Le musée de Mayence en renferme d'autres. (Voy. pl. II, fig. 40 à 46 et 105.)

Notre fouilleur, homme de très grande expérience, affirme que d'ordinaire il a trouvé ces boutons, non sur le glaive, mais à côté. Le fourreau serait donc souvent dans la tombe déposé à côté du glaive? Cependant, il nous est arrivé de retrouver dans les sépultures le glaive dans son fourreau de bois recouvert de cuir, marqué d'ornements imprimés en reliefs ou gauffrés.

D'autre part, le glaive avait certainement un baudrier spécial de support qui se raccordait au ceinturon. Or, à cette époque comme aujourd'hui, ces raccords se faisaient au moyen de boutons ornementés ou non. L'on sait qu'actuellement encore nos officiers attachent par le même genre de boutons à deux tenons ou à deux têtes opposées, comme nos boutons de manchettes, certaines lanières accessoires de l'épée ou du sabre.

---

(1) *Le cimetière de Bel-Air*, p. 6, pl. V, fig. 2 et 3.

Ces baudriers ou lanières portant les boutons restaient souvent eux-mêmes fixés au fourreau et étaient déposés dans la tombe à côté du glaive. Nous en avons rencontré plusieurs fois les restes.

***

Tous ces boutons s'attachaient de diverses manières. Les formes les plus anciennes, à têtes coniques ou sphériques ciselées, avaient une tige percée d'un œillet carré rectangulaire ou rond, à travers lequel, sous la planchette ou la lanière de cuir, passait une clavette, une fiche, pour retenir le bouton en place.

Ce procédé, usité surtout en architecture et pour les meubles, était imité en petit pour les baudriers et les ceinturons, mais souvent alors la fiche était remplacée par un cordonnet de cuir qui servait pour toute une suite de boutons.

D'autres fois, la tige ou queue du clou n'était pas percée et on la rivait ou on la repliait derrière le cuir.

On retrouve fréquemment la queue équarrie ou ronde de ces clous ou boutons bien conservée et mesurant $0^{m}006$ à $0^{m}010$ ou $0^{m}012$ de longueur. Cette queue portait parfois encore la trace d'une rivure propre à retenir une petite platine ronde formant un tenon d'arrêt en-dessous du cuir.

Nous avons même vu cette platine encore fixée en place et formant l'une des deux têtes ou tenons opposés.

La tête de tous ces boutons, ou clous, était d'ornementation fort diverse. Formée uniquement de ciselures dans le principe, elle consista bientôt dans la variété de la forme même.

De ronde qu'elle était, celle-ci s'allongea ou s'élargit en ovale, en coin, en triangle, en trèfle, en écusson, en tortue, en cœur et en mille autres formes plates et souvent brillantes d'étamage.

Ces formes furent souvent employées pour l'ornementation du fourreau de glaive, témoins les exemples représentés pl. II, fig. 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 105.

Mais en Belgique les têtes rondes sont de beaucoup les plus communes et ce sont les seules trouvées dans les nombreux cimetières de l'arrondissement de Charleroi.

Nous reprendrons plus loin le sujet de ces boutons pour le traiter à un tout autre point de vue.

Objets en bronze gravés pour empreinte, chatons de bagues, boutons d'ornements, fibules, sceaux, etc.

Les considérations qui vont suivre et qui reposent entièrement sur des découvertes archéologiques touchent à l'histoire de l'origine des sceaux ou cachets. Nous déclarons tout de suite que nous ne nous occuperons nullement des anneaux sigillaires francs, fabriqués souvent en métal précieux, portant le monogramme plus ou moins compliqué du nom du propriétaire ou ce nom en entier, anneaux qu'il faut reporter le plus souvent à l'époque carlovingienne. Ces sceaux, semble-t-il, appartenaient à des personnes lettrées et à une époque relativement récente et non à des guerriers, surtout à des guerriers des premières époques franques (1). Ces derniers étaient illettrés et se préoccupaient fort peu de devises ou de chiffres. Ils avaient sans doute leur marque

(1) M. Deloche a fait une étude fort savante et fort complète de anneaux de cette catégorie dans la *Revue archéologique française*, 3e série.

habituelle, marque connue comme leur appartenant et qu'ils savaient faire respecter; mais cette marque était ordinairement simple et vulgaire. Ils en portaient la matrice non sur des métaux précieux, mais sur l'un ou l'autre objet de leur fourniment militaire gravé à cet effet et ils scellaient au moyen du pommeau de leur glaive ciselé (1) de la partie saillante ou anse d'une fibule ansée (2) ou de la coque ou plastron entaillé de l'aiguillon d'une boucle (3), de boutons d'ornement travaillés à cet effet comme de véritables sceaux et aussi de bagues sigillaires fort simples en bronze vulgaire.

C'est de ces anneaux, ou bagues sigillaires spéciales, et des boutons d'ornementation sigillaires que nous allons parler.

Toutes les intailles et les pierres fines ciselées pour chatons de bagues que nous avons rencontrées dans nos tombes franques des premières époques sont d'origine romaine. En général, les vraies bagues franques sont métalliques, et c'est de celles-ci seulement que nous nous occuperons ici. Elles sont sans chaton ou bien elles portent une expansion de l'anneau *scutiforme*, ou en plaque en guise de chaton ciselée, d'ornement fort simple d'ordinaire, en creux et pouvant servir de cachet de différents types, croix ou autres dessins géométriques, représentation d'un être naturel ou fantaisiste,

---

(1) Habitude conservée pendant une partie du moyen âge.

(2) Cimetière du Maine. Voy. Le Blant, *Inscriptions chrétiennes des Gaules*, t. I, p. 264, pl. XXII, fig. 138. Voy. *Revue archéologique de France*, 3e série, t. VI, p. 321.

(3) En voici des exemples : Cimetière d'Aiguisy (Aisne). Voy. *Album Caranda*, de Fr Moreau, liv. 9, et *Revue archéologique de France*, 3e série, t. VII, p. 222. — Id. de La Buissière, voy. plus loin. — Musée de Péronne. Donné par Al. Danicourt, voy. *Revue archéologique de France*, 3e série, t. VI, p. 45.

animal fantastique, etc., signe cabalistique ou autre, le tout gravé en creux et pouvant donner des empreintes convenables.

*
* *

Pour faciliter l'intelligence de certaines explications que nous aurons à donner et surtout pour éviter les redites et les longueurs, nous devons tout d'abord donner quelques généralités sur les motifs des ciselures des objets dont nous avons à parler.

Ces motifs sont ou la représentation d'animaux fantastiques, espèces de chimères, d'oiseaux, quadrupèdes, etc., dont il n'est pas possible de traiter d'une façon générale et méthodique, ou des signes cabalistiques connus et dont l'histoire a été faite.

Ces dessins d'ornementation ne sont pas propres aux Francs seuls, loin de là. Toutes les peuplades dites peuples barbares qui ont envahi l'Europe et spécialement la Gaule dans les premiers siècles de l'ère chrétienne en ont orné leurs armes et autres objets et nous les retrouvons dans leurs tombes. Bien plus, l'étude de ces motifs d'ornementation pourra aider à bien déterminer, à dater les sépultures et différencier les cimetières francs proprement dits que nous retrouvons sur le sol belge au Nord de la France, sur les frontières rhénanes et même en Allemagne, des sépultures des autres peuplades : Goths, Visigoths, Saxons, etc., du Sud de la Gaule.

Il n'est pas difficile de classer systématiquement ces motifs d'ornementation pour en donner une idée en peu de mots au lecteur. Ils viennent généralement de Scandinavie et des pays orientaux et sont, pour la plupart, d'une haute

antiquité. Ils faisaient partie des religions superstitieuses des peuples de ces régions, dès l'époque du bronze. Ces peuples rapportaient ces signes à leurs dieux ou au soleil, à l'éternité, etc., etc.

L'on peut rationnellement faire dériver ces signes de la croix grecque ou à quatre petits bras égaux, laquelle, nommée *tétraskel*, était le symbole du *dieu-soleil*. (Voy. pl. II, fig. 88, 89). Cette croix ornementée d'une façon spéciale que nous indiquerons, devient le *swastika*.

Réduite à trois bras, la croix devient le *triskel* ou *triquetre*, symbole d'Odin ou du *dieu-trinité*. Voy. pl. II, fig. 82, 83.

Les deux figures précédentes conduisent au *trifolium* et au *quadrifolium* de l'architecture romane et gothique. Voy. pl. II, fig. 58 et 99; pl. I, fig. 32, et les lobes arrondis de ces deux figures s'allongeaient parfois en pointes en forme de chausse-trappe à trois ou à quatre rayons ou pointes de diamant. Voy. pl. III, fig. 17 et 19.

*
* *

L'ornementation découlant de la croix de diverses variétés devient surtout abondante et riche à l'époque romane; les dérivés en sont innombrables : étoiles, roues, auréoles, rosaces, chrismes, etc., etc.

A cinq et même à six ou huit bras ou rayons, la croix devient l'étoile. Voy. pl. II, fig. 56 et 57.

A six bras et même à huit bras, la croix est le *chrisme* ou *chrisma*, signe monogramme rudimentaire du Christ employé au ve siècle. C'était le temps mérovingien, précurseur de la toute première période de l'art roman. Voy. pl. IV, fig. 8 et 10.

Le *chrisme* est le X (ou *chi* grec) traversé par le P (ou *rho* grec); mais ce dernier est souvent remplacé par le I (*iota* grec), ce qui forme une simple croix à six rayons ou une roue à six rais, sans la boucle du P (*rho*).

Ce signe, simplifié encore et réduit uniquement au X (ou *chi* grec) entouré d'une couronne ou d'un cercle, est le *labarum*.

C'est devenu une roue à quatre rais élargis vers le bout en croisette.

Ces deux variétés de croix grecques en étoiles à quatre ou six branches en prenaient quelquefois huit. Voy. pl. IV, fig. 4, 8, 10 et 14.

La croix à quatre ou six bras égaux, élargis et comme pattés vers le bout et entourée d'un cercle, pour figurer une roue, servait de croix de consécration d'église et formait le *nimbe crucifère* habituel de la divinité, accompagnant la *main divine*. Voy. pl. IV, fig. 8.

Toutes ces figures et ornements comportaient un caractère tout spécialement chrétien.

Le même caractère religieux s'attachait, à la même époque, au cercle divisé de la même façon par des rayons en fuseaux lancéolés, au nombre de quatre, six ou huit, formant rosace. Voy. pl. IV, fig. 4 et 14.

M. Caumont affirme que ces croix et roues ou rosaces de dessin varié, et surtout la dernière, est l'ornementation spéciale de l'architecture romane primitive (1). On les rencontre abondant surtout aux ve et vi^e^ siècles.

C'est la pleine époque franque et, en effet, l'on peut géné-

(1) Voy. *Abécédaire. Architecture religieuse*, p. 22.

raliser ce qui précède et affirmer que tous les motifs d'ornementation artistique que nous rencontrons sur les objets que les Francs nous ont laissés ne sont vraiment pas différents des motifs d'ornementation d'architecture romane. Le style roman ou byzantin est synonyme de style mérovingien. La lecture des auteurs spéciaux, MM. Caumont, Batissier, Reusens, etc., ne laisse aucun doute sur ce point.

Cette vérité ne manque pas d'importance en présence de l'opinion répandue, à tort peut-être, que l'architecture byzantine nous vint de toute pièce de l'Orient.

M. Haigneré a écrit avec raison : « Cependant l'art du dessin, autant qu'on en peut juger par les monnaies mérovingiennes et par les esquisses burinées sur le bronze, était tombé dans une effroyable décadence pour représenter l'homme et les animaux. Le dessin géométrique survivait seul, habile à tracer des zigzags, des feuilles imbriquées, des entrelacs de toutes sortes vivement enchevêtrés. On trouve là sur le bronze et sur l'os tous les ornements dont s'est emparée plus tard l'architecture byzantine. Ce fait mérite attention. Quand on voit les orfèvres mérovingiens, les maîtres et les disciples de saint Éloi, employer au VIIe siècle et au VIIIe siècle tout ce système de décoration, a-t-on le droit d'attribuer à l'influence orientale et de donner comme fruit des croisades la réapparition de ces motifs dans la sculpture ornementale du XIe siècle? » (1).

En effet, ne composent-ils pas tous les détails de l'ornementation dite romane ou byzantine, tous ces dessins géométriques, ces hachures, ces dents de scie ou de loup,

(1) Voy. *Quatre cimetières mérovingiens du Boulonnais*, p. 9.

ces ronds centrés, ou *œils de perdrix*, ces petits cercles concentriques, ces croix de Saint-André, ces zigzags, ces lignes courbes ou brisées, ces chevrons, ces entrelacs serpentiformes, ces enroulements vermiculés ou nattés, ces mille détails de dessins géométriques spéciaux qui frappent par leur caractère propre et leur originalité ?

*
* *

Le *triskel* prenait souvent la forme d'un triangle équilatéral, signe de l'*équilibre éternel*. Voy. pl. II, fig. 103, ou de deux triangles enlacés, figure cabalistique et maçonnique du *dieu-architecte* et créateur de l'univers. Voy. pl. II, fig. 69, et le *tetraskel* devenait un carré. Voy. pl. II, fig. 87.

Ces figures primaires s'indiquaient parfois seulement par une suite de globules soit pleins, soit évidés en petits annelets simples ou centrés d'un point et formant l'*œil de perdrix*. On les rangeait à quatre en carré pour la croix, à trois en triangle pour le triskele et à deux pour la ligne, libres ou unis par des traits. Voy. pl. I, fig. 25 ; pl. II, fig. 12, 21, 37, 38, 39, 59 et 60, et pl. III, fig. 13.

L'emploi de ces annelets en œils de perdrix, combinés en divers ornements, était surtout excessivement commun chez les Francs, comme le savent tous les archéologues qui ont fouillé des cimetières de ces peuplades en Allemagne, en Belgique et en France. Leurs peignes sont tout spécialement chargés de cette sorte d'ornementation.

Les bras libres des figures primitives dont il vient d'être question se recourbaient parfois tous vers la droite, ou moins souvent vers la gauche, en lignes coudées, en crochets simples ou complexes, ou en labyrinthes, ou en arcs de

cercles, ou en spirales plus ou moins enroulées. Voy. toutes les figures du bas de la planche II.

Dans le dernier cas, si la figure ne portait que deux branches, elle devenait une sorte de S qui était l'emblème du *dieu-serpent*. Voy. pl. II, fig. 85; pl. IV, fig. 12.

Ce signe était dans l'Orient le signe de la *fécondité* et il semble nous être venu de ces régions avec le *swastika*.

C'est guidés par ces idées que les Francs de l'invasion appliquèrent cette forme à un grand nombre de leurs fibules ou broches de toilette, souvent ornées de pierreries serties dans le métal et « contournées en S ou en forme de vers de terre », dit l'abbé Cochet. Sur les bijoux, cette forme se confondait avec l'ornement dit *galipaète* ou oiseau de proie, à bec crochu ou psittaciforme, des Scytes iraniens des pays caspiens ou du Caucase.

En Scandinavie surtout, cette figure traditionnelle fut excessivement commune à toutes les époques depuis celle du bronze et du fer et même jusqu'aux temps historiques. Les nombreuses bractéates unifaces surtout nous ont été transmises dans ces contrées et portent des spécimens excessivement curieux.

Il faut suivre à travers les âges ce type et le type du cavalier chevauchant, employés concurremment et souvent côte à côte, perdant peu à peu leurs caractères, modifiés et dénaturés graduellement sous le burin d'artistes inexpérimentés, qui, faute de comprendre le sujet, arrivaient tout doucement à des résultats inattendus.

Que de pièces nous montrent dans le même champ le galipaète à grosse tête à côté de l'homme sur le dos d'un cheval presque désarticulé, ayant sans aucun doute la même

origine que le cheval gaulois, accompagné de bulles semblables. Bientôt l'oiseau ne conserve que son gros bec et son gros œil et continue à rester perché sur la tête du cheval, qui lui-même se disloque, se désorganise et perd ses membres réduits presque uniquement à la tête, derrière laquelle reste seule aussi la tête du cavalier, réduite aussi en quelques traits que semble fouiller le gros bec crochu de l'oiseau accompagné d'un œil démesuré. Tout autour, dans le champ de la médaille, l'on voit parfois les membres jetés et dispersés de toutes parts, conservant un peu leur forme caractéristique.

On peut suivre parfaitement cette remarquable dégénérescence caractéristique de la gravure septentrionale dans les planches riches et nombreuses des publications de la Société des Antiquaires du Nord (1).

Sur les bijoux, spécialement sur les bijoux couverts de lames de verre et de grenats, serties en mosaïque, cette dégénérescence n'est pas comparable à ce que nous venons d'expliquer.

Ces broches et bijoux ornithomorphes au gros bec crochu et à l'œil aussi gros et saillant, formé ordinairement d'une perle de grenat et affectant la forme d'un S, sont innombrables dans les antiquités du Nord et dans les tombes des anciennes peuplades barbares allemandes. Il serait oiseux d'en citer des exemples, ils se présentent par milliers dans les cimetières du Nord et de l'Est de la Gaule : les Visigoths du Sud et les peuplades de l'Ouest ne les connaissaient pas. Je dois ajouter que la plupart de nos cimetières francs, aux

---

(1) Voy. *Atlas de l'archéologie du Nord représentant des échantillons de l'âge du bronze et de l'âge du fer*, pl. V, VI et VII.

caractères primitifs, de l'arrondissement de Charleroi, ne nous ont offert qu'exceptionnellement cette sorte de bijoux.

Certaines de ces fibules en vers de terre de Cochet ne se rapportent pas à l'oiseau à bec crochu, mais on ne peut pas dire qu'elles se trouvent communément.

Si les deux courbes, au lieu de former l'S, étaient ramenées d'un seul côté, comme la lettre C, l'on avait le *croissant oriental.* Voy. pl. II, fig. 61, 62. Parfois l'on adossait deux croissants en forme d'*x*. Voy. pl. II, fig. 54, ce qui amena l'*anille* héraldique. Voy. pl. II, fig. 55, ou même trois ou quatre croissants formant un triangle ou un quadrilatère particulier centré ou non d'un point. Voy. pl. II, fig. 11, 15, 18, 21, et pl. IV, fig. 6.

*
* *

Du triskele dérivent les trois jambes d'homme réunies et soudées par la cuisse et dessinées en position de course, symbolisant le *mouvement de rotation* des astres sur eux-mêmes. Cette figure, comme on sait, est de la plus haute antiquité. Elle est passée dans les armoiries en Sicile et ailleurs. Voy. pl. II, fig. 22.

Nous avons maintes fois eu l'occasion de constater sur les boutons d'ornementation franque et ailleurs, la reproduction de trois animaux fantastiques de même dessin : serpents, dragons, oiseaux ou bien d'objets quelconques unis ensemble autour d'un centre commun. Voy. pl. I, fig. 25, 26, 27, 29, 30 ; pl. II, fig. 8, 14, 16, 17, 23, 28.

On peut dire identiquement la même chose pour le tetraskele, souvent formé de serpents ou autres figures.

Voy. pl. I, fig. 28; pl. II, fig. 20; pl. IV, fig. 16 et 17.

Tous ces ornements en serpents, en dragons, etc., représentés sous toutes les formes les plus variées, les plus pittoresques et les plus inattendues, sont, en général, d'origine scandinave et se trouvent dans les cimetières de peuplades orientales d'invasion.

La croix à quatre bras égaux, pliés à angle droit vers le bout ou en coude simple ou double devient la *croix gammée* ou *bigammée*. C'est le *swastika*, signe cabalistique auquel nous devons revenir. Voy. pl. II, fig. 95, 97.

Toutes ces figures se rencontrent centrées d'un simple point, d'un petit cercle ou anneau, d'un triangle, d'un carré, d'un losange, etc. Voy. pl. I, fig. 25, 27, 29, 30; pl. II, fig. 11, 12, 15, 18, 20, 21, 23, 28, 48, 49, 73, 76, 78, 79, 81, 84, 86, 90, 98, 101, et pl. IV, fig. 6, 10. Le *dieu-serpent* ou S, centré par un cercle, est le *serpent-soleil*. Voy. pl. II, fig. 84.

Toutes pouvaient se cantonner de points ou globules à chaque angle. Voy. pl. I, fig. 25; pl. II, fig. 1, 12, 21, 82, 88, 92, 97; pl. III, fig. 9, 20.

Toutes encore sont souvent enfermées dans un carré ou dans un cercle, anneau magique symbolisant l'infini.

Toutes pouvaient porter les bouts des bras épaissis en petites massues pattées ou en très petites croisettes. Voy. pl. II, fig. 1, 12, 93, 94, 96; pl. IV, fig. 8 et 10.

Telle est la croix pattée héraldique. Voy. pl. III, fig. 18.

Bref, l'on peut imaginer la multitude de variantes que la fantaisie des dessinateurs introduisait dans ces figures employées comme ornements.

Nous en citerons quelques-unes seulement : le *serpent-*

soleil centré d'un losange devenu la partie principale, est un losange aux angles aigus, terminés en volutes.

Le triskele centré d'un grand triangle devenait simplement ce triangle avec les angles terminés en spirales ou en lignes. Voy. pl. II, fig. 15, 28, 81.

L'artiste transformait ces spirales en têtes de serpent et en bec de canard, voy. pl. II, fig. 28, et peu à peu ce type passait au type pl. II, fig. 23, en serpents à bec de canard, enroulés sur eux-mêmes, puis au type pl. I, fig. 29, figurant trois oreilles symboliques, qui se perfectionnaient, pl. II, fig. 14.

Il semble d'ailleurs que l'on soit souvent arrivé à ce dernier type en dérivant d'une autre figure originale. Je veux parler des fibules et bijoux ornithomorphes si communs dans les antiquités du Nord. Le galipaète y afflue partout; il se désorganise peu à peu comme le type du guerrier à cheval, par la copie mal entendue des artistes, et bientôt l'oiseau perd souvent son corps, est réduit à sa grosse tête avec le bec caractéristique fermé, puis le bec même est transformé : et il reste un simple œil rond attaché à une espèce de queue de têtard. Dans cet état, on les rencontre souvent à quatre groupés autour d'un tétraskele, ou à trois autour d'un triskele ou d'un simple point et se transformant du type pl. II, fig. 28, au type pl. I, fig. 27, puis à la fig. 26, puis à la fig. 25 et enfin à la rudimentaire fig. 30 de la pl. I.

Il est facile de trouver le passage de transformation entre les trois oreilles de la fig. 29 et les trois têtes de la fig. 27 de la pl. II.

La fig. 28, pl. I, montre la même tête d'oiseau crochu réduite au même état rudimentaire et groupée en quatre spécimens autour du dessin.

Le double serpent à bec de canard enlacé en double croissant, pl. II, fig. 7, se complique par des enroulements, fig. 13, et semble mener à la fig. 32 de la pl. I qui paraît ramener l'esprit sur la forme de deux oreilles accostées. La fig. 5 de la pl. II pourrait bien, si l'on en croit quelques-uns, appartenir au même groupe de serpents doubles.

*
* *

Le swastika simple, voy. pl. II, fig. 95, nommé aussi *signe du zodiaque* par quelques numismates, se rencontre sur un certain nombre de monnaies gauloises. C'est, dit-on, le nom de l'instrument qui, dans l'Inde antique, servait à produire le feu. Cet instrument se nommait encore *pramantha.* C'était une croix de bois au centre de laquelle le brahmane faisait pivoter un bâton allumeur (1).

Les dessins ou les signes dont nous avons parlé variaient en outre à l'infini dans leur forme gauche ou droite, c'est-à-dire inverse. C'est à ce point que, dans notre pl. II, tout ce qui se rapporte à ces signes, c'est-à-dire la fin de cette planche et même tout ce qui en est l'application aux boutons d'ornementation, c'est-à-dire toute la première partie, se rencontre souvent en forme homologue ou inverse, gauche pour droite.

La figure du swastika surtout offre cette variété à l'infini. Voyez toute la dernière ligne de figures de la pl. II.

Le swastika était le symbole du *dieu supérieur* Thor, chez les anciens peuples du Nord (Suède et Norwège), et le Jupiter du Midi. C'était, dit Adalbert Kuln, dans son ouvrage sur

(1) Voy. Nic. Joly, *L'homme avant les métaux.*

L'origine du feu, un symbole religieux par excellence dans l'ancienne religion arienne. Mais je n'ai pas à remonter si haut, je laisse ce soin à d'autres. Je ne veux pas m'écarter de l'époque franque ou barbare.

Au musée de Namur se voit le swastika simple, mais à lignes redoublées de quatre façons variées, introduit dans une ornementation à la roulette sur un vase du cimetière franc de *Saint-Gérard* (1) et sur un joli bout de flèche en os venant de la chambre funéraire du druide dans la grotte de Sinsin. Voy. pl. V, fig. 1.

L'on a retrouvé ailleurs encore cet ornement caractéristique imprimé sur des vases céramiques (2).

La figure pouvait être inverse, c'est-à-dire avoir les bras pliés à la gauche au lieu de la droite.

L'on rencontre le swastika inséré ou non dans un anneau ou dans un carré, cantonné de points, ou centré d'un cercle, ou à bras arqués et arrondis en croix ansée (symbole de la *vie éternelle*, même au commencement du christianisme), voy. pl. III, fig. 20, à bras courbés en crochets ou en volutes, ou coudés deux fois (ce qui constitue le vrai type du tetraskele), à bouts gonflés en petites boules, ou en pattes, ou en petites croisettes, voy. pl. II, fig. 1, 2, 19, 20, 24, 29, 33, 67, et les deux dernières lignes de figures; pl. III, fig. 20; pl. IV, fig. 1, 2, 3.

La variété à bras arqués et arrondis est particulièrement

---

(1) Voy. le mémoire que nous avons présenté au Congrès de Liége en 1890, sous le titre : *Les vases de forme purement franque et leur ornementation à la roulette*, pl. IV, fig. 9, n° 60.

(2) Voy. LINDENSCHMIT, *Die Altherthümer unserer heidnischen vorzeit*, etc., t. I, livraison X, pl. III, fig. 5.

fertile en variantes et conduit à la figure de deux ellipses longues, croisées et enlacées entièrement ou partiellement et cantonnées ou non de quatre petits globules. Voy. pl. II, fig. 2, 19, 24, 29, 33, 70, 71, 72, 100, 101, 102, etc.; pl. IV, fig. 2, 13, 15, 19.

Tous ces types, pl. II, fig. 19, 71, 72, 100, 101 et 102, produisent le plus bel effet d'ornementation par le redoublement des lignes en triple ou en quadruple à la manière de la pl. II, fig. 19, mais cet effet est riche surtout avec la forme 101 triplée ou quadruplée. Cette variété se rencontre partout.

Toute variété de swastika se dessine souvent autour d'un centre formé d'un losange, d'un cercle ou plus communément d'un carré. Voy. pl. II, fig. 11, 12, 20, 63, 64, 65, 66, 68, 76, 90, 98, 101 ; pl. IV, fig. 13, 15, 17, 18.

Nous venons de dire que le type 101 est dans ces conditions, et quand elle porte toutes ses lignes redoublées, cette double ellypse enlacée est particulièrement remarquable, fort commune et des plus fécondes en variétés. C'est l'embryon des dessins si riches et si compliqués qui font l'ornementation franque primitive et qui recouvre pour ainsi dire toutes les plaques-boucles des guerriers de cette époque. La filiation du simple au compliqué est facile à suivre quand on compare les figures suivantes : pl. IV, fig. 2, sur la pointe de la plaque, ou pl. II, fig. 101, premier dessin fort simple; pl. IV, fig. 19, deuxième dessin plus composé, lequel conduit directement au dessin pl. IV, fig. 1, que nous retrouvons sur quantité de plaques et de boucles barbares.

Les fig. 2 sur le large côté de la plaque, et 15 de la même planche, sont plus compliquées et forment la transition vers les entrelacs si complexes qui couvrent généralement les

plaques en acier damasquiné ou en bronze ciselé portées par tous les guerriers des invasions de la Gaule.

On comprend que la série de variétés fournie par le swastika ou tétraskele centré d'un carré, d'un losange ou d'un cercle est aussi nombreuse et aussi variée que celle que nous venons de parcourir sommairement pour les autres dessins.

La variété centrée d'un carré, pl. II, fig. 68, conduit à pl. II, fig. 48, et à l'ornement fort usité et figurant un ensemble de quatre serpents bouclés, pl. IV, fig. 13, 17 et 18. Cette forme, fig. 13, dégénère souvent en quatre véritables chaînons ou simples anneaux enlacés, nous en citerons de nombreux exemples; d'autre part elle mène à la forme pl. II, fig. 11, qui est fort employée dans le Nord et représente le *serpent Mitgard.*

Une forme remarquable du swastika simple est la forme cantonnée de quatre points ou globules. Voy. pl. II, fig. 1, 88, 92, 97 ; pl. III, fig. 20, et pl. IV, fig. 2.

Il est remarquable que c'est seulement sous cette forme que ce signe cabalistique se montre fréquemment sur les fusaïoles, ou disques de terre, trouvés dans les fouilles d'Illion par le docteur Schiemann.

A l'époque franque cette variété fut aussi fort employée, mais c'est surtout quelques siècles plus tard qu'elle devint commune et apparut même sur les monnaies de Charlemagne et de ses successeurs.

Cette variété, cantonnée de quatre points, se trouve parfois avec deux bras seulement (les deux opposés), coudés parallèlement et dans le même sens comme sur une bague décrite ci-après. Voy. pl. II, fig. 92, et pl. III, fig. 9.

Des flots d'encre et d'érudition ont été répandus au sujet du swastika, afin d'étayer des systèmes plus ou moins ingénieux tendant à expliquer l'emploi et la signification de ce signe. Nous n'avons garde de nous mêler à ces débats. Nous n'y voyons, quant à nous, qu'une étude archéologique (1).

Ces quelques généralités suffisent pour la description des objets que nous avons à faire connaître et qui proviennent en bonne partie de nos fouilles. Nous y joindrons des types étrangers pour mieux faire comprendre nos considérations générales.

Bagues, etc.

Nous donnerons d'abord quelques bagues dont le chaton ou la plaque porte un animal fantastique se mordant la queue, et deux ivoires de dessin analogue.

1° L'une vient précisément du cimetière de *Hombois* qui nous occupe et est cataloguée sous le n° 2. Elle est en cuivre. L'animal, tourné à droite du spectateur, est d'un dessin fort grossier. La tête, contournée en arrière vers la gauche du spectateur, mord la queue. L'aspect général donne l'idée d'un gros oiseau, mais la forme des pieds y contredit un peu.

La bague est très large, la plaque en est circulaire et mesure $0^{m}018$. Cette plaque, comme toujours pour les anneaux sigillaires, ne se courbe nullement sur l'anneau, mais elle est parfaitement plane, ce qui est une nouvelle preuve qu'elle est destinée à produire des empreintes. Voy. pl. II, fig. 26.

(1) M. Goblet d'Alviella en a traité savamment, avec d'autres symboles, dans un livre spécial nouveau : *La migration des symboles.*

2° Une autre bague analogue, n° 1, a été trouvée dans notre fouille du cimetière franc de *Thuillies* (*Tienne des sorts*). La plaque est un ovale et ne mesure que 0m012 sur 0m008; elle est plane aussi et ne suit pas la courbe de l'anneau. Le dessin, très grossier, représente de même un animal tourné à droite du spectateur et contourné pour mordre sa queue à gauche. L'aspect général est celui d'une oie ou un autre oiseau accroupi sous ses ailes élargies. On pourrait peut-être aussi y voir un animal à beaucoup de pattes. Voy. pl. II, fig. 31.

3° Cet animal se retrouve identiquement reproduit, mais un peu plus grand et tourné à rebours, c'est-à-dire la tête contournée à droite du spectateur, sur une bague qui repose au musée de Namur et qui fut trouvée dans une tombe du cimetière mérovingien de *Revogne*. Elle est décrite dans les *Annales de la Société archéologique* de cette ville (1).

Nous ne saurions y voir un dragon et encore moins le passage du lion ornemental au serpent ornemental des peuples d'Asie.

Ce passage, du reste, n'existe pas et ne peut exister. Nous avons indiqué ci-devant beaucoup de transformations; elles puisent toutes leur raison dans des variantes de forme inspirées au dessinateur antique par de véritables tendances artistiques, instinctives plutôt que méditées et voulues. Du dragon à longue queue ou du lézard au serpent, ces tendances existent, mais pour le lion, nous ne les voyons pas.

Toujours est-il que cette similitude des deux bagues est fort remarquable et permet bien des rapprochements entre

(1) T. XVII, p. 246; t. XX, p. 224. Bague n° 60.

les deux cimetières de *Revogne* et de *Thuillies* et conduit peut-être avec certaine raison à la contemporanéité des deux peuplades enterrées dans ces deux cimetières.

4° Une autre bague tout à fait analogue a été trouvée au cimetière franc de Moxhe et décrite par le comte Georges de Looz-Corswarem. C'est bien ici un quadrupède. Il est tourné comme le précédent. Le dessin en est tout aussi grossier et la plaque large de 0m02 est aussi tout à fait plane et ne suit pas la courbure de la bague.

Voici comment l'auteur décrit cet objet :

« Bague en bronze, dont la partie cintrée fait presque entièrement défaut. La partie plane présente un grossier dessin formé de traits et de hachures dans lesquels il est difficile de reconnaitre un sujet quelconque; cela ressemble vaguement à un quadrupède dont la tête serait contournée. Cette défectuosité du dessin est très fréquente et caractérise habituellement la bague en bronze de l'époque franque. Notre figure la rend fort fidèlement » (1). Voy. pl. II, fig. 25.

5° Le riche cimetière franc d'Harmignies, qu'ont exploité personnellement nos collègues MM. Hip. de Looz et Alf. de Loë, a produit (tombe 156) une jolie bague en argent portant une plaque gravée représentant aussi un animal, que les propriétaires ont bien voulu nous communiquer. Cette plaque mesure 0m017 et représente un quadrupède de forme fantastique et de bon dessin. Il a la tête contournée à gauche du spectateur pour mordre sa queue, comme sur les objets de *Fontaine* et de *Thuillies*, 1° et 2°, et au

(1) Voy. *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XVII, p. 308, pl. I, fig. 9.

rebours des bagues, 3° de *Revogne* et 4° de *Moxhe*, qui sont tournées en sens inverse. Voy. pl. II, fig. 27. Il faut remarquer que cette figure est dessinée inverse ou homologue sur notre planche, c'est-à-dire gauche pour droite.

6° Les ruines de l'oppidum de *Grigniart*, près de Lobbes, ont produit un objet portant un dessin qui se rapproche beaucoup de ces bagues. C'est une dame à jouer, ou pion en os. La figure ciselée est un animal fantastique, quadrupède à pieds fourchus en griffes fort analogues aux précédents; seulement il est d'époque un peu postérieure. Il a trois têtes; deux, comme le corps lui-même, sont tournées à gauche du spectateur et sont longuement languées; la troisième est contournée et mord la longue queue relevée de l'animal, ce qui donne l'effet d'une longue langue qui traverse les trois gueules largement ouvertes et qui semblent n'être qu'une continuation de la queue. Chaque tête porte deux oreilles ou deux cornes MML^{II}12^{t} de 0^{m}32. Voir pl. III, fig. 14.

7° Le musée archéologique de Liége renferme un jeton ou dame analogue à celle de Grigniart et qui paraît être, comme celle-ci, du haut moyen âge. Toutefois, le faire est plus artistique, mieux fini et révèle un art postérieur. Elle mesure 0^{m}042 de diamètre et est en bel ivoire, au lieu d'être en mauvais os, comme celle de Grigniart. Elle paraît dater du XIIIe siècle et est d'un fort beau travail, fouillé très profondément. Ce médaillon représente un quadrupède tourné vers la droite du spectateur et contourné en arrière vers le bout de sa queue, qui, passée sous le ventre de gauche à droite, vient se montrer sur la croupe en une petite tête à gueule large ouverte et menaçante dressée en face de la tête de l'animal. Cette dernière, sauf les deux oreilles

dressées, est une tête d'homme dont l'attitude est calme, contrairement à l'attitude furieuse de l'autre, dans cette bataille de tête contre queue. Il y a tout à parier qu'ici ce n'est pas la tête qui se dispose à manger la queue, mais bien la queue, au contraire, qui va mordre la tête et tenter de la dévorer. *In cauda venenum.*

Nous avons cité ces deux derniers médaillons, ou dames, à cause de l'analogie du dessin avec celui des châtons de bagues précédents.

Nous avons parlé des dames ou jetons romains et francs et un peu postérieurs dans notre rapport sur la fouille de *Grigniart* et nous y renvoyons (1). Nous ajouterons seulement ici quelques réflexions.

Le jeu de dames était couramment pratiqué au moyen âge. Théroule, dans sa *Chanson de Rolland*, composée au XIe siècle, à l'époque même de l'objet qui nous occupe, le constate. Voici son texte :

« Ces chevaliers sont assis sur des tapis de soie blanche; ils se divertissent au jeu de dames; les plus âgés et les plus sérieux jouent aux échecs » (2).

Il est probable que des seigneurs qui jouaient sur des tapis de soie se servaient de pions luxueux; or, le luxe des objets d'ivoire, à cette époque comme toujours, ne peut être que la sculpture.

En effet, l'on rencontre un peu dans tous les musées de petits ivoires finement taillés et sculptés que l'on peut reporter à différentes époques et qui, classés sous le nom de petits

(1) Voy. Grigniart, *Fouilles faites par la Société archéologique de Charleroi dans les ruines d'un oppidum*, p. 49.

(2) Traduction d'Alex. de Saint-Albin, strophe VIII.

médaillons, ne sont en réalité que des pions artistiques du jeu de dames.

Celui que je viens de citer en est un joli exemple. Le musée de Liége en offre d'autres fort intéressants qu'il faudrait étudier, et le musée diocésain de la même ville en renferme d'autres plus anciens et non moins artistiques dont un ou deux, à mon souvenir, représentent des animaux fantastiques.

8° Notre fouille de *Hombois* a encore donné une bague ayant sur le chaton une petite croix grecque recroisettée. Voy. pl. III, fig. 18.

9° FF'2'. Au cimetière franc de *Thuillies* (*Tienne des sorts*), fouillé par nous, a été trouvée une autre bague portant aussi sur la plaque une petite croix grecque recroisettée.

Il ne s'agit pas pour ces deux dernières bagues d'un sceau réel, car ici la plaque est fort petite et suit d'ailleurs la courbe de l'anneau. Nous les citons pour mémoire. L'on a rencontré très fréquemment cette forme de croix sur des bagues franques et nous ne voulons pas abuser en citant d'autres exemples.

10° Une bague dessinée par Lindenschmit et reposant au musée de Mayence (1), représente une forme de swastika rudimentaire. C'est simplement une croix grecque courtement pattée ou à bras repliés d'un même côté par des bouts très courts, cantonnée de petits traits. Voy. pl. III, fig. 20.

11° Enfin une bague dont le châton porte une jolie roue centrée d'un petit cercle, comme notre type pl. II,

(1) Voy. *Die Altherthümer unserer heidnischen verzeit*, t. I, liv. XI, pl. 8, fig. 1.

fig. 104, à raies ou croisillons un peu pattés à la manière du *chrisme*, mais au nombre de huit, au lieu de six. Elle vient du cimetière franc de *Bel-Air*, en Suisse (1). Voy. pl. IV, fig. 10.

12° Une bague trouvée en France (2) porte un dessin remarquable que nous retrouvons souvent dans nos tombes franques. C'est une variété de swastika dont nous avons parlé, cantonnée de points avec deux bras opposés seulement coudés, mais parallèlement et dans le même sens. C'est la variété dessinée pl. II, fig. 92. Cette disposition est le seul détail qui nous ait fait citer cet anneau. Il porte, en outre, l'inscription suivante autour du signe en question : † LAVNOBERSA. Voy. pl. III, fig. 9.

13° Nous signalerons enfin une autre bague sigillaire trouvée au cimetière franc de *Séraucourt-le-Grand* (Aisne). La plaque porte une variante fort commune du swastika, au milieu de traits formant une auréole et dessinés en creux (3). Cette variété donne l'image de deux ellipses croisées et enlacées, et diffère complètement des variétés à bras pliés mais non courbés en arcs. Voy. pl. II, fig. 24. Le dessin de cette figure est un peu fautif en ceci qu'il est homologue au dessin de l'objet, les lignes courbes s'y prolongent à la manière de la coque d'ardillon marquée ci-après pl. II, fig. 33, tandis qu'elles devraient se prolonger d'une façon homologue, c'est-à-dire à la manière de la coque pl. II, fig. 19.

---

(1) Voy. TROYON, *Le cimetière de Bel-Air*, pl. III, fig. 7, p. 8.

(2) Voy. LE BLANT, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. II, pl. 90, fig. 535.

(3) Voy. J. PILLOY, *Études sur d'anciennes sépultures dans l'Aisne*, 3e fascicule, pl. B, fig. 19.

Toutes les bagues précédentes sont en bronze, nous l'avons dit, sauf celle d'Harmignies, qui est en argent. Leur profil est loin d'être circulaire, mais il est aplati vers le châton, preuve qu'il s'agit bien d'anneaux sigillaires. Cependant le sujet y est gravé en relief et non en creux. Ce fait marque l'inexpérience de l'artiste à l'époque qui nous occupe. Nous retrouverons la même remarque à faire en parlant plus loin de certains boutons sigillaires.

Boutons sigillaires.

Nous nous arrêterons maintenant un peu sur les *boutons d'ornement à destination sigillaire* des premières époques franques. La tête ciselée de ces boutons nous a offert souvent de plus beaux spécimens de sceaux que les bagues.

Sans doute, tous les clous d'ornementation servant à décorer les diverses parties du *fourniment des baudriers, des fourreaux*, etc,, n'ont pas été ciselés pour une destination sigillaire; mais sur le fourreau du glaive nous avons rencontré dans les plus anciens cimetières des boutons taillés soigneusement et d'ordinaire en matrice creuse de dessins fantastiques tout à fait propres à donner une empreinte, ce qui indique le même usage que le chaton aplati des anneaux sigillaires. Dans ce cas, la tête de ces boutons au lieu d'être formée d'une plaque mince et frappée au marteau, est massive et épaisse et propre à recevoir une gravure profonde. Elle est, en outre, renforcée par une forte bordure circulaire qui fait saillie tout autour de la face, tout comme nos cachets modernes.

Nous pouvons ajouter que plusieurs boutons dont nous

donnons le dessin et qui sont étrangers à la Belgique, paraissent porter les mêmes reliefs prononcés et les mêmes caractères que les objets que nous décrivons venant de notre pays.

Nous dirons encore que, ainsi constitués, ces boutons, comme têtes ou matrices de cachets, pourraient aussi bien être fixés sur un manche en bois.

Nous en connaissons même deux qui nous semblent avoir été montés de cette façon. Ils ont été trouvés en terre dans une position tout à fait isolée, l'un au cimetière de *La Buissière* (FJ''32' du musée de Charleroi) et l'autre au cimetière de *Hantes-Wiheries* (FJ''33' du musée de Charleroi). Ce sont les deux premiers que nous décrivons ci-après.

Il n'est aucune raison d'appliquer pareille supposition aux autres que nous avons rencontrés à cause de la queue ou tigette du clou qui était trop courte pour servir de soie à fixer dans la petite douille du manche. Tous ceux que nous avons trouvés étaient en outre toujours placés d'une façon apparente sur le cuir du fourreau du glaive et portaient d'ordinaire des restes de ce cuir autour de leur tigette.

1° FJ''33'. Matrice fort remarquable, large de 0m016, représentant trois oreilles dessinées d'un style très large et rangées autour d'un même centre. Cette pièce se trouvait au cimetière d'*Hantes-Wiheries*, à portée de la main droite, loin de toute trace de cuir, alors que le fourreau et ses boutons d'ornementation sont d'ordinaire le long de la jambe gauche, où l'on retrouve ces traces. Le dessin que nous donnons est celui de l'empreinte. Voy. pl. II, fig. 14.

2° F.J''32'. Matrice aussi remarquable à tous les points

CIMETIÈRE FRANC DE FONTAINE-VALMONT (HOMBOIS)

René Van Bastelaer, sculpt.

de vue que la précédente, venant du cimetière de *La Buissière* (1). Elle mesure 0m018 et représente un gros oiseau au repos, un dindon ou plutôt un coq à large crête et à bavette sous le bec, à membres désarticulés. Notre dessin est la reproduction exacte de l'empreinte. Voy pl. II, fig. 6.

3° FJ^{11}24$^{1-2}$. Jolis boutons d'ornementation du cimetière d'Hantes-Wiheries, large de 0m017, venant de la tombe n° 57 (2).

Ce bouton sigillaire représente en relief deux animaux fantastiques, serpents à bec de canard entrelacés. L'on rencontre souvent sur les objets francs ces serpents dont la tête, mal dessinée, est devenue une longue longue tête de canard avec le bec large ouvert. Voy. pl. II, fig. 17.

4° Deux boutons sigillaires fort massifs, larges de 0m02, épais de 0m005, ayant complètement l'aspect d'un cachet moderne, de dessin analogue au précédent. Les deux serpents enlacés sont plus compliqués de dessin. Leur queue est contournée et nouée, formant un anneau comme beaucoup de serpents semblables trouvés dans le Nord sur des objets de l'âge du bronze et du premier âge du fer. La queue semble être ailée. Un débris de cuir est resté attaché autour de la tige d'un de ces boutons. Les détails de la ciselure ne sont pas identiques dans les deux, bien qu'imitée de l'un à l'autre. Voy. pl. II, fig. 13. Ces deux boutons viennent d'un fourreau de sabre trouvé au cimetière de Fontaine-Valmont.

5° Deux boutons sigillaires de même fabrication, de même origine et de mêmes dimensions que les précédents.

---

(1) Voy. notre rapport sur ce cimetière, p. 26.
(2) Le rapport sur cette fouille n'est pas imprimé.

Ils représentent trois serpents groupés autour d'un point central marqué d'un annelet. Leur corps contourné forme au milieu une boucle ou anneau comme ci-devant. Ces serpents se suivent et semblent tenir la queue l'un de l'autre dans leur espèce de long bec large ouvert, ou plutôt la lèvre supérieure et la queue sont soudées. Voy. pl. II, fig. 23.

6° Un ornement analogue, plus compliqué et plus soigné, se retrouve sur un objet en or (?) qui est plutôt une petite bractéate-fibule qu'un bouton identique aux précédents (1). Il fut trouvé à *Wieuwerde*, en Frise, dans une tombe mérovingienne dont nous parlerons ci-après. Il s'agit d'un enroulement serpentiforme remarquable. Voy. pl. II, fig. 47.

7° Deux boutons de 0m022 portant trois entrelacs qui ne conservent plus guère l'aspect de serpents, trouvé au cimetière de *Joche* (Marne) (2). Ces boutons diffèrent entre eux par les détails du dessin, mais ils sont analogues aux quatre précédents. Les entrelacs ressemblent, il est vrai, à la forme spéciale que l'on désigne sous le nom vague de serpents dans les ornements primitifs. Voy. pl. II, fig. 16 et 17.

Ce sont cependant plutôt des entrelacs et des enroulements vermiculés et des vers plutôt que des serpents.

8° Bouton de 0m019 trouvé dans l'Aisne, représentant en creux un dessin fort obscur où l'on a vu deux serpents affrontés.

Quant à nous, nous avouons n'y voir ni serpent, ni autre chose. Nous n'oserions, du reste, faire aucune supposition ni tenter aucune explication. Voy. pl. II, fig. 5.

---

(1) Voy. *Revue de la numismatique belge*, 4e série, t. V, pl. VI, fig. 9, p. 149.

(2) Voy. *Revue archéologique de France, nouvelle série*, t. XL, p. 267, pl. XX, fig. 1.

9° Bouton de 0m02 orné du signe cabalistique dit triskele dessiné d'une façon variée et artistique. Ce bouton fut trouvé en Danemark et est de l'âge du bronze. Voy. pl. II, fig. 9.

10° Autre bouton, large de 0m018, de même époque, de même origine et de même ornementation, formé d'un triskele cantonné de trois autres petits dessinés à rebours. Voy. pl. II, fig. 3.

11° Autre bouton de même diamètre, de même époque, de même origine, portant une autre variété de triskele. Voy. pl. II, fig. 10.

12° Autre bouton de même diamètre, de même époque, de même origine et portant une autre forme de triskele. Voy. pl. II, fig. 15.

13° Autre avec ornement analogue trouvé près de *Mayence* (1). Voy. pl. IV, fig. 6.

Un autre tout semblable, mais plus petit, du cimetière de *Abenheim* et reposant au musée de Wiesbaden (2).

14° Autre analogue, mais composé de croissants formant un triquètre. Voy. pl. II, fig. 21.

15° Autre bouton analogue portant un tétraskele tout à fait analogue au 12° ci-devant. Voy. pl. II, fig. 18.

16° F.J'152'. Bouton d'ornementation venant du cimetière d'*Hantes-Wiheries*, tombe 47, large de 0m017.

Ce bouton sigillaire porte un dessin géométrique triangulaire analogue à une chausse-trape. C'est le triskele simple avec ses lignes redoublées, gravées en creux.

---

(1) Voy. LINDENSCHMIT, *Die Alterthumer unserer heidnischen verzeit*, t. I, liv. v, pl. VII, fig. 4.

(2) Voy. *ibid.*, t. II, liv. III, pl. VI, fig. 9.

Le fouilleur qui a trouvé ce bouton sur la poitrine du mort le considère comme ayant été attaché non sur le fourreau, mais peut-être sur un baudrier ou sur le vêtement. Voy. pl. II, fig. 4.

17° Boutons d'ornementation marqués d'un véritable dessin de chausse-trape seul ou groupé par trois en triangle. Ce type est tout à fait de même ordre que le précédent. Voy. pl. III, fig. 17 et 19.

18° Bouton d'ornementation portant un triangle formé de trois bulles ou annelets, centrés d'un quatrième à la manière franque, trouvé au cimetière à Bel-Air par Troyon (1). Je reviendrai plus loin sur ce dessin. Voy. pl. III, fig. 13.

Voici d'autres exemples de boutons d'ornement portant des figures marquées de la même façon par des annelets ou œils de perdrix rangés systématiquement.

Les cimetières francs d'*Hantes-Wiheries*, tombes n°s 16 et 68, et de *La Buissière*, m'ont fourni des boutons ornés de trois trouets en triangles équilatéraux.

Sur quelques-uns chaque trouet est relié au bord du bouton par une fente oblique. Ces boutons marqués FJ^{11}18$^{1\,\text{à}\,12}$, reposent au musée de Charleroi.

Les musées divers possèdent bon nombre de boutons analogues :

Bouton avec la fente dirigée diamétralement et non obliquement (2).

---

(1) Voy. *Le cimetière de Bel-Air*, par Fr. Troyon, pl. I, fig. 12, p. 5.

(2) Voy. Lindenschmit, *Die vaterlandischen Alterthümer der Fürstlich Hollenzoller'schen Sammlungen zu Sigmaringen*, pl. II, fig. 12.

Bouton avec un triangle d'œils de perdrix et formant pendeloque plutôt que bouton (1).

Id. avec le même ornement, mais l'objet est plutôt une broche qu'un bouton. Il affecte la forme d'une petite cruche (2).

Id., même ornement en double sur une fibule ansée, venant du cimetière mérovingien d'*Ardenthum* (3).

Id. avec quatre annelets simples (4).

Id. avec quatre annelets groupés en carrés autour d'un cinquième formant le centre (5).

Id. avec quatre annelets rangés en losange sur un bouton en losange lui-même (6).

Id. rangés de même sur une fibule ansée, venant du cimetière de *Bel-Air* (7).

Id. avec quatre *triolets* ou groupes de trois annelets semblables, rangés symétriquement autour d'un point central (8).

19° F.J"29'. Bouton d'ornementation sigillaire venant du cimetière d'*Hantes-Wiheries*, tombe 47, gravé en creux, de 0m012 et de 0m018, portant un dessin ciselé en relief assez difficile à déterminer. On peut y voir trois palmes ou trois queues de renard ou d'écureuil ou trois ailes d'oiseau

(1) Voy., du même, *Die Alterthümer unserer heidnischen verzeit*, t. IV, livr. II, pl. X, fig. 11.

(2) Voy. *ibid.*, pl. IX, fig. 8.

(3) Voy. Haignerè, *Quatre cimetières du Boulonnais*, pl. XIII, fig. 9, p. 57.

(4) *Die vaterlandischen*, etc., pl. II, fig. 13. — *Die Alterthümer unserer*, etc., t. III, liv. VII, pl. III, fig. 11.

(5) Voy. *Alterthümer unserer*, etc., t. III, livr. VII, pl. III, fig. 10.

(6) Voy. *Die vaterlandischen*, etc., pl. II, fig. 6.

(7) Voy. Troyon, *Loco citato*, pl. I, fig. 10, p. 7.

(8) Voy. Cochet, *La Normandie souterraine*, pl. XIII, fig. 19.

courbées en volutes et rattachées symétriquement à un point central. Les palmes seraient un signe de christianisme.

En dernière analyse, il s'agit ici d'une forme artistique du triskele. Voy. pl. II, fig. 8.

20° Bouton d'ornementation rencontré dans le département de l'Aisne et mesurant 0m019, gravé en creux et disposé pour produire une empreinte en relief représentant le swastika simple cantonné de quatre points et assez imparfaitement dessiné. Voy. pl. II, fig. 1.

21° Autre bouton de même origine, de 0m013, portant une variété élégante du swastika, dans laquelle le bout de chaque coude est prolongé et se recourbe sur lui-même pour rejoindre vers le milieu la courbe du bras voisin. Voy. pl. II, fig. 2.

Ce dessin diffère peu des deux ellipses enlacées de la bague 13° ci-devant. Voy. pl. II, fig. 24. Il rappelle les quatre serpents unis et entrelacés que l'on voit si souvent dans l'ornementation franque.

22° Autre bouton d'ornementation portant pour dessin le swastika ramené à un carré dont les angles se continuent en un crochet, presque une volute. De même origine que le bouton 9°. Voy. pl. II, fig. 12.

23° Autre bouton d'ornementation de même origine et de même époque, portant une forme de swastika réduit à un carré à angles allongés en longues pointes comme la fig. 64 de la pl. II.

24° Autre bouton de même époque et de même origine, représentant le *serpent Mitgard*, c'est-à-dire le swastika transformé en un lacet replié et noué, formant un carré avec un rond à chaque coin. Voy. pl. II, fig. 11.

25° M. H. Glaidoz cite trois boutons-fibules de la grandeur d'une pièce de 2 francs portant le swastika type, trouvés à *Salburg* et reposant au musée de Hombourg-ès-Morits, près de Francfort-sur-Mein. L'un des trois est entouré d'un cercle (1).

26° Joli bouton artistique orné d'un triangle formé par trois serpents à bec de canard, tout à fait semblables à ceux du bouton 3° ci-devant. Il repose au musée de Charleroi. C'est un triquètre, ou triskele, centré d'un grand triangle équilatéral ornementé de serpents. Voy. pl. II, fig. 28, et pl. V, fig. 2, et ci-après 33°.

27° Bouton marqué de la rosace en fuseaux ou rayons lancéolés, caractéristique de l'ornementation de la première époque romane et chrétienne. Voy. pl. IV, fig. 4.

28° Bouton marqué de la variété à six bras simples du *chrisme* ou monogramme du Christ, marquant la même époque. Voy. pl. IV, fig. 8.

*
* *

Le musée de Namur, qu'il ne faut jamais omettre de visiter quand on veut étudier une question franque, m'a offert une belle moisson de types remarquables en fait de boutons ornés de fourreaux de sabre ou de ceinturons; mon ami M. Alf. Bequet s'est empressé de me permettre une ample récolte dans cette belle moisson et nous a aidés, moi et mon fils et collaborateur René Van Bastelaer, à faire des frottis et des dessins et prendre des empreintes qui nous ont servi aux descriptions suivantes :

29° Plusieurs boutons venant de divers cimetières,

(1) Voy. *Revue archéol. de France*, 3e série, t. VI (1885), p. 319.

semblables à notre type des tombes de *La Buissière* et de *Hantes-Wiheries*, tombes n°s 16 et 68, décrits ci-devant en 18°, à trois trouets, de 0^{m}012 à 0^{m}020 de diamètre.

30° Bouton de notre type décrit à l'art. 3° et de mêmes dimensions. Voy. pl. II, fig. 7.

31° Bouton de même forme que nos objets décrits au paragraphe n° 19. Le dessin et la grandeur varient un peu, comme aux cimetières de notre arrondissement. Ceux de Namur viennent du cimetière de *Saint-Gérard*.

Nous devons signaler ici, comme une analogie frappante, le dessin d'une bague trouvée aussi dans le pays de Namur, au cimetière de *Florenne* (*Bois des Forcières*). M. Bequet a décrit cette bague ailleurs. Il regarde le dessin du chaton comme formé de palmettes, signe de christianisme (1); le chaton mesure 0^{m}014.

Nous avons d'autant plus de raison de citer ici cet objet à propos de boutons d'ornementation, que nous avons eu l'occasion de faire remarquer l'analogie des groupes *bagues* et *boutons ornementés* et surtout que nous rencontrerons plus loin des dessins remarquables et identiques sur des objets de ces deux groupes différents.

32° Des cimetières de *Florennes*, de *Wancennes* et de *Froidlieu*, près de *Revogne*, plusieurs boutons mesurant 0^{m}015 et 0^{m}017, analogues à celui que nous avons reproduit pl. 1, fig. 27, et consistant en un triskele qui ressemble à celui de notre 19°, mais où les panaches accessoires sont remplacés par des têtes rudimentaires de galipaètes à gros œil rond et à bec fermé.

---

(1) Voy. *Ann. de la Soc. d'archéol. de Namur*, t. XX et t. XV, p. 325.

33° Deux boutons de 0m02 venant des cimetières de *Wancennes* et de *Revogne*. Ils sont de cachet et de travail artistiques particuliers, burinés profondément et avec une grande fermeté. Il est fort difficile d'en interpréter le dessin. A première vue, et si l'on considère la gravure comme un positif et non comme un cachet à faire des empreintes, ils sont analogues au dernier objet, mais de traits fort simplifiés. Le triskele ne porte plus le triangle central et les têtes de galipaètes y sont complètement dénaturées et méconnaissables; ce seraient simplement trois petits triangles échancrés, ce qui ne satisfait pas l'esprit et ne peut être admis. Voy. pl. V, fig. 3

On est amené à supposer que ce bouton, fort épais et fouillé si profondément, n'est qu'une matrice destinée à faire des empreintes. Celles-ci représentent d'une manière satisfaisante un dessin de trois oreilles groupées autour d'un point central à la manière du bouton sigillaire de *Hantes-Wiheries*, décrit ci-devant en 1°. Le dessin, bien que fort vigoureux et anguleux, ne manque pas de clarté. Voy. pl. V, fig. 4.

34° Bouton ou triangle formé par trois serpents à bec de canard long, et ouvert, comme notre type décrit en 26°, mais plus petit, de 0m013 et de dessin moins net. Les têtes, en se dégageant au sommet du triangle équilatéral, se replient à la gauche de l'observateur et non à la droite comme sur notre spécimen. Voy. pl. II, fig. 28, et pl. V, fig. 2, et ci-devant 26°.

35° Deux boutons fort remarquables, profondément gravés et représentant quatre serpents soudés à angles droits autour d'un point central, à la manière de notre type à trois serpents décrits en 26°, pl. II, fig. 23. Les têtes à long bec

de canard large ouvert, pliées vers la gauche de l'observateur, forment les côtés d'un carré. Ils mesurent 0m018 et viennent des cimetières de *Revogne* et de *Wancennes*. Voy. pl. V, fig. 13.

36° Bouton à dessin de même ordre que nos boutons 4° et 5°, pl. II, fig. 13 et 23, c'est-à-dire composés de serpents entrelacés, à corps enroulés et noués; mais ici ils sont à quatre et forment un groupe disposé en carré comme pour notre bouton 5°, chaque animal semble tenir, dans son long bec large ouvert, la queue de l'animal qui le précède; on pourrait même croire que la lèvre supérieure n'est que la continuation de cette queue. Ces boutons mesurent 0m02 et viennent du cimetière de *Froidlieu* près de *Revogne*. Voy. pl. V, fig. 5.

37° Bouton venant du cimetière de *Saint-Gérard*, de dessin fort analogue à celui de notre fig. 26, pl. I, dont nous avons dit un mot en parlant du triskele. Ici, cependant, les trois têtes ne sont pas du caractère : tête de galipaète à bec fermé, mais bien : serpent à tête de canard à long bec largement ouvert. Au sommet de chaque tête est soudé un court appendice linéaire qui représente peut-être le corps et la queue de l'animal et semble servir de langue à la tête suivante. Voy. pl. V, fig. 6.

38° Bouton venant du cimetière de *Florenne* et mesurant 0m017. Il représente deux serpents repliés sur eux-mêmes, tournés à gauche du spectateur. Leur tête est fort grosse, le bec est le bec du galipaète dont la lèvre supérieure forme le prolongement de la queue de l'autre animal. Voy. pl. V, fig. 7.

39° Bouton orné de deux serpents rangés à peu près de

la même façon et présentant la forme d'un *S* ornementé. Il mesure 0m02 et vient du cimetière de *Froidlieu*.

40° Bouton qui semble une variété du dernier. Il est fort fruste, a les mêmes dimensions et vient du même cimetière.

41° Boutons portant des entrelacs analogues à notre dessin pl. I, fig. 31, mais plus minces et plus délicats, mesurant 0m018 et venant du cimetière de *Wancennes*. Les deux têtes de serpents y sont plus nettement dessinées et le dessin se rapproche beaucoup de notre 6°, pl. II, fig. 47. Voy. pl. V, fig. 12.

42° Boutons de 0m02 venant du cimetière de *Wancennes*, représentant deux têtes d'oiseau à bec crochu, reliées ensemble par une espèce de cou de dessin assez embrouillé qui, pour chaque tête, devient le prolongement de la lèvre inférieure de l'autre tête. Voy. pl. V, fig. 11.

43° Il nous reste à dire un mot de deux boutons qui offrent un intérêt tout particulier, parce que le dessin en appartient à un type d'animal fantastique que, jusqu'ici, l'on n'a guère signalé dans les cimetières francs que sur des chatons de bagues, c'est le type étudié ci-devant en 1°, 2°, 3°, 4° et 5°, et représenté dans notre pl. II, fig. 25, 26, 27 et 31.

Sous notre 3°, nous avons, d'après la figure publiée dans les *Annales de la Société archéologique de Namur* (1), parlé d'une bague portant un dessin analogue à notre 2°.

Aujourd'hui nous avons eu la bonne chance de mettre la main, dans le musée de cette ville, sur un bouton d'ornementation marqué d'un dessin identique et venant du cimetière de *Wancennes*. Il est plus petit que celui de la bague de

(1) T. XVII, p. 246; t. XX, p. 224. Bague n° 60.

Namur et mesure seulement 0m015, tandis que le chaton de cette bague a 0m019. Nous en donnons la reproduction pl. V, fig. 9.

En examinant en détail ce dessin l'on comprendra par quelle négligence ou par quelle inattention l'artiste antique a, dans sa ciselure, transformé les deux pattes bien nettes, à plusieurs doigts séparés et presque juxtaposés, en une suite continue de doigts non séparés en deux pattes. Le dessin, du reste, est fort grossier sur le bouton de *Wancennes* et la tête est bien plus grosse et plus informe que sur la bague de *Thuillies*.

44° Bouton venant aussi du cimetière de *Wancennes*, large de 0m018 et représentant un animal analogue, mais beaucoup plus grossier encore. La tête est énorme pour le corps et fort mal faite; les membres sont contournés et à pieds digités. Voy. pl. V, fig. 10.

(*A continuer.*)

CIMETIÈRE FRANC DE FONTAINE-VALMONT (HOMBOIS)

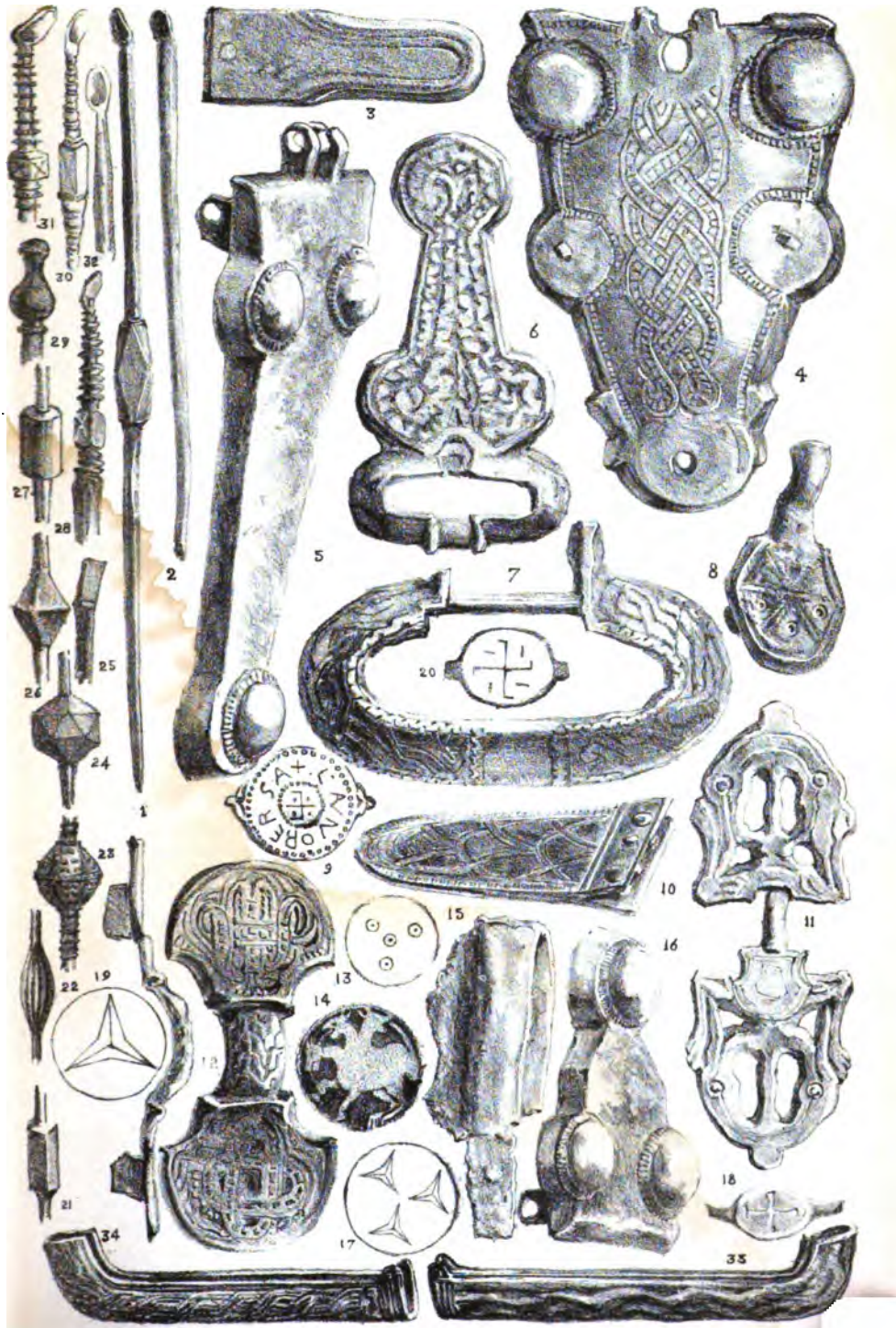

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 1er, 8, 15 et 29 juillet; des 5, 12, 19 et 26 août 1893.

PEINTURE ET SCULPTURE.

Des avis favorables ont été émis sur :

1° Le projet relatif à l'exécution de trois vitraux peints pour l'église de Saint-André lez Bruges (Flandre occidentale); auteur, M. Coucke; — Église de Saint-André lez Bruges. Vitraux.

2° Les dessins de deux vitraux à placer dans l'église de Notre-Dame, à Tongres (Limbourg); auteurs, MM. Comère et Capronnier; — Église de Notre-Dame, à Tongres. Vitraux.

3° Le projet dressé par MM. Stalins et Janssens pour l'exécution d'un vitrail destiné à la nef centrale de l'église de Notre-Dame-aux-Neiges, à Borgerhout (Anvers); — Église de N.-D.-aux-Neiges, à Borgerhout. Vitrail.

4° Les dessins de trois vitraux à exécuter par M. Germain Jaminé pour l'église de Fall-Mheer (Limbourg); — Église de Fall-Mheer. Vitraux.

Église de Notre-Dame, à Laeken. Vitrail.

5° Le dessin d'un vitrail à placer dans la grande fenêtre est du transept de l'église de Notre-Dame, à Laeken (Brabant), sous la réserve d'atténuer un peu la vigueur des fonds des figures de la rangée supérieure de saints ; il conviendra aussi que l'auteur, M. Dobbelaere, revoie les caractéristiques des saints représentés et qu'il appuie mieux les figures en remplaçant le chevronnage par un soubassement d'apparence plus solide ;

Église de Lichtervelde. Tombeaux.

6° La proposition de confier à M. Blanchaert, sculpteur, la restauration des tombeaux des comtes de Lichtervelde qui se trouvent dans l'église de Coolscamp (Flandre occidentale) ;

Église de Saint-Germain, à Tirlemont. Fonts baptismaux.

7° Le projet dressé par M. l'architecte Langerock en vue de la reproduction pour l'église de Saint-Germain, à Tirlemont (Brabant), des anciens fonts baptismaux provenant de cet édifice et déposés aujourd'hui au Musée royal d'antiquités ;

Église de Nieuport. Croix triomphale.

8° Le projet relatif au rétablissement à la place qu'elle occupait jadis à l'entrée du chœur, de la croix triomphale de l'église de Nieuport (Flandre occidentale) ; architecte, M. Vinck ;

Fontaine monumentale de Vilvorde.

9° Le dessin d'une fontaine monumentale à ériger à Vilvorde (Brabant), sous réserve de tenir compte de quelques observations de détails qui ont été indiquées à l'auteur M. le sculpteur Namur ;

Université de Liége. Statue.

10° L'esquisse de la statue représentant l'Étude, commandée à M. de Mathelin pour la décoration de la façade de l'Université de Liége.

Église d'Itterbeek. Tableaux.

— Un délégué a examiné, dans l'église d'Itterbeek (Brabant), les tableaux anciens restaurés par MM. J. et A. Le Roy frères.

Ces œuvres d'art, au nombre de cinq, offrent beaucoup d'intérêt; elles représentent :

1° L'Assomption de la Sainte-Vierge, toile de De Crayer, placée sur l'autel latéral de gauche ;

2° Saint-Roch, du même auteur, toile ornant l'autel latéral de droite;

3° Le Christ en croix, panneau attribué à Michel Coxie et placé dans une chapelle latérale;

4° et 5° Deux petites toiles d'artiste inconnu, fixées aux murs du transept et représentant l'une Saint Pierre, l'autre Saint Paul.

Les tableaux n°s 1, 2, 4 et 5 ont été rentoilés et restaurés; le tableau n° 3 a été parqueté, refixé et restauré.

Le délégué ayant constaté que tous les ouvrages prévus ont été effectués avec le plus grand soin, la Commission a émis l'avis que rien ne s'opposait à la liquidation des subsides alloués pour cette entreprise.

Église de Court-St-Étienne. Chemin de la croix.

— Un délégué a examiné, dans l'atelier de Mme de Gault, les stations du chemin de la croix destiné à l'église de Court-Saint-Étienne (Brabant). Ces tableaux étant exécutés dans des conditions satisfaisantes, leur réception a été opérée.

Église de Theux. Décoration.

— A la demande du conseil de fabrique de l'église de Theux (Liége), un délégué a procédé à l'examen des travaux de décoration de cet édifice, pour l'exécution desquels un subside a été alloué sur les fonds des Beaux-Arts.

Il résulte de cet examen que le travail est achevé et qu'il a été effectué d'une façon satisfaisante, conformément au projet approuvé.

En conséquence, le Collège a émis un avis favorable à la liquidation du subside précité.

Église d'Alsemberg. Vitraux.

— Un délégué s'étant rendu à Alsemberg (Brabant), a constaté que les vitraux placés dans le chœur et dans le bas-côté nord de l'église paroissiale, ont été exécutés avec soin. Ces verrières, peintes par M. Dobbelaere, s'harmonisent parfaitement avec celles placées précédemment par le même artiste.

Se ralliant à l'appréciation de son délégué, la Commission a émis l'avis que rien ne s'oppose à ce que le travail précité soit reçu définitivement.

Église de Goyer. Maître-autel.

— L'inspection à laquelle il a été procédé du maître-autel placé dans l'église de Goyer (Limbourg) ayant permis de constater que cette œuvre d'art a été exécutée d'une façon très satisfaisante, le Collège a proposé de liquider la somme due à l'artiste, M. Peeters, du chef de cette entreprise.

Jardin botanique de Bruxelles. Bas-relief.

— Des délégués ont examiné le bas-relief exécuté par M. Braecke pour l'escalier du Jardin botanique de l'État, à Bruxelles.

La composition étant convenablement traitée, les délégués ont émis l'avis, auquel le Collège s'est rallié, qu'elle pouvait être acceptée.

Parc de Laeken. Groupes.

— Un délégué a été chargé de procéder à l'examen des groupes de l'entrée du parc de Laeken, reproduits par M. Hambresin, d'après Godecharle.

Le travail précité étant effectué d'une façon satisfaisante, il a été reçu définitivement.

Palais de justice de Furnes. Tableaux.

— Les délégués qui ont inspecté les travaux de restauration en voie d'exécution au palais de justice de Furnes (Flandre occidentale), ont profité de l'occasion pour examiner

les tableaux de cet édifice dont la restauration est proposée.

Cet examen a permis de constater que les œuvres précitées, au nombre de dix, présentent un intérêt artistique ou historique suffisant pour que l'on s'occupe d'en assurer la conservation.

D'accord avec ses délégués, la Commission a émis l'avis qu'il n'y a pas d'inconvénient à confier ce travail à M. Maillard. Toutefois, si cet artiste est chargé de l'entreprise, il devra tenir compte des recommandations faites par le Comité provincial des correspondants dans son rapport du 4 juin 1890.

En adoptant le principe y exposé, qui simplifie le travail, on pourra très probablement réduire dans une certaine proportion la dépense, évaluée à la somme de 4,125 francs.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

La Commission a approuvé :

1° Le projet relatif à la construction d'une maison communale à Pervyse (Flandre occidentale); architecte, M. Vinck; **Maison communale de Pervyse.**

2° Le projet de restauration de l'édifice servant de local à la gilde des archers de Saint-Sébastien, à Bruges (Flandre occidentale); architecte, M. De la Censerie; **Local de la gilde de St-Sébastien, à Bruges.**

3° Le projet dressé par M. l'architecte Christiaens pour la restauration de la porte de Visé, à Tongres (Limbourg); **Porte de Visé, à Tongres.**

4° Le projet relatif à la restauration de la porte d'entrée et du mur d'enceinte de l'ancien château des comtes de Flandre, à Gand (Flandre orientale); architecte, M. De Waele. **Château des comtes de Flandre, à Gand.**

Pavillon des officiers, à Furnes.

— Des délégués ont inspecté, le 22 juillet 1893, les travaux de restauration en voie d'exécution à l'ancien pavillon des officiers, à Furnes (Flandre occidentale).

Ils ont constaté que tous les ouvrages exécutés à ce jour ont été effectués avec soin. Il y a donc lieu de liquider les subsides promis pour cette entreprise dans la proportion de la dépense faite, laquelle s'élève à fr. 40.706-22.

Palais de justice de Furnes.

— Les travaux de restauration qui s'exécutent au palais de justice de Furnes ont fait l'objet de deux devis distincts : l'un, comprenant la restauration générale des locaux et de la chapelle, s'élève à fr. 15,723-89; l'autre, au montant de 4,360 francs, se rapporte exclusivement à la restauration de la salle d'audience du tribunal. L'évaluation totale était donc de fr. 20,083-89.

Les ouvrages effectués à ce jour ont atteint à peu près la moitié de la dépense prévue.

Les délégués qui se sont rendus à Furnes le 22 juillet 1893 ayant constaté que ces travaux ont été exécutés dans de bonnes conditions, la Commission a émis l'avis qu'il y a lieu de liquider les subsides promis dans la proportion de la dépense faite.

Abbaye de Villers-la-Ville.

— Des délégués se sont rendus, le 17 août 1893, à l'abbaye de Villers-la-Ville (Brabant), à l'effet d'examiner quelles sont les mesures que l'on pourrait encore prendre aujourd'hui pour assurer la conservation de ce remarquable monument.

Les ruines de l'abbaye de Villers marchent rapidement vers une destruction complète; les derniers hivers leur ont été particulièrement funestes et si de promptes mesures ne sont prises, beaucoup de parties parmi les plus intéressantes des ruines ne tarderont pas à disparaître.

Les mesures de conservation ne devront naturellement s'appliquer qu'aux parties archéologiques du monastère; les constructions postérieures au moyen âge, et qui sont d'ailleurs sans intérêt, devront être abandonnées à leur sort.

Les délégués sont d'avis que les premiers travaux à faire sont les suivants :

1° Enlever les arbres, arbustes et en général toute la végétation qui a pris naissance sur les voûtes et les murs;

2° Enlever les terres et les décombres qui chargent les voûtes au grand détriment de leur solidité;

3° Couvrir toutes les voûtes encore existantes au moyen de toitures plates qui n'ôteraient rien au caractère pittoresque des ruines tout en les préservant des intempéries et assurer l'écoulement des eaux;

4° Araser le dessus des murs au moyen de matériaux provenant des décombres et les recouvrir par des ardoises maçonnées;

5° Refixer les parties disloquées des murs et des voûtes, faire des coulées dans les crevasses et rejointoyer;

6° Opérer le déblai des locaux anciens et rétablir leur niveau primitif.

Partant de ce principe, les délégués estiment que les travaux à faire en premier lieu se répartiraient de la manière suivante :

Église.

Enlever les végétations des voûtes et des murs, couvrir les voûtes par des toitures plates, araser les murs et les couvrir au moyen d'ardoises maçonnées, consolider les parties

disloquées et y faire des coulées, déblayer le sol et rétablir l'ancien niveau, consolider les verrières, et en premier lieu celles du transept et du chœur.

Cloître.

Enlever les végétations des voûtes et des murs, les couvrir, rétablir l'ancien niveau, éperonner le pilier de la galerie méridionale, qui menace de s'écrouler, consolider la porte vers le réfectoire, rejointoyer les maçonneries et y faire des coulées.

Réfectoire.

Refaire les maçonneries ébranlées, enlever les végétations, couvrir les murs après avoir complété et arasé leurs parties supérieures, rétablir l'ancien niveau, faire des coulées dans les crevasses, restaurer l'arc de la porte vers la cuisine ainsi que le parement qui le surmonte ; même opération à la porte vers le chauffoir et à celle vers le cloître ; restaurer complètement une des fenêtres avant que les éléments qui en existent encore n'aient disparu.

Chauffoir.

Enlever les décombres et les végétations des voûtes et des murs, les couvrir et rétablir l'ancien niveau.

Salle des moines.

Enlever les végétations des voûtes et des murs, les couvrir et rétablir le fragment de voûte écroulé, déblayer le sol.

Cuisine.

Couvrir les murs et ce qui subsiste encore des voûtes, déblayer et rétablir l'ancien niveau.

Chapitre.

Couvrir les murs, dégager la baie géminée vers le cloître et déblayer le sol.

Celliers.

Consolider ce qui en reste et les couvrir.

Brasserie.

Enlever les végétations, déblayer et couvrir les voûtes, restaurer la partie supérieure de la grande cheminée.

Les travaux que l'on devrait exécuter avant l'hiver prochain pour éviter de nouveaux écroulements sont les suivants :

Enlever tous les arbres et arbustes qui couvrent les voûtes et les murs en général.

Débarrasser surtout la grande voûte du croisillon du transept des végétations qui l'ébranlent; cette voûte est sur le point de s'écrouler et devra être consolidée sans nul retard.

Enlever les arbres et notamment le gros sapin de la voûte

de la brasserie et étançonner la partie de cette voûte dont l'effondrement très prochain pourrait amener la destruction presque complète de ce bâtiment.

Les délégués pensent qu'un premier crédit de 40,000 francs devrait être consacré aux travaux les plus urgents; une somme d'une vingtaine de mille francs pourrait être ensuite affectée annuellement aux autres ouvrages à effectuer, en recherches et à l'entretien des bâtiments. Toutefois, eu égard aux nombreux travaux à exécuter et à leur nature toute spéciale, il est impossible d'indiquer approximativement quelle en sera la dépense totale.

En opérant les déblais, on recueillera nécessairement des fragments d'architecture et de sculpture dignes d'intérêt; il conviendra de les conserver avec soin et d'en former un petit musée dans un des bâtiments de l'abbaye; peut-être pourrait-on affecter le chauffoir à cette destination.

Partageant l'avis de ses délégués, la Commission a fait connaître à M. le Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique qu'il n'y a pas d'inconvénient à ce que l'administration des bâtiments civils soit chargée d'entreprendre les ouvrages précités. Mais le premier soin sera de faire choix d'un conducteur de travaux capable et expérimenté, ayant l'habitude de conduire des travaux de restauration d'anciens monuments, car on ne doit pas se dissimuler qu'il s'agit d'une entreprise toute spéciale, d'une grande délicatesse et même d'une exécution extrêmement dangereuse dans un monument en ruines et abandonné depuis trois quarts de siècle. Cet agent devrait se trouver à demeure sur les lieux et se mettre en rapport avec le Collège, qui l'aiderait de ses conseils.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Ont été approuvés :

Construction et restauration de presbytères.

1° Le projet relatif à la construction d'un presbytère à Corbeek-Dyle (Brabant), sous réserve d'améliorer la pente de l'escalier conduisant à l'étage, dont la raideur est excessive; architecte, M. Allaert;

2° Le projet relatif à la reconstruction du presbytère de Dacknam (Flandre orientale); architecte, M. Geirnaert;

3° Le projet de construction d'un presbytère à Ten-Eede, sous Wetteren (Flandre orientale), à la condition de remplacer par une toiture la plate-forme des dépendances et d'améliorer la pente de l'escalier donnant accès à l'étage en faisant commencer la montée plus près du corridor; architecte, M. Debosscher;

4° Le projet relatif à la construction d'un presbytère à Beho (Luxembourg); architecte, M. Cupper;

5° Le projet de reconstruction de la façade postérieure du presbytère de Cens, sous Erneuville (Luxembourg); architecte, M. Verhas;

6° Le projet d'agrandissement et de restauration du presbytère d'Odrimont, sous Lierneux (Liége); architecte, M. Demany;

7° Le devis estimatif des travaux de restauration à effectuer au presbytère de Tintigny (Luxembourg);

8° Le projet d'appropriation du presbytère de Deurne (Anvers); architecte, M. Van Riel;

9° Le devis estimatif des travaux de réparation projetés au presbytère de Hersselt (Anvers); architecte, M. Taeymans;

10° Le devis estimatif des travaux de réparation à effectuer au presbytère de Messines (Flandre occidentale);

11° La restauration du presbytère de Rachamps, commune de Noville (Luxembourg); architecte, M. Cupper;

12° L'exécution par voie de régie des travaux de restauration projetés au presbytère de Vremde (Anvers); architecte, M. Gife.

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a émis des avis favorables sur les projets relatifs à la construction d'églises :

Église de Nisramont. 1° A Nisramont, commune d'Ortho (Luxembourg); architecte, M. Verhas;

Église de Taverneux. 2° A Taverneux, commune de Mont (Luxembourg); architecte, M. Cupper;

Église de Tillet. 3° A Tillet (Luxembourg), sous les réserves suivantes : *a*) remplacer par une baie unique la triple fenêtre du jubé; *b*) supprimer les petites baies projetées sous l'étage des cloches; *c*) remonter un peu, en diminuant leur importance, les arcatures supérieures de la tour; réduire également la dimension des arcatures de la nef et du chœur; *d*) revoir la courbe formée par la naissance de la flèche et en supprimer l'étranglement, qui ne produirait pas un effet heureux; architecte, M. Cupper.

Ont aussi été approuvés les projets d'agrandissement des églises :

Église de Wanlin. 1° De Wanlin (Namur); architecte, M. Michaux;

Église de Denderbelle. 2° De Denderbelle (Flandre orientale); architecte, M. Sterckx;

Église de Noirchain. 3° De Noirchain (Hainaut); architecte, M. Barbier.

Ainsi que les divers projets ci-après :

4° Achèvement de la tour de l'église de Notre-Dame, à Saint-Nicolas (Flandre orientale). Toutefois, en raison des dispositions actuelles, il est indispensable d'établir une balustrade sur la corniche au-dessus des abat-sons ; en outre, l'aspect de la tour gagnerait par la construction des minarets des parties latérales tels qu'ils figurent au premier projet d'achèvement ; architecte, M. Goethals ; Église de Notre-Dame, à Saint-Nicolas

5° Construction d'une flèche sur la tour de l'église de Saint-Hermès, à Renaix (Flandre orientale) ; architecte, M. De Noyette ; Église de Saint-Hermes, à Renaix.

6° Construction d'une tour à l'église de Baulers (Brabant) ; l'attention de l'auteur, M. Tournay, a été appelée sur la convenance de réduire sensiblement l'importance de la corniche supérieure du clocher, ainsi que sur les tassements irréguliers qui pourraient se produire en utilisant, pour appuyer une des faces de la tour, une partie de l'ancien mur de façade. Pour éviter des déchirures des maçonneries, l'architecte devra examiner s'il ne serait pas préférable de démolir complètement ce mur sur la largeur de la tour ; Église de Baulers.

7° Renouvellement du dallage de l'église de Saint-Amand, à Maubray (Hainaut) ; Église de Maubray.

8° Construction de deux sacristies à l'église de Rofessart, sous Limelette (Brabant) ; Église de Rofessart.

9° Construction d'un escalier d'accès à l'église de Roly (Namur) ; Église de Roly.

10° Construction d'une sacristie à l'église de Thiaumont (Luxembourg) ; architecte, M. Van de Wyngaert ; Église de Thiaumont.

11° Construction d'un jubé dans l'église de Wiers (Hainaut) ; architecte, M. Cloquet ; Église de Wiers.

Ameublement d'églises.

12° Et enfin les dessins d'objets mobiliers destinés aux églises de :

Petigny (Namur) : buffet d'orgues;

Chevron (Liége) : maître-autel;

Ohey (Namur) : chaire à prêcher;

Heur-le-Tiexhe (Limbourg) : buffet d'orgues;

Cras-Avernas (Liége) : buffet d'orgues;

Ourthe, commune de Beho (Luxembourg) : mobilier complet;

Fall-Mheer (Limbourg) : mobilier complet.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a approuvé :

Église d'Hensies.

1° Le devis estimatif des travaux de réparation à exécuter aux toitures de l'église d'Hensies (Hainaut);

Église de Strainchamps.

2° Le devis estimatif des travaux de restauration à effectuer à l'église de Strainchamps, commune de Hollange (Luxembourg); architecte, M. Cupper;

Église de Neufchâteau.

3° Le projet relatif à la restauration d'une chapelle annexée à l'église de Neufchâteau (Liége); architecte, M. Sevar;

Église de Cachtem.

4° Le projet de divers travaux de réparation à exécuter à l'église de Cachtem (Flandre occidentale); architecte, M. Soete;

Église d'Ermeton-sur-Biert.

5° Les travaux de réparation de l'église d'Ermeton-sur-Biert (Namur);

Église de Réthy.

6° Le devis estimatif des travaux de réparation à effectuer par voie de régie à l'église de Réthy (Anvers); architecte, M. Taeymans;

7° L'exécution de divers travaux de réparation à l'église de Terlaenen, sous Overyssche (Brabant); architecte, M. Jacobs; Église de Terlaenen.

8° La restauration du jubé de l'église de Houmart, sous Tohogne (Luxembourg); Église de Houmart.

9° La restauration de l'une des fenêtres de la nef centrale de l'église de Notre-Dame-aux-Neiges, à Borgerhout (Anvers); Église de N.-D. aux-Neiges, à Borgerhout.

10° L'exécution de divers travaux supplémentaires nécessités par la restauration de l'église de Gits (Flandre occidentale); architecte, M. Soete; Église de Gits.

11° Le devis estimatif des ouvrages de réparation à exécuter à la tour de l'église de Saint-Pierre, à Leuze (Hainaut); architecte, M. Bruneel; Église de Saint-Pierre, à Leuze.

12° Le projet de restauration du chœur de l'église d'Exel (Limbourg); architecte, M. Martens; Église d'Exel.

13° Le projet relatif à la restauration de l'église de Warneton (Flandre occidentale); architecte, M. Carette; Église de Warneton.

14° La restauration des tourelles de la façade principale de l'église de Saint-Martin, à Alost (Flandre orientale); architecte, M. Goethals; Église de Saint-Martin, à Alost.

15° Le projet relatif à la restauration de la basse-nef sud de l'église primaire de Huy (Liége), architecte, M. Léonard; Église primaire de Huy.

16° Le projet de restauration de la troisième fenêtre de la basse-nef nord de l'église de Saint-Germain, à Tirlemont (Brabant); architecte, M. Langerock; Église de Saint-Germain, à Tirlemont.

17° Le projet relatif à la restauration de l'église de Saint-Gommaire, à Lierre (Anvers); architecte, M. Vinck; Église de Saint-Gommaire, à Lierre.

18° Le projet relatif à la restauration de la sacristie de l'église de Saint-Pierre, à Louvain (Brabant), et à l'établissement d'une clôture en fer au portail sud de cet édifice; architecte, M. Langerock. Église de Saint-Pierre, à Louvain.

Église de Saint-Nicolas, à Furnes.

— Les délégués qui se sont rendus à Furnes (Flandre occidentale) le 22 juillet 1893 pour inspecter les travaux de restauration exécutés à la tour de l'église de Saint-Nicolas, ont constaté que cette entreprise est terminée et que les ouvrages semblent, pour autant qu'on puisse en juger à distance, avoir été exécutés dans de bonnes conditions. Il y a donc lieu de liquider les subsides alloués par les diverses autorités intervenantes.

La tour de Saint-Nicolas était autrefois surmontée d'une flèche et de quatre tourelles d'angles en maçonnerie dont la démolition a dû être effectuée il y a une trentaine d'années. En vue du rétablissement futur de ce couronnement, on a, pendant le cours de la restauration récente, reconstruit la partie verticale des quatre tourelles d'angles; telles qu'elles se présentent actuellement, ces tourelles ne produisent pas un effet heureux et les délégués sont d'avis qu'il conviendrait, dans l'intérêt de l'aspect de l'édifice, de les compléter par les pyramides qui leur manquent; le coût de ce travail ne serait d'ailleurs pas bien important.

Se ralliant à l'appréciation de ses délégués, la Commission a émis l'avis qu'il convenait de réclamer un projet d'achèvement de ces tourelles; cette étude devra aussi comprendre la flèche principale, afin d'apprécier l'effet d'ensemble que produira le monument complété.

Église de Sainte-Walburge, à Furnes.

— Lorsque le Collège s'est occupé de la classification des édifices du culte pour la restauration desquels un crédit spécial a été inscrit au budget des Beaux-Arts, il avait cru devoir ranger l'église de Sainte-Walburge, à Furnes, parmi les monuments de 2e classe.

Des délégués s'étant rendus dans cette ville pour pro-

céder à diverses inspections, ont profité de l'occasion pour visiter cette ancienne collégiale.

Appréciant les magnifiques proportions et la beauté artistique de l'édifice, les délégués ont dû reconnaître que le rang qu'il occupe dans le tableau des monuments du culte n'est pas en rapport avec son importance artistique et qu'il présente tous les titres pour figurer dans la 1re classe.

Cet avis a été partagé par la Commission.

Le Secrétaire,
A. MASSAUX.

Vu en conformité de l'article 25 du règlement.

Le Président,
WELLENS.

UNE COMMANDE

DE

TAPISSERIES BRUXELLOISES

EN 1701

SUIVIE

d'une note sur Daniel Stroobant, seigneur de Terbruggen

(1671-1710)

Grâce à l'ouvrage publié, en 1878, par M. A. Wauters, sous le titre *Les tapisseries bruxelloises*, nous pouvons nous faire une idée assez exacte de ce que fut jadis à Bruxelles cette importante fabrication de tapisseries que l'auteur appelle à juste titre une des plus éclatantes manifestations de l'art associé à l'industrie.

Mais il n'est de monographie si bien étudiée qui ne soit susceptible d'être complétée par l'une ou l'autre heureuse glanure nouvelle.

C'est d'un document important pour l'histoire de cette industrie que nous allons avoir l'honneur d'entretenir le lecteur pendant quelques instants.

Déjà M. le comte de Laborde, dans son travail sur les *Ducs de Bourgogne*, avait fait connaître des particularités

très intéressantes sur des tapisseries achetées par les princes de cette maison et les prix qu'elles avaient été payées. M. Wauters qui, d'après cet historien, rappelle plusieurs acquisitions de ce genre, cite quelques autres exemples analogues et en augmente l'intérêt en nommant les peintres dont les dessins avaient servi de modèles pour les tapisseries en question. Des renseignements de l'espèce sont toutefois loin d'abonder.

On peut donc considérer comme une bonne fortune la mise au jour d'un acte faisant connaître, d'une part, les tapissiers et les prix des tentures et, d'autre part, les peintres et des détails sur leurs œuvres.

Telle la pièce que nous ne tarderons pas davantage à analyser.

***

Le 12 février 1701, par-devant Amand Laüttens, notaire à Bruxelles, Daniel Stroobant, seigneur de Terbrugge(n), etc., commande à deux maîtres tapissiers diverses tentures, devant constituer les décors de trois chambres, et un supplément de décors pour une quatrième chambre.

Ces deux industriels sont Jérôme Le Clerc et Gaspard van der Borcht, appartenant l'un et l'autre à des lignées d'artistes.

Le premier, dont le nom s'écrivait aussi à la flamande de Clerck, était le continuateur de l'industrie de son père et avait été privilégié le 3 avril 1677; il vivait encore en 1703.

Le second, dont la famille est peut-être mieux connue sous le nom latinisé de *A Castro*, exerçait, en dehors de sa

fabrication de tapisseries, le commerce de drap. Il fut exilé par le marquis de Prié, avec confiscation de biens, en 1719.

M. A. Wauters, à qui nous devons ces données, mentionne des de Clerck un *Triomphe romain* et ajoute qu'ils ont exécuté beaucoup de tentures en collaboration avec les A Castro, en qui devait s'éteindre le dernier nom de la liste glorieuse des tapissiers bruxellois.

Mais revenons à notre document.

L'ordre qui fait l'objet de la convention sera exécuté dans les dix mois, d'après les modèles à fournir par le commettant. Les deux fabricants sont tenus d'employer la plus belle et la meilleure soie, des meilleures couleurs, pour rendre l'air et le ciel, et tout particulièrement pour le bleu.

Les tentures de la première chambre figureront des scènes des Métamorphoses d'Ovide, avec des paysages de Luc Achtschellincx (1); celle de la seconde : *l'Abondance des moissons*, *la Dédicasse* (lisez : *Dédicace*, corrompu en *Ducasse*, ce qui signifie kermesse) *de paysans* et diverses représentations symbolisant *l'Abondance*, telles que des vaches que l'on trait, des pêcheurs, le tout enjolivé de *postures*, bestiaux, etc., d'après David Teniers.

Pour chacune de ces deux chambres, les tapisseries seront au nombre de six.

Quant au sujet des sept pièces pour la troisième chambre, Stroobant se réserve de se décider dans les deux mois, soit pour des épisodes du *Fidèle Berger*, que Nicolas van

---

(1) Appelé aussi *Achtschelling*, *Achtschellinck*, etc. Il était peintre paysagiste à Bruxelles, 1626-1699.

Schoor (1) et Pierre Spierincx (2) étaient précisément occupés à peindre, soit pour des scènes relatives à Armide, auxquelles travaillaient, en ce moment, Victor-Honoré Janssens (3) — le même qui, en 1718, fut nommé peintre de l'empereur à Vienne, — et Augustin Coppens (4).

Tous ces artistes étaient des maîtres, et la plupart d'entre eux avaient une grande renommée pour les patrons de tapisserie (5).

Ainsi qu'on l'a vu, Stroobant n'a pas encore fait un choix définitif quant aux décors de la troisième chambre ; il hésite entre le *Fidèle berger*, la tragi-comédie pastorale bien connue du chevalier Battista Guarini (6) et la *Jérusalem délivrée* du Tasse, dont l'enchanteresse Armide est la poétique héroïne (7). Les deux œuvres jouissaient alors d'une vogue extraordinaire.

---

(1) Nicolas Van Schoor, 1666-1726, à Anvers; tableaux d'histoire et de mythologie, fleurs, paysages. Il excellait à peindre de petits amours, des nymphes et des génies.

(2) Pierre Spierings, Spierinckx, etc., 1633-1711; Anvers; paysagiste, peintre de Louis XIV; il a cherché à imiter Salvator Rosa. Presque toutes les figures de ses tableaux sont peintes par d'autres artistes.

(3) V.-H. Janssens, 1664-1739; Bruxelles; histoire et genre. Protégé du duc de Holstein. Il entreprit le voyage d'Italie, resta onze ans à Rome, puis revint à Bruxelles. Il résida pendant trois années à Vienne.

(4) A. Coppens, Bruxelles; portraits et paysages; fut reçu à Bruxelles dans la gilde de Saint-Luc, en 1698.

(5) A. Siret, dans son *Dictionnaire historique et raisonné des peintres de toutes les époques*, — ouvrage auquel nous avons fait quelques emprunts, — cite particulièrement Achtschellincx, van Schoor et Coppens comme spécialistes sous ce rapport.

(6) Célèbre poète italien, 1537-1612. *Il Pastor Fido*, dont le sujet est emprunté à Pausanias, a été traduit en toutes les langues européennes. Du vivant de l'auteur, la pièce eut plus de trente éditions.

(7) ..... « *Oh miracol d'Amor, che le faville*
Tragge del pianto, e i cor nell' acqua accende!
Sempre sovra natura egli ha possanza
Ma in virtu di costei sè stesso avanza.

En ce qui concerne enfin les tapisseries pour la quatrième chambre, elles seront au nombre de trois, de dimensions moindres et ornées de scènes des *Métamorphoses*.

Les deux fabricants s'engagent à découper et à refaire les parties qui seraient reconnues défectueuses. Ils recevront pour prix de leur fourniture :

a) pour la première chambre :

Six tentures, d'un total de 183 aunes carrées, à raison de 17 1/2 florins = fl. 3,202-10;

b) pour la seconde chambre :

Six tentures mesurant ensemble 218 aunes carrées, à raison de 19 1/2 florins, soit 4,251 florins;

c) pour la troisième chambre :

Sept pièces, ensemble de 188 aunes carrées, un prix à déterminer, selon qu'elles représenteront le *Pastor Fido* ou *Armide;*

d) pour la quatrième chambre :

Trois pièces, donnant un total de 51 aunes carrées, à raison de 27 florins, soit 1,377 florins.

C'est la grande quantité d'or nécessaire pour ces dernières pièces qui a pour effet une si considérable majoration de prix.

En appliquant aux tapisseries de la troisième chambre le taux le plus réduit de 17 1/2 florins fixé pour celles qui devront représenter les scènes des *Métamorphoses* pour la première chambre, leur coût se serait élevé à 3,290 florins, ce qui aurait porté la dépense totale à la somme énorme pour cette époque de 12,120 florins 10 sols.

Le paiement se fera par tiers : le premier à la signature du contrat, le second à l'achèvement de la moitié du travail

et le dernier tiers à la livraison de toutes les tapisseries, à l'entière satisfaction du commettant.

Une liste détaillée des pièces à fabriquer est jointe à cet acte, dont une expédition fut remise à chacune des parties contractantes (1).

*
* *

Ici s'arrêtent les renseignements utiles qui sont révélés par notre document, et il ne nous a pas été donné de les compléter par les minutes postérieures du notaire Lauttens.

Si, en règle générale, les *fabricateurs* de tapisseries traitaient directement avec les acheteurs, notamment avec les princes et d'autres personnages de marque, il n'en est pas moins vrai qu'une classe d'intermédiaires n'avait pas tardé à s'interposer entre les producteurs et les consomma-

---

(1) Pour faciliter, le cas échéant, l'identification des tapisseries, il sera bon d'en donner les dimensions telles que nous les trouvons spécifiées dans cette liste jointe au contrat de commande.

Pour la première chambre :

Six pièces, de 6 1/32 aunes de haut, respectivement de 8 3/4, 8 3/4, 6, 3, 2 1/2 + 1/16 et 1 aune de largeur; total 183 aunes carrées.

Pour la seconde chambre :

Six pièces de 6 aunes de haut, respectivement de 6 1/2 + 1/32, 3, 6 1/2 + 1/9 quart, 5 1/4, 12 3/4, 2 1/4 + 1/9 quart aunes de largeur; total 218 aunes carrées.

Pour la troisième chambre :

Sept pièces, de 6 1/4 + 1/32 aunes de haut, respectivement de 7 1/4 aunes + 1/16, 7 1/32, 2 1/2 + 1/9, 6 1/2 + 1/16, 2 1/4, 3 1/4 + 1/9 quart, 2 1/4 aunes; total 188 aunes carrées.

Pour la quatrième chambre :

Trois pièces de 6 aunes moins 1/9 quart de haut, respectivement de 3 + 1/9 quart, 3 + 1/9 quart et 2 1/4 + 1/9 quart d'aunes; total 51 aunes carrées.

Notariat général du Brabant; minutes du notaire Lauttens, portef. n° 2188 (Archives générales du royaume). Nos vifs remerciements à M. Clerbaut d'avoir attiré notre attention sur cet intéressant document.

teurs. Le commerce de tapisseries semble s'être fait sur une assez vaste échelle. Anvers en exportait en tous les pays.

Denis Lhermite, négociant en cette ville, à la fin du XVIe siècle et au commencement du siècle suivant, se livrait surtout à ce genre d'affaires. Grâce aux laborieuses recherches de M. FERNAND DONNET, sur *Pierre L'Hermite et la famille Lhermite, d'Anvers* (1893), on connaît des particularités intéressantes sur une exportation de tapisseries d'Audenaerde qu'il fit en 1602, en Espagne. Elles représentaient des *boscaiges et poésie* et avaient été achetées à Gilles Carlier, marchand de tapisseries, à Anvers. Il en commanda d'autres à Arnould Peeters, à Pedro Rubbens, *mercador de tapisseries*, et à Jacques Gillès (pp. 68 et 69) (1).

*
* *

(1) Le document, inédit, suivant constitue un contrat curieux passé, en 1465, à Anvers, entre un fabricant de tapisseries et un marchand :

« Adriaen van Buggenhout, tappytwerckere, debet Aerde Thielmans, *aut latori*, x lib. xiiij schellingen ende ix deniers groten Brabants, toecomende van den getrouwen en de alame dienende totten ambachte oft wercke van tapyceryen ende van zekeren steffen daer toe behoerende, *conditione* dat de voerscreven Adriaen den voerscreven Aerde oft synen nacomelingen sal mogen leveren alle d'werc van tappytwercke, dat hy maken sal ende met zynen dieneren sal doen maken, ende al van iij manieren; te wetene : d'een derdendeel zeeusch, d'ander derdendeel swert ende 't derde derdendeel wit, elke dozyne voere xj schellingen groten vleems, die de voers. Aerd hem 't elker leveringen opleggen ende betalen sal. Des sal de selve Aerd daer af inhouden ende te hemvaert nemen ende afstaan van elker dozyne v schellingen Brabants, in mindernissen, afslage ende betalingen van der voergenoemde schult ende al totter tyt dat de voerscreven schult alsoe al betaelt sal wesen, salvo waer 't dat de voerscreven Adriaen aflivich warde, eer de voergenoemde schult alsoe al betaelt ware, dat dan 't rest dwelck van der geheelre schult noch te betalen ware, al verschenen sal syn ende alsdan ter stont t'eenenmale betaelt moeten worden. *Unde obligatio.* xxiij July. » (Actes scabinaux d'Anvers, registre de l'année 1465, I, f° 415.)

Quelles pouvaient bien être ces tapisseries, dont la douzaine se payait onze escalins? Il ne s'agit évidemment pas d'œuvres d'art dans cette convention.

Qui était ce personnage qui fit confectionner, en 1701, les somptueuses tapisseries dont on a lu la description?

C'est ce qui est intéressant à constater?

Daniel Stroobant était né à Bruxelles le 1er août 1671. A la date du document dont il vient d'être question, il se trouvait donc dans sa trentième année, et il y avait environ un an et demi qu'il s'était allié à Marie-Philippine-Joséphine Columbanus. Cette union avait été bénie, le 7 novembre 1699, en l'église Sainte-Gudule, et le contrat de mariage signé, le 31 du mois précédent, devant le notaire Lauttens susmentionné.

Nous y voyons le futur, assisté de sa mère, damoiselle Marie-Anne-Catherine Gisberti, veuve de feu Daniel Stroobant, et de sa tante Marguerite Stroobant, béguine au béguinage d'Anvers; la fiancée, accompagnée de ses père et mère, François Columbanus, conseiller de S. A. S. l'Électeur Palatin du Rhin et son résident près la Cour de Bruxelles, intendant et inspecteur général de la terre et seigneurie de Wynendael, etc., et dame Marie-Catherine Muños (1).

Ce document contient quelques détails dignes d'être relevés. On y remarque d'abord que le futur est qualifié d'écuyer de S. A. S. l'Électeur Palatin (*stalmeester van Syne Serenissime Hoocheyt den Cheurvorst palatin*), titre qui a été rayé, ensuite, pour nous ne savons quelle raison.

Peut-être Stroobant avait-il antérieurement occupé le poste d'écuyer au service de ce prince?

(1) Veuve, Marie-Catherine Muños créa, en 1720, une septième place à l'hospice de Saint-Aubert, à Bruxelles. (Henne et Wauters, III, p. 443.)

Daniel déclare apporter à son mariage tous ses biens, notamment, comme immeubles, deux maisons, l'une dans la rue du Poinçon et l'autre dans la rue des Tanneurs, maisons dont les tenants et aboutissants sont laissés en blanc dans la minute, et une prairie à Leeuw-Saint-Pierre. Sa mère devait avoir l'usufruit de la première de ces deux maisons, sa tante celui de la seconde, mais ces dames consentirent à abandonner leurs droits à cet égard.

Les parents de la jeune fille promettent de donner aux futurs époux leur table, tant qu'ils resteront dans leur maison et, s'ils préfèrent habiter ailleurs, de servir à leur enfant, sa vie durant, une pension annuelle de 400 florins. Ils s'engagent, en outre, à procurer à leur gendre, sans tarder, à leurs frais, l'expectative de l'emploi de secrétaire du Conseil privé.

Il est stipulé, enfin, que dans le cas où la future épouse survivrait à son mari, elle aura la nue propriété d'un capital de 12,000 florins (1) sur les biens de celui-ci.

La seigneurie de Terbrugge(n), dont il était le propriétaire peu après, se trouvait située dans le pays de Gaesbeek, non loin de Bruxelles.

Daniel Stroobant devint conseiller et commis des domaines et finances, puis commissaire général des montres des gens de guerre aux Pays-Bas, d'abord sans gages, par lettres-patentes du 14 octobre 1706. Il obtint des gages de 730 livres par an, par de nouvelles lettres du 21 mars 1709.

L'électeur palatin du Rhin Jean-Guillaume l'avait nommé

---

(1) *Notariat général du Brabant*, minutes du notaire Lauttens, portef. n° 2187.

son conseiller aulique par lettres-patentes données à Dusseldorf le 23 avril 1706 (1).

Daniel Stroobant habitait, près de l'église Sainte-Gudule (2), une maison qui, selon les apparences, lui était échue de son beau-père.

Il mourut, probablement d'une épidémie, le 2 septembre 1710 et fut enterré le même jour dans l'église précitée, en présence de seize prêtres du chapitre de la collégiale (3). Ses obsèques furent célébrées, quatre jours après, par le chapitre au grand complet (4).

Son fils, damoiseau François-Joseph *de* Stroobant, seigneur de Terbruggen et Berenhoven (5) — seigneurie provenant de la famille Columbanus, — baptisé en l'église Sainte-Gudule le 23 août 1700, laissa postérité (6).

***

Nos recherches sur Daniel Stroobant ont eu pour motif principal le vif désir de retrouver les tapisseries commandées par lui environ un an et demi après son mariage. A cette fin, nous avons également fait une démarche auprès d'un descendant de notre personnage, M. le chevalier Vervier,

---

(1) Acte en possession de M. le chevalier Vervier, à Gand, et Registre aux gages et pensions; *Chambre des comptes du Brabant*, n° 45879, f° 273.

(2) Cela résulte d'une inscription relative à son enterrement, dans le registre aux enterrements de cette église; il en sera question plus loin.

(3) « 2 september 1710. Een sinking met 16 priesters ad Sanctam Gudilam, myn heer Daniel Stroobant, heere van Terbrugghen, *van by de selve kerck.* » ..... (État civil, Hôtel de ville de Bruxelles).

(4) Même registre.

(5) Registres aux dénombrements de fief, n°s 62, 63 et 96; Archives de l'État, à Gand.

(6) Voir l'*Annuaire de la noblesse*, t. XV, 1861, pp. 275-278.

à Gand, et celui-ci nous a avoué sa complète ignorance a l'égard d'œuvres d'art de ce genre laissées par son ancêtre.

En présence du coût très considérable de ces pièces de décor, n'est-on pas fondé de douter que Stroobant les ait acquises pour en orner sa propre demeure?

S'il est vrai que, dans des maisons anciennes, aristocratiques et patriciennes, on rencontre parfois une salle décorée de tentures de la nature de celles qui nous occupent, il serait cependant difficile, sinon impossible, de découvrir une demeure particulière du XVIIe ou du XVIIIe siècle assez opulente pour renfermer quatre salons garnis de tapisseries aussi nombreuses et aussi riches que celles-ci, dont la place semble être indiquée dans un palais de prince. A défaut de certitude sur la destination de ces tapisseries, ne serait-on pas tenté de conjecturer qu'au lieu de les acheter pour sa propre habitation, Stroobant les commanda plutôt comme intermédiaire pour quelque souverain étranger qui, peut-être pour des raisons d'économie, préférait rester inconnu aux fabricants?

Cette manière de voir étant admise, quoi de plus naturel que de considérer comme le véritable commettant de nos tapisseries l'Électeur Palatin du Rhin Jean-Guillaume, dont François Columbanus, le beau-père de Stroobant, était le résident à Bruxelles, et de qui Stroobant devint lui-même conseiller aulique cinq ans plus tard?! Il semblerait assez naturel que Columbanus, chargé par son maître de cet achat de tapisseries, eût jugé bon de confier à son gendre la mission de s'aboucher et de traiter avec les industriels en son propre nom, pour éviter de la sorte que l'on ne soupçonnât le princier client.

Ce qui constitue un argument sérieux en faveur de cette hypothèse, c'est le fait que Stroobant se réserve un délai de deux mois pour fixer son choix quant aux représentations d'une partie des tentures. Une si longue réflexion n'eût certes pas été nécessaire s'il avait commandé les tissus pour sa propre maison, mais s'explique fort bien si l'on considère qu'il devait d'abord attendre la décision de l'Électeur, résidant en Allemagne.

Jean-Guillaume qui, en 1679, lors de son mariage avec l'archiduchesse Marie-Anne, avait reçu de son père les duchés de Juliers et de Berg et qui était devenu Électeur en 1690, résidait de préférence à Dusseldorf, le Palatinat ayant été trop éprouvé par la récente guerre avec la France pour pouvoir subvenir aux frais de la cour magnifique que ce prince, beau-frère de l'empereur Léopold, croyait indispensable pour soutenir son rang. Au moment où l'exécution de ces tentures fut décidée, Jean-Guillaume avait des visées fort ambitieuses : il ne rêvait rien de moins que d'affranchir l'Arménie du joug turc et de se faire élire roi de ce pays, dont les habitants devaient entrer dans le giron de l'église catholique romaine. Mais la guerre de la succession d'Espagne qui éclata à cette époque fit échouer ce projet.

Si, ce que nous sommes assez enclin de croire, les tapisseries furent livrées à ce prince, elles ont, sans aucun doute, été placées au château de Dusseldorf.

La splendeur de cette antique capitale de la terre de Berg cessa par la mort de l'Électeur survenue le 8 juin 1716 ; son frère et successeur Charles-Philippe abandonna cette résidence, licencia les artistes dont le défunt s'était entouré

et transféra le siège du gouvernement à Heidelberg, puis, plus tard, à Mannheim.

***

Peut-être ces lignes permettront-elles un jour d'identifier toutes ou en partie les tentures de Jérôme de Clerck et de Gaspard van der Borcht, dont la commande nous a donné lieu d'écrire cette notice. Ce serait là pour l'histoire de l'art une découverte importante; à moins qu'il ne reste plus rien de ces œuvres d'art qui ont dû être superbes, eu égard à la réputation des deux célèbres tapissiers bruxellois.

J.-Th. de Raadt.

NÉCROLOGIE

La mort vient de creuser un nouveau vide au sein de la Commission royale des Monuments.

M. Henri BEYAERT,

ARCHITECTE,

MEMBRE DE LADITE COMMISSION,

est décédé à Bruxelles le 22 janvier 1894.

De nombreux discours ont été lus à la maison mortuaire le jour des funérailles. — Nous reproduisons celui prononcé, au nom de la Commission royale des Monuments, par M. Piot, Vice-Président de ce Collège.

MESSIEURS,

C'est avec une vive et sincère douleur que je remplis pour la seconde fois le pénible devoir de dire, au nom de la Commission royale des Monuments, le dernier adieu à la dépouille mortelle d'un collègue éminent, d'un confrère aimé. Il y a deux mois à peine, je déposais le triste hommage de nos regrets au pied de la tombe d'un statuaire distingué; aujourd'hui je les apporte à celui qui fut un grand artiste dans son genre, à l'architecte Beyaert.

Ce n'est pas ici le lieu de présenter une étude *ex professo* de l'architecte. Il me suffira de rappeler qu'il a fait honneur à sa profession, à son pays. Il dut son talent, sa renommée à l'obstination, à la conscience de son labeur.

Né le 29 juillet 1823 à Courtrai, l'une des cités artistiques de la Flandre du moyen âge, Henri Beyaert commença à l'Académie de cette ville ses études de dessin, qu'il acheva à celle de Bruxelles, après avoir été employé quelque temps à la librairie van Daele. On peut dire justement de lui qu'il fut le fils de ses œuvres. En 1846, grâce à son application soutenue, il obtint, à cette même Académie de Bruxelles, le premier prix du cours supérieur d'architecture.

L'architecte tint les promesses du lauréat. Sa carrière ne fut qu'une suite de succès. Vous les connaissez : vous connaissez les principaux monuments qu'il a érigés : l'hôtel de la Banque Nationale, le square du Petit-Sablon, la

fontaine De Brouckere, la porte de Hal restaurée, à Bruxelles; le nouvel hôpital militaire, à Bruges; le château de Faulx, à Mozet, et l'église de Tombes, dans la même commune; le local des fêtes de la Société du Concert Noble, à Bruxelles; la gare de Tournai; la succursale de la Banque Nationale, à Anvers; la maison en style renaissance qui obtint la première prime au concours institué par la ville de Bruxelles pour les constructions des nouveaux boulevards; le Palais de la Nation reconstruit; la nouvelle église de Saint-Jean, à Borgerhout, en collaboration avec M. Baeckelmans; enfin, au nombre des édifices qu'il n'a pu achever, le nouvel hôtel du Ministère des chemins de fer et celui de la Caisse d'épargne, à Bruxelles.

Au début, il était grand admirateur de l'art classique, repoussant de parti-pris, même avec quelque dédain, l'art roman, l'art ogival et leurs capricieuses transitions. Il n'aimait pas les gigantesques conceptions architectoniques du moyen âge, ni l'imagination ardente et novatrice en fait d'art des bourgeois de cette époque. D'instinct il repoussait ces allures si libres, si variées et affranchies de toute règle classique. L'enseignement académique l'avait fasciné et conquis entièrement. Bientôt, grâce à des études persévérantes, il ouvrit les yeux devant les faits. Ils étaient là puissants et impérieux. Il devait reconnaître la grandeur du romantisme et ses tendances idéalistes. Dès lors son entrée à la Commission royale des Monuments était décidée. Il en fut nommé membre dès 1865.

Jugeant les différentes branches d'architecture ancienne et moderne avec un tact remarquable, il saisissait d'emblée les qualités et les défauts des projets soumis à la Commission,

discutait avec sagacité et en connaissance de cause toutes les questions d'art monumental portées à l'ordre du jour de nos séances.

Tous les ans il se rendait à l'étranger pour y examiner sur place les monuments anciens et modernes. Avec une rare intelligence il sut mettre à profit les résultats de ses investigations; il dut à ces précieuses études d'architecture comparée d'acquérir une étonnante facilité de composition et d'exécution.

Les honneurs suivirent les succès. Chevalier de l'ordre de Léopold dès 1866, officier en 1879, Beyaert fut promu au grade de commandeur du même ordre en 1887, après la reconstruction du Palais de la Nation.

En 1876, la confiance de ses concitoyens le délégua au Conseil communal, où il siégea jusqu'à la fin de l'année 1881. Dans l'intervalle il fut nommé membre du Conseil supérieur d'hygiène publique. Enfin, l'Académie royale de Belgique, en l'appelant dans son sein, lui décerna ce suprême honneur qui est comme le couronnement de la carrière des hommes d'étude et de science.

L'homme aimable et bienveillant, le confrère sympathique sera regretté de tous et de ses collègues en particulier, autant que l'artiste et le savant.

Adieu! cher et honoré confrère, ô vous qui avez érigé ici-bas tant d'admirables monuments, puisse là-haut le Dieu juste et bon réserver à votre âme immortelle une dernière et miséricordieuse demeure de repos et de félicité, où vous trouverez la digne récompense due à votre vie toute d'honneur, de travail et de succès.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 2, 9, 16, 23 et 30 septembre; des 7, 14, 21 et 28 octobre 1893.

PEINTURE ET SCULPTURE.

La Commission a approuvé :

1° L'esquisse d'un quatrième panneau à exécuter par M. Janssens dans l'église de Saint-Joseph, à Anvers; *Église de Saint-Joseph, à Anvers. Décoration.*

2° L'exécution de neuf tableaux représentant la légende de Notre-Dame de Walcourt, confiée à M. Léonard pour l'église paroissiale de Walcourt (Namur); *Église de Walcourt. Tableaux.*

3° Les dessins de deux verrières à placer dans le chœur de l'église de Saint-Quentin, à Hasselt (Limbourg); auteur, M. Osterrath; *Église de Saint-Quentin, à Hasselt. Verrières.*

4° Le projet des vitraux à placer dans l'église de Ny, commune de Soy (Luxembourg); auteur, M. Steyaert; *Église de Ny. Vitraux.*

5° Le projet présenté par M. Bardenhewer pour le placement de vitraux dans l'église de Nives (Luxembourg), sous réserve de revoir la composition représentant Saint-Joseph *Église de Nives. Vitraux.*

et d'en soumettre le carton avant de passer à l'exécution définitive;

Église de Sainte-Catherine, à Hoogstraeten. Verrière.

6° Le projet relatif à la réédification d'une verrière du transept nord-est de l'église de Sainte-Catherine, à Hoogstraeten (Anvers), sous réserve de réduire un peu la dimension des figures et de détailler davantage la décoration architecturale, qui affecte un certain aspect de lourdeur; auteurs, MM. Comère et Capronnier;

Église de St-Barthélemy, à Grammont. Décoration.

7° Le projet dressé par M. Janssens pour la décoration de l'église de Saint-Barthélemy, à Grammont (Flandre orientale);

Église de Saint-Bavon, à Gand. Statues.

8° Les dessins des statues destinées à la décoration du tympan du grand portail de l'église de Saint-Bavon, à Gand (Flandre orientale);

Université de Liége. Statues.

9° Les modèles grandeur d'exécution des statues commandées à MM. de Mathelin et de Tombay, représentant respectivement *l'Étude* et *le Droit* et destinées à la décoration de la façade de l'université de Liége;

Hôtel de ville de Termonde. Statues.

10° Les modèles grandeur d'exécution de deux statues à exécuter par M. De Beule pour la façade de l'hôtel de ville de Termonde (Flandre orientale), ainsi que les maquettes de trois statues confiées à M. Maes et de deux statues confiées à M. Van Hove pour la décoration du même édifice.

Église de Brée. Vitraux.

— Des délégués se sont rendus à Brée (Limbourg) afin d'examiner les vitraux peints placés dans l'église paroissiale par MM. Osterrath et G. Jaminé. Il résulte de cet examen que l'exécution des œuvres précitées a été faite avec soin. Le Collège a, en conséquence, émis un avis favorable à la liquidation des subsides alloués pour ce travail décoratif.

— Des délégués ont inspecté, dans l'église de Strombeek-Bever (Brabant), un tableau, quatre compartiments d'un banc de communion et deux confessionnaux dont l'aliénation est sollicitée par le conseil de fabrique. Église de Strombeek-Bever. Mobilier.

Le tableau mesure 1 mètre de hauteur sur 70 centimètres de largeur et représente la Sainte-Vierge entourée de touffes de fleurs disposées sur un encadrement peint. La peinture s'est assez bien maintenue; toutefois, si l'on veut en assurer la conservation, un rentoilage et une restauration générale sont absolument nécessaires. Mais le conseil de fabrique n'est pas en mesure de faire face à ce travail, que M. Franz Verhas estime devoir coûter au moins 500 francs. En outre, la fabrique déclare que cette dépense n'aurait pour elle aucune utilité, attendu que les dispositions de la nouvelle église ne se prêtent guère à l'installation du tableau, qui est aujourd'hui conservé à la cure.

Après avoir entendu le rapport de ses délégués, la Commission ne peut se rallier à la proposition d'aliéner le tableau précité; elle est d'avis, au contraire, qu'il y a lieu de le conserver à l'église, où il ne sera pas difficile de lui trouver une place convenable. Cette œuvre d'art, qui est attribuée à Daniel Segers, a une valeur assez sérieuse pour que l'on s'occupe sans retard de sa restauration. A cet effet, il conviendra de s'adresser à un peintre restaurateur de talent et de le charger de présenter un devis des travaux à y effectuer.

En ce qui concerne les compartiments du banc de communion et les deux confessionnaux, évalués ensemble à 450 francs, ils datent du milieu du siècle dernier et n'offrent pas un mérite artistique suffisant pour qu'on s'oppose à leur

aliénation, d'autant plus que les confessionnaux seraient acquis par l'église voisine de Nieuwenrhode, dont les lambris datent, paraît-il, de la même époque.

Château royal de Laeken. Bas-reliefs.

— Des délégués ont inspecté, dans l'atelier de M. Dillens, les modèles de six bas-reliefs d'après Godecharle, que cet artiste a été chargé de reconstituer pour la salle à manger du château royal de Laeken (Brabant).

Les délégués ayant constaté que l'artiste s'est acquitté de sa mission avec un plein succès, la Commission a émis l'avis qu'il pouvait être passé à l'exécution définitive.

Statue du général baron Vanderlinden-d'Hooghvorst.

— Les délégués qui ont examiné à Meysse (Brabant), la statue érigée à la mémoire du général baron Vanderlinden-d'Hooghvorst ayant constaté la bonne réussite de l'œuvre, celle-ci a été reçue définitivement.

Église de Tourneppe. Maître-autel.

— Des délégués ont examiné, dans l'atelier de M. Malfait, les modèles des sculptures destinées au maître-autel de l'église de Tourneppe (Brabant).

Ces modèles étant convenablement conçus, le Collège a proposé d'autoriser l'exécution définitive des sculptures.

L'inspection du meuble, en voie d'exécution, a donné lieu à une remarque qu'il n'avait pas été possible de prévoir lors de l'examen du projet et sur laquelle on a appelé l'attention de l'administration communale : D'après les prévisions de l'auteur, les statuettes du retable se détacheraient sur le vide. Cette disposition ne produirait pas un bon effet ; il conviendra, dans l'intérêt de la réussite de l'œuvre, de compléter le travail par un fond formant niche pour chaque figure.

Église de Schoot, sous Tessenderloo. Mobilier.

— Un délégué a examiné, le 4 septembre 1893, le mobilier placé dans l'église de Schoot, sous Tessenderloo (Lim-

bourg). Il a reconnu que l'exécution de ces meubles répond aux dessins approuvés; toutefois il y a lieu de regretter que la somme allouée à l'artiste ne lui ait pas permis de tailler tous les détails en plein bois et qu'il ait dû recourir à des collages.

Le Département de l'intérieur et de l'instruction publique ayant promis son concours pour l'exécution de la chaire à prêcher, le délégué a émis l'avis, et la Commission a partagé sa manière de voir, que le mérite artistique de cet objet d'ameublement est de nature à justifier la liquidation du subside alloué.

Église de Saint-Vincent, à Eecloo. Stalles.

— Un délégué a examiné, dans l'église de Saint-Vincent, à Eecloo (Flandre orientale), les stalles récemment exécutées sous la direction de M. l'architecte De Noyette.

Le délégué ayant constaté que le travail est complètement terminé et qu'il ne laisse rien à désirer sous le rapport de l'exécution, le Collège en a proposé la réception définitive.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

Ont été approuvés :

Hôtel de ville de Bruges.

1° Le nouveau devis estimatif des travaux de restauration du vestibule et de l'escalier conduisant à la grande salle échevinale à l'étage de l'hôtel de ville de Bruges (Flandre occidentale); architecte, M. De la Censerie;

Hospice de vieillards, à Hever.

2° Le projet relatif à l'appropriation en hospice pour les vieillards des deux sexes, du château de Ravenstein, à Hever (Brabant); architecte, M. Hankar.

Fortifications de Dalhem.

— Les délégués qui se sont rendus à Visé ont profité de ce voyage pour examiner les restes des fortifications de la

petite ville de Dalhem (Liége), que M. l'avocat Combaire proposait d'acquérir aux frais de l'État afin d'en assurer la conservation.

Les délégués reconnaissent, et la Commission partage leur manière de voir, qu'un certain intérêt historique peut être attribué aux vestiges conservés des remparts et du donjon de Dalhem, mais ces vestiges, bien qu'étant encore assez nombreux, n'offrent pas un mérite archéologique suffisant ni une importance assez marquante au point de vue de l'architecture militaire pour motiver leur acquisition par l'État. Cette acquisition ne serait du reste possible aujourd'hui que pour une faible partie des ruines, car il est à remarquer que si elle devait s'étendre à toute l'enceinte, elle exigerait l'expropriation de la plus grande partie des maisons de la ville qui sont bâties sur les murailles mêmes du burg. Tout ce que l'on pourrait faire, semble-t-il, c'est d'engager l'autorité locale à recommander aux propriétaires de conserver avec soin toutes les anciennes constructions : des arrachements que l'on remarque à certains endroits et notamment à l'angle sud-est du mur d'enceinte construit sur arcades, laissent supposer qu'on en extrait parfois des matériaux. Cette recommandation serait d'autant plus utile que les ruines en question ajoutent considérablement à la beauté du site, qui est réellement un des plus remarquables du pays.

Castellum romain de Tongres.

— Des délégués se sont rendus à Tongres (Limbourg), à l'effet d'inspecter les murs de l'ancien castellum romain récemment mis à découvert près du portail sud de la collégiale.

Les parties de la construction mises au jour consistent

dans le soubassement de quelques murs et d'une tour semi-cylindrique; ces vestiges appartiennent évidemment à l'époque romaine, leur mode de construction ne laisse aucun doute à cet égard. Les parements des murs, d'une exécution des plus soignée, sont construits en petites assises de pierre alternant avec des assises composées de grandes briques plates de forme à peu près carrée et destinées à former liaison entre les parements et le noyau des murs; ces derniers sont construits en blocage noyé dans un ciment dans la composition duquel on remarque une forte quantité de briques pilées.

Ces constructions présentent un grand intérêt archéologique; malheureusement il ne sera pas possible de les laisser à découvert; l'exiguïté de la place et le voisinage de plusieurs habitations ne permettent pas de maintenir à cet endroit des excavations qui entraveraient la circulation. Toutefois, l'autorité locale a fait lever le plan des substructions et a promis d'en faire prendre des photographies. Afin de délimiter exactement la situation des ruines, elle se propose de représenter la section horizontale de celles-ci dans le pavage de la place au moyen de pavés d'une teinte spéciale.

Les délégués ne pensent pas qu'il y ait d'autres mesures à prendre à l'égard de ces substructions.

Les délégués ont profité de cette visite pour examiner les remparts situés entre les portes de Bilsen et de Maestricht, dont l'administration communale a mis la démolition à l'étude. Les délégués estiment que cette démolition serait non seulement regrettable, mais qu'elle ne se justifierait à aucun point de vue. Ces murs sont également de construc-

tion romaine; ce sont probablement les seuls restes de cette époque qui existent encore dans notre pays au-dessus du sol. S'il y a lieu d'aménager les promenades de ce côté de la ville, on peut le faire sans détruire les remparts en établissant des chemins dans les fossés mêmes, à l'exemple de ce qui s'est pratiqué dans d'autres localités étrangères, notamment à Nuremberg. M. l'échevin des travaux publics, représentant l'administration communale, a fait connaître aux délégués qu'il sera tenu compte des conseils de la Commission.

En se ralliant à l'appréciation de ses délégués, le Collège a cru devoir engager l'administration communale à prendre des mesures pour maintenir ces anciennes constructions en bon état et, à cet effet, de les protéger par des chapes en maçonnerie.

Halles d'Ypres. — A la demande de M. le Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique, des délégués se sont rendus à Ypres (Flandre occidentale), afin d'examiner une lézarde qui s'est produite dans le mur vers l'angle sud-est des halles et qui se prolonge dans l'une des voûtes de la galerie du Nieuwerk.

La lézarde signalée n'est pas récente, mais cependant elle s'est aggravée depuis peu, attendu qu'elle est aujourd'hui visible à l'intérieur de la grande salle des halles sur toute la hauteur du grand panneau peint par M. Pauwels. Il conviendra donc de prendre les mesures nécessaires pour arrêter ce mouvement.

M. l'ingénieur de la ville partage cette manière de voir; il adressera à bref délai des propositions dans ce sens.

Anciennes maisons en bois, à Ypres.

Le rapport suivant a été adressé à M. le Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique à la suite de l'inspection faite récemment à Ypres par des délégués de la Commission :

« La ville d'Ypres possède encore quelques anciennes maisons en bois dont les façades présentent beaucoup d'intérêt. Ces curieux vestiges de la vieille cité flamande disparaissent successivement et le temps n'est pas éloigné où il n'en restera plus que des souvenirs.

» Nous croyons, Monsieur le Ministre, devoir appeler votre attention sur la nécessité de conserver celles de ces façades qui subsistent encore. Il conviendrait, semble-t-il, que le Gouvernement s'entendît avec l'administration communale pour encourager par des subsides tout travail qui aurait pour but d'assurer la conservation de ces bâtiments dont les spécimens deviennent de jour en jour plus rares dans notre pays. Plusieurs villes sont déjà entrées dans cette voie, notamment Bruxelles, Bruges et Tournai ; elles contribuent à la restauration des façades des maisons particulièrement remarquables, ce qui crée envers celles-ci une sorte de servitude qui les met à l'abri de mutilations ou de changements.

» La destruction successive des constructions de cette nature qui intéressent l'histoire ou l'art nous engage à émettre le vœu de voir donner suite, à bref délai, au projet de loi relatif à la conservation des monuments historiques qui est à l'étude depuis quelques années. »

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Construction et restauration de presbytères.

Des avis favorables ont été donnés sur les projets relatifs :

1° A la construction d'un presbytère à Frommiée, sous Gerpinnes (Hainaut); architecte, M. Pierard;

2° A la construction d'un presbytère au hameau de Peulis, sous Rymenam (Anvers), sous réserve d'arrêter la tourelle à la naissance du toit de l'habitation; architecte, M. Blomme;

3° A la construction d'un presbytère à Mechelen-sur-Meuse (Limbourg), à la condition d'améliorer la pente de l'escalier donnant accès à l'étage en faisant commencer la montée plus près du corridor; architecte, M. Goffin;

4° A la construction d'un presbytère à Gelbressée (Namur). On devra toutefois, au cours de la construction, améliorer la pente de l'escalier soit en rapprochant vers l'entrée la porte du salon et en plaçant la première volée à gauche, soit au besoin, en faisant un petit avant-corps vers la façade postérieure du bâtiment. Il conviendra aussi d'exécuter les façades entièrement en pierre, en s'abstenant d'y introduire la brique qui ne produirait pas un bon effet; architecte, M. Stassin;

5° A la construction de deux maisons vicariales pour la paroisse de Notre-Dame, à Laeken (Brabant), moyennant de tenir compte des observations présentées par M. l'architecte provincial quant à certains points intéressant la construction et d'améliorer la pente des escaliers de chacun des bâtiments en avançant le départ de la première volée

vers la partie antérieure du vestibule; architecte, M. Thomisse;

6° A la construction d'un vicariat à Reckheim (Limbourg), sous réserve d'améliorer l'escalier dont la roideur est excessive;

7° A l'agrandissement du presbytère d'Upigny (Namur); architecte, M. Lange;

8° A l'appropriation du presbytère de Ny, commune de Soy (Luxembourg); architecte, M. Verhas;

9° A la restauration du presbytère de Deurle (Flandre orientale); architecte, M. Campens;

10° A la restauration du presbytère de Nylen (Anvers).

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a approuvé les plans relatifs à la construction d'églises :

Église de Hulshout.

1° A Hulshout (Anvers), sous réserve de revoir la charpente de la flèche, dont la combinaison ne semble pas devoir offrir toutes les garanties désirables de solidité; architecte, M. Taeymans;

Église de Morckhoven.

2° A Morckhoven (Anvers). Les autorités locales ont été engagées à prolonger les bas-côtés vers l'occident sur l'emplacement réservé pour les entrées latérales et à remplacer celles-ci par de petits portails en saillie. Par ces modifications on établira, d'un côté, un accès direct entre la chapelle des fonts baptismaux et l'église et, de l'autre côté, on pourra supprimer le dépôt projeté, celui qui figure contre le transept étant suffisant pour les besoins de l'église; architecte, M. Taeymans.

Ont aussi été approuvés, les projets d'agrandissement des églises :

Église de Pervyse. 1° De Pervyse (Flandre occidentale), sous réserve de supprimer la partie surélevée du toit de la chapelle des fonts baptismaux, dont l'effet ne serait pas heureux; architecte, M. Van Assche;

Église de Thimeon. 2° De Thimeon (Hainaut); architecte, M. Sonneville;

Église de Perwez. 3° De Perwez (Namur), à la condition de supprimer toutes les arcatures projetées dans les parties nouvelles de l'édifice et d'agrandir la chapelle des fonts baptismaux, dont la surface serait insuffisante pour contenir toutes les personnes qui doivent s'y réunir en même temps; architecte, M. Lange.

Ainsi que les divers projets ci-après :

Église d'Assebrouck. 4° Achèvement de l'église d'Assebrouck (Flandre occidentale) et placement de deux cloches dans la tour de cet édifice;

Église de Bael. 5° Achèvement de l'église de Bael (Brabant); architecte, M. Van Arenberg;

Église de Teralphène. 6° Reconstruction de la partie supérieure de la tour de l'église de Teralphène (Brabant); architecte, M. Van Roelen;

Église d'Udange. 7° Reconstruction du plafond de l'église d'Udange (Luxembourg); architecte, M. Kemp;

Église des Saints-Jean-et-Nicolas, à Schaerbeek. 8° Construction d'une sacristie à l'église des Saints-Jean-et-Nicolas, à Schaerbeek (Brabant); architecte, M. Rampelbergh;

Église de Silly. 9° Reconstruction de la sacristie de l'église de Silly (Hainaut); architecte, M. Tournay.

10° Et, enfin, les dessins d'objets mobiliers destinés aux églises de : Ameublement d'églises.

Tarcienne (Namur) : maître-autel ;

Cappellen (Brabant) : chaire à prêcher ;

Maeseyck (Limbourg) : tabernacle ;

Rauw, sous Moll (Anvers) : mobilier complet ;

Pervyse (Flandre occidentale) : mobilier complet ;

Wintershoven (Limbourg) : bancs.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

La Commission a approuvé :

1° Le devis estimatif des travaux de réparation à effectuer à l'église de Cortenbosch, sous Cosen (Limbourg) ; Église de Cortenbosch.

2° Le relevé des travaux supplémentaires nécessités par la restauration de l'église de Saint-Léonard-en-Campine (Anvers) ; architecte, M. Gife ; Église de Saint-Léonard-en-Campine.

3° Le décompte des travaux de restauration effectués à l'église de Gits (Flandre occidentale) ; architecte, M. Soete ; Église de Gits.

4° Le devis estimatif des ouvrages de réparation à exécuter à l'église de Hotton (Luxembourg) ; architecte, M. Verhas ; Église de Hotton.

5° La restauration de l'église de Transinne (Luxembourg) ; architecte, M. Adam ; Église de Transinne.

6° Le projet de restauration de la tour de l'église de Montenaeken (Limbourg) ; architecte, M. Serrure ; Église de Montenaeken.

7° L'exécution à l'église de Vielsalm (Luxembourg), de divers travaux de réparation ; Église de Vielsalm.

8° Le devis estimatif des ouvrages de réparation à effectuer à la tour de l'église de Baerle-Duc (Anvers) ; architecte, M. Taeymans ; Église de Baerle-Duc.

Église de la Madeleine, à Bruges.

9° Le devis estimatif des travaux de réparation à exécuter à l'église de la Madeleine, à Bruges (Flandre occidentale); architecte, M. Verbeke;

Église de Dhuy.

10° La restauration du beffroi de l'église de Dhuy (Namur);

Église d'Iddergem.

11° Le projet de restauration de l'église d'Iddergem (Flandre orientale); architecte, M. Goethals;

Église d'Elverdinghe.

12° Le projet de restauration de l'église d'Elverdinghe (Flandre occidentale) et de reconstruction de la flèche de cet édifice; la Commission a émis l'avis que l'aspect de la tour gagnerait à ce que la flèche soit ramenée à plus de simplicité : à cet effet, il conviendra de supprimer les panneaux et les arêtiers pour ne conserver que les simples angles de l'octogone garnis de crochets; il conviendra toutefois d'apporter beaucoup de soins à la construction des angles pour lesquels il sera prudent de faire confectionner des briques spéciales, ce qui, en tous cas, aurait dû être fait pour les arêtiers précités; architecte, M. Soete;

Église de Saint-Paul, à Anvers.

13° Le projet de restauration de l'église de Saint-Paul, à Anvers; architecte, M. Baeckelmans.

Église de Visé.

— Des délégués se sont rendus à Visé (Liége), afin d'examiner si l'église paroissiale peut être classée parmi les édifices monumentaux du culte.

Les délégués sont d'avis que le chœur de cet édifice, érigé à la fin du xve ou au commencement du xvie siècle, présente un intérêt architectonique suffisant pour être rangé dans la 3e classe des monuments.

En ce qui concerne les nefs, elles ont été remaniées et ont subi des reconstructions partielles au siècle dernier qui en ont complètement dénaturé le caractère; il n'y a donc pas

lieu de les faire figurer sur la liste des monuments qui ont droit à des subsides exceptionnels de l'État.

— Des délégués se sont rendus à Brée (Limbourg) le 4 septembre 1893, à l'effet d'examiner les travaux de restauration effectués à l'église de cette localité. Ils ont constaté que tous les travaux prévus au projet sont terminés et que leur exécution est très satisfaisante. Ils sont d'avis conséquemment qu'il y a lieu de liquider les subsides alloués pour cette entreprise. Église de Brée.

— Lors de l'examen du projet d'appropriation de l'escalier du grand portail de l'église de Sainte-Waudru, à Mons (Hainaut), le Collège, tout en reconnaissant que l'architecte semblait avoir tiré tout le parti possible de la situation actuelle, eu égard aux ressources mises à sa disposition, s'était demandé si l'aspect de lourdeur que présente l'escalier ne serait pas atténué en remplaçant les garde-corps en pierre par des balustrades en fer. Église de Sainte-Waudru, à Mons.

Cette question ayant été communiquée à l'autorité locale, il a été répondu que la substitution proposée entraînerait une dépense supplémentaire d'environ 33,000 francs.

Ce point ayant paru assez important pour motiver un examen sur place, des délégués se sont rendus à cet effet à Mons le 7 septembre 1893.

Après un examen minutieux de la situation actuelle et du projet soumis, les délégués sont d'avis qu'il est très désirable, dans l'intérêt du dégagement du pied de l'édifice, de substituer des garde-corps en fer aux garde-corps en pierre; l'importance considérable de l'édifice et sa valeur artistique permettent que l'on fasse un sacrifice pour aboutir à un résultat aussi satisfaisant que possible. Du reste, les délé-

gués estiment que la différence de prix n'atteindrait pas la proportion indiquée ci-dessus. On ne peut qu'engager l'architecte à revoir cette partie de son estimation. Dans tous les cas, s'il n'était pas possible d'étendre la substitution demandée à tous les garde-corps, on pourrait tout au moins l'adopter pour ceux faisant directement face à la tour.

Église de Forest.

— Des délégués se sont rendus à Forest (Brabant) le 4 octobre 1893, à l'effet d'examiner si l'église paroissiale est susceptible d'être rangée au nombre des édifices monumentaux du culte.

La construction de cet édifice date de diverses époques : la grande nef, soutenue par deux rangées de colonnes dont les chapiteaux sont ornés de feuilles à crochets, semble remonter au XIIIe siècle; au commencement du XIXe siècle on l'a recouverte, ainsi que le chœur, d'une voûte en plafonnage qui est beaucoup moins élevée que l'ancien plafond; certaines parties de ce plafond se remarquent encore sous les combles; il se composait de voussettes sur poutres, mode de couverture très rare dans les églises et dont on pourrait s'inspirer pour la construction des petites églises de villages. Au-dessus des arcades de la nef on aperçoit encore les anciennes baies ogivales qui éclairaient jadis cette partie du vaisseau et qui ont été supprimées probablement lors de la construction de la voûte moderne.

Le chœur, les transepts, les collatéraux, les deux chapelles latérales du chœur et la base de la tour semblent dater de la fin du XVe siècle; la partie supérieure du clocher est moderne et ses parements sont exécutés en briques, tandis que ceux des autres parties de l'édifice sont en pierre blanche. Les transepts et les chapelles parallèles au chœur

sont couverts de belles voûtes ogivales soutenues par des nervures en pierre blanche avec clefs sculptées.

Toutes les fenêtres de l'édifice étaient autrefois ornées de meneaux en pierre ; pas une seule de ces baies n'a conservé cette décoration. Quelques fragments de vitraux peints du XVIIe siècle existent encore dans une fenêtre du collatéral nord ; ces restes sont intéressants et méritent d'être conservés avec soin.

L'église de Forest possède un certain nombre de tableaux dont plusieurs ne manquent pas de mérite, entre autres des volets peints de l'école gothique qui sembent provenir d'un retable.

La chapelle de Sainte-Alène, au sud du chœur, renferme le tombeau de la sainte, œuvre du plus haut intérêt et qui constitue un des rares exemples que l'on rencontre encore dans notre pays de l'ancien style tumulaire de la période romane. Dans la même chapelle est conservé un reliquaire très remarquable de style ogival. Un autre reliquaire moins ancien, mais d'une belle exécution, est conservé dans la sacristie.

Contre le mur ouest du transept sud, on remarque un Christ en croix sculpté qui paraît remonter au début de l'art ogival ; cette sculpture, des plus intéressante, mériterait qu'on la dépouillât des nombreuses couches de couleur qui lui enlèvent beaucoup de sa valeur.

Enfin, contre le mur ouest du bas-côté sud est appliquée une pierre tumulaire très remarquable, sculptée en bas-relief et représentant un prêtre revêtu de la chasuble et tenant en mains un calice. Elle ne porte aucune inscription, mais le caractère de la sculpture démontre qu'elle n'est pas

postérieure à la fin du XIIe ou au commencement du XIIIe siècle.

Tenant compte des dispositions pittoresques de l'église de Forest et de l'intérêt que présentent certaines de ses parties, les délégués sont d'avis qu'elle peut être rangée dans la troisième classe des monuments du culte.

Il est désirable de voir entreprendre la restauration de cet édifice et de lui restituer, autant que possible, ses dispositions anciennes. En tous cas, un des premiers ouvrages à entreprendre est le rétablissement de son niveau primitif tant extérieur qu'intérieur. L'exhaussement successif de l'ancien cimetière qui l'entoure et du sol intérieur en a dénaturé considérablement les proportions et il contribue en outre à entretenir dans les murs une humidité constante très préjudiciable à leur conservation.

La Commission s'est ralliée aux conclusions émises par ses délégués dans les divers rapports qui précèdent.

Le Secrétaire,
A. MASSAUX.

Vu en conformité de l'article 25 du règlement.

Le Président,
WELLENS.

UNE

TAPISSERIE BRUXELLOISE

A DUSSELDORF

M. Oeder, artiste peintre et professeur à l'Académie royale des Beaux-Arts, à Dusseldorf, a acheté, à Cologne, l'été dernier (1893), à l'une des ventes du *Musée Christian Hammer*, de Stockholm, une superbe tapisserie.

Elle nous semble assez intéressante pour en entretenir, pendant quelques instants, les archéologues belges, d'autant qu'il s'agit de revendiquer pour Bruxelles cette œuvre d'art qui, jusqu'à présent, a passé pour être de provenance française.

En effet, le catalogue illustré de la célèbre collection Hammer (1), où l'on peut trouver une reproduction phototypique de cette tenture, la dit *un chef-d'œuvre de la plus belle époque de Beauvais* et l'attribue à Philippe Béhacle (n° 1101).

Cette attribution est basée sur *un petit écu rouge*, flanqué

(1) Chez M. Du Mont-Schauberg, à Cologne.

de deux B, que l'on aperçoit, au bas, juste au milieu de la bordure.

Les mots JAN LEYNIERS, placés à gauche de cette marque, — et non à droite, comme le dit le catalogue (1), — sont reproduits dans celui-ci. Mais, comme, évidemment, on était embarrassé de les interpréter, on s'est abstenu d'en rechercher la signification.

Or, l'écu de gueules accosté des deux B — nous le savons tous — est la marque des tapissiers bruxellois. En vertu de l'ordonnance du 16 mai 1528, toutes les tentures mesurant plus de six aunes en devaient être munies. Nous n'ignorons pas davantage que Jan Leyniers est un des plus fameux « fabricateurs » de tapisseries de notre ville.

La confusion qui a été faite en Allemagne, ou peut-être déjà en Suède, quant à la provenance du tapis, s'explique, d'ailleurs, jusqu'à un certain point. A l'instar de Bruxelles, la manufacture de Beauvais marquait ses produits de deux B, avec, au milieu, non pas *un petit écu rouge*, mais *un cœur rouge*, chargé *d'un pal blanc*. (Mémoire de 1718.) Plus tard, un écu de France et le nom de l'entrepreneur de la manufacture furent substitués à cette marque (2).

Il ne faut cependant pas, à notre sens, considérer l'un des deux B comme initiale de Philippe Béhacle (3), — qui avait

---

(1) Il assigne aux œuvres qu'il décrit la droite et la gauche subjectivement, d'après la droite et la gauche du spectateur, système qui est absolument incorrect.

(2) Voir M. EUGÈNE MÜNTZ, *la Tapisserie*.

(3) Les auteurs français orthographient Béhacle et Béhagle. Ce tapissier était Tournaisien, mais descendait probablement d'une famille flamande, le nom de Behagle, Behaghel, Behaegel, etc., se rencontrant assez fréquemment dans la partie germanique de la Belgique.

fondé et maintenu la réputation des ateliers de Beauvais pendant sa direction, de 1684 jusqu'en 1704, année de sa mort, — mais bien, ainsi que la seconde lettre, comme initiale du nom de Beauvais. C'est simplement pour la symétrie, pensons-nous, que cette lettre a été placée des deux côtés de l'emblème caractéristique de la manufacture de ladite localité. Pour le même motif, les tapisseries parisiennes, du moins en partie, ont été marquées de deux P, — entre lesquels s'aperçoit une des trois fleurs de lis de l'écu de France, ou, si l'on veut, une des fleurs de lis des armes de Paris; — celles de Florence de deux F — accostant tantôt une fleur de lis *florencée*, meuble héraldique de cette ville, tantôt une boule chargée d'un A (1) — et certaines tentures d'Enghien, peut-être de deux E (2).

En raison de ces analogies, ne devrait-on pas admettre les deux B de la marque de Bruxelles tout bonnement comme deux initiales du nom de cette capitale, au lieu d'y voir celles des noms de la ville et du duché?!

Quant à Jan Leyniers, M. A. Wauters, dans son ouvrage : *les Tapisseries bruxelloises*, nous fournit de nombreux détails sur ce personnage. Il avait déjà travaillé depuis

---

(1) M. Eugène Müntz, *op. cit.*

(2) M. Ernest Matthieu, *Histoire de la ville d'Enghien*, II, 403. A la p. 372 de son ouvrage précité, M. Müntz mentionne une tapisserie « *des Flandres* » de la fin du xvie siècle, marquée d'un écu gironné de huit pièces, entre les lettres E et N, et du monogramme J.-C. ou C.-J. Cette pièce passa par l'Hôtel des ventes à Paris le 23 juillet 1878. L'éminent archéologue français aura été amené à cette attribution probablement par cet écu gironné, rappelant le blason « primitif » des « forestiers » de Flandre, mais on pourra difficilement admettre cette classification. Les prétendues armoiries des « forestiers » de Flandre sont, d'ailleurs, apocryphes. La tapisserie en question est, sans aucun doute, l'œuvre d'une manufacture d'Enghien.

longtemps lorsqu'il fut privilégié par la ville le 2 août 1661. Il mourut vers la fin de 1686, doyen de métier. L'auteur que nous venons de citer renseigne une série de ses œuvres dont beaucoup furent exécutées d'après les cartons de l'illustre Charles Lebrun, premier peintre du roi de France (depuis 1662, † en 1690).

On peut, croyons-nous, placer avec certitude la confection de la tenture de M. Oeder entre 1660 et 1686. Son propriétaire l'a acquise au prix de 6,800 marcs. Avec les 10 p. c. de frais, elle a donc coûté environ 7,500 marcs ou 9,350 francs.

Ses dimensions, mal indiquées dans le catalogue de la collection Hammer, sont : 3m88 de haut sur 5m40 de large.

Cette tapisserie, un vrai chef-d'œuvre, fait évidemment partie d'une série de scènes puisées dans la mythologie de Diane, auxquelles appartient également une autre tenture, mentionnée dans ledit catalogue sous le n° 1102, mais, à tort, comme *Gobelin* et également reproduite par la phototypie.

Cette seconde pièce figure une scène antérieure à celle dont nous avons parlé d'abord. Car, tandis qu'elle représente Diane accompagnée d'une nombreuse suite des deux sexes, au moment où elle vient de lancer la flèche mortelle sur un sanglier dont une meute sanguinaire paralyse les derniers mouvements, le tapis de Dusseldorf nous montre la déesse en repos, après la chasse : un jeune héros, tenant une lance de la main gauche, pose sur la tête de la divine chasseresse une couronne de lauriers, hommage bien mérité pour son bel exploit cynégétique. Un groupe de nymphes, dont la première caresse un chien, entoure

Diane à droite. Au milieu, on voit un homme agenouillé sur le sanglier tué et, au second plan, deux chasseurs armés de lances. Trois cavaliers, dont l'un sonne de la trompe, et une meute de chiens complètent le tableau à gauche.

La bordure présente une riche composition de fleurs, de trophées d'armes, de cors de chasse, etc.

La scène de chasse n'est conservée que pour les trois quarts de la tenture, le dernier quart manque presque totalement et l'on dit mal restauré ce qui en subsiste. Ce tapis ne semble pas porter encore quelque marque, du moins le *Catalogue* n'en mentionne pas, et je n'en aperçois point sur la phototypie. Quoi qu'il en soit, comme composition et exécution, il y a analogie complète pour les deux pièces, de sorte qu'il ne peut y avoir de doute quant à leur provenance commune.

La tenture de M. Oeder est malheureusement, par-ci par-là, plus ou moins endommagée. Il nous a été donné de la voir, au mois de mars 1894, à Dusseldorf, à l'école de broderie, où plusieurs jeunes filles s'emploient à la restaurer. Ce travail délicat se faisant sous la surveillance et la direction de Mme Tina Frauberger, savante spécialiste en matière d'art industriel, doublée d'une véritable artiste, nous avons la certitude que la précieuse tapisserie bruxelloise brillera bientôt dans son ancienne splendeur.

En ce qui concerne le compositeur des cartons qui ont servi pour ces scènes de l'*Histoire de Diane*, nous croyons pouvoir nous soustraire au devoir de citer des noms. Le champ des hypothèses est trop vaste. Eu égard aux relations suivies que Jan Leyniers entretint avec Lebrun, il pourrait être assez naturel de conjecturer que l'éminent

artiste français lui fournit aussi les dessins pour ces tapisseries; mais, à défaut d'éléments de comparaison suffisants, nous n'osons pas nous prononcer.

Mieux vaut, d'ailleurs, d'en laisser le soin à plus compétent que nous.

J.-Th. de Raadt.

VERRES « FAÇON DE VENISE »

FABRIQUÉS AUX PAYS-BAS

12e LETTRE (ET DERNIÈRE)

aux membres du Comité du Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie

Messieurs,

M. Garnier a réuni l'histoire de l'émail à celle du verre. C'est à bon droit : l'émail n'est que du verre mis en fusion.

L'émaillure sur métaux est plus ancienne qu'on ne le dit communément, surtout dans nos contrées; mais je ne crois pas le moment venu de répondre moi-même à l'appel que j'ai fait à l'étude de ce qu'on a écrit à ce sujet en Allemagne (1). Je me borne à protester contre l'exagération de certains savants étrangers qui représentent les musées de Belgique comme contenant « d'importants spécimens d'objets d'émail antérieurs à l'époque romaine » (2).

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, t. XXIII, p. 440.

(2) *Revue archéol.*, mai 1872, p. 331 ; voir aussi *Mém. Soc. antiq. de France*, XXXIII (4e s., III), p. 400.

Sauf quelques énonciations passagères, je veux ne m'occuper ici que de la fabrication de la matière d'émail (verre coloré dans la masse) et de l'emploi de cette matière pour la confection d'objets non d'usage, mais d'ornement et d'agrément, faits en plein verre, par des industriels spéciaux auxquels on a proposé (1) de donner le nom d' « émailleurs en verre » pour les distinguer des « émailleurs sur métal ».

Les Romains connaissaient déjà le verre de couleur transparent; mais le verre coloré dans la masse n'était pas translucide pour toutes les nuances; certaines d'entre elles, le blanc, le jaune et le bleu, restaient toujours opaques à raison des ingrédients nécessaires à leur composition.

Girolamo Magagnati, en 1604, trouva le moyen de rendre transparentes même les nuances jusque-là exceptées (2); ce fut l'occasion d'un progrès important, et les verriers italiens furent appelés partout à l'effet de répandre les procédés nouveaux, où eux-mêmes, comme on va le voir, se perfectionnèrent à l'étranger.

Les Vénitiens n'eurent, à cet effet, qu'à reprendre leur ancienne manière de colorer le verre dans la masse, abandonnée par eux depuis l'invention « du cristal » par Beroviero, en 1463 (3), et les Altaristes, fidèles sectateurs des premiers, ne tardèrent pas à établir partout des « places de couleur et à *mazzetto*, » où, à l'aide de la pincette, ils confectionnaient des « galanteries à la vénitienne », etc., à l'aide de la matière d'émail (4).

---

(1) Garnier, pp. 334, 335.
(2) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XVIII, p. 369.
(3) *Ibid.*, XXXI, p. 41.
(4) *Ibid.*, XXVI, pp. 359, 360.

Nous verrons ci-après que les Vénitiens conservèrent néanmoins très longtemps le monopole de la matière d'émail de certaines nuances et, à ce propos, je ne puis m'empêcher de publier ici une observation d'un orfèvre et émailleur distingué, M. Wilmotte; mort récemment à Liège : Il ne parvenait guère à produire, à l'aide d'oxydes métalliques mélangés à la poudre de verre de ses émaux, sinon des couleurs vives et tranchées; il ne pouvait pas obtenir ces nuances éteintes, dégradées, parfois ternies, qui font si bel effet dans les anciens émaux, de couleurs moins crues que les nôtres. Il analysa ceux-ci et y retrouva toujours des impuretés, des mélanges dont un affinage plus complet débarrasse les métaux modernes tels qu'ils sont livrés au commerce. Il prit alors le parti d'altérer cette pureté factice en introduisant dans sa matière d'émail, telle ou telle dose d'alliage et, après bien des tâtonnements, il retrouva une à une toutes les nuances, pour ainsi dire, des émaux anciens (1). C'est ainsi que l'on ne put que peu à peu, de ce côté-ci des Alpes, cesser d'être tributaire des Vénitiens, en s'appliquant successivement à de nouvelles combinaisons dont nous rendent compte les ouvrages sur la verrerie de Neri, de Kunckel et autres.

Les Pays-Bas et la France se signalèrent tout particulièrement dans ce mouvement. Je parlerai d'abord de nos provinces, non pas qu'elles aient précédé leurs voisines du Midi, mais parce que je veux mettre en lumière les relations des deux pays et montrer, travaillant d'abord chez nous,

---

(1) Savary des Bruslons, *Dict. du comm.*, v° *Émail*, cite les nuances pour lesquelles on se servait encore, en 1685, d'émaux de Venise : plusieurs de ces nuances étaient fabriquées à Nevers, vers 1750 (voir *infra*).

certains verriers italiens qui jouèrent plus tard un rôle important à Nevers, Orléans, Paris, Rouen, pour la fabrication de la matière d'émail.

— A *Anvers*, dès 1610, on signale les procédés ingénieux employés par Gridolfi pour teindre le verre de diverses couleurs, à l'aide du mélange de sables, plantes, poudres variées. L'Italien Neri, technographe de verre, s'est transporté dans l'usine d'Anvers, y a fait des expériences et y a produit lui-même des imitations de pierres orientales, qui l'ont émerveillé, à l'aide des matériaux mis en usage et énumérés par lui : bleu d'outre-mer, soufre de Saturne, etc. (1).

Antoine Miotti, à *Bruxelles*, en 1623, puis à *Namur*, obtient privilège pour fabriquer du verre de toutes sortes de couleurs, procédé mis sans doute en usage à Gand, en 1690, par un autre Miotti : la famille Miotti était, qu'on ne l'oublie pas, celle qui avait découvert le verre-aventurine (2).

A *Liège*, Heyne et Marius demandent, en 1626, privilège pour fabriquer « contrefactures des pierres précieuses, esmailles de toute sorte de couleur, avec ingrédients d'or, d'argent, terres plombées et non plombées, couleurs, etc. » (3).

Leurs continuateurs, les Bonhomme, se vantent, dans les documents, d'avoir « perfectionné l'art de la verrerie en toutes espèces d'émaux »; ils employaient chez eux, en 1651, un Muraniste, Rimondo Carnelle, comme « con-

---

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXII, p. 356; XXIII, p. 295; XXIV, pp. 34 et s.

(2) *Ibid.*, XXIV, p. 48; XXVII, pp. 258 et 276; XXVIII, pp. 218 et 247.

(3) *Ibid.*, XXIII, p. 327; XXVII, p. 226; *Bull. Instit. archéol. liég.*, XVIII, pp. 366 et 368.

saurer », pour « mettre le verre en bonne couleur », après avoir « apprêté et disposé selon leur couleur les matières convenables » (1). Ils avaient, à cet égard, des procédés de fabrication que les gentilshommes verriers, engagés chez eux, s'obligeaient à ne pas divulguer à leur sortie, à moins sans doute d'accord, comme celui qui dut intervenir entre les deux frères Castellano, d'Altare, employés dans les verreries Bonhomme, dont l'un alla à Nevers se targuer des connaissances acquises par lui à l'étranger (c'est-à-dire à Liège) dans la composition des matières propres à la confection des émaux (2).

Paul Mazzolao et Bernard Perrotto, qui se signalèrent tout particulièrement en France pour la composition de la matière d'émail, avaient apparu dans les verreries Bonhomme, le premier de 1653 à 1658, le second en 1664.

La fabrication liégeoise des « millefiori », ces apparences de mosaïques formées par la juxtaposition d'émaux étirés, coupés ensuite horizontalement par tranches, s'est signalée dans un meuble liégeois de la fin du XVIIe siècle (3) ; cela démontre que Venise n'avait pas de secrets étrangers à nos verriers, pour la fabrication du verre coloré dans la masse, sauf peut-être pour certaines nuances que Venise, d'après Savary des Bruslons (4), continuait à exporter de ce côté-ci des Alpes.

Au XVIIIe siècle, cependant, Zoude, verrier à Namur, qui

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXVI, pp. 232, 372; XXVII, p. 228.
(2) *Ibid.*, XXVII, p. 227.
(3) *Ibid.*, XXIV, p. 291.
(4) *Loc. cit.*

s'occupait encore de la fabrication de la matière d'émail, alléguait être parvenu à fabriquer la matière d'émail « aussi belle qu'à Venise » et il avait chez lui un ouvrier spécial pour « la composition de l'émail de diverses couleurs, qui ne se faisait qu'à Venise » (1).

Quant aux anciennes provinces des Pays-Bas, les procédés liégeois avaient pénétré à *Amsterdam*, où l'on retrouve un Jacques Castellano (?) et un Léandre Ferro, transfuge des verreries Bonhomme (2) : il y avait d'ailleurs, dans cette ville hollandaise, des émailleurs travaillant au chalumeau et à la lampe, comme certain Abraham Fino (3); à la vérité, ceux-ci pouvaient se procurer aussi la matière d'émail à Harlem, où l'on fabriquait du verre teint dans la masse, en rouge, en opale, et améthyste, en saphir (4).

C'est peut-être de Harlem que provenaient les émaux de Hollande qui, avec les émaux de Venise, continuèrent à être importés en France et qui durent être frappés de droits considérables en vue de protéger la fabrication nationale de la matière d'émail, sans doute restée inférieure, quant à certaines nuances.

— Que je n'omette pas une observation bien qu'elle touche au sujet de l'émail sur métal que j'évite :

Les chartes et privilèges des bons métiers de Liége (5) portent la clause suivante, de l'année 1692 : « Aucun orfèvre

---

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXVI, p. 325; XXVII, p. 262.
(2) *Ibid.*, XXIX, p. 153.
(3) GERSPACH, p. 263.
(4) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXIX, p. 154; voy. aussi XXII, pp. 163, 371.
(5) II, p. 374.

en or n'émaillera plus ses ouvrages en taille de burin, qui s'appellent ordinairement *taille de Parme*, et n'en metterat non plus dans la teste des bagues, mais bien de l'yvoir bruslé, comme d'ancienneté. »

D'autres étudieront le motif de cette interruption dans la fabrication de ce que M. de Linas a appelé les « émaux mosans » ; je veux seulement m'arrêter à l'expression « taille de Parme », employée ici pour « taille d'épargne ».

Il y a altération évidente (comme pour les émaux de basse-taille, devenus quelque part (1) de *bastaille*) ; pour prouver cette altération, je n'ai qu'à recourir au glossaire de Gay : Il cite fort à propos des documents de 1541, 1561, 1573, où l'expression « taille d'épargne » était déjà employée.

Le néologisme liégeois doit donc être condamné.

— En France, l'imitation des pierres précieuses avait lieu d'abord à l'aide de *doubléez*, c'est-à-dire de feuilles de métal, entre deux plaques de verre (2) ; et les Italiens riaient des Français dont il suffisait de regarder les bijoux, de côté, pour s'apercevoir que toute la substance n'était pas colorée ; aussi les premiers vendaient-ils aux seconds, le plus facilement du monde, des verres colorés dans la masse, pour de véritables pierres.

Mais au XVIe siècle, d'après Monteil (3), les Italiens ne riaient plus : les Français, initiés par les verriers de Venise et d'Altare, fabriquaient eux-mêmes la matière d'émail et savaient en tirer parti pour imiter les pierres précieuses.

---

(1) Citation reproduite par HAVARD, *Dict. de l'ameublement*, v° *Émail*, p. 343.

(2) Étienne BOILEAU, *Livre des métiers*, p. 461; voir aussi, au sujet des doublets, *Encycl. méth.*, Art du diamantaire, II, p. 126.

(3) Édit. LOUANDRE, II, p. 27.

Les Français désormais se rendaient parfaitement compte de la manière de composer leur matière d'émail. Un auteur, René François (1), qui parle de verre coloré dans la masse, en écarlate, or, azur, blanc de lait, dit : « Le meilleur de tous les verres pour faire l'esmail, c'est celuy de pierre ; car le verre de fougère ou fousteau ou de salicor, est trop volatil ou trop mol » (2).

Les émailleurs-patenôtriers fabriquaient, à l'aide de la matière d'émail, des grains de chapelet (*pater noster*, d'où leur nom), des perles, des colliers, des bracelets, des imitations de gemmes, et bientôt des magots, des animaux, des fleurs; ils s'approvisionnaient dans les fabriques de verre qui leur fournissaient la matière d'émail nécessaire à leur industrie, débitée en « canons » ou « mailes » (aussi mesles), c'est-à-dire en bâtonnets ou pains.

Mais tandis que les verriers étaient pour ainsi dire toujours, comme on le verra ci-après, autorisés à fabriquer la matière d'émail, les patenôtriers prétendirent souvent avoir le droit de confectionner eux-mêmes celle dont ils avaient besoin ; de là des procès, des décisions de l'autorité, jusqu'à ce qu'enfin on se résolut à réunir et verriers et patenôtriers en une seule corporation, appelée à vider, d'autorité, les différends entre ses membres.

Avant de m'appliquer plus spécialement à certaines villes de France, je mentionnerai les suivantes :

Je ne nommerais pas *Limoges*, si connue par ses émail-

---

(1) *Essais des merveilles de la nature et des plus nobles artifices*, p. 218.

(2) Cette distinction entre « verre de pierre » et « verre de fougère » démontre combien j'avais raison (*Bull.*, XXVI, p. 204) de soutenir que Pierre et Fougère n'étaient pas des noms de verriers.

leurs sur métal, si je ne rencontrais la mention d'une industrie artistique semblable à *Montpellier;* le roi de Majorque, en 1317, favorisa la pratique de l'émaillure dans la partie de la ville qui ressortissait à sa domination (1). Les émaux de Montpellier, dit-on, pouvaient soutenir avec avantage la comparaison avec ceux de Limoges (2).

Les verriers de *Goult*, en Provence, fabriquaient, dit-on, « choses estranges de verre », pour en faire don au roi René : il faut supposer qu'ils employèrent, aussitôt qu'ils le purent, la matière d'émail pour augmenter l' « étrangeté » de leurs dons ; en tous cas, cette matière fut employée, ne fût-ce que secondairement, à la peinture en émail du vase du roi René, qu'on a conservé.

La grande croix en verre « accoustrée si richement de couleur que l'on estoit aveuglé de la beauté et lueur » dont on parle en 1530, comme provenant de la verrerie de *Pont-à-Mousson* (3), prouve que les gentilshommes verriers de Lorraine connaissaient et utilisaient la matière d'émail.

A *Marseille*, il existait à la fois des verriers et des émailleurs (4); était de cette ville, Vincent Saroldo qui, le 4 mai 1600, fut autorisé par Henri IV à fabriquer à *Paris*, *Orléans*, *Rouen*, *Caen*, *Angers*, *Poitiers*, *Bordeaux*, *Toulouse*, *Lyon*, comme à Marseille même, et généralement partout où il le

---

(1) Monteil, I, p. 215; de Vic et Vaissette, *Histoire générale du Languedoc*, IV, p. 167.

(2) Touchard-Lafosse, *La Loire historique*, parle aussi de la concurrence faite, au xve siècle, par les émailleurs sur métal de Nevers à l'égard de ceux de Limoges ; je ne connais à Nevers que l'émaillure en verre du siècle suivant.

(3) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXXI, p. 132.

(4) Morteuil, *Notices historiques sur les anciennes rues de Marseille*, p. 115; Reboul, *Notes historiques*, p. 3.

jugerait convenable, toutes sortes d'ouvrages de verre « comme le font et peuvent faire à Venise et tous aultres lieux, sans brusler bois ou charbon ». Il s'agit là uniquement d'ouvrages à l'imitation de Venise qui peuvent se faire au chalumeau et à la lampe d'émailleur; mais nous savons qu'à la même époque Vincent Saroldo était verrier à Nevers (voir plus loin); il était donc à la fois fabricant de matière d'émail et émailleur en verre.

Il y avait également cumul entre la profession de verrier et de fabricant d'émail chez les d'Azémar, autres Provençaux que nous retrouvons à Rouen.

Je nomme en passant certain Italien du nom de Solobrino, qu'on cite comme s'étant occupé d'émail à *Amboise* (1); mais c'était peut-être un simple faïencier.

A *Nantes*, où travailla, en 1572, Vincent Buzzone (voir ci-après *Paris*), on a conservé des verres couleur d'agate et d'opale, ou ponctués de rouge, de rose, de bleu, parfois de verre et de violet; on cite les ingrédients que l'analyse a révélés : muriate d'argent, phosphate calcaire, etc. (2); les avocats de Nantes, dans certains plaidoyers, faisaient assaut d'érudition au sujet de l'émaillure (3).

En Picardie, je trouve le privilège accordé, en 1691, à Benjamin Perregrin, à l'effet d'établir à *Machy* une verrerie, comprenant autorisation d'y fabriquer toutes sortes d'émaux, de même que le privilège de 1695, pour la manu-

---

(1) Jacquemart, *Merveilles de la céramique*, p. 277.

(2) B. Fillon, *L'art de terre*, p. 208.

(3) Lire un curieux plaidoyer de l'an 1618, reproduit par André (*Bull. Soc. archéol. d'Ille-et-Vilaine*, 1878), p. 377.

facture de *Saint-Gobain*, où il est même parlé de verroterie pour les Indes (1).

La mention de la matière d'émail parmi les fabricats autorisés dans les verreries, se retrouve jusqu'en 1735, dans un document concernant l'érection d'une verrerie à *Lille* (2).

Arrêtons-nous un peu plus longuement aux villes suivantes : en certaines d'entre elles, nous verrons apparaître une curieuse espèce d'objets en émail, fabriqués par les émailleurs en verre : des tableaux à personnages groupés de différentes façons, genre d'antiques peu connus et devenus très rares.

— *Nevers* nous attire d'abord, c'est là que le duc de Nevers, l'Italien Louis de Gonzague, époux de Henriette de Clèves, fit venir, au dire de Gaston de Claves (3), non seulement des verriers, des faïenciers, mais encore des émailleurs représentant le triple art : *ars vitraria, figulina, encaustica.*

Tous ces industriels, la plupart d'origine italienne, frayaient ensemble, demeuraient dans le même quartier, s'entr'aidaient de telle façon (4) qu'on se prend à se demander si telle œuvre en matière d'émail est sortie des mains des verriers ou des émailleurs : Vincent Saroldo d'ailleurs était à la fois l'un et l'autre.

Déjà au commencement du XVIIe siècle, Palma Cayet signalait tout spécialement le talent des verriers altaristes

---

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXVI, p. 223; XXXII, p. 137.

(2) *Ibid.*, XXXI, p. 99; MAZE-SENCIER, *Le livre des collectionneurs*, p. 295.

(3) Et non DE CLÈVES (ce qui eu aurait fait un allié du duc), comme le dit MAZE-SENCIER, *loc. cit.*, p. 398.

(4) Lire sur tout cela l'ouvrage du chanoine BOUTILLIER, pp. 5, 51, etc.

de Nevers pour imiter la topaze, l'émeraude, l'hyacinthe, l'algue marine, etc. (1).

Jean Castellano et Bernard Perrotto, son neveu, qui avaient travaillé à Liège dans les verreries Bonhomme, où l'on confectionnait si ingénieusement la matière d'émail, dirigèrent ensemble la verrerie de Nevers et, dans une autre verrerie de la contrée, des indices font soupçonner la présence de Paul Mazzolao de la Motte (2), autre verrier venant de Liège et également expert dans la fabrication du verre coloré.

Les usines de Nevers étaient parvenues à donner à la matière d'émail les nuances les plus diverses : violet, vert, jaune, noir, blanc, gris, couleur de cheveux, de chair, de feuille morte, de chocolat, etc. (3); pour protéger cette fabrication, les émaux de certaines nuances qu'on était encore obligé de faire venir de Venise ou de Hollande, étaient frappés non seulement d'un droit d'entrée de 10 livres le cent pesant, mais en outre de 20 p. c. de la valeur (4).

Ces émaux servaient aux orfèvres et émailleurs sur or, argent et autres métaux (5); ils étaient également employés pour émailler les vitraux d'église (6). La clientèle des verriers nivernais, fabricants de matière d'émail, est fournie par toutes les villes de France : des fragments de comptes nomment Auch, Orléans, Paris, Saint-Germain-en-Laye, Saumur.....

---

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXXII, p. 62.

(2) *Ibid.*, p. 72.

(3) Édit du 15 août 1685, cité par Savary des Bruslons.

(4) Boutillier, p. 5, et notes manuscrites recueillies dans les comptes de la verrerie pendant une dizaine d'années, il y a environ un siècle et demi.

(5) Savary, *loc. cit.*, III, p. 208.

(6) Boutillier, p. 54.

Un art particulier naquit : « Il n'y a guère de chose, dit un auteur, qu'on ne puisse faire en émail et l'on voit des figures si bien achevées qu'on les croirait de la main des plus habiles sculpteurs; les ouvrages d'émail de Nevers s'envoyaient dans toute la France et même à l'étranger; ils avaient acquis une renommée européenne » (1).

Ce sont d'abord de menus objets comme « les petits chiens de verre et autres animaux faits à Nevers », qu'on donne, en 1605, à Louis XIII enfant; les « pièces rares de verrerie de Nevers » dont parle un voyageur de 1640 (2); les « fragiles bijoux et les trésors de verre » d'Adam Billaut (3), ou bien encore les « plusieurs sortes de gentillesses d'émail propres à orner les cabinets, les cheminées et les armoires », que mentionne le *Dictionnaire*, dit de Trévoux.

On cite comme de pareille fabrication un petit squelette en émail (conservé au musée de Nevers), où l'on admire une grande vérité et surtout un grand sentiment des proportions du corps humain (4).

En 1622, à l'occasion de la visite faite à Nevers par la reine Anne d'Autriche, on rencontre parmi de nombreuses fournitures de la verrerie (outre un cerf de cristal raffiné ayant encore une destination utile, celle de servir de vinaigrier), des objets qui sont de simple agrément ou de pure

---

(1) Savary, II, p. 178, et III, p. 210; Grouet, *Écho du monde savant*, 1844, col. 1198.

(2) Jean Héroard, *Journal sur l'enfance et la jeunesse de Louis XIII*, I, p. 150; Grouet, *loc. cit.*

(3) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXIII, p. 277.

(4) Du Broc de Segange, *Les faïenciers et les émailleurs de Nevers*, p. 250.

curiosité : des oiseaux dans des coupes, un poisson émaillé, un chien, un panier (1).

Vers 1730, quelques papiers de la verrerie, échappés à la destruction, font connaître des produits tant des verriers que des émailleurs : des christs, comme des figures de fausses divinités, des bergeries, des animaux (chiens, cerfs, cygnes, oiseaux, papillons), des fleurs, des figures « crotexe » (grotesques) (2), qu'on offrait en dons à de grands personnages, comme la princesse de Conty.

Naturellement, il devait en être ainsi surtout, pour les membres de la famille des ducs de Nivernais : en 1733, on voit les habiles industriels de Nevers offrir un don à la duchesse de Mancini, comprenant (outre un service complet de cristal d'émail, de 400 livres) « trois douzaines de figures de faux dieux en émail, montés sur des piédestaux dorés, et d'autres figures de différentes espèces » (3).

C'était là, sans doute, de la part de l'industrie nivernaise, une amorce à la générosité de ses princes, qui ne manquèrent pas de la favoriser par des commandes : on voit, en effet, le duc de Nivernais (4) offrir au poète Piron une série de petits joyaux en verre, qui firent l'objet d'une ode de remerciements du donataire, où sont cités : un barbet noir

---

(1) Boutillier, p. 48.

(2) Id., p. 100 et suiv.; Garnier, p. 334.

(3) Grouet, *loc. cit.*, col. 1199; Du Broc de Segange, p. 249.

(4) Piron, *Œuvres complètes*, VII, p. 127. Le duc de N. dont il y est parlé ne peut être que celui de Nivernais, d'après la comparaison avec une autre pièce de vers, *ibid.*, VI, p. 101, adressée à ce personnage, nommé en toutes lettres, où il est question aussi d'un chien noir, et, en outre, de Mlle Pantoufle, nommée dans l'autre pièce.

portant deux lanternes, pour servir de breloque, un « pot à ouille » (1), un bassin, un coquemar, etc.

Les géographes du XVIIIe siècle parlent à l'envi des ouvrages agréables et curieux dont il se faisait un commerce considérable à Nevers (2).

La confection de tous ces menus objets suggéra l'idée de faire, en matière d'émail, des scènes d'assemblage assez compliquées, plus dignes encore d'être présentées à des princes et dont la valeur, comme on le verra à l'article *Paris*, était parfois très considérable.

En 1622, on offrait à Louis XIII un « ouvrage d'émail représentant la victoire remportée par Sa Majesté contre les rebelles de la prétendue religion réformée en l'île de Ré, et encore une chasse, lequel présent le Roy eut très agréable; aussi était-ce un ouvrage très artistement fait. » (3)

Au musée de Nevers, on conserve une espèce de Calvaire encadré et sous verre, au milieu duquel sont placées des figurines en émail d'un travail assez délicat et assez fin. C'est le Christ sur la croix, puis la Vierge Marie, Saint Jean l'Évangéliste, une foule de solitaires parsemés dans le restant du paysage, à travers les anfractuosités des rochers; enfin, des oiseaux et des végétaux en émail, mêlés à des plantes artificielles. Les rochers sont en émail, mais le ciel est formé par celui d'une gravure coloriée (4).

---

(1) Comp. MAZE-SENCIER, p. 99 : « pot à oille, avec sa cuvette. » D'après LITTRÉ, v° *Oille*, il s'agit non d'un « pot à huile », mais d'une sorte de soupière. Voir aussi HAVARD, *Dict. de l'ameublement* (même mot).

(2) SAVARY, *loc. cit.*; VOSGIEN, v° *Nevers;* PEUCHET, V, p. 240. Voy. aussi Encycl. RORET, *Nouv. manuel du verrier*, II, p. 82; GARNIER, p. 335.

(3) GARNIER, *loc. cit.*, qui cite PARMENTIER, *Archives de la ville de Nevers.*

(4) DU BROC DE SEGANGE, p. 250.

Un particulier de Nevers possède une Visitation disposée de pareille manière; les personnages sont remarquables par l'agencement des draperies, la finesse du dessin et l'harmonie des couleurs.

Nevers est signalée comme ayant exporté au loin les produits de ce genre; c'est pourquoi j'attribue à l'industrie artistique de cette ville un autre sujet religieux recueilli dans une collection de l'étranger (1) : « Grand tableau représentant le Jugement dernier, d'après Michel-Ange. La multitude innombrable, ainsi que tout le restant, est en verre coulé (2), avec émaux divers et parties dorées, le tout en relief ou dégagé. Le bord est uni en verre bleu, avec rosaces saillantes. Sous glace et dans un cadre de bois. Hauteur, 0m29; largeur, 0m18. »

De Sainte-Marie, qui écrivait en 1810 (3), disait qu'à cette époque la mode des objets de curiosité fabriqués à Nevers en matière d'émail avait passé et qu'à peine eût-on trouvé encore quatre émailleurs dans la ville.

Il faut qu'une recrudescence de faveur se soit produite. En effet, de même qu'un voyageur du XVIIe siècle (4) rapportait, en parlant de l'habileté des Nivernais à faire des ouvrages en matière d'émail « qu'ils viennent vous présenter à votre arrivée et que vous acheptez sans pouvoir vous en deffendre », de même du Broc cite l'année 1847, où les voyageurs qui descendaient à Nevers des dernières « dili-

---

(1) Collection du prestidigitateur HERMANN, vendue à Cologne, en mai 1888; le catalogue attribue à tort cet objet à l'industrie de Murano.

(2) Réserve à faire quant à ce mot.

(3) *Recherches historiques sur Nevers*, p. 56.

(4) Cité par BOUTILLIER, p. 100.

gences » étaient encore assiégés par des marchands d'émaux pour tomber ensuite dans les mains des hôteliers, eux-mêmes émailleurs en verre.

Grouet cite d'ailleurs deux émailleurs de Nevers, Claude Faucillon, mort en 1842; Jean Faucillon, vivant encore en 1844, et Joanne, de nos jours, parle de la fabrication de l'émail comme étant restée florissante dans le Nivernais.

La Charité (Nièvre) possédait une verrerie qui fut dirigée par des membres de la famille Castellano; Expilly, au siècle dernier, dit qu'on y façonnait de beaux ouvrages d'émail, tandis que l'industrie principale y était en pleine décadence.

Orléans. C'est dans cette ville qu'alla s'établir Bernard Perrotto après avoir apparu à Nevers et à Liège : ainsi s'explique parfaitement à Orléans la fabrication de la matière d'émail et l'emploi de cette matière par les émailleurs en verre.

Le privilège de Perrotto à Orléans, confirmé en 1668 et 1672, l'autorisa, entre autres, à faire « un riche émail qui s'applique sur toutes sortes d'ouvrages de cuivre et autres matières. » (1)

Un nouveau privilège du 3 novembre 1691 (2) autorisa pour vingt ans Bernard Perrotto à fabriquer toutes sortes de verres et ouvrages de cristal, à le teindre intérieurement en rouge, et autres couleurs transparentes, et à composer un émail de toutes couleurs et figures pour appliquer sur cuivre et autres matières.

---

(1) Gerspach, p. 213.
(2) Communication due à l'obligeance de M. le chanoine Cochard, d'Orléans.

Du Pradel (1), cette même année, signala Perrotto, le maître de la verrerie d'Orléans, comme ayant « trouvé le secret de contrefaire l'agate et la porcelaine avec le verre et les émaux. Il a pareillement trouvé le secret du rouge des anciens et celui de jeter le verre en moule pour faire des bas-reliefs et autres ornements. »

Cette dernière partie de la déclaration faite par Du Pradel est, sans doute, le motif pour lequel on attribue à Perrotto la fabrication de têtes de nègres en verre noir (2).

On ne cite pas d'autres produits de ce genre sortis de la fabrique Perrotto, sans doute absorbée par la fabrication de ses glaces.

Paul Mazzolao de la Motte, déjà si souvent cité, tenta sans doute de profiter de la préoccupation spéciale de Perrotto; car nous l'avons rencontré, en 1670 et en 1692 (3), à Orléans, se consacrant à la fabrication de la matière d'émail, notamment à l'exploitation d'un secret pour faire des ouvrages « en façon de porcelaine, d'agate, de jaspe et de lapis », et nous savons d'ailleurs que lui (ou son fils) fabriquait de « beaux ouvrages d'émaux et de verre, façon d'agate et de porcelaine », dont parle le même Du Pradel (4). Nous retrouverons d'ailleurs un autre Mazzolao de la Motte, à Paris.

— *Rouen*, où nous ne tarderons pas à rencontrer les mêmes Mazzolao, avait été le champ assigné, en 1598, à l'activité des Altaristes Buzzone et Bertoluzzi, non seulement

(1) II, p. 41 de la réimpression de 1878.
(2) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXXII, p. 118.
(3) *Ibid.*, XXXII, p. 125.
(4) *Ibid.*, XXXI, pp. 82 et 118.

en verrerie, mais aussi en fabrication de la matière d'émail pour orfèvres (1), en même temps que Vincent Saroldo était autorisé, deux ans après, à y pratiquer l'industrie d'émailleur en verre.

On se souviendra que Montchrestien (2), en 1615, constate le développement qu'avait acquis cette industrie dans la capitale de la Normandie, en parlant d'objets de verre teint en toutes sortes de couleurs : bleu, jaune, vert, rouge.

L'industrie des émailleurs en verre ne fut pas sans porter ombrage aux verriers : Garsonnet, qui, en 1605, avait été privilégié à Rouen pour la fabrication « d'esmaulx de verre de belles et riches couleurs non encore usitées », intenta, en 1613, un procès au patenôtrier Delamare, qu'il voulait obliger à ne pas confectionner lui-même sa matière d'émail, mais à s'en approvisionner à la verrerie. Ce procès, où intervinrent les patenôtriers de Paris, eut pour résultat de restreindre la fabrication des émaux chez les émailleurs en verre, à ce qui était nécessaire à leur industrie, avec défense d'en fournir au dehors (3).

En 1619, les d'Azémar, Provençaux comme Garsonnet et, comme lui, élèves des Altaristes, furent autorisés à lui succéder, à la condition de tenir leur manufacture bien et duement fournie « d'émaux de semblable qualité et beauté » que ceux de leur prédécesseur. Ils fabriquaient des « canons » de matière d'émail et employaient spécialement à cette fabrication un maître tiseur de Venise (4).

---

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXXII, p. 102.
(2) *Ibid.*, p. 99, et XXVI, p. 210.
(3) De Girancourt, p. 74.
(4) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXXII, pp. 100 et 103.

En 1659, tous les verriers de Normandie furent généralement autorisés à confectionner la matière d'émail (1).

Un des Mazzolao, spécialiste en émaillure de verre, était à Rouen, en 1665, quand Colbert le débaucha pour Paris; un autre travailla à la verrerie d'*Eauplet* (ou Saint-Paul-lez-Rouen), où l'on façonnait la matière d'émail (2); c'est de là qu'il alla travailler à l'usine similaire de Chaillot (Paris).

D'autres verreries normandes s'occupaient de la fabrication de la matière d'émail :

A *La Mailleraye* (commune de Guerbayille, Seine-inférieure), était établie une verrerie qui se livrait à pareille industrie et qui eut à ce sujet un procès avec Thomas Bodin, émailleur en verre, à Rouen (3).

A *Nonant* (Calvados), Savary des Bruslons signale la production d'ouvrages de curiosité, en verre blanc bleuâtre et opaque (4).

Enfin à *Neufchâtel-en-Bray* (Seine-inférieure) existaient encore, au XVIIIe siècle, des fabriques de matière d'émail, auxquelles recouraient les émailleurs de Rouen travaillant pour la Guinée (les verroteries citées par les voyageurs) (5).

— *Paris* et ses environs furent également le siège de la fabrication de la matière d'émail.

Teseo Mutio, en 1551, était autorisé à fabriquer à *Saint-Germain-en-Laye* des « canons » d'émail : on lui attribue

---

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXXII, p. 108.
(2) *Ibid.*, XXXII, p. 12.
(3) Le Vaillant de la Fieffe, p. 266.
(4) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXXII, p. 110.
(5) *Ibid.*, p. 115; Expilly, *Dict. géogr.*, V, p. 228.

certains verres d'émail blanc sur fond violet ou imitant l'agate (1).

Thomassin Bartoluzzi et Vincent Buzzone, qu'on rencontre en 1598 au faubourg de Saint-Germain-des-Prés, à Paris, étaient également privilégiés pour la matière d'émail comme ils l'avaient été à Rouen (2).

Il en fut de même de tous ceux qui obtinrent l'autorisation d'établir des verreries à Paris : Nicolas du Noyer, en 1665; Plastrier, en 1695; Gouffé, celui-ci associé d'un Mazzolao de la Motte, en 1708. La matière d'émail était toujours spécialement dénommée dans les privilèges (3).

Il y avait donc à Paris tous les éléments nécessaires à l'industrie des émailleurs et l'on ne s'étonnera pas de voir attribuer aux habiles artistes de ce genre, sans doute à la fois émailleurs sur métal et en verre, des produits comme les suivants, analogues à ceux de Nevers :

Tableau d'émail soufflé. Le triomphe de Jupiter. Sujet composé de 18 figures de ronde bosse en émail. Jupiter occupe le centre, sous la figure d'un vieillard à longue barbe, assis sur un aigle aux ailes éployées. Autour de lui se groupent, dans des attitudes diverses, les dieux et déesses de l'antiquité, parmi lesquels on distingue, à leurs attributs : Diane, Flore, Vénus, Mercure, Neptune, etc. Dans le fond, les figures de la Comédie italienne tiennent des verres et des bouteilles; sur le premier plan sont des enfants et un chien. Toutes ces figures, en émail, sont placées sur une sorte de

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXXI, p. 103.
(2) De Girancourt, p. 63.
(3) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XXXI, pp. 109, 111, 119; XXXII, p. 174.

théâtre dont la toile du fond représente une vue de Rome avec le château Saint-Ange. Les figures ont près de 0m10 de hauteur.

La Comédie italienne, autre tableau d'exécution analogue avec figures en ronde bosse d'émail, de même dimension. Les figures d'Arlequin, de Pierrot, de Crispin, etc., sont au nombre de six, dans le costume traditionnel. Sur le devant du théâtre se trouve une table servie, avec les mets, bouteilles pleines et pots à boire, en émail; d'un côté, un chien au pied d'une des personnes; de l'autre, un chat dévorant une souris; deux lustres en verre avec lumières, en émail, sont suspendus au plafond. Les côtés sont formés par des glaces au-dessus desquelles sont deux tableaux représentant Vénus et l'Amour. Le décor du fond représente le devant du théâtre avec l'orchestre sur le premier plan et un jardin avec des personnages sur le fond. Longueur des tableaux 0m42, hauteur 0m30 (1).

Tableau représentant en émail une portion du Bois de Boulogne, où parmi divers groupes de spectateurs, placés et variés avec intelligence, on distingue, dans la partie éminente du tableau, quelques voitures légères; on les voit se mouvoir et par une illusion d'optique (à l'aide de glaces « formant des répétitions agréables »), ils sont, ainsi que tous les objets du morceau, multipliés et répétés dans des progressions infinies (2).

---

(1) *Catal.* du Musée de Cluny, où sont ces deux tableaux, nos 4760 et 4761 (édit. de 1881).

(2) Fréron, *L'année littéraire*, 1755, VIII, p. 49; 1758, VII, p. 138; d'où sont également extraites les trois descriptions suivantes.

Tableau analogue : vue de forêt, animée par une chasse et une danse « où l'on voit régner une vérité naïve ».

Scène, en figures d'émail, de l'Orphelin de la Chine, par Voltaire (ce qui donne à Fréron occasion de lancer un trait contre son antagoniste : « quelque mauvais plaisant ne manquerait pas de saisir l'analogie entre ses ouvrages et ces figures en émail *brillantes, mais pas solides* »).

Deux tableaux, avec devises, représentant une criminelle du temps, « l'infâme et célèbre Lescombat », avant et après sa condamnation.

Une sorte d'imitation du Parnasse, de Titon du Tillet (dont le modèle fut déposé à la bibliothèque de la rue Richelieu). Ce tableau d'émail fut offert, en 1733, à Piron (1) et représentait le Parnasse dominé par la déesse de la Tragédie, sous les traits d'une actrice célèbre ; au-dessous d'elle, différentes scènes des plus belles tragédies sur des gradins. Au milieu de la montagne paraissait une autre actrice représentant Thalie, et devant elle, de même sur des gradins en pareil nombre, diverses scènes des meilleures comédies de Molière et de Regnard.

Enfin, l'histoire de l'Enfant prodigue, en figures d'émail de 2 1/2 pouces, renfermée dans six tableaux de 6 pouces de haut sur 8 de large et 4 de profondeur ; ces ouvrages ont chacun sa perspective et sont ornés de cadres à la grecque (2).

Tous les objets qui viennent d'être énumérés ici, sont bien expressément assignés à la fabrication parisienne : le dernier

---

(1) *Loc. cit.*, VI, p. 116.
(2) *Avis divers du 22 juillet* 1777, n° 285, cité par GARNIER, p. 334.

est indiqué comme sortant des mains de l'émailleur Mérignon, rue Malpalu, vis-à-vis de celle des Augustins; les autres sont de Raux, nommé par Piron, Fréron et par une étiquette conservée au dos des tableaux du musée de Cluny, laquelle porte : « Raux, émailleur du Roy, marchand joaillier privilégié du Roy, suivant la Cour, demeurant rue Saint-Martin, au coin de la rue Saint-Julien-des-Ménétriers, à l'enseigne des Armes royales, lequel Raux fait et vend de toutes sortes de marchandises d'émail, de joualerie, savoir toutes sortes de figures grotesques à garnir les cabinets et cheminées, aigrettes pour les ballets et tragédies, beaux colliers de perles, pendants d'oreilles. Il a aussi un beau cabinet rempli de toutes sortes de curiosités et de bijoux et il invente tous les ans des nouveautés pour les étrennes, de différentes façons. »

Raux, ce n'est pas un individu, c'est une famille d'émailleurs.

Jacques Raux est cité comme émailleur à Paris de 1680 à 1688 (1).

Piron, en 1733, qualifie Raux de « fameux artiste »; Fréron, en 1758, le cite comme demeurant rue du Petit-Lion-Saint-Denis, aux Armes du Dauphin; enfin on possède, en 1777, la date du décès d'un Raux, émailleur.

Même je crois pouvoir, sans trop d'hésitation, identifier avec ces Raux, l'émailleur Rohault dont s'occupe du Pradel en 1691 (2) : « Le sr Rohault, émailleur, rue Saint-Denis, fait en émail toutes sortes de figures humaines et autres représenta-

(1) Havard, *Dict. de l'ameublement*, v° *Émail* (Liste des émailleurs).
(2) *Le livre commode*, I, p. 242.

tions. Il vend aussi des aigrettes d'émail qui, avec une grande beauté, ont cette propriété de ne pas prendre la poussière ».

On peut sans doute négliger les variantes sur le domicile, dues à des mutations, d'ailleurs dans le même quartier; mais sur quoi il est permis d'insister, c'est la ressemblance des produits, surtout cette spécialité des aigrettes (pour tragédies et ballets), qu'une même maison a sans doute fournies en 1670 pour le ballet du Bourgeois gentilhomme de Molière, et le Bajazet de Racine, jusqu'à la Zaïre et au Mahomet de Voltaire (1732, 1742).

Ces aigrettes appellent encore un autre rapprochement : il s'agit d'aigrettes en verre étiré et filé dont Savary des Bruslons décrit le procédé en s'occupant d'émail ; or quand il en parle, il n'a encore prononcé que le nom de Nevers : le nom de Paris vient seulement après.

C'est là un indice que les émailleurs Rohault-Raux s'approvisionnaient à Nevers et l'indice devient une preuve sans réplique, quand, par les notes que veut bien me communiquer M. le chanoine Boutillier, je lis dans les comptes de la verrerie Bormiolo, à Nevers, qu'en 1755, elle a fourni 90 livres de « canons » et « mailes » d'émail à « M. Raux, émailleur, rue du Petit-Lion, à Paris ».

La relation des travaux des émailleurs en verre de Nevers et de Paris est donc établie et il s'agit seulement de savoir si ceux-ci ne sont pas de simples intermédiaires présentant comme façonnés par eux les produits tout faits dont ils se seraient approvisionnés chez ceux-là.

Cette idée de plagiat commercial doit être repoussée par les raisons suivantes :

La description des objets provenant de l'émaillerie en

verre des deux villes indiquent des différences : à Nevers, il s'agit plutôt d'objets religieux (1), pouvant être vendus partout, à une clientèle éparse; à Paris, au contraire, c'est le public de la localité même qu'on veut satisfaire en lui mettant sous les yeux des spécialités qui lui sont familières.

Les fournitures faites à Raux par Nevers sont d'ailleurs indiquées comme étant de matière d'émail brute et non encore façonnée.

Le témoignage des contemporains se réunit à ces indices :

Savary des Bruslons (2), après avoir parlé seulement des émailleurs en verre de Nevers et avoir décrit leurs produits d'une manière assez détaillée, se reprend tout à coup d'une manière significative pour qu'on n'attribue pas une portée trop absolue à ce qu'il vient d'exprimer : « Quoi qu'on ait dit du grand commerce d'émail qui se fait à Nevers, il s'en fabrique aussi quantité à Paris par les maîtres émailleurs, boutonniers, patenôtriers. »

Voilà qui donne déjà assez de vraisemblance aux allégations de l'étiquette de Raux : « il *fait*... de toutes sortes de marchandises d'émail » (précisément ce que du Pradel disait de Rohault, assimilé par moi à Raux).

Mais voici maintenant une preuve directe.

D'abord, c'est Piron à qui l'on apporte le don cité ci-dessus et qui s'aperçoit que trois personnages du Parnasse de verre sont cassés.

---

(1) C'est pourquoi un objet d'origine douteuse, le tableau de verre de la collection Hermann, a été attribué, *supra*, aux émailleurs en verre de Nevers.

(2) V° *Émail*, III, p. 210.

En voyant *Monime*, *Gustave* et *Thalie* qui manquent à

La belle montagne d'émail,
De *Raux* l'ingénieux travail,

Piron s'écrie :
Parbleu ! je les restituerai !

Coûte que coûte, vaille que vaille,
Je veux que *Raux* y retravaille.

Piron profitera même de l'occasion, dit-il, pour se faire placer lui-même, avec le costume d'un personnage de sa *Métromanie*, sur le Parnasse d'émail qui doit être renvoyé à Raux. Ce Raux travaillait donc bien lui-même.

Fréron l'affirme d'ailleurs très nettement : La fabrique d'émail, de Raux, dit-il (1), avait acquis beaucoup de célébrité, non seulement par mille petits bijoux galants d'une invention heureuse et d'une exécution agréable, mais encore par « quantité de morceaux en tout genre qui peuvent embellir une cheminée avec autant de décence que d'agrément, comme fêtes, danses, jeux, festins, courses, couvents, historiettes, tragédies, comédies, romans, allégories. Rien ne lui est impossible en émail. »

Fréron ajoute même : « Raux ne fait aucune difficulté de montrer à travailler dans son art, mais à des gens de condition seulement, incapables d'abuser de ce talent pour nuire à son commerce. »

Nous savons encore par Fréron que le prix des objets confectionnés par Raux atteignait jusqu'au prix de vingt à trente louis, somme en vérité considérable et correspondant

(1) *Année littéraire, loc. cit.*

plutôt à des œuvres originales d'artistes en renom qu'à de pures importations de Nevers.

Voilà une industrie d'art en train de renaître ; nous lisons, en effet, dans un compte rendu de la dernière exposition des Champs-Élysées (1) : « Le Salon s'honore cette année d'un envoi très important et qui constitue une invention pleine de conséquence : il s'agit des travaux en pâte de verre exécutés par M. Henri Cros. Il expose un vase, un sujet allégorique, de même qu'à la sculpture, il expose sa fontaine murale : l'*Histoire de l'Eau*, également en pâte de verre coloriée (lire « de couleur »). L'exécution en est charmante, avec ces corps rosés dans une source qui nait d'une neige foulée par le char du soleil et dégringole jusqu'au masque humain qui la termine, parmi un remuement multicolore de poissons. Mais l'intérêt et la nouveauté de ces œuvres résident surtout dans la matière employée. Jusqu'ici on n'était pas parvenu à ductiliser, colorer et figer ensuite, jusqu'à la dureté des pierres, la pâte de verre trop cassable. M. Henri Cros, qui est attaché à la manufacture de Sèvres, vient enfin d'y parvenir après des années de patients travaux... Il arrive bon premier au Salon des Champs-Élysées avec ses travaux en pâte de verre, nouvelle matière givrée et d'une candide transparence (un arc-en-ciel délayé dans de la neige), qui apportera un nouvel élément, un nouveau mode d'expression dans ce renouveau de l'art

---

(1) *Indépendance belge* du 4 juin 1894. Il y a, comme le prouve la présente lettre, des réserves à faire quant à la priorité de l'invention : c'est un chapitre de plus à ajouter au *Vieux-Neuf* de FOURNIER.

(Des retards dans l'impression ont permis d'ajouter cet extrait d'un journal postérieur à la date de l'article.)

industriel qui est la caractéristique de l'art français actuel. »

— Complétons ici la liste des émailleurs français que présente M. Havard, en ajoutant, au risque d'y introduire quelques simples émailleurs en verre, quelques noms non cités dans les lignes ci-dessus.

D'abord, tous les émailleurs de Nevers cités par du Broc de Segange, dont l'intéressant ouvrage a vraisemblablement échappé aux recherches de l'auteur.

Grouet, dans le passage cité, en nomme également quelques-uns.

Du Pradel, à la fin du XVIIe siècle (outre le Rohault-Raux?), mentionne :

A *Paris*, Do, émailleur, rue du Harlay;

Hubin, id., rue Saint-Denis, devant la rue aux Ours.

Les notes de M. le chanoine Boutillier font connaître les émailleurs suivants :

A *Nevers*, Alis, Dufour et Morillon (déjà cités par du Broc), plus Gaunet;

A *Orléans*, Carré et Aliot, à l'adresse de M. Fouché, paroisse N.-D. de Recouvrance;

A Paris (outre le Raux de 1755) :

Navet, à l'adresse de M. Chevalier, émailleur, rue Saint-Jacques;

Bizet, id., rue Saint-Martin;

Renié et Cie, id., rue Saint-Denis;

Pilot, id., rue Saint-Denis, près la rue Mauconseil, à l'île Adam.

A *Saint-Germain-en-Laye*, Bouliot, émailleur.

A *Saumur* (où Grouet signale également la présence

d'ateliers de ce genre), les émailleurs Melet, René, Gauche, Fontenot, Olivier Pélisson, la veuve Care (Carré?).

Il est fait mention d'émailleurs fixés à *Blois* (1) et le *Dictionnaire*, dit de Trévoux, cite un émailleur Marc-Antoine (est-ce le célèbre graveur italien Raimondi?).

J'ai l'honneur, etc.

Liège, août 1893.

H. Schuermans.

---

(1) *Revue des sociétés savantes des départements*, janv.-fév. 1875, p. 97.

LE

CIMETIÈRE FRANC DE FONTAINE-VALMONT

LIEU DIT HOMBOIS

(*Suite*)

DESCRIPTION DES OBJETS

DISCUSSION DE DIVERSES QUESTIONS QUI S'Y RATTACHENT ACCESSOIREMENT

PAR

D.-A. VAN BASTELAER

Président d'honneur de la Société archéologique de Charleroi

Boucles ou parties de boucles, fibules, etc., avec dessins sigillaires, ou ornées de signes cabalistiques remarquables.

On a cité plusieurs coques d'ardillons de boucles militaires ou de fibules portant une inscription sigillaire de l'époque mérovingienne. En voici trois exemples remarquables :

M. Fréd. Moreau décrit et dessine dans sa suite d'*Albums de Caranda* une coque d'ardillon sigillaire en bronze trouvée à *Aiguisy* (Aisne) en 1885 (1). Elle porte le nom : Regnoveus. Voy. pl. IV, fig. 5.

(1) Voy. *Album de Caranda*, liv. 9. — *Revue archéologique de France*, 3e série, t. VII (1886), p. 222.

M. Alf. Danicourt en a possédé une autre, en argent, trouvée avec d'autres objets francs dans une localité restée inconnue. Cet ardillon était doré et porte pour inscription, fort habilement gravée en beaux caractères gallo-francs, le monogramme du mot : Agnus (1). Cet objet repose aujourd'hui au musée de la ville de Péronne. Voy. pl. IV, fig. 11.

Une fibule ansée en bronze portant au sommet de l'anse un monogramme sigillaire que M. Deloche explique par le nom : Si. Sixto. Elle vient d'un cimetière franc du Maine (2). Voy. pl. IV, fig. 3.

***

Quant aux figures de convention, signes cabalistiques, etc., et notamment quant aux diverses variétés du swastika, on les rencontre fréquemment dans les pays du Nord de l'Europe et même en France et en Belgique sur des plaques, contre-plaques, boucles, ardillons ou fibules venant de tombes barbares du haut moyen âge; ou même en Scandinavie, de beaucoup plus anciennes, datant des époques préhistoriques; mais elles se retrouvent plus particulièrement sur quantité de *bractéates* répandues partout. Les musées du Nord en renferment grand nombre.

Nous allons citer plusieurs exemples de boucles, ou parties de boucles venant de nos régions et marquées de signes cabalistiques et notamment de ces diverses variétés de swastika, sans que l'on puisse cependant toujours y voir

(1) Voy. *Revue archéologique de France*, t. VI, p. 45.
(2) Voy. *ibid.*, t. VI, p. 321.

un but sigillaire. Nous appuierons ces citations d'exemples intéressants étrangers à nos trouvailles personnelles.

***

1° Sur chaque patte de la fibule citée ci-devant et dessinée pl. IV, fig. 3, est tracé un swastika rudimentaire du type pl. II, fig. 95 (1).

2° Nous donnons, pl. II, fig. 29, le dessin d'un ardillon portant sur la coque, qui mesure 0m03, un swastika remarquable, quoique simple, à branches recourbées, de notre type pl. II, fig. 100.

C'est l'ardillon d'une boucle en bronze trouvée par M. Ludovic Guignard dans le cimetière de *Saint-Dyé-sur-Loire* (Loire et Cher), dont la fouille est encore inédite.

Cette variété de swastika, dont les bras sont recourbés et fermés, figure deux ellipses pleines, fendues dans la longueur et se traversant réciproquement. Les fentes forment la croix ou le croisillon central.

3° Ardillon d'une belle boucle en bronze ciselé venant du même cimetière que la dernière. Elle porte un petit swastika fort semblable au précédent, sauf que les croisillons du centre de la figure sont prolongés en quatre pointes dépassant la courbure. C'est le type de la pl. II, fig. 102.

Cette forme spéciale du swastika est une des plus usitées et se rencontre fort souvent sur les boucles et les plaques franques.

---

(1) Une variété fort remarquable de ce swastika à branches plusieurs fois repliées sur elles-mêmes, dessinée sur un vase celtique trouvé en Italie, est reproduite et décrite dans Lindenschmit, *Die Althertümer unserer heidnischen verzeit*, etc., t. I, liv. X, pl. III, fig. 5.

Le cimetière franc d'*Harmignies*, près de Mons, fouillé par M. de Loë, en a fourni plusieurs exemples. En voici un : sur une plaque-boucle en bronze étamé de forme remarquable en écusson, longue de 0m075 avec la chape et venant de la tombe n° 120. Ce spécimen offre une particularité, les bouts des bras du croisillon central de la figure sont terminés par un point renflé en boule, ce qui forme une espèce de petite croix pattée.

En voici des types plus ornementés :

Ardillon d'une boucle mérovingienne minuscule en bronze trouvée en France (1).

Ardillon bien ciselé appartenant à une boucle de luxe en bronze, trouvé dans le cimetière mérovingien d'*Hardenthun* (2).

Ardillon et boucle de dessin semblable et aussi remarquable que la précédente, venant du même cimetière (3).

Boucle en bronze trouvée dans une tombe du cimetière franc du *Jardin de Cugny*. Il s'agit ici d'un grand ornement sur la boucle même (4).

4° Le cimetière franc de *La Buissière*, près de Charleroi, a fourni un ardillon en bronze jaune, ciselé, de 0m033, portant en grande dimension, le même type de swastika que les précédents, mais tracé en lignes redoublées en guise d'orne-

---

(1) Voy. *La question franque au Congrès de Charleroi*, par J. Pilloy, pl. VI.

(2) Voy. *Les cimetières mérovingiens du Boulonnais*, par D. Haigneré, pl. XV, fig. 1.

(3) Voy. *ibid.*, pl. XVI, fig. 1.

(4) Voy. *Étude sur d'anciens lieux de sépulture dans l'Aisne*, par J. Pilloy, pl. I, fig. 20.

mentation. J'ai décrit cet objet sous le n° 2 dans mon rapport sur ce cimetière (1). Voy. pl. II, fig. 19.

5° Le même cimetière de La Buissière nous a donné un autre ardillon en bronze blanc argentin, plus finement travaillé encore, attaché sur la plaque de la boucle, qui repose dans la collection de M. Hazard. Voy. pl. II, fig. 33. Sur la coque ou plastron de l'ardillon, mesurant 0m024, et sur la plaque elle-même, est dessinée une variété de swastika qui n'est que le précédent dessiné à rebours, mais dont les lignes ne sont pas redoublées. Cet objet a été décrit sous le n° 3 dans le même rapport sur *La Buissière* (2).

Le cimetière d'*Harmignies* a aussi donné plusieurs spécimens de cet ornement en simples lignes, à la manière du dernier venant de La Buissière :

Sur une plaque-boucle en bronze étamé, de forme ronde un peu ovalaire, longue de 0m085 y compris la chape, le tout venant de la tombe n° 62.

Sur une plaque carrée de 0m05, en bronze étamé, dans un rond ornementé d'un style distingué, où la figure cabalistique ressort agréablement. Cet objet vient de la tombe n° 332.

6° Je citerai un exemple de swastika presque identique au dernier sur une petite plaque fort simple mérovingienne, carrée, en bronze, trouvée dans le cimetière de *Zeit en Rhingau* (3) et reposant au musée de Mayence. Elle mesure

---

(1) Voy. *Doc. et rapp. de la Soc. de Charleroi*, t. XVII, p. 472, planche, fig. 2. Cette figure est dessinée à rebours.

(2) Voy. *ibid.*, fig. 1.

(3) Lindenschmit, *Die Altherthümer unserer heidnischen verzeit*, t. I, liv. V, pl. VII, fig. 4.

0m030 sur 0m023. Le dessin représente aussi deux ellipses se traversant d'une façon particulière, comme notre type pl. II, fig. 71.

***

7° Le cimetière de *Bel-Air* a fourni une plaque-boucle richement damasquinée d'argent, portant deux swastika peu ornés du type à branches courbées, et centré d'un carré. C'est notre petite figure pl. II, fig. 66, conduisant à la fig. 68. Nous devrons revenir plus loin sur cette plaque ornée. Voy. pl. IV, fig. 1 (1).

8° Aiguillon en bronze orné trouvé au cimetière mérovingien de *Seraucourt-le-Grand*, sur lequel est dessinée une variété de swastika de la catégorie centrée d'un carré et identique à notre petite figure pl. II, fig. 68 (2).

9° Du type précédent, pl. II, fig. 68, dérive le type pl. II, fig. 101, swastika centré d'un carré au lieu d'une simple croix. C'est une variété de swastika à bras recourbés formée de deux ellipses vides et formées seulement par la ligne simple ou redoublée qui limite le dessin et fait de la figure deux anneaux ovales enlacés à la manière des anneaux de chaînettes ou chaînons. La croix ou le croisillon du milieu est devenu un carré régulier.

Cette forme est commune et se rencontre sur les boucles et ailleurs, dessinée à lignes simples ou à lignes redoublées et triplées, anglées ou non de bulles ou d'annelets et plus ou moins ornementées.

---

(1) *Le cimetière de Bel-Air*, par Fr. Troyon, pl. III, fig. 5, pp. 4, 6, 8.
(2) J. Pilloy, *loc. cit.*, pl. A, fig. 3, p. 136.

Un beau spécimen travaillé de cet ornement est représenté sur une patte d'une jolie fibule ansée fort élégante, venant du cimetière de *Hombois*. Voy. pl. III, fig. 12.

Le musée de Tours possède une boucle-plaque ronde en bronze, trouvée dans une sépulture mérovingienne, qui porte, comme principale ornementation, un swastika du même type, fort semblable au précédent spécimen.

Le carré du milieu et les quatre bouts des éllipses portent une espèce de petite quatre-feuilles très simple (1).

Une boucle presque identique a été trouvée au cimetière de *La Tasta*, en France. Ici les petites quatre-feuilles sont remplacées par des rondelets centrés d'un point (2).

Au cimetière franc de *Saint-Denis d'Ericourt*, l'on a trouvé le même ornement sur un ardillon en bronze ciselé (3).

Les cimetières goths et visigoths du sud-est de la France en ont fourni bon nombre d'exemples sur de grandes boucles en bronze luxueusement ciselées et étamées, par exemple :

Au cimetière de *Revel* (Haute-Garonne), deux spécimens (4), et au cimetière de *Boullié* (Deux-Sèvres) (5).

10° La fouille d'*Hantes-Wiheries*, près de Charleroi, cimetière franc d'époque très ancienne, très riche en boucles damasquinées surtout et renfermant fort peu de grandes boucles en bronze ciselé et ornementé, nous a fourni une

---

(1) Voy. Caumont, *Abécédaire d'archéologie religieuse*, 4e édition, p. 60.

(2) Voy. Barrière-Flavy, *Études sur les sépultures barbares du midi et de l'ouest de la France*, pl. XV, fig. 6.

(3) Voy. Cochet, *La Seine inférieure archéologique*, p. 446.

(4) Voy. Barrière-Flavy, *loc. cit.*, pl. VII, fig. 2 et 3, p. 152.

(5) *Ibid.*, pl. XXVIII, fig. 1, p. 206.

belle boucle à plaque ronde, dont l'ornement central des damasquinures est un swastika semblable au dernier, mais à lignes triplées comme pl. II, fig. 19. L'ardillon porte une autre figure pareille, mais plus petite et plus simple. Ces objets reposent au musée de Charleroi sous la marque FJ"49', et sont inédits, le rapport sur l'importante fouille de ce cimetière n'ayant pas encore paru.

La tombe n° 242 du cimetière franc d'*Harmignies*, si remarquable à plus d'un point de vue, a donné à M. le baron de Loë une petite boucle-plaque damasquinée d'argent, de forme ronde, mesurant 0m055 avec la chape et portant le même ornement.

Ce cimetière n'est pas publié, et c'est regrettable, car il est de nature à élucider plusieurs questions importantes d'archéologie franque.

Le cimetière mérovingien de *Pincthum*, dans le Boulonnais, a donné une petite plaque carrée en bronze de 0m035 sur 0m020, portant ce même ornement à lignes redoublées et triplées, mais un peu embrouillé, faute d'avoir été compris par le ciseleur antique (1).

Il est curieux de voir ce même signe ornemental, largement, correctement et délibérément tracé à lignes redoublées sous la base d'un joli petit vase en écorce d'arbre rapporté du Congo et reposant dans les collections de M. l'avocat J. Moens, archéologue, à Lede.

11° Une plaque carrée fort jolie en acier damasquiné venant du cimetière franc de *Hopfau* et qui repose au musée

(1) Voy. Haigneré, *Quatre cimetières mérovingiens du Bourbonnais*, pl. XIII, fig. 4.

de Stuttgart, porte comme ornement principal le même que les précédents à lignes simples, mais ornées, quoique moins complexes, dessiné à rebours, c'est-à-dire gauche pour droite ou sens dessus dessous (1).

Une plaque-boucle ronde en acier damasquiné et fort bien orné venant du cimetière franc de *Dietersheim* (2) est ornée de mêmes types.

Une plaque ronde venant aussi du cimetière franc d'*Hopfau* et reposant au musée de Stuttgart porte une figure identique, mais à lignes redoublées trois fois (3).

12° Jolie plaque-boucle damasquinée d'or, dit-on, trouvée à *Wieuwerd*, en Frise, dans une tombe mérovingienne, sous un des nombreux tertres ou collines funéraires du pays, avec des monnaies mérovingiennes et byzantines de 491 à 640. Voyez pl. IV, fig. 2.

Au milieu d'une ornementation artistique remarquable se montre le swastika sous une forme identique à celui de *Dietersheim*, cité ci-devant, mais les deux ellipses enlacées sont anglées de quatre globules ou annelets (4).

*
* *

13° Notre type pl. II, fig. 48, découle en même temps des fig. 68 et 101 de la même planche. Cette variété de swastika est féconde en dérivés artistiques, comme nous allons voir. Ce sont quatre véritables chaînons elliptiformes enlacés. Mais l'artiste a fini par les ramener à la forme de serpents enchevêtrés.

---

(1) Lindenschmit, *Die Althertümer unserer*, etc., t. II, liv. I, pl. VIII, fig. 5.
(2) *Ibid.*, t. III, liv. XI, pl. V, fig. 2.
(3) *Ibid.*, t. II, livr. I, pl. VIII, fig. 10.
(4) Voy. *Revue de numismatique belge*, 4e série, t. V, pl. VI, fig. 9, p. 149.

Du cimetière germain de *Bel-Air* viennent des objets ornés d'un même dessin. D'abord une grande plaque carrée artistiquement travaillée en damasquinure d'argent. Elle mesure 0m055 de côté et porte cette forme de swastika compliquée, fort ornée, de la catégorie cintrée d'un carré du type ci-dessus. Voy. pl. IV, fig. 13 (1).

Même ornement plus petit et moins soigné sur une plaque-boucle damasquinée de 0m025 sur 0m030, venant du même cimetière (2).

En première ligne, nous devons signaler ici un objet qui nous intéresse au plus haut point. C'est toute une garniture de ceinturon de grande dimension : plaque-boucle, deux contre-plaques en acier damasquiné et plaquées d'argent. Cette garniture mesure au total 0m28 sur 0m065 de large. Le principal ornement de chaque pièce est précisément l'espèce d'entrelacs, qui nous occupe, tracé largement. Ces pièces importantes reposent au musée de Charleroi sous les marques FJ115[14] et FJ115[46] et viennent de la tombe n° 29 de notre riche cimetière franc d'*Hantes-Wiheries* inédit.

Le cimetière mérovingien de *Pfullingen* a produit une plaque carrée de 0m045 en acier démasquiné qui repose au musée de Lichtenstein et qui porte la même ornementation (3).

14° Sur une plaque carrée de 0m045, damasquinée d'argent, venant d'un cimetière mérovingien et reposant au musée de Mayence, se voit le même ornement complété d'un

---

(1) Voy. *Le cimetière de Bel-Air*, par Fr. Troyon, pl. IV, fig. 3, p. 5.
(2) Voy. Fr. Troyon, *loc. cit.*, fig. 12, p. 5.
(3) Voy. Lindenschmit, *Die Althertümer*, etc., t. II, fasc. I, pl. VIII, fig. 3.

annelet en œil de perdrix, au centre et au milieu de chacune des quatre boucles (1).

15° Plaque d'or ciselée en forme de croix, portant sur chaque bras le même ornement fort simple avec un annelet au centre et dans chaque boucle. Cette pièce vient du cimetière mérovingien de *Riedlingen*, en Allemagne. Voy. pl. IV, fig. 18 (2).

16° Forme originale du même swastika dont les lignes ont dégénéré en vrais serpents, avec tête et queue bien dessinés, sur une plaque carrée de 0m55. Elle vient du cimetière mérovingien de *Villaret* (Aisne).

Toute la garniture, c'est-à-dire la plaque carrée, la plaque-boucle et la contreplaque, porte le même ornement. Elle est en bronze *argenté*, dit-on. Je pense plutôt que c'est *étamé*, car l'étamage se rencontre toujours bien conservé et blanc luisant, au lieu que l'argenture est toujours noircie et détruite en terre. Voy. pl. IV, fig. 17 (3).

17° Le cimetière d'*Harmignies* a donné, dans la tombe n° 342, une plaque-boucle de 0m16 sur 0m06, en bronze *doré*, ce qui est rare, portant une ornementation presque identique, seulement au lieu de deux têtes de reptiles se mordant la queue, il y a, aux quatre coins, quatre têtes de serpent à longs becs de canard, affrontées deux à deux et se menaçant sur deux côtés du carré, les deux autres côtés étant simples.

18° Il serait facile d'allonger beaucoup la nomenclature

---

(1) Voy. Lindenschmit, *Die Alterthümer*, t. II, fasc. VIII, pl. VI, fig. 1.

(2) Voy. *ibid.*, t. III, fasc. VIII, pl. VI, fig. 4.

(3) Voy. Pilloy, *Études sur d'anciens lieux de sépulture de l'Aisne*, pl. V, Villeret, fig. 10.

relative à ce type d'ornements à quatre serpents enlacés, car les boucles et les ardillons qui en sont ciselés sont des plus communs; mais nous devons bien nous limiter.

Cependant nous ne pouvons pas nous passer de signaler un exemple qui se rapporte à une plaque damasquinée, bien que toutes les dernières appartiennent à des objets en bronze, étamés ou non. Naturellement le travail est entièrement différent, puisqu'il est traité en filets de damasquinures à la manière des serpents en S, dont nous parlerons dans la série 22° ci-après. Voy. pl. IV, fig. 12.

Les lignes qui forment le dessin sont naturellement plus sèches, plus minces; l'arrangement seul des serpents, au nombre de quatre, se rapporte à la disposition symétrique de la présente série 18°. Voy. pl. IV, fig. 17.

Un exemple bien remarquable est fourni par une belle plaque carrée de 0m45, damasquinée d'argent, trouvée dans la tombe n° 337 du cimetière d'*Harmignies*. Le dessin en est fantaisiste et artistique. Chacune des quatre têtes des serpents est réduite à un simple œil rond et le bec s'écarte en deux longs enroulements qui se croisent en ornements variés autour d'un carré central.

20° La pl. IV, fig. 7, représente sur un ardillon la figure cabalistique nommée, dans le Nord, *Serpent Mitgard*.

Cet ardillon est celui d'une boucle en bronze étamé venant du cimetière de *Villeneuve-le-Comtal*, dans l'Aude (1).

Il suffit d'un coup d'œil pour voir que cette forme ornementale, pl. II, fig. 11, est une simple variété des dernières formes que nous venons de décrire et de dessiner.

---

(1) Voy. Barrière-Flavy, *loc. cit.*, pl. XXIII, fig. 2, p. 132.

Cette figure n'est pas commune chez nous dans les tombes franques, mais au sud de la France, dans les tombes gothes et visigothes, *qui ne renferment aucun objet damasquiné, ce en quoi elles diffèrent de nos tombes franques*, et qui sont d'époque plus récente, elle est excessivement commune.

Dans les mêmes tombes nous rencontrons des formes de transition évidente entre les deux types. En voici deux exemples frappants gravés sur deux grandes et belles boucles en bronze ciselé et étamé, trouvées l'une dans le cimetière de *Revel* (Haute-Garonne) (1) et l'autre dans celui de *Mirepoix* (Arriège) (2).

Nous pouvons citer de même origine un grand nombre de boucles de luxe de même fabrication; nous en mentionnerons brièvement quelques exemples trouvés :

Au cimetière de *Revel* (Haute-Garonne) et reposant au musée de Saint-Remond de Toulouse (3).

Au cimetière de *Gasaillou* (Haute-Garonne), dans la collection de M. Barrière-Flavy (4).

Près de *Toulouse*, reposant au musée Raymond (5).

Les suivantes ne sont pas d'origine visigothique et sont de cachet différent :

D'un cimetière mérovingien d'origine inconnue. C'est une petite plaque carrée de 0m025, d'autre dessin (6).

---

(1) Voy. Barrière-Flavy, *loc. cit.*, pl. XXI, fig. 1, p. 151.
(2) Voy. *ibid.*, pl. XXI, fig. 2, p. 224.
(3) Voy. *ibid.*, pl. XXVII, fig. I, p. 151.
(4) Voy. *ibid.*, pl. XXII, fig. 1, p. 156.
(5) Voy. *ibid.*, fig. 2, p. 156.
(6) Voy. J. Pilloy, *La question franque au Congrès de Charleroi*, pl. VI, fig. 21.

Du cimetière mérovingien de *Hardenthun*. C'est un ardillon avec boucle en bronze (1).

Du cimetière mérovingien de *Lamberville* (2).

Le cimetière d'*Harmignies*, déjà cité, a fourni un exemple de cet ornement, mais un peu modifié de forme. Il est sur une belle et grande boucle-plaque longue de 0m14, profondément ciselée et non étamée, venant de la tombe n° 126.

Voici un exemple qui peut être indiqué comme une variété remarquable de ce serpent Mitgard. Il vient du Nord et est ciselé sur une bractéate et porte le milieu et les quatre boucles centrés d'un annelet (3).

Mais ce qui appelle surtout l'attention, bien que ressemblant à toutes les figures précédentes, c'est un certain cachet donné par l'artiste à son œuvre, qui évoque l'idée d'une forteresse cantonnée de trois tours et qui rappelle la définition particulière donnée du *Mitgard* dans le livre sacré de l'*Edda*, lequel en fait l'emblème du *Monde fortifié* aux quatre coins.

21° Le Mitgard qui suit est encore plus remarquable, comme type. Il vient d'un cimetière franc allemand. Ici les têtes de serpents, en forme de bec de canard, viennent sortir des quatre boucles de la figure. Chaque boucle est remplie par une figure fort simple du même Mitgard, centrée d'un rondelet dans chaque boucle ou nœud de la figure (4).

*
* *

(1) Voy. Haigneré, *loc. cit.*, pl. XIV, fig. 1, p. 61.
(2) Voy. Cochet, *La Seine inférieure souterraine*, p. 288.
(3) Voy. *Mémoires des antiquaires du Nord*, 1866-1871, p. 353.
(4) Voy. Lindenschmit, *loc. cit.*, t. IV, liv. IV, pl. XXIV, fig. 2.

22° On rencontre fréquemment dans nos cimetières francs, et particulièrement sur des plaques carrées d'acier damasquiné, l'S ou le *dieu serpent* orné de deux têtes de reptiles ou de dragons se mordant le flanc à pleine gueule. Le motif est le plus souvent traité de façon à former un ornement fort remarquable des plus distingués et des plus artistiques. En voici de jolis exemples :

Le type représenté sur notre pl. IV, fig. 12, vient du cimetière mérovingien de *Fontaine-Utere* (Aisne) (1). La damasquinure est de laiton.

Une autre garniture complète, plaque-boucle, contre-plaque et plaque carrée, venant de notre cimetière franc de *Thuillies*, porte sur chaque pièce la même ornementation, aujourd'hui fort détériorée. Elle repose au musée de Charleroi sous la marque FJ$^{115^{36,37 \text{ et } 38}}$ et nous l'avons décrite ailleurs (2).

Une plaque carrée vient d'un cimetière franc de *Trèves* et repose au musée de cette ville. La damasquinure est d'argent et de laiton. La forme des têtes est ici tout à fait caractéristique (3). Elle mesure 0^{m}056 sur 0^{m}052.

Une autre enfin vient du cimetière de *Wurmlingen* et repose au musée de Stuttgart. Elle est damasquinée de laiton et mesure 0^{m}04 sur 0^{m}035 (4).

Le musée archéologique de Namur renferme plusieurs pièces damasquinées d'argent portant ce dessin. Telle est une garniture complète de trois pièces venant du cimetière

(1) Voy. Pilloy, *Cimetières de l'Aisne*, pl. de Fontaine, fig. 9.
(2) Voy. *Plusieurs cimetières francs à Thuillies*, p. 55.
(3) Voy. Lindenschmit, *loc cit.*, t. III, liv. VII, pl. VI, fig. 4.
(4) Voy. *ibid.*, t. II, liv. VIII, pl. VI, fig. 10.

de *Rochefort*. Sur les pièces longues, les sinuosités de l'S sont plus allongées.

Le riche cimetière franc de *Hantes-Wiheries*, fouillé par nous, dont le produit est déposé au musée de Charleroi et dont le rapport sera bientôt publié, nous a donné un grand nombre de garnitures, plaques, boucles, contre-plaques et plaques carrées en acier brillamment damasquiné d'argent et de cuivre et richement décorées de ce type d'ornementation.

Voici l'énumération des principales, rangées avec la marque qu'elles portent dans les vitrines du musée de Charleroi.

FJ^{11}47^{1}. — Garniture complète : plaque-boucle, contre-plaque et plaque carrée venant de la tombe n° 20, mesurant au total 0^{m}22 de longueur sur une largeur de 0^{m}04. Les enroulements serpentiformes sont plus allongés sur les pièces longues, plaques-boucles et contre-plaques. Les encadrements eux-mêmes sont fort artistiques.

FJ^{11}48^{1}. — Plaque-boucle et contre-plaque damasquinées d'argent et de cuivre, du même type que les précédentes, venant de la tombe n° 3.

FJ^{11}47^{2}. — Garniture entière, plaque-boucle (sans chape), contre-plaque et plaque carrée de même ornementation, un peu plus simple. Le double serpent ou dragon est tout aussi beau, mais il est d'un dessin homologue, ou droite pour gauche. La damasquinure est aussi d'argent et de laiton.

FJ^{11}47^{10}. — Plaque-boucle et contre-plaque de même dessin que FJ^{11}47^{1}, mais un peu moins parfait. Elle est damasquinée d'argent et de laiton et non d'or.

Du reste, quoi qu'on ait dit en France, nous n'avons jusqu'ici trouvé aucune damasquinure d'or et nous avons soin de faire l'essai sur chaque objet trouvé.

FJ^{11}47^{3}. — Garniture entière : plaque-boucle (sans chape), contre-plaque et plaque carrée en acier damasquiné d'argent et de cuivre de dessin analogue à FJ^{11}47^{1}, mais rudimentaire et formant simplement la forme d'un 8 en chiffre, au lieu du serpent S.

23° FJ^{11}47^{4}. — Même garniture de trois pièces que FJ^{11}47^{3}, mais damasquinée en argent seulement, sans laiton et sans plaqué, à dessins plus compliqués. Les serpents sont aussi réduits à un simple 8 d'ornements complexes. Elle vient de la tombe n° 58.

Le cimetière franc d'*Harmignies* a donné à M. de Loë, dans la tombe n° 337, une plaque-boucle de 0^{m}08 de long, en acier damasquiné d'argent et ornée du même serpent en 8;

Et dans la tombe n° 131, le même dessin encore sur une plaque carrée damasquinée d'argent de 0^{m}05 sur 0^{m}45.

24° Notre cimetière d'*Hantes-Wiheries*, ci-devant, nous a donné une plaque carrée, FJ^{11}47^{0}, semblable à FJ^{11}47^{4}, en acier damasquiné d'argent et de laiton avec plaqué d'argent, mesurant 0^{m}048 sur 0^{m}040, sur laquelle le dessin principal est simplifié sous la forme de deux 8 enlacés. Nous verrons un peu plus loin où cette variété conduit.

Le cimetière franc de *Rochefort* a produit au musée de Namur une garniture de trois pièces ornées d'un double 8 semblable au dernier.

25° Le dieu serpent en croissant, à deux têtes, se rencontre aussi traité de la même manière que le dieu serpent

en S. On l'a trouvé dans le cimetière de *Pfullendorf* sur une petite plaque de 0m02 en bronze et argent (1).

26° Le triquetre ou triskele, voy. pl. II, fig. 77, 83, se trouve souvent ornementé et tranformé en trois serpents jumeaux artistiquement dessinés.

Le cimetière mérovingien d'*Uzelot* (Boulonnais) en a fourni un beau spécimen sur plaque à jour en bronze (2).

Cette forme, dérivée de la forme pl. II, fig. 3, 8, 9, 22, etc., nous ramène à la forme pl. II, fig. 28, dont nous avons parlé ci-devant et qui ne diffère de celle qui nous occupe qu'en ceci : le point central de contact des trois serpents est remplacé par un triangle équilatéral.

La boucle-plaque d'*Harmignies*, que nous avons citée dans le groupe 17° ci-devant, venant de la tombe n° 342 et portant un entrelac de serpents à quatre têtes, est aussi d'un dessin analogue au précédent, seulement le croissant est agrémenté de deux bouclettes ou petits nœuds.

27° Au lieu du triquetre de trois tronçons de serpents à têtes de canards évoluant autour d'un point, l'on rencontre souvent le tétraquetre ou croix à bras égaux formée de quatre tronçons de serpents semblables.

Le cimetière mérovingien de *Villeret*, dans l'Aisne, a fourni toute une garniture de ceinturon : plaque-boucle, contre-plaque et plaque carrée en acier damasquiné d'argent

---

(1) Voy. LINDENSCHMIT, *loc. cit.*, t. III, liv. IV, pl. V, fig. 5.

(2) Voy. HAIGNERÉ, *loc. cit.*, pl. XIII, fig. 4.

Un cimetière lombard trouvé près de *Monza* a produit, sur un umbo de bouclier en bronze, un superbe spécimen de triquetre analogue, artistiquement ciselé et dont les trois têtes étaient des têtes d'oiseaux de proie à bec crochu ou gypaète. Voy. LINDENSCHMIT, *loc. cit.*, t. IV, pl. XVII, fig. 3A.

portant cette ornementation (1). Les serpents y sont contournés. Voy. pl. IV, fig. 16.

Dans le cimetière germanique de *Kannstadt* (musée de Stuttgart) fut rencontrée une plaque ronde en argent ciselé portant la même figure, tournée au rebours de la dernière (2).

Lindenschmit reproduit le dessin d'une plaque ajourée en bronze représentant la même figure (3).

*
* *

28° Nous venons de donner des exemples venant de notre cimetière d'*Hantes-Wiheries*, d'ornementation dérivant du dieu serpent en S, devenu progressivement un simple 8 d'entrelacs, puis deux 8 bout à bout ou deux 8 entrelacés côte à côte (plaque carrée marquée FJ^{11}47^{6}).

29° Sur une autre plaque carrée d'acier damasquiné d'argent, grande de 0^{m}050 sur 0^{m}055 et marquée FJ^{11}47^{5}, venant de la tombe n° 58 du même cimetière, ce double 8 s'est un peu compliqué et est devenu un enlacement à plusieurs boucles que nous avons représenté pl. IV, fig. 19. Ce motif dérive de l'accolement bout à bout de deux figures du type pl. II, fig. 101 ; or cette variété conduit méthodiquement, comme je vais l'expliquer, à tous les enlacements compliqués de l'ornementation franque, ornementation qui marque tout le fourniment militaire de cette nation : boucles, plaques, etc., etc.

Ce dernier dessin d'Hantes-Wiheries s'est retrouvé, sur

(1) Voy. Pilloy, *loc. cit.*, pl. de Villeret, fig. 2.
(2) Voy. Lindenschmit, *loc. cit.*, t. III, fasc. V, pl. VI, fig. 2.
(3) Voy. *ibid.*, t. I, fasc. X, pl. VII, fig. 3.

une languette en bronze du cimetière mérovingien d'*Hardenthun* (Boulonnais), servant de pendant ou terminaison de courroie (1), objet nommé parfois *ferret;* et sur une grande plaque-boucle en bronze du cimetière visigoth de *Revel* (Haute-Garonne) (2).

A *Hantes-Wiheries*, nous rencontrons plusieurs objets couverts du même ornement un peu varié et allongé. Telles sont :

La plaque carrée FJ^{11}47^{7} damasquinée d'argent et de laiton, venant de la tombe n° 58.

La plaque-boucle et la contre-plaque FJ^{11}47^{8} damasquinée de même, venant de la tombe n° 93.

30° Ce même dessin allongé en torsade vermiculée, formant une bande centrale, est un ornement habituel que portent des centaines de plaques ou de boucles des peuplades barbares. Tel est l'ornement capital d'une boucle venant de *Bel-Air* (3), dont nous avons parlé ci-devant dans le groupe 7° et dont nous donnons le dessin. Voy. pl. IV, fig. 1.

Telle est encore la contre-plaque trouvée à *Fontaine-Valmont*, qui présente la même bande d'ornementation. Voy. pl. III, fig. 4.

Cette bande doublée, ou triplée, ou repliée sur elle-même, ou groupée d'autre façon, produit les milliers d'entrelacs de formes variées qui couvrent les bijoux francs et qui forment le fond de toute leur ornementation.

31° Voici un exemple de motif d'ornement analogue, moins compliqué, groupé d'autre façon et non aligné.

---

(1) Voy. Haignerè, *loc. cit.*, pl. XIV, fig. 2, p. 60.
(2) Voy. Barrière-Flavy, *loc. cit.*, pl. VII, fig. 3, p. 152.
(3) Voy. *Le cimetière de Bel-Air*, par Fr. Troyon, pl. III, fig. 5, pp. 4, 6, 8.

Voy. pl. IV, fig. 2. Il orne une plaque-boucle dont nous avons déjà parlé ci-devant dans le groupe 12° (1).

32° En voici un autre de même nature, mais d'autre genre. Voy. pl. IV, fig. 15.

Les deux dernières figures ont été données ici uniquement comme exemples du passage à l'ornementation profuse d'enlacements serpentiformes, si communs sur les objets barbares à l'époque de la damasquinure et qui s'écarte beaucoup de l'ornementation spéciale mérovingienne romano-byzantine dont nous avons parlé ci-devant.

C'est une ornementation en traits plus délicats, riche en entrelacs abondants et fantastiques fort compliqués et tout à fait caractéristiques, d'origine asiatique comme l'art de la damasquinure lui-même. Mélange de lacis, de tresses, de nœuds, encadrés eux-mêmes de frettes et d'entrelacs. Cet art, originaire du Caucase, n'est ni gaulois, ni romain, ni byzantin. Cependant il s'y mêle quelques réminiscences de l'art celtique, art rudimentaire et primitif composé de dessins linéaires et géométriques.

Ce qui est remarquable, c'est que ces dessins se sont continués longtemps après l'époque franque, surtout dans certains pays. Ces ornements, dont les peuplades saxonnes se sont servies comme les Francs, se sont perpétués surtout en Angleterre, et je vais en citer entre autres un fait des plus frappants. Les couvertures de divers évangéliaires du XIIe siècle portent des ornements gauffrés identiques et plusieurs sont décrits et dessinés dans le *South Kensington museum art Handbooks. Early christian art in Irland.*

(1) Voy. *Revue de numismatique*, 4e série, t. V, pl. VI, fig. 9, p. 149.

By Margaret Stokes. Part. I. Un bel exemple, reproduit dans cet ouvrage (1), est la couverture du *Dimma book*, couverture datée de 1150, ce qui lève toute hésitation.

Cet art diffère entièrement du style, riche aussi, mais d'autre cachet beaucoup plus brillant et plus artistique, pourrait-on peut-être dire, que nous sommes tous convenus de nommer abusivement mérovingien. Je dis *abusivement*, car ce beau style mérovingien, nous l'admirons surtout dans les bijoux des VIIe et VIIIe siècles, comme nous l'avons dit ci-devant; il n'existait pas à l'époque de Mérovée.

Boucles d'oreilles, bracelets, etc. FF^III^.

N° 1. — La collection de M. Hazard renferme bon nombre de boucles d'oreilles trouvées par paires dans les tombes. La plupart sont en cuivre, très petites ou très grandes, portant toujours un ornement en boule plus ou moins ornée et modifiée, soigneusement ciselée.

Ces pièces de toilette sont fort communes dans les cimetières gaulois ou francs primitifs. Les cimetières plus récents, des XIe et XIIe siècles, en sont presque dépourvus.

N° 2. — On peut dire la même chose de la rareté ou de l'abondance des bracelets.

Le cimetière de Hombois en a fourni bon nombre.

Perles.

N° 1. — Nombreuses perles venant de divers colliers en verre de toute couleur : vert, jaune, blanc opaque ou blanc

(1) Page 97, fig. 38.

transparent; en pâte céramique de toutes teintes aussi : blanc, jaune, vert, bleu, orange, rouge, brun, etc.; incrustées de toute façon; en ambre de forme brute. Perles de toutes grosseurs et de toutes formes : globuleuses, allongées, en tubes, en cylindres, en spirales. Fusaïoles ou pesons, etc., etc.

Il est intéressant de donner ici quelques notions sur les diverses espèces de perles et sur les détails de leur fabrication à l'époque franque.

Nous n'avons rien à dire des perles de verre, la fabrication en était toute simple et analogue aux procédés modernes. Petites ou grosses, en forme d'anneau, de tubes ou de globules percés, de toutes couleurs : vertes, brunes, bleues, noires, blanches, opaques ou translucides, à côtes transversales ou longitudinales. Ce sont des rouleaux percés et modelés, puis coupés en morceaux et arrondis après coup. L'on y soudait parfois ensuite, quand il s'agissait de grosses perles, quelques ornements de verre fondu au chalumeau.

Le rouleau était parfois formé de tiges de diverses couleurs juxtaposées, unies et soudées de façon à former sur la tranche, aux deux bouts, des dessins plus ou moins artistiques. Le rouleau, passé à un feu convenable, devenait alors homogène et était divisé en perles par une torsion méthodique qui donnait aux deux bouts de chacune un enroulement concentrique de lignes multicolores, représentant les fines tiges soudées pour former le rouleau découpé. C'est le simple procédé employé aujourd'hui encore par les fabricants de boules de sucre de couleur qu'on donne à sucer à nos enfants et pour les billes en verre jaspé qui servent à leurs jeux. Nous verrons, du reste, le même procédé

reparaître, mais employé avec une délicatesse extrême dans la fabrication des broches ou fibules belgo-romaines en petits damiers de fines mosaïques d'émail qui frappent d'admiration quand nous les retirons de nos fouilles. Ici les mêmes baguettes de verre de couleurs diverses, soudées en bâtons ronds ou rouleaux et en barres, étaient préparées d'une façon minutieuse et avec un soin et une adresse vraiment remarquables, pour offrir à la tranche de mignons dessins d'une délicatesse miraculeuse, puis ces bâtons étaient sciés artistement en fines lamelles transversales conservant le dessin de la tranche, et étaient alors soudés et sertis sur le bronze. Nous devrons revenir ailleurs sur cette fabrication et nous ne faisons ici que l'indiquer en deux mots.

La catégorie de perles qui précède n'est pas la plus intéressante, mais celles qui attirent surtout l'attention des archéologues sont les perles en pâte céramique opaque, fine, tenant de la nature du verre et de la porcelaine opaque. L'on en est à se demander comment cette fabrication n'a pas conduit à la fabrication de nos vases en céramique fine, non seulement les Francs, mais les Romains, qui connaissaient aussi ces pâtes et les employaient couramment aux mêmes usages.

Les pâtes étaient de toutes couleurs : rouge, brune, orange, jaune, citron, noire, blanche, bleue, etc., couleurs dues au mélange des mêmes oxides colorants que l'on emploie encore aujourd'hui. Ces perles étaient travaillées avec le plus grand soin et étaient de toutes grosseurs, depuis la graine de millet jusqu'à l'amulette, les pesons ou les fusaïoles.

La fabrication des perles unies n'offre aucun intérêt, elle

se faisait comme celle des perles en verre. Une forme cependant attire l'attention, c'est la forme en enroulement. La pâte était tellement fine de grain et tellement plastique qu'on pouvait l'étirer ou la rouler en mince filet que l'on parvenait à enrouler en fine spirale, divisée ensuite en perles plus ou moins longues avant ou après la cuisson.

Les perles de forte dimension sont souvent ornées d'incrustations multicolores. La fabrication en est fort compliquée. La première phase et la base du travail, c'est la confection d'un rouleau percé, de pâte commune. C'est sur ce rouleau que se collaient les ornements, les inscrustations, les placages de boulettes, de cordons, de filets, de taches simples ou ocelliformes, de lames, de bandes, etc., etc., en diverses couleurs. Voy. pl. V, fig. 14 et suiv.

Ce rouleau est le plus souvent d'une même pâte et alors l'ornementation de la perle est limitée à la surface du pourtour ou de la circonférence, ornementation dont nous parlerons. Mais souvent aussi le rouleau est formé de nombreuses tiges minces de pâtes de diverses couleurs, comme nous l'avons dit pour les perles de verre. Alors si, avant la cuisson, l'on coupe le rouleau en petits tambours, l'on obtient autant de perles ornées aux deux bouts de dessins mosaïques. Quant aux parois latérales des tambours, elles conservent l'ornementation que porte le rouleau de fabrication. Cette ornementation lui est donnée en y enroulant en cercles ou en spirales de minces filets de pâtes de diverses teintes ou des bandes formées elles-mêmes de différentes couleurs juxtaposées par l'ouvrier.

Souvent la perle porte sur tout le pourtour une suite de chevrons ou de zigzags multicolores; voici le tour de main

qu'employait l'artiste pour obtenir ce résultat. Il superposait plusieurs plaques minces de pâte de différentes couleurs pour obtenir une assez grande épaisseur à la tranche, et de cette tranche il enlevait adroitement des rubans fins et multicolores, dont il entourait le rouleau à découper en perles. Il pouvait, à son gré, avant le découpage en perles, repousser de droite et de gauche le ruban, de façon à donner à ses lignes diversicolores la forme de zigzags ou d'autres courbes.

Les grosses perles de verre dites par les Romains *bullæ vitreæ*, regardées souvent comme amulettes, et celles de matières céramiques ornées, ayant la même destination et, comme les dernières, terminant soit un collier, soit un bracelet, ou souvent regardées comme peson, étaient travaillées à la main une à une. Voy. pl. V, fig. 14 et suiv.

Nous nous arrêtons à ces exemples, le lecteur peut imaginer les autres procédés nombreux et analogues qui étaient employés.

N° 2. — Collier formé de morceaux d'ambre percés, mêlés de petites perles céramiques de diverses couleurs et de diverses formes, trouvé sur les ossements de l'enfant enterré avec sa mère dans la même tombe *A*, à côté des urnes n°s 8 et 17.

Ces perles étaient un peu mêlées avec les perles du collier de la mère, décrit ci-dessous au n° 2.

N° 3. — Collier trouvé sur les ossements de la mère, dans la même tombe que le précédent. Les perles de ce collier étaient fort variées de grosseur, de forme, de couleur et même de matière. La plupart étaient très petites, en pâte céramique fort tendre, peu cuite et presque entièrement

délitée par le temps et l'humidité de la tombe; jaunes et blanches, globuleuses ou en forme de spirales et de tubes minces; d'autres, plus grosses, en forme de perles ordinaires et vitrifiées, vertes, bleues ou bariolées, opaques; d'autres, transparentes, blanches, en verre véritable. La pièce centrale de ce grand collier était une grosse perle ou amulette en terre ou de fusaïole biconique de 0m025 de diamètre.

L'une de ces perles ressemblait beaucoup à un morceau de tuyau de pipe en terre cuite blanche, mais fort mince.

L'anneau de bronze n° 2 était au milieu de ces perles. Il a pu appartenir au collier en guise d'amulette. On a rencontré maintes fois des colliers francs avec un anneau ou une grosse perle ou une pièce de monnaie à l'effigie d'un empereur, servant de porte-bonheur. Tout le monde connait cette superstition de suspendre au cou une pièce à l'effigie du souverain, percée d'un trou, habitude qui s'est prolongée jusqu'aujourd'hui chez le peuple du village. Les effigies de l'empereur Napoléon surtout ont eu longtemps ce privilège auprès des gens simples et superstitieux dans nos campagnes.

Instruments en fer et en acier F.I.

Clous et ferrailles F.I[1].

Les Francs inhumaient leurs morts dans des sarcophages ou tombeaux maçonnés, mais sans cercueils, semble-t-il résulter d'un passage de Grégoire de Tours (1), ou bien

(1) Voy. *Histoire des Francs*, tit. IV, chap. 31. — Voy. aussi notre mémoire sur *Plusieurs cimetières francs à Thuillies*, p. 74 dans *Mémoires archéologiques*, t. VI.

dans des cercueils en planches. Toutefois nous rencontrons souvent des sépultures qui n'offrent aucune trace de résidus ligneux, ni aucun clou de cercueil, ce qui semble concluant. Mais le plus souvent il reste les clous de grande dimension et de forme remarquable, comme le clou marqué ci-dessous $FI^{1}14^{1}$, ce qui indique la présence d'un cercueil dont les planches ont disparu.

N° 1. — Quantité de clous de toute espèce.

$FI^{1}1^{3-4}$. — Clous de cercueils.

$FI^{1}5^{1}$. — Lame de fer d'un usage inconnu.

$FI^{1}6^{1}$. — Morceau de ferraille qui semble avoir servi à une serrure de coffret ou de cercueil.

$FI^{1}14^{1}$. — Beau clou de cercueil bien conservé. Il n'est pas très grand, mais la forme en est caractéristique. Voy. pl. I, fig. 34,

Outils de ménage FI^{II}.

$FI^{II}2^{1}$. — Briquet à battre feu. On sait que le briquet à battre feu était un petit meuble presque obligatoire du guerrier franc. Toujours il le portait avec lui dans sa pochette. A ce point de vue, il y a une similitude complète avec nos anciens fumeurs avant l'invention des allumettes phosphoriques. Voilà certes une analogie frappante, et, malgré soi, l'on est amené à se demander si le Franc lui-même n'était pas fumeur et si l'éternel briquet qui fait presque constamment partie de son fourniment ne lui servait pas à allumer sa pipe. Faire brûler le foyer ou allumer la lampe ne semblait guère rentrer dans les attributions du guerrier. A quel usage lui servait donc son briquet?

Cette idée du soldat franc fumant sa pipe dans les camps

n'est pas, du reste, tout à fait nouvelle. Plusieurs études complètes ont été publiées, sinon directement sur la pipe franque en particulier, au moins sur la pipe romaine et plus antique encore. Feu notre collègue et ami le docteur N. Cloquet a résumé fort bien les publications parues sur le sujet et y a ajouté des considérations intéressantes (1).

Au point de vue des cimetières francs, citons un morceau de tuyau de pipe trouvé par nous dans une tombe du cimetière de *Hantes-Wiheries* et d'autres venant des cimetières francs du *Tombois*, de *Vedrin* et de *Samson*, et que M. Del Marmol discute dans les rapports sur cette fouille (2). La supposition générale est que les anciens fumaient des parfums ou des narcotiques tels que le chanvre indien ou haschisch.

Le briquet qui nous occupe se trouvait avec son silex (catalogué ci-après $FQ1^6$). Il mesurait 0^m11 de long. Il a une forme particulière, rappelant la coupe en longueur d'une pirogue, et, à ce point de vue, il est rare (3). Voy. pl. V, fig. 15.

$FI^{11}3^1$. — Débris d'un briquet trouvé dans la tombe *B*.

N° 1. — Plusieurs briquets de forme ordinaire.

Armes et objets d'équipement militaire F.J.

Les armes franques FJ^1.

Les armes sont la caractéristique des sépultures franques; mais à ce point de vue l'on observe une grande différence

(1) Voy. *Doc. et rapp.*, t. XIV, p. 219.

(2) Voy. *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. VI, p. 349.

(3) Voy. *Rapport sur l'excursion faite par la Société de Charleroi le 12 septembre* 1878, cité ci-devant pl. IX, fig. 25.

entre les divers cimetières. Certains d'entre eux, et tels sont les cimetières de l'arrondissement de Charleroi, ont produit beaucoup de scramasaxes ou grands coutelas, peu de haches et de lances et rarement les grandes épées droites, dites épées de commandement. Nous avons rencontré plusieurs fois, gisant sur cette grande épée et collé par la rouille, un petit couteau avec les restes de sa gaîne et une petite boucle qui semble bien avoir servi à les fixer l'un sur l'autre.

Cet armement général correspond avec une abondance de vases ou urnules de formes purement franques, anguleuses, en terre noirâtre et presque tous ornés à la roulette, avec une absence totale de vases d'autres formes en terre rouge et sans ornement à la roulette, et un grand nombre de boucles en acier damasquiné, rarement accompagnées de boucles de grandes dimensions en bronze orné de ciselures, mais seulement de boucles petites et simples. Tels sont aussi les caractères de beaucoup de cimetières des pays rhénans d'Allemagne.

Tout le long du Rhin les scramasaxes ont été retrouvés fort nombreux dans toutes les tombes franques, témoin les publications de Lindenschmit.

Dans la province de Namur, au contraire, beaucoup de cimetières renferment presque uniquement des haches, sans scramasaxes, peu de lances; d'autres, des haches et des lances; mais le tout avec des vases rouges de formes arrondies non ornés à la roulette et beaucoup de boucles en bronze ciselé luxueusement. Ces tombes sont beaucoup plus riches que les nôtres pour l'ornementation, les métaux précieux et la verrerie, mais le mobilier en est bien moins caractéristique; l'influence romaine y est frappante.

Les cimetières de *Samson*, d'*Embresineau*, de *Vedrin*, de *Seraing* et autres n'ont pas fourni de scramasaxes.

Le couteau et le scramasaxe.

Chez les Francs, le couteau est un instrument à tous usages, arme de guerre, outil ou meuble domestique. Chaque individu, homme ou femme, le portait presque toujours sur soi.

L'abbé Cochet a fait à ce sujet quelques remarques fort intéressantes.

C'était un outil tellement usuel et nécessaire à tous que la *loi salique* elle-même y attacha un intérêt assez général pour devoir en punir le vol d'une amende (1).

Tout Franc le tenait pendu à sa ceinture et les femmes elles-mêmes le portaient avec leurs clefs et d'autres petits objets attaché à la chainette ou la lanière qui leur servait de châtelaine.

Jusqu'au XIIIe siècle, cet usage général du couteau peut être constaté. En 1214, Philippe-Auguste ordonna que chacun de ses soldats possédât un petit couteau dans son fourniment (2).

Les prêtres et les clercs portaient aussi le couteau, même dans les églises. L'abus avait pris une telle extension habituelle que l'autorité ecclésiastique dut intervenir pour le réprimer. Pierre Coulommier, archevêque de Rouen, rap-

---

(1) « Si quis cultellum alienum furaverit sexcentis denariis qui faciunt sol. XV, culpabilis judicetur. » *Leg. sal.*, tit. XXIX, art. XII.

(2) « Unius quisque habeat cultellum. » *Mandatum Regis super juratis ad arma*, par Rigord. Cité dans le *Glossaire* de Du Cange.

pela au concile de cette ville et fit promulguer, en 1235, des préceptes remontant à la plus haute antiquité et communs aux diocèses du Mans, de Chartres, de Tours et d'autres, parmi lesquels la défense stricte pour toute personne qui veut jouir du privilège clérical de porter un poignard si elle n'est exposée à un danger réel (1).

Pour les femmes, à la même époque, porter le couteau à la ceinture était une coquetterie. C'était un usage si général que les religieuses elles-mêmes se serraient de ceintures de cuir ornées d'acier portant un couteau ouvragé et précieux à manche sculpté ou argenté, ce que défendit en 1265 Eudes Rigaud, archevêque de Rouen, pendant qu'il se trouvait à Montevillier (2).

*
* *

Le scramasaxe est le glaive des Saxons adopté aussi par le Franc. Ce nom vient du mot *saxo*, *couteau*, et du mot *scrama*, qui emporte l'idée d'*escrime* ou combat : *couteau de combat*.

Du Cange cite à cet effet divers auteurs pour justification et, entre autres, des vers de Engelhusen, parlant des Saxons à la fin du xive siècle :

« Son glaive court est nommé *saxa*, d'où l'on pense que lui-même tire son nom de saxon » (3).

---

(1) « Cap. LIII. — De cultellis cum cuspide. — Districte praecipitur ne sacerdotes cultellum portent cum cuspide, aut arma, sive clerici, sacerdotum vel alii qui gaudere volunt privilegio clericali nisi justi causâ timoris. » *Praecepta antiqua* dans : D. Bassin. *Concilia Rothomagensis provinciae*, part. I, p. 59.

(2) « Inhibuimus ne corrigiis ferratis et cultellis nimis curiosis et praeciosis cum manubriis sculptis et argententis utentur. » *Regest. visit.*, p. 518.

(3) « Quippe brevis gladius apud illos *saxa* vocatur
Unde sibi nomen *saxo* traxisse, putatur. »

C'est presque mot pour mot ce que dit aussi GODEFROID DE VITERBE au XIIe siècle (1).

Le bénédictin WITIKIND, de l'abbaye de Corbie sur le Weser, qui florissait au xe siècle, dit aussi quelque chose de semblable (2).

FLORENTIUS DE WIGORNES ou au moins son continuateur, qui écrivait en 1138, nous apprend que la Thuringe changea de nom lors de la conquête des *Saxons* et se nomma *Saxe* ou *Saxonia*, du nom du glaive que portaient ces peuplades (3).

Chez les Visigoths, qui avaient le même glaive, cette arme porta le nom de *scrama*, mot venant du même radical. Témoin le texte de leurs lois (4).

C'est un grand et large coutelas de combat à forte soie, emmanché d'une poignée de bois orné et terminée par un simple pommeau en fer, mais sans garde.

L'on remarque souvent le long des scramasaxes, et même parfois le long des lances, un ou plusieurs sillons creusés dans le but d'y infiltrer le suc de plantes vénéneuses employées par les Francs pour empoisonner la blessure.

Voici ce qu'écrit à ce sujet GRÉGOIRE DE TOURS dans son *Histoire des Francs :* « Alors deux serviteurs poussés par

---

(1) « Ipse brevis gladius apud illos *saxa* vocatur,
Undi sibi *saxo* nomen perperisse notatur. »

(2) « Cultelli enim nostra lingua *sahs* dicuntur, ideoque *saxones* nuncupatos. » *Hist. Saxon.*

(3) « Mutato denique nomine, quæ ad id tempus Turingia, ex longis cultellis, sed victoriosis, postmodum vocata est, non saxonica, sed anglico elemento *saxonia*. »

(4) Sic quoque ut unus quisque de his, quos secum in exercitum duxerit, partem aliquam zavis vel loricis munitam plerosque vero scutis, spatis, *scramis*, lanceis sagittisque instructos... habuerint. » Lib. IX, tit. 2, § 9.

Frédégonde et armés de forts couteaux nommés vulgairement scramasaxes, imprégnés de poison, s'approchent du roi (Sigebert) sous un faux prétexte et lui percent le flanc de chaque côté... (1) »

Puis dans un autre paragraphe : « Frédégonde, pour faire assassiner Childebert II, fit fabriquer deux couteaux et ordonna d'en *creuser* les rainures plus profondément que d'ordinaire et d'avoir soin de les empoisonner. (2) »

Augustin Thierry (3) n'était pas archéologue, dit HAIGNERÉ, quand il a traduit ici le mot *taraxari* (creuser) par le mot *ciseler*, orner de ciselures.

Cependant l'on a trouvé parfois des glaives ou des lances, ou même des haches ornées de damasquinures à la façon des boucles et des plaques. Mais la chose est rare et il faut bien se garder de prendre comme traces d'anciennes damasquinures les entailles destinées au poison.

Pareilles damasquinures ont été rencontrées par TROYON à Bel-Air sur un beau couteau; à Namur, sur une arme ou deux, puis en Allemagne, etc.

Notre Société elle-même a trouvé à *Hantes-Wihéries*, dans la tombe n° 28, une belle et grande lance vraiment extraordinaire, portant de beaux ornements en creux qui avaient été damasquinés (voy. pl. V, fig. 26), et à Boussu-lez-Wal-

---

(1) « Tunc duo pueri cum cultris validis, quos vulgo *scramasaxos* vacant, infectis veneno, maleficati a Fredegunde regina, cum aliam causam se gerere simularent, utraque ei (Sigeberto) latera feriunt... » GRÉG. TUR., IV, 52 (ou 56), selon l'édition de GUADET et GARANNE.

(2) « Fredegundis duos cultros ferreos fieri praecipit, quos etiam caraxari profundius et veneno infici jusserat. » GRÉG. TUR., VIII, 29.

(3) Voy. *Récits des temps mérovingiens.*

court une autre lance ornée de rainures arquées qui pourraient fort bien avoir renfermé aussi des fils de damasquinures en métal précieux (1).

***

Il est une observation à faire sur la forme des scramasaxes, observation qui peut n'avoir aucune importance et qui, peut-être aussi, vaut la peine d'appeler l'attention des fouilleurs.

Cette forme n'est pas identique pour tous les scramasaxes. On peut en distinguer trois types bien différents. Nous ne savons si cette variété de type est voulue et s'il faut s'y arrêter. Nous croyons cependant bon d'en dire un mot. Si l'on observe la pointe de ces armes, l'on remarque que : 1° Dans les uns, le tranchant et le dos de la lame s'inclinent également vers la pointe, où elles se réunissent sous une courbure égale de chaque côté. Voy. pl. V, fig. 16. Cette courbure est parfois fort peu prononcée et le tranchant et le dos sont presque en lignes droites. Voy. pl. V, fig. 17; 2° dans d'autres, le tranchant est droit et le dos seul se courbe vers la pointe. Voy. pl. V, fig. 18; 3° dans d'autres enfin, c'est le dos qui est droit et le tranchant se courbe vers la pointe. Voy. pl. V, fig. 19.

Il arrive aussi que le dos n'est pas courbé ni arqué, mais droit et coupé au bout en biseau net, ou un peu creusé à la façon de la pointe de certains cimeterres de Turquie. Voy. pl. V, fig. 20.

Il n'est pas rare de rencontrer dans nos tombes des scramasaxes dont le taillant est profondément usé par

(1) *Doc. et rapp.*, t. XVIII, p. 95.

l'usage. Ils n'ont pas été usés sur les membres et les os des guerriers ennemis sans doute! Ces couteaux, en dehors des combats, étaient donc employés à tout usage commun journalier. Nous avons ailleurs déjà fait cette remarque.

FJ'4[16]. — Grand coutelas franc, long de 0m38, y compris la soie, laquelle porte encore des restes de manches et mesure 0m10.

FJ'4[17]. — Morceau d'un couteau de petites dimensions.

FJ'4[18]. — Idem couvert encore des restes de sa gaine en bois.

FJ'4[19]. — Glaive bien conservé venant de la tombe C, long de 0m38 sur 0m032 et 0m045 à la soie, avec le tranchant et le dos de la lame se courbant vers la pointe à la façon du 1° ci-devant. Le dos est, en outre, un peu biseauté en courbe vers la pointe. (Voy. pl. V, fig. 20.) La soie retient des débris importants du manche en bois (1).

Ce glaive était à côté des débris de cuir dont il est fait mention en FJ''12[2].

N°s 1 et 2. — Scramasaxes de grandes dimensions, à dos droit rectiligne et à taillant courbé à la façon du 3° ci-devant. Voy. pl. V, fig. 19.

N° 3. — Idem avec le bout droit et rectiligne vers le taillant et courbe vers le dos, à la façon du 2° ci-devant. Voy. pl. V, fig. 18.

N° 4. — Idem de forme analogue; mais les deux courbes opposées de la lame sont excessivement peu prononcées et la forme est celle d'un grand poignard droit, mais à un seul taillant. Voy. pl. V, fig. 17.

---

(1) Voy. Rapport cité ci-devant, pl. IX, fig. 9.

Nos 5 et 6. — Idem à courbe égale de chaque côté vers la pointe, comme au 1° ci-devant. Voy. pl. V, fig. 16.

Nos 7 et 9. — Scramasaxes de grandes dimensions portant le long du dos deux rainures entaillées sur la lame, destinées à recevoir du poison.

Nos 10 et 11. — Idem sans rainure et plus petits.

FJ¹6¹. — Lame de couteau longue de 0m10 avec un morceau de la soie continuant le dos de la lame en parfaite ligne droite. Ce détail peu ordinaire dans les couteaux francs rend celui-ci semblable aux couteaux modernes.

Nos 12 à 19. — Petits couteaux de toutes formes et de toutes dimensions.

N° 20. — Reste d'une lame de petit couteau large de 0m015, entièrement entouré de rouille au milieu de laquelle sont conservés les restes d'une bandelette de toile fine pliée en longueur et enroulée en spirale autour du fer. Voy. pl. V, fig. 21.

N° 21. — Petit couteau brisé, remarquable parce qu'il est courbé en faucille, ce qui est fort rare dans cette grandeur.

Les flèches, les lances et l'angon.

Les bouts de flèches se trouvent dans les cimetières francs de Belgique sans y être communs, mais jamais, que je sache, l'on n'y a trouvé l'arc, ni le carquois. Il serait bien désirable d'y découvrir ces objets. Le carquois, étant probablement en bois et en peau, peut facilement avoir tout à fait disparu avec le temps. Cependant il faudrait en rechercher les restes vers la ceinture, sans doute.

Quant à l'arc, le bois peut en être complètement détruit,

mais l'armature des deux bouts, en corne ou en fer, aurait dû être déjà retrouvée dans l'une ou l'autre tombe. Peut-être la longueur de l'arc a-t-elle été un obstacle pour lui donner la consécration d'un objet de mobilier mortuaire, et cependant l'on pouvait fort bien le briser à cette fin, comme on le faisait pour d'autres instruments.

***

Il doit en avoir été ainsi pour la hampe de la lance, qui était trop longue pour être enfermée dans les tombes, bien que nous rencontrions fréquemment, dans la présence du fer, la preuve qu'habituellement la lance du guerrier avait été déposée à côté de lui dans sa fosse. Cette hampe même, ainsi morcelée, a facilement disparu par le temps et la décomposition, puisque fort fréquemment il ne reste aucune trace, même carbonisée, du cercueil, mais seulement les clous encroutés de débris fibreux conservés dans la rouille.

Quant à la forme et à la grandeur du fer des lances comme du fer des flèches, il serait absolument inutile d'en parler. Ces fers offrent toutes les grandeurs, depuis les lances les plus larges et les plus pesantes, voy. pl. V, fig 26, jusqu'aux bouts de flèches les plus petits, jusqu'à la pointe ailée de l'angon, voy. pl. V, fig. 27 et les bouts de flèches les plus minuscules. On y retrouve les types les plus variés, depuis la lame puissante en large feuille, voy. pl. V, fig. 26, jusqu'à la lance en épieu linéaire, voy. pl. V, fig. 22, depuis la forme en amande, voy. pl. V, fig. 23 ou en losange, voy. pl. V, fig. 25, ou triangulaire, voy. pl. V, fig. 24, jusqu'à la lance à ailerons droits, ou courbés en crochets, voy. pl. V, fig. 25, et jusqu'à l'angon véritable, voy. pl. V,

fig. 27. Il en est de même pour les bouts de flèches, dont quelques-uns ne sont qu'une pointe conique et d'autres de vrais fers de petites lances ou de javelots.

Nos tombes franques renferment souvent la lance.

La framée, lance courte des Germains (1), était, du reste, une arme fort commune chez eux et que tous possédaient et employaient. Tout guerrier la recevait, en effet, de son chef (2) et même tout homme en se mariant apportait à la communauté des dons parmi lesquels se trouve la framée (3). Ce nom de *framée* est abusivement appliqué à toute lance franque par la plupart des archéologues.

Une forme particulière et fort importante de lances anciennes est la lance à crochets. Voy. pl. V, fig. 25.

Le fer en est généralement de médiocre grandeur en amande ou en losange et de la base sortent deux puissants crochets courbés vers le bas de façon à accrocher et attirer l'ennemi autant que possible.

---

(1) « Rari gladiis aut majoribus lanceis utuntur : *hastas*, vel ipsorum vocabulo *frameas*, gerunt, angusto et brevi ferro, sed ita acri et ad usum habili, ut eodem telo, prout ratio poscit, vel cominus, vel eminus pugnent. » TACIT., *Germ.*, cap. VI.

« Peu usent du glaive ou de la grande lance. Ils portent une lance dite par eux *framée*, à fer court et étroit, tellement aiguë et tellement facile que cette même arme peut leur servir pour combattre de loin ou de près. »

(2) « Exigunt enim principis sui liberalitate illum bellatorem equum, illam cruentam victricemque frameam. » *Ibid.*, cap. XIV.

« Ils exigent de la générosité de leur chef ce cheval guerrier et cette sanglante et victorieuse framée. »

(3) « Dotem non uxor marito, sed uxori maritus offert... boves et frenatum equum, et scutum cum framea gladioque. » *Ibid.*, cap. XVIII.

« Ce n'est pas la femme qui apporte une dot au mari, mais bien le mari à la femme... des bœufs, un cheval harnaché, un bouclier avec une framée et un glaive. »

Cette arme, sans être très commune, se rencontre dans nos cimetières francs.

***

Il ne faut pas confondre la lance avec l'*angon*, qui porte aussi des crochets, mais beaucoup plus pointus, plus aigus et moins longs. Le fer se prolonge en manche ou longue hampe et est infiniment plus mince. Il mesure parfois 1 mètre et la pointe ou flamme, au contraire, est fort menue, longue à peine de 5 ou 6 centimètres. Voy. pl. V, fig. 27.

C'est une arme toute spéciale de forme et d'usage, qui, du reste, n'a pas été encore assez étudiée. L'on n'a pu jusqu'aujourd'hui faire aucune supposition sur l'époque où elle était employée.

L'angon a été cependant discuté maintes fois et est resté longtemps un objet sur lequel les archéologues étaient fort peu d'accord. Dans l'origine, l'abbé Cochet prit pour l'angon la lance à crochets dont nous avons dit un mot. Puis il regarda comme tel une grande flèche à ailerons fort larges et recourbés en crochets. Il reconnut, du reste, que c'était une erreur, et il revint plusieurs fois sur ce sujet dans ses nombreux ouvrages.

L'angon de Suidas et de Eustathius a la plus grande analogie avec le pilum romain pour la forme et l'usage (1).

C'est, disent ces auteurs, « une espèce de javelot franc, ni très long, ni très court, mais également propre au besoin à être lancé au loin et, dans une attaque, assez long pour atteindre et frapper la ligne ennemie ».

(1) Les textes de ces auteurs sont reproduits par Juste-Lipse, dans son *Poliorceticon*, lib. IV.

Cet usage double est-il possible vu la longueur de l'arme, qui mesure près d'un mètre? Est-ce bien l'arme décrite par SUIDAS et qui est une arme de jet?

A première vue, on est tenté d'en douter, mais quand on se reporte à la forme et à la longueur du *pilum* romain et qui cependant est bien un javelot, il faut reconnaître que l'arme qui nous occupe doit bien être l'arme de SUIDAS (1).

Cette définition a beaucoup d'affinité avec la définition de la véritable *framée* donnée par Tacite et que nous venons de citer.

FJ'5³. — Bout de flèche de forme lancéolée, plate, mesurant 0m09 sur 0m002. Cette flèche et les deux suivantes viennent de la tombe *C* (2).

FJ'5⁴. — Idem avec le *spiculum* brisé.

FJ'5⁵. — Idem plat aussi, mais d'autre forme (3).

FJ'3⁶. — Fer de lance à lame ou *spiculum* plat, fort court, mesurant 0m30 sur 0m03 de largeur. C'est une forme un peu particulière. La douille renferme encore du bois de la hampe (4).

Nos 1, 2 et 3. — Lances simples à flamme ou *spiculum* fort large.

Nos 4 et 5. — Autres lances plus petites et plus étroites pour leur longueur.

Nos 6 et 7. — Idem fort grandes, avec la douille ouverte en fente d'un seul côté pour embrasser le bois. Voy. pl. V, fig. 23.

---

(1) Voy. LINDENSCHMIT, *Die atthertümer*, etc., t. III, livr. VI, pl. VI.
(2) Voy. Rapport cité ci-devant pl. IX, fig. 4.
(3) Voy. Rapport cité ci-devant, pl. IX, fig. 5.
(4) Voy. Rapport cité ci-devant, pl. IX, fig. 6.

N° 8. — Idem à *spiculum* très étroit, avec la douille conique entière. Voy. pl. V, fig. 24.

N° 9. — Idem à lame étroite, presque en forme d'épieu de chasse, avec la douille conique entière sans fente latérale. Voy. pl. V, fig. 22.

N° 1. — Lance à crochets fort grande et fort massive avec la douille ouverte des deux côtés et formant deux pattes clouées le long de la hampe. Voy. pl. V, fig. 25.

Il ne faut pas confondre ces lances à crochets, qui se rencontrent assez communément dans les tombes franques avec l'angon. Celui-ci est très rare; il porte aussi des crochets, mais des crochets beaucoup plus minces. Voy. pl. V, fig. 27.

Les haches.

En théorie souvent admise par les historiens, l'on ne se figure guère le soldat franc sans sa hache de combat. Cette arme a même pris le nom de *francisque*. Cependant il y a bien à rabattre pour l'archéologue de cette idée préconçue. Le fait est loin d'être général. Dans beaucoup de cimetières francs la hache est même rare, et si dans quelques-uns cet instrument se trouve pour ainsi dire dans chaque tombe, dans d'autres il ne s'y rencontre qu'un peu accessoirement, de même que la lance, et est surtout beaucoup moins abondante que le grand coutelas ou scramasaxe; tels sont nos cimetières de l'arrondissement de Charleroi. D'autres cimetières n'ont pas offert une seule hache.

Toutes ces haches sont d'ailleurs de forme et de grandeurs différentes. Pas deux ne sont tout à fait identiques. Il en est ainsi, du reste, chez les Francs pour toutes les armes

et les pièces de fourniment militaires. On y rencontre une variété complète, tout en constatant toutefois l'existence bien nette de types distincts, auxquels on peut rapporter chaque lame, chaque glaive ou chaque hache.

Le type de haches que l'on rencontre le plus habituellement est la hache dite parfois hache de Childéric ou des Germains de Selzen, c'est-à-dire à une seule branche ou à tête simple, sans arrière-partie ou marteau opposé au tranchant. C'est la forme la plus rudimentaire, qui ressemble beaucoup à notre *merlin*, dit Violet-Leduc.

On applique généralement aujourd'hui à cette forme le nom de *francisque*. Voy. pl. V, fig. 28.

Cette forme, avec le bord supérieur presque entièrement rectiligne, est dite parfois, nous ne savons pour quelle raison, *hache fermée*, par opposition avec la *hache ouverte*, dont le tranchant, fort large, prend une double expansion vers le haut et vers le bas et dont les bords supérieur et inférieur viennent confluer à la douille par une courbe fort prononcée. Voy. pl. V, fig. 29.

La francisque véritable semble être plutôt la hache *bipennée* de Sidoine Apollinaire ou hache double à deux tranchants opposés et parallèles, laquelle n'a pas été retrouvée chez nous, que je sache. L'abbé Cochet a trouvé à *Parfondeville* une hache à deux tranchants perpendiculaires l'un à l'autre à la manière de notre *bisaiguë* moderne. Nous avons rencontré au cimetière de *Strée* la hache à *marteau*, où la tête de marteau remplace la tête à taillant horizontale du type précédent. Voy. pl. V, fig. 31.

N° 1. — Belle hache dite *fermée*, de forme élégante et assez rare, à tranchant fort développé comparativement au

talon. Ce talon se continue en dessous en une petite languette formant capuchon, longe le manche et renforce l'emmanchure de la même façon que pour la hache de notre cimetière de *La Buissière* marquée FJ^{11}2^{4} au musée de Charleroi. Cette façon de languette d'emmanchure est assez rare.

Cette hache est longue de 0^{m}16 et le tranchant courbé mesure en diamètre 0^{m}10. Voy. pl. V, fig. 28.

L'examen minutieux de cette hache fait remarquer un détail de fabrication dont nous ne nous expliquons pas bien le but. La douille pratiquée pour le manche, soigneusement nettoyée de tous restes de bois, est encore aujourd'hui obstruée par une petite pièce de fer transversale en forme de 8, attachée en travers et obstruant l'ouverture vers le haut, là où a dû être enfoncé dans le bois d'emmanchure le petit coin de fer ordinairement employé pour retenir le manche et l'empêcher de se séparer facilement du fer. Dans quel but cette petite pièce de fer a-t-elle été mise où elle se trouve et quelle était sa fonction? Nous ne pouvons nous le figurer.

Il est remarquable que nous avons plusieurs fois trouvé ce même arrangement dans nos fouilles franques. Les cimetières de Hantes-Wihéries, de Thuillies (*Tienne des Sarts*), de La Buissière (*La Falise*), etc., nous ont fourni plusieurs haches ainsi garnies de la même petite ferraille en 8 ou parfois simplement en S. Il s'agit donc d'un détail de fabrication usité un peu partout par les Francs, et nous appelons l'attention des fouilleurs pour en trouver la vraie explication.

N° 2. — Jolie petite hachette d'enfant fort mignonne, bien que de la forme la plus primitive. C'est un simple coin. Elle ne mesure que 0^{m}07 de longueur et est large de 0^{m}011 au

talon et 0m026 au taillant; l'épaisseur est de 0m016 au talon. Voy. pl. V, fig. 30.

Ornements militaires FJ[II].

Plaques-boucles, contre-plaques et plaques carrées de ceinturons.

Nous devons d'abord au lecteur quelques détails sur les diverses espèces de boucles franques.

Quand on parle des boucles franques, on se figure immédiatement cette belle garniture formée d'une grande boucle-plaque, d'une contre-plaque semblable à la plaque de la boucle et destinée à lui faire pendant de l'autre côté de la chape, et d'une pièce carrée d'ornement de même dessin. Ces trois pièces sont attachées au ceinturon au moyen de petits tenons à œillets saillants au revers du métal et traversant le ceinturon, à la face inférieure duquel ils sont maintenus par de petites clavettes ou goupilles ou par un simple cordon de cuir qui traverse les œillets des tenons et les empêche de sortir.

Ces garnitures sont de genre et même de style différents, selon les époques et selon les tribus différentes; mais toutes cependant ont un cachet commun dans leur variété. Toutes les pièces, quelles qu'elles soient, portent dans l'ornementation des clous à tête ronde au nombre de trois ou cinq et même quelquefois sept, selon la longueur des plaques et contre-plaques, qui sont allongées, ovalaires ou triangulaires, terminées en pointes, etc. Voy. pl. III, fig. 4; pl. IV, fig. 1, 2, et au nombre de quatre sur la plaque carrée. Voy. pl. IV, fig. 12, 13, 16, 17.

***

La *damasquinure* ou *damasquine* est un travail d'incrustation de filets d'un métal précieux, principalement dans l'acier. Ce procédé est oriental et tient son nom de la ville de Damas, dont les fines armes portent encore ce genre d'ornementation.

La véritable damasquinure moderne est faite de fils d'argent sur acier.

Les Francs étaient déjà fort experts en cet art de damasquinure. Ils y mélaient le laiton, comme nous en avons rapporté quelques exemples. Ce laiton a été souvent pris par quelques archéologues pour de l'or. Je connais peu d'exemples antiques de damasquinure d'or. Les modernes l'emploient quelquefois, mais ne se donnent pas la peine de sertir en damasquine le laiton dans l'acier.

La damasquinure véritable se faisait en creusant au champ levé de minces sillons en forme de dessin quelconque dans l'acier ou le fer; sur ce dessin l'on étendait une feuille d'or ou d'argent et au marteau on la faisait entrer dans les sillons en rabattant au-dessus les bords des sillons pour maintenir le métal précieux.

Cette méthode reste encore à peu près la même aujourd'hui et est pratiquée par les Arabes et les Maures. Seulement les sillons sont réduits à des rayures à la pointe avec bavures, de façon que pendant l'opération du battage de la feuille d'or ou d'argent, les bords ébarbés des sillons sont rabattus sur la feuille de métal précieux et le maintiennent d'autant mieux dans les sillons.

La véritable *tauchie* est un peu différente et maintient plus fortement l'or ou l'argent sur l'acier. Les sillons du dessin sont plus profondément creusés à l'échoppe en façon de

queue d'aronde, c'est-à-dire plus larges au fond qu'à la surface, et, dans ces sillons, un fil d'or battu au marteau est enfoncé par la force, de façon à rabattre les bords et sertir le métal précieux dans l'acier.

Tel était, quoi qu'on ait dit, le procédé dont les Francs se servaient pour leur damasquinure. Une étude minutieuse au moyen de fortes loupes nous en a fourni la preuve absolue.

L'œuvre est ensuite, dans tous les cas, égalisée, polie, puis bleuie, noircie ou bronzée.

En Espagne, l'on pratique encore beaucoup aujourd'hui le dernier procédé.

M. Lacroix a traité longuement cette matière au point de vue des procédés dans la *Gazette des Beaux-Arts de Paris* en 1892.

On a écrit qu'un atelier de ces belles et grandes plaques et boucles de ceinturons à riches damasquinures existait principalement à Trèves. On a eu en vue dans cette assertion le « *Præpositus* Brambaricariorum sive argentariorum Triberorum » indiqué dans les listes de la *Notitia dignitatum Imperii omnium tam civilium quam militarium ultra Arcadii, Honoriique tempora.*

Il s'agit à Trèves, comme à Reims et à Arles, d'une fabrique *impériale*, c'est-à-dire romaine et non franque, où travaillaient des doreurs et ouvriers travaillant l'argent et l'or.

Mais les plaques damasquinées sont, du reste, des objets tout à fait spéciaux aux races teutoniques, aux Francs, et dont les dessins portent entièrement le caractère d'un art particulier n'ayant rien du style, ni de l'art romain, mais d'un cachet tout asiatique. Le travail lui-même est, du reste,

oriental, les procédés de damasquinure viennent d'Asie; tout le monde est d'accord sur ce point. On ne peut attribuer à des fabriques officielles de l'empire romain des produits inusités dans l'armée romaine et dont l'origine est d'ailleurs reconnue étrangère à cette nation. On pouvait, sans doute, y dorer et y argenter, mais rien n'autorise à croire qu'on y damasquinait, surtout des plaques pour les Francs.

*
* *

Pour les boucles damasquinées, les clous à grosse tête sphérique que portent toutes les pièces d'ornementation sont en bronze et parfois en acier damasquiné, comme le reste. Ils traversent la pièce et s'identifient avec les tenons dont nous avons parlé plus haut. Ce point est caractéristique, car pour les garnitures en bronze dont nous allons parler, les clous d'ornement de la face supérieure sont, pour la facilité de la fabrication, rendus tout à fait indépendants des tenons d'attache de la face inférieure. Ils sont simplement fixés à la plaque par de petites rivures ou bien réduits seulement à la tête; ils sont tout uniment soudés à la surface de celle-ci, tandis que les tenons sont soudés fortement en dessous ou le plus souvent tirés à même du métal et fondus avec la pièce. Ces tenons sont en nombre moindre pour les petites plaques et seulement en nombre nécessaire, deux et même un, sans correspondre au nombre de têtes de clous d'ornement et sans que ce nombre diminue.

Il est un genre de plaques en bronze de forme spéciale, fort simple, dites *anglo-saxonnes* par beaucoup d'archéologues. C'est, en effet, le style de ces plaques polies, sans ciselures, ni ornements, de forme triangulaire plus ou moins

allongée, portant, soudée aux trois angles, une tête ronde de clou d'ornementation, qui donnent à l'objet l'aspect d'une tête de cheval, comparaison souvent employée.

Les tenons sont des languettes ménagées dans la bordure de l'objet repliée au revers. Voy. pl. III, fig. 5.

L'on rencontre souvent enfin une garniture en bronze bien plus riche de travail et de forme, de vrai style dit mérovingien, si analogue au byzantin, souvent chargé de formes d'animaux fantastiques, serpents entrelacés, etc., le tout combiné toujours avec les têtes rondes de boutons d'ornement. Voy. pl. IV, fig. 12, 13, 16, 17.

A ces trois catégories de garnitures de boucles et plaques de grande dimension vient se mêler partout une série entière de petites boucles et même de petites plaques simples de toutes formes anguleuses ou arrondies, trapues en coquilles ou en plastrons.

Pour ces petites boucles, les ardillons sont faits de fer et non de bronze, pour obtenir plus de solidité. Le bronze, comme ardillon, ne s'employait d'ordinaire que pour les grandes boucles où l'on pouvait réserver assez d'épaisseur pour que la solidité fût assurée.

*
* *

Nous rencontrons habituellement les garnitures de ceinturons en acier damasquiné ou plaqué d'argent dans nos contrées, mais il n'en est pas de même en France. Cet art du fer damasquiné n'était pas connu des barbares du sud de la Gaule. Les Goths et les Visigoths et les peuplades d'invasion de l'Ouest se servaient surtout et presque exclusivement du bronze fondu, ciselé et étamé.

Les Francs, selon les époques, en usèrent aussi, ou employèrent les deux fabrications.

A Selzen (1) et dans d'autres cimetières allemands, la damasquinure manquait. Les boucles sont en bronze de toute première qualité et de formes petites et trapues. Les fibules sont en bronze ciselé, grandes et ornées de verroteries et de pierreries. Les épées sont grandes et en acier.

Il en fut de même pour les boucles dans le cimetière de Seraing et d'autres cimetières francs de la province de Liége.

On peut en citer d'autres. Cette observation touche aux caractères distinctifs propres à nous aider à classer et dater nos cimetières francs du pays. Nous devrons y revenir encore plusieurs fois, sans doute, car cette classification si désirable est loin d'être faite encore. Comme je l'ai dit ailleurs, on l'a discutée prématurément et l'on a eu tort, à mon avis, bien que j'aie été entraîné à m'en occuper moi-même à la suite d'autres archéologues belges que cette question préoccupe.

Le bronze et l'étamage.

Quant au métal dont les boucles franques étaient faites, c'est toujours soit du fer ou plutôt du véritable acier, ainsi que nous l'avons dit, ou du bronze.

Le bronze des Francs, comme, du reste, celui des Romains et d'autres peuples antiques, était de deux espèces bien distinctes.

L'un, le bronze ou airain blanc des miroirs romains,

---

(1) Voy. Lindenschmit, *Das germanisch Todtendlager bei Selzen, in der Provinz Rheinhessen.*

analogue à notre métal de cloches, mais plus blanc, dur, cassant, argentin, poli comme l'acier, résistant fort bien à l'oxydation et à l'action des éléments dans la terre pendant les siècles. Il est réfractaire à l'action des plus forts acides, sauf l'eau régale.

L'autre, le bronze jaune ou rougeâtre, plus ou moins tendre, presque ductile et flexible, fort soluble dans les acides, résistant peu aux agents naturels et s'oxydant vite dans la terre, ne ressemble absolument pas au précédent. Le plus ordinairement, les pièces fabriquées de ce métal sont étamées.

Ce bronze commun est de toute qualité, depuis le vrai bronze plus ou moins stannifère encore, jusqu'au vulgaire laiton composé de cuivre, de plomb et parfois de zinc.

Le zinc ne fut découvert qu'après le fer. C'est dire qu'à l'époque du bronze le métal employé en était exempt. Mais le plomb était connu dès l'origine et le bronze le plus primitif, l'ancien bronze d'Assyrie, était un alliage de cuivre et de plomb. Ce mauvais airain fut bientôt amélioré, et, au lieu de plomb, l'airain renferma 10 à 12 p. c. d'étain, avec, pour impuretés, de minimes proportions de plomb, de fer et d'autres métaux. Les statues grecques en renferment 10 à 14 p. c. Les bijoux égyptiens 14 à 15 p. c. On prétend cependant y avoir parfois trouvé le tiers de l'étain remplacé par du plomb à l'époque de la troisième dynastie des Pharaons.

Les Gaulois exploitaient des mines de cuivre dans l'Aquitaine (1). Ils avaient la réputation d'être très forts en métal-

---

(1) « Multis locis apud eos (Aquitanos) aerariae secturae sunt. » CAES, *Bel. Gall.*, lib. III, cap. 21.

« Il est, chez les Aquitains, beaucoup d'exploitations de mines de cuivre. »

lurgie, surtout dans le travail du bronze. Nous y reviendrons à propos de l'étamage. Leur bronze renfermait 12 à 14 p. c. d'étain et des traces de plomb (1).

A l'époque romaine, le bronze ou l'airain avait toutes les compositions, mais toujours il renfermait du zinc, car, pour le fabriquer, l'on réduisait le minerai de cuivre, qui était mêlé de *calamine*, nom donné par les Romains au minerai de zinc mêlé au minerai de cuivre exploité en Gaule et en Germanie et que PLINE nomme *Cadmia* (2).

Ce travail connexe de deux minerais de cuivre et de zinc se fait encore parfois aujourd'hui pour obtenir directement le *laiton*.

Le bronze des vases, des statues et autres objets d'art romain était du cuivre rouge parfois pur, parfois renfermant du plomb en quantités plus importantes et parfois même du zinc.

Nous en donnons une composition trouvée par une analyse chimique de M. Reuter :

Cuivre . . .	89.357	100
Étain	8.987	
Zinc	1.587	
Plomb. . . .	0.069	
Fer	traces	

(1) En voici une analyse faite par M. GIRARDIN pour l'abbé COCHET sur un kelt ou hache gauloise trouvée à *Antifax* :

Cuivre	85.85	100
Étain	14.15	
Plomb	trace	

(*Normandie souterr.*, p. 243.)

(2) « Fit (aera) et e lapide aerosa quem vocant cadmiam... Ferunt nuper etiam in Germania provincia repertum. » *Hist. nat.*, XXXIV, 2.

Pline avait déjà indiqué une composition analogue : « Le cuivre ou bronze de statues est composé de cuivre, plus un tiers de débris de vieux cuivre et de 12 p. c. de *plomb argentaire* (1) ». Le *plomb argentaire* de Pline semble être un mélange de plomb et d'étain à parties égales (2).

Le même auteur déplore la lésinerie des artistes et même la perte de la composition du beau bronze ancien que l'art fabriquait à volonté et que, de son temps, l'on ne parvenait plus à obtenir que rarement par des mélanges faits au hasard (3).

Cette déconvenue décourageante des artistes romains indiquée par Pline, ne pouvant, pour leurs œuvres d'art et malgré leurs efforts, retrouver la vraie fabrication du beau bronze statuaire grec, déconvenue si bien exprimée par Pline, tenait uniquement au perfectionnement de la métallurgie. Au lieu de retirer l'étain par simple fusion du minerai d'étain en le traitant seul, on en était déjà arrivé à retirer l'étain et le plomb de minerais de cuivre renfermant des sulfures de plomb, la calamine réduite en cadmie, et les procédés techniques étant encore imparfaits, la séparation était incomplète. Il y avait même confusion entre les métaux produits, dont quelques-uns étaient eux-mêmes des alliages (4).

---

(1) « Sequens temperatura statuaria est, ... hoc modo : massa profluatur in primis, mox in proflatum additur tertia portio aeris collectanei, hoc est ea usu coempti... Miscentur et plumbi argentarii pondo duodena ac selibrae centenis proflati. » *Hist. nat.*, XXXIV, 20, 3.

(2) Voy. *ibid.*, XXX, 58 (17), 1, et ci-après.

(3) « Adeoque exolevit fundendi aeris preciosi ratio, ut jamdiu ne fortuna quidem in ea re, jus artis habebat. » *Ibid.*, XXXIV, 3, 1.

(4) « Ejus qui primus fluit in fornacibus liquor, stannum appellatur : qui secundus, argentum : quod remansit in fornacibus, galena... Haec (galena) rursus conflata dat nigrum plumbum. » *Ibid.*, XXXIV, 47 (16), 3.

« Cujus (plumbi) duo genera, nigrum atque candidum. Praeciosissimum candidum a Graecis appellatum cassiteron. » *Ibid.*, XXXIV, 47 (16), 1.

Quant au beau bronze blanc de miroirs romains dits de *Brindes* ou d'*Étrurie*, dont parle Pline (1), il a sommairement la même composition que le métal de nos miroirs de télescopes modernes : 2/3 de cuivre et 1/3 d'étain.

Une analyse faite en Angleterre sur un objet du musée de *Cirencester*, portant le n° 629 de la collection (2), lui attribue comme composition :

Cuivre	70	100
Étain	30	

M. l'abbé Cochet donne les analyses suivantes, dues à M. Girardin (3) :

Miroir gallo-romain trouvé au cimetière de Cany :

Cuivre	78.5	100
Étain.	21.5	

Hachette de même époque trouvée près d'Elbeuf :

Cuivre	74.9	100
Étain	25.1	

Ce sont là, sans doute, des compositions sommaires dont il faut décompter sur l'étain, comme d'ordinaire, du plomb, du zinc et même parfois un peu d'arsenic, dus à l'impureté des minerais.

Voici deux analyses minutieuses que j'ai faites de miroirs trouvés au cimetière belgo-romain-franc de *Strée*. La première est d'un superbe miroir ayant résisté à toute action oxydante, ce qui est vraiment remarquable dans un sol aussi peu conservateur que le sol de ce terrain, qui a dévoré et fait

(1) « Optima (specula) apud majores fuerunt Brindisina, stanno et aere mixtis. Praelata sunt argentea. » *Hist. nat.*, XXXIII, 45 (15), 3.

(2) Voy. *Doc. et rapp. de la Soc. archéol. de Charleroi*, t. XII, p. 126.

(3) Voy. Cochet, *la Normandie souterraine*, pp. 242-244.

disparaître, jusqu'au dernier vestige, toute matière organique, bois, etc., et détruit en majeure partie presque tout métal.

Cette analyse m'a donné :

Cuivre	74.2	100
Étain	25.2	
Plomb	0.4	
Zinc	0.2	

Évidemment les deux millièmes de zinc ne sont là qu'accidentellement et comme matière étrangère.

Un autre miroir de moins bonne qualité et moins bien conservé, mais gardant cependant encore un beau poli, bien que tout à fait noirci à cause de la présence du plomb, m'a donné comme composition :

Cuivre	61.4	100
Étain	26.0	
Plomb	8.2	
Zinc	4.4	

Ici les deux métaux étrangers ont certainement été ajoutés à dessein et il s'agit d'un bronze de composition relativement inférieure.

Voici une analyse de bronze d'un miroir trouvé à *Dalhem* (Luxembourg) et analysé par M. Reuter, qui se rapproche fort du précédent :

Cuivre	68.331	99.649
Étain	19.584	
Plomb	10.955	
Zinc	0.405	
Fer	0.374	

Il est bon de faire remarquer que la fabrication de ces miroirs était faite par fusion du métal et polissage, non par forgeage et martelage. La cassure finement cristalline et non unie et polie le prouve à l'évidence.

Le bronze des fibules romaines n'est le plus souvent pas du bronze véritable; rarement l'étain entre dans leur composition. C'est simplement du cuivre pur ou du laiton plus ou moins plombifère et zincifère. Ce sont, du reste, les Romains qui ont commencé à mêler habituellement le zinc en forte proportion dans la composition de leur bronze.

Les médailles et les monnaies sont aussi de composition fort variable. Rarement c'est du bronze. Le cuivre pur fut très longtemps employé. Puis, sous les empereurs, on y mêla 4 ou 5 p. c. de zinc. Sous Antonin, l'on trouve 20 p. c. de ce métal mêlé au cuivre. Quant aux pièces de potin, on y trouve quelquefois 9 p. c. d'étain et 5 p. c. de plomb; mais bientôt le potin ne fut plus guère que du zinc et du plomb avec fort peu de cuivre.

L'on a écrit qu'à l'époque franque on ne fabriquait plus le beau bronze romain, qu'on y remplaçait par économie tout ou partie de l'étain par du plomb ou du zinc.

Cette assertion ne s'applique pas plus à l'époque franque qu'à l'époque romaine. La vérité est qu'à l'une comme à l'autre l'on se servait des mêmes bronzes fins ou communs.

Les Francs utilisaient le bronze, surtout pour leurs fibules et pour leurs garnitures de ceinturons.

Pour leurs fibules et les petites boucles communes, ils employaient, comme les Romains, des bronzes rouges, du cuivre presque pur ou du véritable laiton, de composition

grossière, qui s'oxydaient facilement en terre ; seulement ils les étamaient d'ordinaire.

Voici le résultat d'analyses de boucles et de fibules trouvées au cimetière de *Londinière* et faite par M. Girardin pour l'abbé Cochet :

Cuivre	72	100
Plomb	28	

Une petite boucle en mauvais bronze rattachant un petit couteau au ceinturon du glaive, venant du cimetière d'*Enverneu*, a donné au même chimiste les chiffres suivants :

Cuivre	37.2	100
Plomb	44.0	
Étain	18.8	
Fer	traces	

Et un anneau de la même fouille :

Cuivre	45.1	100
Plomb	40.9	
Étain	14.0	

Quant à leurs grandes et belles boucles et garnitures de ceinturons en bronze jaune ciselé, qui le plus souvent aussi étaient étamées, ils employaient des bronzes bons ou mauvais, analogues aux bronzes des Romains. Il n'est pas rare de rencontrer ces pièces en terre parfaitement conservées et peu oxydées, ce qui en prouve la bonne qualité ; d'autres sont tout à fait réduites en oxyde et détruites, ce que nous avons rencontré même plus souvent dans les cimetières romains et qui prouve la mauvaise qualité de la composition.

Pour les boucles en bronze blanc dur analogue au métal des miroirs romains presque inoxydable en terre et qui sont ordinairement de petites dimensions et de forme spéciale, elles sont de bonne composition. Voici une analyse que j'en ai faite sur une boucle d'*Hantes-Wiheries* :

Cuivre	74.9	100
Étain	25.1	
Plomb }	traces	
Zinc }		

C'est la composition du beau bronze de miroirs romains.

La composition suivante, qui a été publiée, est d'un métal moins bon :

Cuivre	69.32	100
Étain	20.78	
Plomb	9.90	

Cette boucle était cassante, à limaille jaune pâle, mais l'objet était d'aspect gris plombé et venait du cimetière de *Lucy*. L'analyse est de M. Girardin.

*
* *

Tous ces bronzes, surtout les bronzes blancs, étaient renforcés et durcis par la trempe. Ces procédés de trempe du bronze étaient connus de la plus haute antiquité. Aristote en attribue l'invention au Lydien Scythès, nous apprend Pline. Théophraste pense, au contraire, qu'on les doit au Phrygien Deles (1). Pline ajoute que les Gaulois étaient

(1) « Æs conflare et temperare, Aristoteles Lydum Scythen monstrasse; Theophrastus Delem Phrygem putat. » *Hist. nat.*, VII, 57 (56), 6.

célèbres pour la production de leurs bronzes trempés, les plus parfaits du monde.

*
* *

Tous les peuples anciens ont connu le bronze, mais tous n'ont pas employé ni connu l'étamage du bronze. Les Gaulois, les Romains et les Francs l'employèrent, mais surtout les premiers et les derniers en firent le plus grand usage.

L'invention en est due aux Gaulois, qui trouvèrent les procédés primitifs pour enduire et même pour plaquer le cuivre et le bronze d'une couche adhérente d'autres métaux, l'étain, l'argent, l'or.

Philostrate dit que les barbares qui habitaient les bords de l'océan enduisaient fort délicatement d'or et d'argent le cuivre sortant du feu, de sorte que le tout ne faisait qu'un seul corps solide.

Pline attribue l'étamage aux *Bituriges* et l'argenture aux *Eduens* (1). L'auteur désigne l'étain sous le nom de *plumbum album*, par opposition au plomb véritable *plumbum nigrum*.

Il ajoute cependant que l'on falsifiait l'étain en y mêlant un tiers de cuivre blanc (2), métal qui pourrait bien être le zinc, ou deux tiers de plomb noir composé, vendu sous le nom d'étain tertiaire (3), ou même en ajoutant à ce dernier

---

(1) « Album (plumbum) incoquitur aereis operibus Galliarum invento, ita ut vix discerni possit ab argento, eaque incoctilia vocant. Deinde et argentum incoquere simili modo coepere equorum maxime ornamentis, jumentorum que jugis, in Alesia oppido : reliqua gloria Biturigum fuit. » *Hist. nat.*, XXXIV, 48 (17), 3. Voy. aussi Flor, III, 100,

(2) *Hist. nat.*, XXXIV, 58 (17), 1.

(3) *Ibidem.*

alliage la moitié de plomb blanc ou étain, ce que les fripons, dit l'auteur, vendaient pour l'étain argentaire (1).

Un autre étain argentaire était un mélange de moitié de plomb et moitié d'étain (2).

Tous ces composés, dit PLINE, servaient à l'étamage (3).

L'abbé COCHET a fait analyser l'étamage que portait une patère en cuivre rouge tirée d'une tombe romaine à Neuville (4) et M. Girardin a trouvé la composition suivante :

Étain	68.88	100
Plomb	31.12	

C'était un étain argentaire fort riche.

Nous venons de dire que les Francs étamaient surtout leurs fibules et leurs boucles de ceinturons. On a écrit qu'ils les argentaient quelquefois. C'est possible. Je n'en connais cependant pas d'exemple, mais je pourrais citer plusieurs circonstances où l'on a pris pour de l'argenture ce qui était du vrai étamage, simplement parce que l'on jugeait à première vue et que l'on oubliait que l'étamage est même plus blanc que l'argenture et que, de la même manière que le plomb, l'argent noircit rapidement et complètement en terre au contact des sulfures, contrairement à l'étain, qui y conserve son éclat, de telle façon que, dans les cimetières, toute pièce trouvée garnie d'un enduit métallique blanc est, à coup sûr, de l'étamage, sauf ratification par l'analyse chimique ; mais l'enduit d'argent est devenu, dans ce cas, d'un noir de jais.

---

(1) *Hist. nat.*, XXXIV, 58 (17), 1.

(2) *Ibidem.*

(3) *Ibidem.*

(4) *Loc. cit.* Voy. aussi pour des vases semblables notre *Cimetière belgo-romano-franc de Strée*, p. 165, pl. IX, fig. 1, 2, 3, 5.

Nous avons souvent rencontré des fibules étamées avec le goût le plus artistique et du plus bel effet et d'un cachet particulier fort remarquable. Le cimetière romano-franc de Strée nous en a fourni des exemples remarquables, où l'artiste avait combiné la forme de l'objet et la ciselure en y ménageant dans l'étamage des lacunes et des dessins épargnés et appropriés qui conservaient la teinte jaune du bronze. Ces broches portaient évidemment le cachet franc, bien que trouvées parfois dans des tombes romaines du cimetière, mais contiguës aux tombes franques.

L'on ne pouvait méconnaître que dans les ornements ciselés, petits cercles concentriques, œils de perdrix, rameaux feuillés, etc., ces fibules ne portassent la manière et le cachet franc du peuple frère enterré dans les tombes voisines et contemporaines (1).

***

On a écrit beaucoup sur l'étamage, l'argenture, la dorure antique, sur cuivre ou sur bronze. Pline et d'autres auteurs grecs et latins décrivent les procédés au feu employés à cet effet, mais aucun que je sache, ne dit rien du bronzage sur fer ou acier. L'on n'a même cité aucun exemple de la trouvaille d'un objet antique en fer orné de bronze appliqué.

Le musée de Charleroi renferme, à ce point de vue, un objet de cette nature unique à ma connaissance. Je crois l'occasion bonne de le signaler ici et d'en dire quelques mots.

---

(1) On consultera avec intérêt sur ce point notre *Cimetière belgo-romano-franc de Strée*, pp. 176, 177, 178, et les pl. I, fig. 8; II, fig. 1, 2, 6, et III, fig. 5 et 9.

C'est une jolie boucle ovale de bonne forme, mais simple, mesurant $0^{m}053$ sur $0^{m}020$, donnée au musée par M. Octave Pirmez et cataloguée sous la marque $RE^{III}2^{1}$. Je ne sais vraiment si elle est romaine ou franque et je dois, sur ce point, rappeler ce que je viens de dire : à une certaine époque nous rencontrons dans les objets de nos cimetières un mélange bien évident de la manière et du style romain avec le style franc.

Cette boucle a été trouvée en 1866 à *Oret*, dans un dépôt de crasses de haut-fourneau antique, dits *crayats de sarrasins*, qui était dû à l'industrie successive de bien des siècles, et dont l'exploitation, quoique faite sans idée archéologique, a cependant laissé des notes sur les objets, qui les uns sont francs, les autres romains et les autres encore plus anciens.

Cette boucle nous paraît plutôt franque que romaine. Le style de l'ornementation nous donne cette idée. La forme est celle des boucles de ceintures de nos dames d'il y a cinquante ans, à angles arrondis. La matière est l'acier, qui, sans doute, fut poli, avec l'ardillon en bronze. Elle porte comme ornementation une série de dents de loup de grande dimension qui s'appuient sur la bordure intérieure. L'axe qui porte l'ardillon offre lui-même les restes d'une ornementation de même nature. Voy. pl. II, fig. 36. La façon de l'objet est bien soignée. La conservation est satisfaisante et le bronze bien intact dans certains endroits et usé en d'autres. Ce n'est pas un placage, mais un simple enduit, un simple bronzage fait au feu sans doute.

***

CIMETIÈRE FRANC DE FONTAINE-VALMONT (HOMBOIS)

René Van Bastelaer, sculpt.

L'étain mêlé d'un peu de plomb formant l'alliage qui nous sert aujourd'hui pour souder les métaux durs : fer, cuivre, etc., était connu des anciens et ils l'employaient aux mêmes usages. En voici un exemple curieux.

Il s'agit d'une petite clef lacoonique en fer trouvée dans la villa belgo-romaine de *Gerpinnes*, décrite et figurée dans le rapport qui a été publié sur cette fouille (1). Cette clef est de bonne façon, fort massive, avec une poignée de forme pentagonale allongée, plate, perpendiculaire au panneton, tout à fait identique à celle que nous avons décrite et dessinée ci-devant, pl. II, fig. 32, mais plus grande. Elle mesure $0^{m}10$ et le panneton est long de $0^{m}025$.

Elle a été brisée au niveau de la poignée et fut ressoudée à l'étain. En effet, la ligne de section est bien visible, et, en chauffant l'objet à une douce chaleur pour le passer à la stéarine, on y a remarqué de minces globules de métal blanc qui se séparaient, et ces globules examinés chimiquement nous furent démontrés être de l'étain avec fort peu de plomb, c'est-à-dire la soudure.

Nous ne savons si cette soudure du fer par l'étain a été indiquée par l'un ou l'autre archéologue ou par l'un ou l'autre auteur ancien.

(*A continuer; la planche* V *accompagnera la fin du mémoire.*)

---

(1) Voy. *Doc. et rapp.*, etc., t. VI, p. CXXXVI, pl. V, fig. 9.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 4, 11, 18 et 25 novembre; des 2, 9, 16, 23 et 30 décembre 1893.

ACTES OFFICIELS

Nomination d'un membre effectif.

Par arrêté royal du 28 décembre 1893, M. Van Wint, statuaire, membre correspondant de la Commission royale des monuments pour la province d'Anvers, a été nommé membre effectif de ce Collège en remplacement de M. C.-A. Fraikin, décédé.

PEINTURE ET SCULPTURE.

Des avis favorables ont été émis sur :

Église de Sainte-Catherine, à Hoogstraeten. Verrière.

1° Le dessin d'une verrière à exécuter par MM. Stalins et Janssens pour l'église de Sainte-Catherine, à Hoogstraeten (Anvers);

2° Le projet relatif à l'exécution d'une verrière pour la fenêtre de la tour de la cathédrale de Saint-Bavon, à Gand (Flandre orientale), sous réserve de donner un peu plus d'importance aux socles des figures en les élevant jusqu'à la seconde barlotière et d'augmenter la hauteur des dais en les surmontant de tourelles afin de réduire la surface des grisailles ; ces modifications permettront de placer les écussons dans les soubassements ; Église de Saint-Bavon, à Gand. Verrière.

3° Le dessin d'une verrière à placer dans l'église de Brecht (Anvers). L'attention des auteurs, MM. Stalins et Janssens, a été appelée sur la différence par trop sensible de coloration qui existe dans le fond de la verrière; on leur a conseillé de supprimer le ciel bleu qui équilibre mal l'aspect décoratif et de continuer, de ce côté, le fond d'architecture; Église de Brecht. Verrière.

4° Le projet d'un vitrail à exécuter par M. Dobbelaere pour la grande fenêtre du transept sud de l'église Saint-Sulpice, à Diest (Brabant) ; Église de Saint-Sulpice, à Diest. Vitrail.

5° Le projet relatif à la restauration de la croix triomphale de l'église de Walcourt (Namur). L'auteur, M. l'architecte Langerock, a été engagé à examiner si, tout en ne plaçant pas la croix trop haut, il n'y aurait pas lieu d'en surélever un peu le pied afin que, par la perspective, la partie inférieure ne soit pas masquée par l'appui antérieur du jubé ; Église de Walcourt. Croix triomphale.

6° La maquette de la statue représentant la princesse Christiana, commandée à M. Maes pour la décoration de la façade de l'hôtel de ville de Termonde (Flandre orientale) ; Hôtel de ville de Termonde. Statue.

7° Les maquettes soumises par M. Dillens pour l'exécution de deux statues destinées à la façade de l'hôtel de ville de Gand (Flandre orientale), sous réserve que, dans l'étude en grand des modèles, l'artiste maintienne les figures dans Hôtel de ville de Gand. Statues.

une attitude plus simple ainsi que, du reste, il s'est engagé à le faire.

Église de Saint-Sauveur, à Gand. Chemin de la croix.

— Un délégué a examiné, dans l'atelier de M. Lybaert, les cinquième et sixième stations du chemin de la croix commandé à cet artiste pour l'église de Saint-Sauveur, à Gand.

Le délégué ayant constaté la parfaite réussite de ces œuvres d'art, la Commission a émis l'avis qu'elles peuvent être approuvées définitivement.

Église de Berchem-Sainte-Agathe. Tableaux.

— Un délégué s'est rendu à l'atelier de M. Van Langendonck à l'effet d'y examiner les tableaux de l'église de Berchem-Sainte-Agathe (Brabant), dont la restauration a été confiée à cet artiste.

Les tableaux actuellement restaurés sont au nombre de quatre, savoir :

Saint-Jean-Baptiste,

La Madeleine repentante,

L'Agonie du Christ,

Sainte-Agathe.

Un cinquième tableau, celui représentant la Sainte-Famille, est sur le point d'être terminé.

Le délégué a reconnu, dans la manière de restaurer de M. Van Langendonck, un artiste expérimenté; il a bien rentoilé les tableaux, a pointillé avec prudence les parties détériorées des toiles, évité les surpeints, si ce n'est dans le tableau représentant Sainte-Agathe, où il a été obligé de repeindre la tête entièrement détruite d'un ange et de faire la même opération au bas de la robe de la Madeleine.

M. Van Langendonck s'étant bien acquitté de sa mission, le Collège a donné un avis favorable à la liquidation de la somme afférente au travail déjà effectué, soit 950 francs.

— Des délégués se sont rendus à Wesembeek (Brabant) afin d'examiner un tableau qui orne l'église paroissiale et que le conseil de fabrique a l'intention de faire restaurer. Église de Wesembeek. Tableaux.

Il semble résulter des inscriptions qui se trouvent sur cette toile que c'est un ex-voto offert à Notre-Dame-de-Lorette par le cardinal Aldobrandini, qui y est lui-même représenté à genoux. Peut-être n'est-ce qu'une copie de l'original qui serait parvenue à l'église de Wesembeek par la même voie que la plupart des meubles de cet édifice et qui, d'après les renseignements donnés par M. le curé de la paroisse, proviennent d'une abbaye du voisinage supprimée à la révolution française.

Le tableau en question date du siècle dernier et n'a aucune valeur artistique. Tout en émettant le vœu de le voir conserver à cause de l'originalité de sa composition, les délégués ne pensent pas qu'il y ait lieu d'engager l'État à faire des sacrifices pour sa restauration.

L'église de Wesembeek possède un certain nombre d'autres tableaux anciens, mais ils sont, pour la plupart, fort médiocres; il y a lieu toutefois de faire exception en ce qui concerne le tableau de l'autel latéral sud, représentant le Martyre de Saint-Pierre. Cette œuvre, peinte sur bois, date du XVIe siècle, mais elle a subi de nombreux repeints et semble avoir été fort endommagée par les rayons du soleil passant par une fenêtre voisine; les délégués estiment que cette œuvre devrait être l'objet d'une prompte restauration et que ce travail mérite de recevoir les encouragements de l'autorité supérieure. Il conviendra de faire choix pour cette entreprise d'un peintre restaurateur capable et de lui demander un devis des frais à faire.

En attendant, les délégués ont vivement engagé M. le curé de la paroisse à faire placer un rideau à la fenêtre ou à en faire mater le vitrage afin de mettre le panneau à l'abri des rayons du soleil.

Parmi les objets mobiliers de l'église, les délégués ont remarqué deux confessionnaux du XVIIe siècle ornés chacun de quatre belles figures; leur conception est originale et pittoresque et leur exécution est très soignée; il conviendra de veiller avec soin à leur conservation.

La Commission s'est ralliée à l'avis de ses délégués.

Église de Ben-Ahin. Peintures murales.

— M. le curé de Ben-Ahin (Liége) ayant fait connaître que des peintures murales ont été découvertes dans le chœur de l'église de cette localité, le Collège a chargé un de ses membres de procéder à l'examen de ces peintures.

D'après les renseignements qui ont été fournis au délégué, tout le chœur de cette petite église, qui paraît dater du XVe siècle, était autrefois couvert de peintures murales. Il y existait aussi une inscription en lettres gothiques; actuellement l'ensemble est recouvert de badigeon.

Les peintures découvertes représentent la Sainte-Vierge avec l'Enfant Jésus et Saint-Germain; ce sont les deux patrons de l'église. Le saint est revêtu de la chape agrafée sur la poitrine au moyen d'un fermail; il tient un livre de la main droite et de l'autre une crosse. La Sainte-Vierge a la tête couverte d'un voile, elle est vêtue d'une robe rouge-violet, échancrée sur la poitrine et d'un ample manteau violet. Les deux figures sont nimbées et paraissent appartenir à la seconde moitié du XVe siècle; elles ont 1^m80 de hauteur et sont peintes à côté de la fenêtre centrale de l'abside sur le trumeau qui la sépare des autres baies.

L'embrasure de la fenêtre est décorée d'un rinceau de bon style alternativement noir et blanc jaunâtre se détachant sur un fond verdâtre.

La peinture des figures n'est pas sans mérite; malheureusement elle a notablement souffert. Ces figures sont intéressantes parce qu'elles font partie d'un système de décor qui a été adopté pour tout le chœur et dont on retrouverait probablement encore d'autres restes si le badigeon était enlevé.

D'accord avec son délégué, la Commission a exprimé le désir de voir continuer le débadigeonnage commencé; ce travail pourrait être encouragé par des subsides et effectué sous la direction du comité provincial des correspondants. Si cette proposition est admise, il conviendra de faire enlever le retable de l'autel qui masque en grande partie les peintures découvertes. Cette partie du meuble, d'un aspect fort lourd et qui provient d'une autre église, s'adapte très mal à la place qu'elle occupe et est d'ailleurs incomplète.

Château royal de Laeken. Bas relief.

— Un délégué a examiné dans l'atelier de M. Desenfans le modèle d'un bas-relief, d'après Godecharle, que cet artiste a été chargé de reconstituer pour le château royal de Laeken.

Le délégué ayant constaté que l'artiste s'est très bien acquitté de sa mission, le Collège a proposé de l'autoriser à passer à l'exécution définitive.

Église de Neer-Landen. Statue.

— Conformément au désir exprimé par M. le Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique, un délégué s'est rendu à Neer-Landen (Liége), afin d'examiner la statue de Sainte-Marie-Madeleine, conservée dans l'église de ce village.

Cette statue, sans être précisément en mauvais état, est du moins placée dans des conditions aussi regrettables au point de vue de sa conservation que sous le rapport de l'effet qu'elle pourrait produire si elle se présentait aux regards dans une disposition plus convenable. En effet, elle se trouve actuellement en dessous de la table d'autel, privée du jour nécessaire pour l'éclairer. Les données historiques recueillies sur cette sculpture établissent d'ailleurs qu'elle n'a pu être exécutée pour la place qui lui est assignée.

L'église de Neer-Landen dépendait autrefois de l'abbaye de Sainte-Gertrude à Louvain et elle était toujours desservie par un curé religieux de cette maison. Or, la statue de Sainte-Madeleine porte les armoiries soigneusement fouillées de Winand de la Margelle, sous-prieur de Sainte-Gertrude et qui a été nommé curé à Neer-Landen en 1628; il vint résider à sa cure à la fête de la Saint-Jean de l'année 1629.

Promu à la dignité de prélat de Louvain en l'année 1643, le pape Innocent X lui accorda le privilège de porter la mitre en 1652. Winand de la Margelle est décédé en 1664. Comme ses armoiries sculptées sur la statue sont timbrées de la mitre, la sculpture n'a pu être exécutée qu'entre les années 1652 et 1664. D'autre part, un inventaire du mobilier de l'église, dressé en 1696 par le curé Van Braekel, ne fait aucune mention de la statue. Sa présence à l'église de Neer-Landen est constatée pour la première fois en 1701. Le 17 octobre de cette année, l'archevêque de Malines donne, par écrit, des instructions pour que l'on veille avec sollicitude à la conservation de la statue en marbre de Sainte-Marie-Madeleine et pour qu'on empêche qu'elle ne soit ni endommagée ni enlevée, soit par les soldats, soit par d'autres

déprédateurs. A partir de cette époque aussi, Sainte-Marie-Madeleine devint patronne secondaire de l'église.

Il semble évident, d'après ce qui précède, que la statue, dans la pensée du prélat qui la fit tailler dans le marbre, n'avait nullement la destination à laquelle elle est affectée aujourd'hui : elle devait très probablement être élevée sur un cénotaphe et peut-être surmonter le tombeau de quelque membre de la famille de Winand de la Margelle. La pose couchée de la Sainte, la tête de mort qu'elle tient à la main et les armoiries semblent l'indiquer. Deux fragments dont la présence ne s'explique pas dans l'état actuel du monument semblent confirmer cette hypothèse : c'est une tête ailée de chérubin et un petit enfant portant une croix. Ils faisaient sans doute partie du monument projeté.

La sculpture est traitée avec soin et dénote un ciseau habile. La tête de la sainte, d'un type peu gracieux, semble être un portrait. Jusqu'ici les recherches faites pour connaitre l'artiste auquel on doit ce travail n'ont pas abouti. Comme cela arrive souvent en pareille matière, on a cherché un nom célèbre et on a voulu l'attribuer à Duquesnoy. Mais François Duquesnoy est mort en Italie en juillet 1642. Son frère Jérôme est, à la vérité, décédé en 1654; mais on ne saurait lui attribuer la statue de Neer-Landen, d'un faire un peu sec. On n'y peut reconnaitre non plus ni le ciseau de Jean Delcour, ni celui de Luc Fayd'herbe.

Il serait vivement à désirer que cette statue fût retirée du réduit où elle se trouve et placée contre une des parois du chœur de l'église, sur un cénotaphe en pierre ou en marbre noir d'un mètre de hauteur environ.

Le délégué signale aussi à l'attention une autre œuvre

d'art de la même église : c'est un important tableau de Crayer représentant le Crucifiement et qui orne le retable de l'autel majeur. Cette toile, qui est traitée dans la meilleure manière du maître — suivant un renseignement consigné dans les registres paroissiaux, — a souffert du fait de la soldatesque qui a pris part à la première bataille de Neerwinden (1693), dont les luttes se sont poursuivies jusqu'au village de Neer-Landen. C'est sans doute pour porter remède à ces avaries qu'il a été retouché, à ce que l'on assure, par un peintre amateur il y a une cinquantaine d'années. Il n'a pas paru cependant au délégué que ces retouches aient compromis les carnations et les parties les plus importantes de la composition.

Il conviendrait de faire examiner ce tableau par un spécialiste et de lui demander un rapport indiquant les ouvrages qu'il y aurait à effectuer, le cas échéant, pour en assurer la conservation.

Université de Liége. Statues.

— Les délégués qui ont examiné dans les ateliers de MM. Mignon, Le Roy et Pollard, les modèles grandeur d'exécution des statues confiées à ces artistes pour la décoration de la façade de l'Université de Liége, ayant constaté que ces œuvres sont bien traitées, la Commission a proposé d'en autoriser la fonte en bronze.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

La Commission a approuvé :

Beffroi de Gand.

1° Le projet dressé par M. A. Verhaegen pour la restauration des fenêtres ogivales du beffroi de Gand (Flandre orientale) ;

2° Le projet de restauration de l'ancien bâtiment dit « Ciperagie », à Saint-Nicolas (Flandre orientale); architecte, M. Serrure; Bâtiment dit « Ciperagie », à Saint-Nicolas.

4° Le projet de reconstruction de la façade de l'annexe de l'hôtel de l'Académie flamande, à Gand (Flandre orientale); Académie flamande, à Gand.

4° Le devis estimatif des travaux de restauration de l'ancienne porte d'enceinte de Revogne, sous Honnay (Namur); Porte de Revogne.

5° Le devis estimatif des travaux complémentaires de restauration à effectuer à la porte de Trèves, à Bastogne (Luxembourg); architecte, M. Cupper; Porte de Trèves, à Bastogne.

6° Le projet relatif à la restauration de la salle du conseil communal, à l'hôtel de ville de Mons (Hainaut); auteur, M. Stiévenart. Hôtel de ville de Mons.

— Un délégué s'est rendu, le 8 décembre 1893, à Sichem (Brabant), afin d'inspecter l'ancien donjon qui, d'après une lettre de M. le Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique, en date du 29 novembre précédent, était signalé comme se trouvant dans un état périclitant. Donjon de Sichem.

Le délégué n'a pas constaté cette situation : tout au plus l'édifice réclame-t-il quelques réparations, surtout du côté sud-ouest, où certaines pierres devraient être remises en place et un rejointoiement opéré en recherche.

On ne remarque pas d'infiltrations dans la voûte qui est visible lorsqu'on se trouve au rez-de-chaussée, mais il se pourrait que des précautions soient nécessaires pour préserver les parties supérieures du donjon, ce dont le délégué n'a pu s'assurer, les moyens d'accès faisant défaut. En tous cas, les ouvrages qui peuvent être faits à l'édifice n'ont rien

d'urgent et seront de minime importance. Le Département de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics, qui a l'entretien des bâtiments civils dans ses attributions et qui dispose des fonds nécessaires à cette fin, pourrait faire visiter la tour par l'un de ses agents et y faire effectuer les ouvrages d'entretien qu'elle réclame.

La Commission s'est ralliée à l'avis de son délégué.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Ont été approuvés :

Construction et restauration de presbytères.

1° Le projet relatif à la construction d'un presbytère pour la nouvelle paroisse de Saint-François, à Merxem (Anvers); architecte, M. H. Blomme;

2° Le projet relatif à la construction d'un presbytère à Espierres (Flandre occidentale); architecte, M. Carette;

3° Le projet de construction d'un presbytère à Anderlues (Hainaut); architecte, M. Mahieu;

4° Le plan des dépendances à construire au presbytère de Maisières (Hainaut); architecte, M. Hanneuse;

5° La restauration du presbytère de Forzée, commune de Buissonville (Namur); architecte, M. Meurisse;

6° Le projet d'appropriation et de restauration du presbytère de Braffe (Hainaut), architecte, M. Cordonnier.

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

Église de Saint-François, à Merxem.

La Commission a émis des avis favorables sur les projets relatifs à la construction d'églises :

1° A Merxem, paroisse de Saint-François (Anvers); architecte, M. H. Blomme;

2° A Calmpthout (Anvers). L'attention de l'auteur a été appelée sur la saillie importante des contreforts de la haute-nef, lesquels n'ont pour point d'appui que les arcs-doubleaux des bas-côtés; architecte, M. Gife; Église de Calmphout.

3° A Prouvy, sous Jamoigne (Luxembourg); architecte, M. Rémont. Église de Prouvy.

Ont aussi été approuvés les projets ci-après :

1° Transformation de la façade de l'église de Caneghem (Flandre occidentale), sous réserve de supprimer les vases figurés aux angles de la partie carrée de la tour. L'attention de l'auteur, M. Vandenheuvel, a été tout spécialement appelée sur la stabilité des ouvrages qu'il propose et qui ne paraît pas suffisamment démontrée au projet soumis; Église de Caneghem.

2° Construction d'une chapelle baptismale à l'église de Saint-Joseph, à Alost (Flandre orientale); architecte, M. De Noyette. Église de Saint-Joseph, à Alost.

Ainsi que les dessins d'objets mobiliers destinés aux églises de : Ameublement d'églises.

Notre-Dame, à Laeken (Brabant) : maître-autel;

Saint-Ghislain (Hainaut) : complément de mobilier.

— Des délégués ont inspecté, le 20 décembre 1893, l'église de Huyssinghen (Brabant) dont on propose la reconstruction. Ils ont constaté que cet édifice n'a rien d'intéressant au point de vue de l'art ou de l'archéologie; ils sont d'avis aussi que, par suite de sa situation dans une des parties les plus basses du village, cette église n'est pas susceptible d'être agrandie dans de bonnes conditions. Il n'y a donc aucun inconvénient à en autoriser la reconstruction. Église de Huyssinghen.

Après l'inspection de l'édifice, les délégués ont examiné l'emplacement proposé pour la nouvelle église. Le terrain

choisi est très convenable, il occupe un point culminant du village, est situé à proximité du presbytère et à front d'un chemin pavé; il aura en outre l'avantage de rapprocher l'église du centre de la paroisse. Cet emplacement peut donc être adopté.

La Commission s'est ralliée aux conclusions du rapport de ses délégués.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a approuvé :

Église de Tieghem.

1° Le projet des travaux complémentaires de restauration de l'église de Tieghem (Flandre occidentale); architecte, M. Van Assche;

Église de Saint-Michel.

2° Le projet de restauration des toitures de l'église de la commune de Saint-Michel (Flandre occidentale); architecte, M. Timmery;

Église de Braffe.

3° La restauration de l'église de Braffe (Hainaut); architecte, M. Cordonnier;

Église de Grand-Leez.

4° L'exécution de divers travaux de restauration à l'église de Grand-Leez (Namur); architecte, M. Anciaux;

Église d'Avelghem.

5° Le devis estimatif des travaux supplémentaires nécessités par la restauration de la tour de l'église d'Avelghem (Flandre occidentale); architecte, M. Vercoutere;

Église de Bottelaere.

6° Le relevé des travaux supplémentaires de restauration effectués à l'église de Bottelaere (Flandre orientale);

Église de Forzée.

7° La réparation de l'église de Forzée, commune de Buissonville (Namur); architecte, M. Meurisse;

Église de Saint-Martin, à Ypres.

8° Le devis estimatif des travaux complémentaires de restauration du portail principal de l'église de Saint-Martin, à Ypres (Flandre occidentale); architecte, M. Van Ysendyck;

9° Le projet de restauration intérieure du chœur de l'église d'Assche (Brabant); architecte, M. Nève; Église d'Assche.

10° Le projet relatif à la restauration de la voûte en bardeaux et de la rosace de l'église de Saint-Nicolas, à Tournai (Hainaut); architecte, M. Van Loo; Église de Saint-Nicolas, à Tournai.

11° Les comptes des travaux de restauration exécutés pendant les années 1888, 1889 et 1890 à l'église de Dieghem (Brabant). Comptes de travaux de restauration d'églises.

Le Secrétaire,
A. MASSAUX.

Vu en conformité de l'article 25 du règlement.

Le Président,
WELLENS.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

Liste des membres effectifs et correspondants de la Commission royale des monuments en 1893 5

Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de janvier et de février 1893 . . 11

Les objets d'art de l'abbaye de Saint-Adrien, à Grammont, par M. Ch. Piot 20

Cimetière germanique de Neerpelt, par M. H. Schuermans. . 24

Rapport sur le Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques de Moscou, par M. le Bon Alfred de Loë, Secrétaire de la Société d'Archéologie de Bruxelles. 33

Bibliographie, par M. Ch. Piot 57

Verres « Façon de Venise » fabriqués aux Pays-Bas. — 11e lettre *(fin)* au Comité du *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie,* — par M. H. Schuermans . . . 61

Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de mars et d'avril 1893. . . 193

Discours prononcé, le 25 novembre 1893, par M. Piot, Vice-Président de la Commission royale des Monuments, aux obsèques de M. Fraikin, Membre de ladite Commission . . 200

Notes pour servir à l'histoire de la sculpture en Belgique (*suite*), par M. Henry Rousseau *(A continuer)* 203

Pages.

Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de mai et de juin 1893. . . 251

Le cimetière franc de Fontaine-Valmont, lieu dit Hombois. — Description des objets. — Discussion de diverses questions qui s'y rattachent accessoirement, — par M. D.-A. Van Bastelaer, Président d'honneur de la Société archéologique de Charleroi *(A continuer)* 259

Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de juillet et d'août 1893 . . 335

Une commande de tapisseries bruxelloises en 1701, suivie d'une note sur Daniel Stroobant, seigneur de Terbruggen (1671-1710), par M. J.-Th. de Raadt 352

Nécrologie 365

Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de septembre et d'octobre 1893. 369

Une tapisserie bruxelloise à Dusseldorf, par M. J.-Th. de Raadt. 387

Verres « Façon de Venise » fabriqués aux Pays-Bas. — 12e lettre (et dernière) aux membres du Comité du *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, — par M. H. Schuermans 393

Le cimetière franc de Fontaine-Valmont, lieu dit Hombois. — Description des objets. — Discussion de diverses questions qui s'y rattachent accessoirement, — par M. D.-A. Van Bastelaer, Président d'honneur de la Société archéologique de Charleroi *(suite). — A continuer* 423

Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de novembre et de décembre 1893. 486

PLANCHES.

Pages.

Objets découverts à Neerpelt (3 planches). 24

Objets trouvés dans les fouilles du cimetière franc de Fontaine-Valmont, lieu dit Hombois : Pl. I 282
Pl. II 322
Pl. III 334
Pl. IV 485

89054197868

b89054197868a

ok may be kept
FOURTEEN DAYS